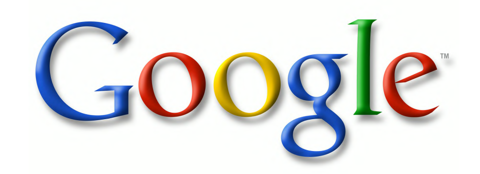
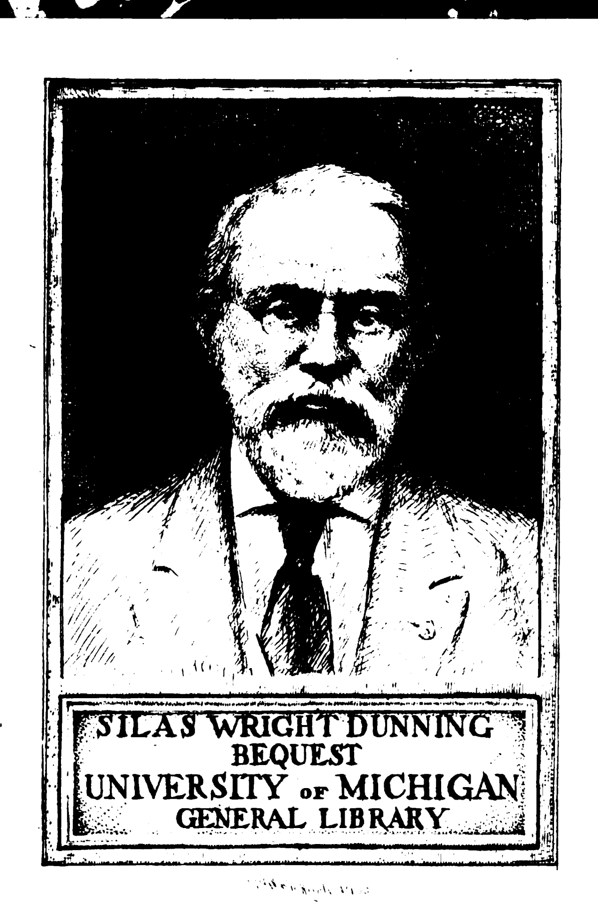



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



JOURNAL
DES
RÉVOLUTIONS
DE
L'EUROPE,

EN 1786 & 1790,

TOME PREMIER,

Contenant ce qui s'est passé à Paris depuis le 12 Juillet jusqu'au 8 Août 1789.



A NEUWIED *sur le Rhin*,
CHEZ LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE
& à STRASBOURG,
Chez J. G. TREUTEL, Libraire.

M. DCC. LXXXIX.

RÉVOLUTIONS

DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION.

Du 12 Juillet 1789.

Dès qu'on sut dans cette ville le départ de M. Necker, la consternation fut générale; le peuple désespéré cherchoit un terme à ses maux, incendia plusieurs barrieres, se porta en divers lieux, forma des projets incertains, tandis que les citoyens, dans un morne silence, en se consultant, laissoient échapper des larmes. Sur les cinq heures, le dimanche, 12 Juillet, les citoyens assemblés au Palais royal, envoyerent des ordres pour fermer tous les spectacles; ce qui fut exécuté sans replique. Cette marque d'honneur, décernée à un grand homme, fit connoître, avec certitude, quel étoit le dégré de l'affliction publique.

L'on fut ensuite au cabinet du sieur Curtius, pour prier cet artiste de se désaisir des bustes ou portraits de Monseigneur le Duc d'Orléans & de M. Necker. On a porté ces bustes en triomphe, quoique décorés de crêpes, symboles de la disgrace de ces hommes précieux (*), & le peuple crioit: *chapeau bas*, pour marquer sa profonde vénération! Le cortége étoit nombreux; il a suivi le boulevard & la rue Saint-

(*) On croyoit alors que Monseigneur le Duc d'Orléans avoit reçu un ordre d'exil.

Martin ; là les citoyens qui le compofoient ont engagé un détachement de la garde de Paris à les accompagner pour maintenir le bon ordre. On a fuivi la rue Saint-Martin, celle de Grenetat, de Saint-Denis, les rues de la Ferronnerie, Saint-Honoré, jufqu'à la place Vendôme. Alors un détachement de Royal-Allemand a voulu faire main-baffe fur le peuple ; on a lancé des pierres, les foldats fe font jettés parmi la populace ; le bufte de M. Necker a été brifé ; celui de Monfeigneur le Duc d'Orléans n'a échappé que parce qu'un dragon, d'un coup de fabre, n'a pu l'atteindre ; mais ces lâches foldats, qu'inceffamment l'affemblée nationale peut licencier & déclarer infâmes, ont ofé tirer fur le peuple : un garde-françoife, fans arme, a été tué, & quelques perfonnes bleffées. Au même inftant le Prince Lambefc, leur chef, cet odieux ariftocrate, a paru au pont tournant des Tuileries ; il a eu la baffe cruauté de fe préfenter à des citoyens qui fe promenoient, & qui n'avoient pour arme qu'une canne en main : là d'un coup de fabre, & fans motif, il a abattu à fes pieds un vieillard qui fe retiroit avec fon ami ; de jeunes gens ont voulu s'avancer, mais les foldats ont fait feu. Dès-lors chacun, faifi d'effroi, a pris la fuite ; on a entendu un coup de canon, & l'alarme s'eft répandue : des citoyens défefpérés font entrés au Palais-royal, en criant : *aux armes ! aux armes !* L'on avoit déjà fait des motions dans ce jardin, pour fe raffembler à l'Hôtel-de-ville, fous les ordres des électeurs de la capitale ; effectivement on y a couru : un très grand nombre de citoyens de tout rang, de tout âge, fe font armés & ont été raffemblés vers les neuf heures du foir ; ils fe font montrés en plufieurs endroits, les uns à pied,

quelques autres à cheval, & notamment à la place Louis XV, où ils ont rencontré des hussards & quelques soldats de Royal-Allemand, mais il ne s'y est rien passé de remarquable. Durant cet intervalle, des gardes-françoises patriotes, se sont échappés de leurs casernes malgré leurs officiers; ils se sont portés avec intrépidité vers la place Louis XV: on peut dire qu'ils n'y ont pas couru, ils y ont volé. Un détachement de Royal-Allemand s'étoit avancé le long du boulevard, les gardes ont fait feu, les dragons ont riposté par une décharge; mais un coup de canon tiré du dépôt des gardes, & secondé d'un feu roulant, a forcé ces étrangers de fuir précipitamment, en laissant onze des leurs tués ou blessés sur le lieu du combat. On a rapporté leurs armes & leurs dépouilles, que l'on a regardé comme les premiers gages de la victoire.

A onze heures, plusieurs autres détachemens des braves gardes-françoises ont forcé leurs casernes, & ont marché du côté de la place Louis XV, le long des boulevards Saint-Denis & Bonne-Nouvelle. Durant la nuit on a entendu quelques coups de fusils.

Du 13 Juillet.

Ce matin, à neuf heures, on sonne le tocsin pour rassembler la bourgeoisie. Les citoyens de tout rang, de tout âge, pouvant porter les armes, se présentent dans leurs districts; c'est la voix de la patrie, c'est l'intérêt du sang qui commande; ce sont des amis, des freres & soi-même qu'il faut défendre, nos lâches oppresseurs nous y forcent; ils ont trahi leurs sermens, leurs devoirs; à la justice ils opposent la force; ils trompent la bonté du Roi;

c'eſt à nous de montrer que nos demandes ſont équitables, & que la victoire eſt due à l'integre juſtice; non, ce n'eſt point aux rampantes intrigues des cours, que peut appartenir le triomphe; le ciel en ſeroit irrité! De vils courtiſans, ſouillés de vices & d'opprobres, pourroient-ils donc être vainqueurs contre des légions de citoyens éclairés par le flambeau de la ſaine philoſophie, armée des droits ſacrés des peuples, de la raiſon & de l'humanité? Ne craignez point, Nation courageuſe, intrépides citoyens, la liberté vous attend!

Les coups de fuſils qui ont été entendus dans la nuit du dimanche au lundi, annoncés dans les détails d'hier, avoient été tirés par *les ſoldats de la Patrie*; c'eſt le titre qu'ont pris les gardes-françoiſes en ſe préſentant au camp des régimens de Royal-Allemand & de château-vieux; mais ceux-ci ont refuſé le combat, & ces ſoldats ont promis de quitter les armes. Le cruel Prince Lambeſc les a menacés de la corde; ils ſe ſont ſoulevés contre lui, & cet homme déteſté s'eſt vu forcé de partir le lendemain pour Verſailles.

L'aſſemblée nationale a envoyé une députation au Roi, pour lui repréſenter l'état de la capitale. Le Roi a répondu qu'il perſiſtoit dans ſes intentions, d'après l'avis de ſon Conſeil.

M. Necker, après une ſcene fâcheuſe, reçut ordre ſamedi, en dînant, de quitter le royaume; il lut la lettre du Roi, & acheva de dîner avec calme & ſérénité. Après dîner, il monta dans ſa voiture avec ſon épouſe, & ſans en prévenir perſonne, de crainte que ſon départ ne cauſât quelqu'alarme, il ſe fit

conduire à Saint-Ouen; là il prit la poste & partit pour Bruxelles.

Dans la nuit du dimanche au lundi, toutes les barrieres, depuis le fauxbourg Saint-Antoine jusqu'à celui de Saint-Honoré, ont été incendiées, & aucune marchandise n'a payé de droits d'entrée depuis ce moment.

Ce matin, la populace armée de bâtons, de poignards, de piques & de lances, s'est portée, par divisions séparées, en plusieurs endroits; elle a formé divers projets, entr'autres celui de mettre au pillage les hôtels de nos communs ennemis; cependant la sagesse de quelques citoyens qui s'étoient mêlés avec eux, les a contenus, mais on s'est fait délivrer les canons des gardes & les drapeaux de la ville; on a fouillé chez tous les armuriers, on a pris leurs armes; chaque individu s'est déclaré soldat de la patrie, en mettant une cocarde à son chapeau. Les prisons de la force ont été ouvertes, & les prisonniers délivrés, excepté les criminels. Mais l'expédition la plus remarquable est celle faite au couvent des Lazaristes. On leur a demandé du bled ou des farines, &, dit-on, ils ont répondu, à diverses reprises, qu'ils n'en avoient que pour leur consommation. Néanmoins on a fait perquisition, & tandis que nous étions dans la disette des grains, ils en avoient des amas incroyables; on vient d'en conduire à la halle, cinquante-deux voitures. On ne peut se dissimuler que la populace ne se soit portée à des excès très répréhensibles; elle s'est enivrée des vins & des liqueurs qu'elle a trouvés dans les caves, & a brisé & saccagé ce qu'elle a rencontré. Les religieux, pour se dérober à sa fureur, se sont réfugiés en d'autres lieux. Un incendie s'est manifesté dans

leur grange, & n'a pas été dangereux, vu la promptitude des secours.

Pendant ces alarmes, les citoyens de tous les rangs étoient assemblés à l'hôtel-de-ville. Le comité des électeurs des trois ordres a déterminé l'établissement d'une garde bourgeoise, pour rétablir la sûreté dans la ville. Alors il s'est établi une correspondance entre ce comité, présidé par le traître prévôt des marchands & les districts de la capitale.

Dans l'après dîner, il a été découvert au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de poudre à canon, il a été déchargé & mis sous la garde des citoyens.

Sur les six heures, il est entré dans Paris un convoi de bled, qui étoit destiné pour le camp du Champ-de-Mars. Ce convoi, de plusieurs voitures, a été conduit, non au camp, mais à la halle, pour être vendu aux boulangers de cette ville.

En même tems on a appris qu'il y avoit au Bourget soixante pieces de canons, & quelques voyageurs en ont annoncé quarante à Gonesse; en outre, on savoit qu'il y avoit cinq régimens à Saint-Denis, avec quarante pieces de canons.

Il y avoit aussi un camp au Champ-de-Mars, composé de trois régimens Suisses, & de trois de dragons & d'hussards, logés à l'Ecole Militaire. Des cantonnemens existoient à Seves, à Saint-Cloud, aux Champs Elysées, à Meudon, aux environs de Versailles & dans plusieurs autres lieux. C'est sans doute par humanité, & pour maintenir l'ordre & la paix, que l'on nous investissoit ainsi!

Il avoit été enlevé nuitamment, par ordre du ministre, de l'hôtel des invalides, six voitures d'armes; n'ayant pu enlever le reste,

nos ennemis les ont fait cacher secretement entre la voûte de l'église & le toît; ils les ont fait couvrir de paille, dans l'espoir qu'elles ne seront pas découvertes.

Mais un dévouement qui a paru digne d'exemple, est celui de M. le curé de Saint Etienne-du-Mont, marchant au milieu de ses paroissiens, les plus capables de porter les armes, & rétablissant par tout l'ordre & le calme.

M. le lieutenant de police vient d'être appellé à l'hôtel-de-ville, il a assuré qu'il y avoit des approvisionnemens dans la capitale pour une quinzaine de jours; il a promis des renseignemens nécessaires, & s'est démis de sa charge.

Ce soir la tranquillité regne dans la capitale, les bourgeois des différens districts, secondés de quelques *soldats de la patrie*, sont sous les armes, & ont ordre de désarmer les gens sans aveu; le tout s'exécute avec la plus grande régularité.

Nous oublions de dire que la plupart des troupes étrangeres paroissent être de nos amies, & qu'incessamment nous attendons des secours de la province.

Du mardi, 14 *Juillet*.

La nuit du lundi au mardi a été fort tranquille, seulement la garde bourgeoise a arrêté des gens sans aveu, au nombre de trente-quatre, qui avoient volé & causé des dégâts à la maison de Saint Lazare, ils ont été conduits dans les prisons.

Ce matin une ordonnance des électeurs assemblés à la ville, fixe l'état de la milice bourgeoise : hier on portoit la cocarde verte

& blanche, aujourd'hui on la foule aux pieds, & l'on prend la cocarde bleue & rose; ce sont les couleurs conformes au blason de la ville.

Les troupes campées aux Champs-Elysées, ont délogé cette nuit; on ignore encore le lieu de leur retraite.

Au lever du perfide prévôt des marchands, un citoyen a été déposer qu'un convoi de poudre & de plomb nous venoit d'être enlevé par les soldats campés aux environs de Paris; vainement ce citoyen récidivoit & appuyoit sa déposition de preuves authentiques, de Flesselles ne l'écoutoit point: contraint à la fin de répondre, il dit négligemment en souriant: *eh bien, il faut faire une note de tout cela!* Quel excès de patriotisme!

Il promettoit sans cesse de délivrer des armes & n'en délivroit point, lorsqu'enfin on se décida de marcher aux invalides; l'on se présenta en nombre suffisant; les canoniers & les soldats invalides voyant que la résistance eût été vaine, ouvrirent les portes; on courut aux magasins d'armes; on en découvrit des quantités innombrables; on s'empara des canons; le respectable curé de Saint-Etienne du-Mont, s'y rendit avec sa milice; des citoyens accoururent en foule; on prit des fusils avec acharnement, depuis dix heures du matin jusqu'au soir; enfin, il nous est impossible de dire quel est le nombre immense des armes enlevées; quelques personnes les font monter à vingt-six mille, sans y comprendre les pistolets, les sabres & les bayonnettes.

Pour éviter toute surprise, il a paru prudent de visiter avec soin toutes les voitures, ainsi que les couriers qui entroient ou sortoient de la capitale; cette précaution a découvert plus d'un traître, car on a pendu prévôtale-

ment & sur le champ divers particuliers, convaincus de perfidies, ou chargés d'infâmes missions contre les citoyens & la patrie. On a surpris des convois, dont un pour le Roi, consistant en plusieurs voitures de grains, quantité d'équipages; deux charriots ayant la livrée de la Reine, & chargés d'habits de travestissemens; nombre d'aristocrates qui alloient se réfugier dans leurs châteaux, emportant avec eux leurs trésors & leurs armes. Ces diverses confiscations ont enfin convaincu le prévôt des marchands de trahison; il entretenoit une correspondance secrete avec nos plus cruels ennemis; plusieurs lettres l'ont attesté, & notamment celle écrite au gouverneur de la Bastille; c'est alors que, malgré les instances, les persuasions de quelques membres du comité, qui desiroient le trouver innocent, il a définitivement été déclaré coupable; alors on le force de quitter la place distinguée qu'il occupe, on l'oblige de descendre à la Greve; il paroît aux yeux d'une foule que la haine dirige, & peut-être l'équité; là, le calme de l'effroi succede aux murmures; l'un s'arme d'un poignard, un autre d'un pistolet, un troisieme d'un coutelas; les coups se succedent, déjà sa vie est terminée, & sa tête, au loin, va rouler dans la boue & la fange, tandis que son corps est livré à toutes les fureurs d'un peuple abandonné aux transports de la rage & de la vengeance.

Mais une victoire éclatante, signalée, & qui peut-être étonnera nos neveux, c'est la prise de la Bastille, en quatre heures de tems ou environ.

D'abord, on s'est présenté par la rue Saint-Antoine pour entrer dans cette forteresse, où nul homme n'a pénétré sans la volonté de

l'affreux despotisme; c'est là que le monstre faisoit encore sa résidence. Le traître gouverneur a fait déployer l'étendard de la paix. Alors on s'est avancé avec confiance; un détachement de gardes-françoises, & peut-être cinq à six mille bourgeois armés, se sont introduits dans les cours de la Bastille, mais six cents personnes ayant dépassé le premier pont-levis, dès lors il l'a fait hausser; une décharge d'artillerie a renversé plusieurs gardes-françoises & quelques soldats; le canon a tiré sur la ville, le peuple a pris l'épouvante; quantité d'individus ont été tués ou blessés; mais on s'est rallié, on s'est mis à l'abri du feu; une échelle de bayonnettes, plantées dans le mur, a facilité un brave homme d'aller scier un pieux qui enchaîne le pont-levis; dès lors il est tombé, l'on est parvenu au second fossé, près duquel étoient les premieres victimes; pendant ce tems, on a couru chercher du canon; l'on a attaqué du côté de l'eau par les jardins de l'arsenal; là, on a fait un siége en forme; on s'est avancé de divers côtés; un feu roulant n'a cessé de part & d'autre, le foyer étoit terrible; les intrépides gardes-françoises ont fait des merveilles. Vers les trois heures on s'est saisi du régisseur des poudres & salpêtres, que l'habit uniforme faisoit prendre pour le gouverneur de la Bastille; il a été maltraité & conduit à la ville, où enfin il a été reconnu & mis en liberté. Mais l'action devenoit continuellement plus vive; les citoyens s'étoient aguerris au feu; on montoit de toutes parts sur les toîts, dans les chambres, & dès qu'un invalide paroissoit entre les creneaux sur la tour, il étoit ajusté par cent fusiliers qui l'abattoient à l'instant, tandis que le feu du canon, les boulets précipités,

perçoient le deuxieme pont-levis, & brisoient les chaînes; en vain le canon des tours faisoit fracas, on étoit abrité; la fureur étoit au comble, ou plutôt on bravoit la mort & le danger; des femmes, à l'envi, nous secondoient de tout leur pouvoir; des enfans même, après les décharges du fort, couroient & s'élançoient çà & là pour ramasser les balles & la mitraille; furtifs & pleins de joie, ils revenoient s'abriter & les présenter à nos soldats, qui, dans les airs, les renvoyoient porter la mort aux lâches assiégés. En vain les traîtres feignoient de se rendre, on ne croyoit plus à leurs signaux; lorsqu'enfin peu après la brêche se forma, on courut chercher des planches pour traverser le fossé. A peine il y en eut une de posée, qu'un bourgeois s'élance, monte à l'assaut, précédé par un grenadier; il arrive, le canon du dedans tiroit sur la brêche, il est tué, mais le brave grenadier ne l'est pas; il protége l'entrée avec une adresse & une intrépidité incroyable; tout canonier qui s'avance mord la poussiere; alors on se précipite bouillant de carnage; on force, on gagne l'escalier, on égorge tout ce qui s'oppose au passage; on saisit les prisonniers, on pénetre partout; les uns cherchent le gouverneur, les autres volent sur les tours; ils arborent le drapeau sacré de la patrie, aux applaudissemens & aux transports d'un peuple immense. On veut avoir le perfide gouverneur; on le découvre enfin; deux grenadiers le saisissent: un jeune abbé, M. *de la Reynie*, dresse les articles de la capitulation & se rend maître de la citadelle, & emporte les clefs de la Bastille; mais un jeune bourgeois se présente; de Launay veut se confier à lui; il se jette dans ses bras déchiré de douleurs; on lui arrache ses

marques d'honneur ; on le traite en infâme ; on va le traîner au milieu d'un peuple immense ; il presse le jeune homme qui le conduit, qui veut le protéger encore contre les insultes de la populace : „ Ah ! lui dit-il, déchiré de „ remords, *j'ai trahi ma patrie* ! „ & les sanglots étouffent sa voix. Cependant on a déjà saisi le sous-gouverneur, le major, le capitaine des canoniers, & tous les prisonniers de guerre ; on ouvre les cachots, on rend à la liberté des hommes innocens, des vieillards vénérables étonnés de revoir la lumiere (*). L'auguste & sainte liberté, pour la premiere fois, s'introduisit enfin dans ce séjour d'horreurs, asyle affreux du despotisme des monstres & des crimes.

Cependant on forme la marche, on sort au milieu d'une foule énorme ; les applaudissemens, l'excès de la joie, les insultes, les imprécations lancées contre les perfides prison-

(*) Un vieillard respectable y étoit renfermé depuis quarante ans ; on croit que c'est l'ancien comte *de Lorge*. Quelques personnes prétendent que c'étoit un Comte d'*Estrades*, fils naturel de *Louis XV*. Je l'ai vu, essayant la jouissance des facultés dont il avoit été privé si longtems, se promener, soutenu par deux hommes, couvert d'un grand chapeau rabattu pour diminuer l'impression de la lumiere à laquelle ses yeux n'étoient plus accoutumés, & vêtu d'une simple camisole & d'un pantalon de toile, parce qu'il ne pouvoit plus supporter d'habits.

Il est inutile de dire quelle immense collection de libelles, quelle quantité de titres, de registres d'emprisonnemens, enfin de matériaux pour l'histoire, ont été trouvés dans la Bastille ; bref, à travers la multiplicite d'armes, de drapeaux, on a découvert, dit-on, des machines de mort inconnues à l'homme.

niers de guerre, tout étoit confondu; des cris de vengeance & de plaisirs partoient de tous les cœurs; les vainqueurs glorieux & comblés d'honneurs, portant les armes & les dépouilles des vaincus, les drapeaux de la victoire, la milice mêlée parmi les soldats de la patrie, les lauriers qui leur étoient offerts de toutes parts, tout offroit un spectacle terrible & superbe. Arrivé à la Greve, ce peuple impatient de se venger, n'a pas permis que de Launay, ni les autres officiers, montassent au tribunal de la ville; il les a arrachés des mains de leurs vainqueurs, les a foulés aux pieds l'un après l'autre; de Launay a été percé de mille coups; on lui a coupé la tête, on l'a portée au bout d'une lance, dont le sang ruisseloit de tous côtés.(*) Et l'on en montroit déjà deux avant que les gardes invalides de la Bastille eussent paru. Ils sont arrivés, & le peuple a demandé leur supplice, mais les généreux gardes-françoises ont sollicité leur grace, & à leur demande toutes les voix se sont réunies, & le pardon a été unanime.

Cette journée glorieuse doit étonner nos ennemis, & nous présage enfin le triomphe de la justice & de la liberté.

Ce soir, il y a illumination.

Du mercredi, 51 Juillet.

Cette forteresse étonnante, bâtie sous Char-

(*) On vit dans cette occasion de quel excès de cruauté est capable une populace emportée. Une femme appercevant que cette tête est méconnoissable par le sang dont elle est couverte, la demande, & va de sang-froid la laver à la seine, puis la rend pour être remise & portée sur la même pique.

les V, & finie l'an 1383, ce colosse effrayant, que Louis XIV & Turenne jugerent imprenable, a donc enfin été emportée d'assaut en quatre heures, par une milice indisciplinée & sans chef, par des bourgeois inexpérimentés, soutenus, il est vrai, de quelques soldats de la patrie; enfin par une poignée d'hommes libres? O sainte liberté, quelle est donc ta puissance! Le brave grenadier qui le premier se rendit maître de la brèche, reçut hier, des mains de l'assemblée des citoyens de Paris, & au nom de la nation, la couronne civique & la croix de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, que portoit le traître gouverneur de la Bastille; récompense flatteuse & bien digne de son courage, tandis que le jeune bourgeois, *M. Templement*, qui s'étoit emparé du perfide de Launay, se vit obligé d'accepter le laurier que refusoit sa modestie, & dont une assemblée de citoyens, séante dans une maison au coin du boulevard, porte Saint-Martin, voulut récompenser son courage. La nouvelle d'un événement aussi grand, aussi glorieux, répandit la joie & l'espérance dans tous les quartiers de la ville; mais une lettre surprise qu'écrivoit le traître prévôt des marchands, à l'insigne de Launay, avoit fait connoître que vers les dix heures, & dans la nuit, il devoit y avoir des trahisons & des surprises, en conséquence on sonna le tocsin pour que chaque citoyen fût aux armes, & que personne ne dormît dans cette vaste capitale: des détachemens étoient allés à la découverte; on avoit formé des barricades, des retranchemens dans tous les fauxbourgs & dans plusieurs quartiers; les bourgeois sans armes avoient dépavé des coins de rues, & transporté des pierres & des grès dans leurs appartemens, jusqu'au haut

haut des maiſons; plus de cent pieces de canon entre les mains des citoyens, avoient permis d'en placer pluſieurs à toutes les portes de la ville, à toutes les avenues; les ferruriers avoient forgé des piques pour des hommes qui manquoient d'armes; les plombiers avoient fondu des balles, chacun étoit armé & retranché; des obſervateurs étoient placés ſur les tours pour découvrir au loin ce qui ſe paſſoit; un ſeul rang de lampions bordoit les rues, ſur les fenêtres du premier étage de chaque maiſon, & ſervoit à éclairer les actions des traîtres qui pouvoient ſe trouver parmi nous; car certainement il y en avoit, & en très grand nombre: c'eſt en cet état que nous attendions l'ennemi. Je ne peindrai point les angoiſſes, la crainte, les appréhenſions de chaque famille enfermée dans ſa maiſon; chacun ſelon ſa timididé ou ſon courage, formoit des conjectures diverſes. L'on n'ignoroit point qu'il y avoit aux environs de Paris, au moins trente mille hommes. Le maréchal de Broglie avoit donné ordre au colonel du régiment de Beſançon, artillerie, d'attaquer la ville, mais le patriotiſme avoit ſaiſi tous les cœurs, les ſolats refuſerent d'obéir! Néanmoins, avant minuit l'alarme ſe répandit dans pluſieurs quartiers; la milice y courut de toutes parts; on y mena promptement du canon; quelques détachemens à cheval furent à la découverte; & en effet l'on apperçut dans la campagne, & en certains endroits, des huſſards, dans d'autres des dragons, mais il n'y eut aucun échec; l'on prévit ſeulement qu'ils cherchoient des iſſues ſecretes pour s'introduire dans la ville. Cependant l'on croyoit que les régimens de Naſſau, de Royal, & quelques autres, ſe haſardoient; l'on connoiſ-

ſoit la témérité de leurs chefs, & vers le milieu de la nuit l'on courut aux armes à diverſes repriſes, mais inutilement, l'ennemi n'oſoit pénétrer; conſéquemment la nuit ſe paſſa ſans tirer un coup de fuſil. Vers le matin on ne tarda pas à ſavoir que les régimens campés au Champ-de-Mars, avoient fui & laiſſé une partie de leur bagage, on y fut, & l'on en ramena pluſieurs voitures chargées de tentes, de piſtolets, de manteaux & de beaucoup d'autres objets.

Le comité de l'hôtel-de-ville ne ſe ſépara point durant cette nuit, & déclara que déſormais il reſtoit permanent, du moins autant que dureroit le danger. Il ordonna enſuite que la milice Pariſienne alla s'emparer de diverſes poſſeſſions, telles que l'Ecole royale & militaire, le tréſor royal, la caiſſe de Poiſſy, &c. ce qui fut exécuté ſans trop de difficulté, & dont on retira encore quelques avantages. Enfin la démolition de la Baſtille fut arrêtée, des milliers d'ouvriers y coururent; ce repaire affreux de l'infernal deſpotiſme, qui, durant tant de ſiecles, qui tant de fois a fait frémir, a outragé l'humanité, a englouti tant de victimes innocentes, ſera totalement anéanti, & à ſa place ſera élevé un monument à l'auguſte liberté! Horribles humains, tyrans des peuples, diſparoiſſez, votre regne eſt paſſé!

Cependant la fortune & la victoire nous ſecondoient, divers convois nous furent encore amenés; l'or, l'argent & les proviſions s'accumuloient; tous les habitans de la campagne nous ſervoient de leur mieux; rien n'échappoit des portes de la ville, rien n'entroit ſans des perquiſitions; le comité fit plus, il fit afficher la continuation du paiement des rentes perçues à la ville; il voulut auſſi rani-

mer les travaux ſuſpendus, rétablir l'ordre & la circulation des richeſſes; lorſqu'un négociant de Bordeaux ſe préſente, offre une ſomme de cinq cents mille livres, propoſe de faire entrer ſix mille hommes de troupes, & ne demande pour dédommagement que l'honneur diſtingué d'être généraliſſime de la milice de Paris; tant de généroſité n'a point ébloui, l'on a recherché, examiné, & l'on a fini par le remercier de ſes offres.

Nos ennemis ne ceſſoient pas de nous tendre des embûches; ils eſpéroient encore nous ſurprende par leurs lâches perfidies, pour enſuite nous charger de chaînes; mais ne pouvant empêcher nos braves ſoldats des gardes de nous ſervir avec intrépidité, ils chercherent les moyens de leur tendre différens piéges, d'en empoiſonner, dit on, avec le pain qui leur étoit fourni dans certaine caſerne; ceux-ci l'abandonnerent, on leur fit ouvrir des réfectoires; alors les religieux de divers couvens prirent la cocarde, formerent des détachemens; &, comme au tems de la ligue & des croiſades, l'on vient de voir des guerriers en frocs & en capuchons.

Mais à Verſailles les repréſentans de la nation craignant, non ſans raiſon, pour leur liberté & même pour leur exiſtence (*), ne ſe

(*) L'on appréhendoit à Verſailles l'arrivée de la milice de Paris, & un complot affreux, un événement funeſte, dit on, en eût infailliblement été la ſuite! Le ciel veilloit, ſans doute, alors ſur le ſort de nos ſages députés!

On avoit délogé un grand nombre de chevaux des écuries de la Reine, & on y avoit placé ſecrétement un train d'artillerie.

Les régimens de Bouillon & de Naſſau infanterie,

féparerent point durant foixante heures; le Roi perfiftoit dans les réfolutions de fes iniques miniftres & de fes perfides confeils; l'affemblée nationale, les déclara, *de quelque rang, état & fonction qu'ils puffent être*, refponfables des malheurs préfens & à venir; elle déclara encore, que la dette nationale étant fous la fauve-garde de l'honneur & de la loyauté françoife, nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer le mot infâme de banqueroute.

Mais la prife de la Baftille, & les malheurs qui l'avoient précédée, infpirerent à M. le duc de Liancourt la réfolution de fe préfenter chez les Princes & enfuite chez le Roi; fa Majefté l'écouta & ne tarda point à fe tranfporter au milieu de l'affemblée nationale; ce fut le mercredi fur les onze heures du matin; là, elle rendit le calme & *l'efpérance aux Français*, & promit tout ce que le bonheur public exigeoit.

Bientôt un courier, des exprès, fe transporterent dans les quartiers de la capitale, pour annoncer que le Roi fe rendoit aux inftances de fon peuple, qu'il alloit reparoître parmi nous, que l'exil des miniftres & des traîtres étoit prononcé : la joie dès ce moment gagna tous les cœurs. Bientôt une députation très nombreufe des repréfentans de la nation vint en confirmer la nouvelle aux citoyens de la capitale; elle fut accueillie au bruit du canon & aux applaudiffemens d'un peuple im-

étoient alors, comme on l'a appris depuis, cachés, l'un dans le bâtiment de l'orangerie, & l'autre à la ménagerie dont il augmentoit le nombre des animaux féroces. Une batterie de gros canon avoit été placée dans des bâtimens à portée de la falle des Etats-généraux, de maniere à pouvoir la foudroyer.

menſe. *Vive la nation! vive les députés!* fut le cri général; on la conduiſit à l'hôtel-de-ville, les rues étant bordées par la milice bourgeoiſe; les députés nobles & autres ſans diſtinction marchoient tous à pied. Des transports d'alégreſſe éclatoient de toutes parts; là, on leur a préſenté des couronnes civiques; & après des aſſurances de paix réitérées, ils ſe ſont rendus à l'égliſe de Notre-Dame, où le *Te-Deum* a été chanté; de-là ils ſe retirerent, & ſe rendirent dans différens quartiers. On les fêtoit; ils étoient en quelque ſorte menés en triomphe, & une illumination générale couronna la ſoirée.

Telle fut l'iſſue d'une journée, qui d'abord parut la plus dangereuſe qu'ait vu la capitale depuis le ſiege de Paris, & qui finit enfin par la plus glorieuſe qui jamais ait été inſcrite dans les faſtes de cette ville immenſe.

Du Jeudi 16.

Les François courbés depuis long tems ſous le joug de l'eſclavage, dédaignant de s'inſtruire des droits & des devoirs de l'homme civiliſé, préféroient de s'incliner devant la richeſſe, ou d'abaiſſer un front humilié & de ramper devant le pouvoir arbitraire. Accablés de fers, ils oſoient dire encore nous ſommes libres, tant l'orgueil, imbécille enfant de l'ignorance, eſt ingénieux à s'abuſer! Veut-on ſavoir ce qu'a produit cette foule d'écrits ſur la liberté, dédaignés par les ſots & révérés des hommes ſages? Que l'on examine avec quelle célérité l'ordre le plus exact, la diſcipline la plus ſévere, ſe ſont établis au milieu même du déſordre. Eſt-ce là ce peuple inſenſé qui, au tems des Guiſes, s'amuſoit avec

des histrions & des faltinbanques, tandis qu'on assiégeoit Paris? Les gens à prétentions, pour la plupart ineptes égoïstes, avilis sous le despotisme, regardoient les actions & les travaux de la multitude comme une calamité publique; & c'est pourtant cette populace, méprisée des oisifs & des nuls, qui nous a sauvés de l'esclavage; c'est elle qu'on a vu s'emparer des canons du régiment des gardes; c'est elle qui, intrépidement a monté à l'assaut de la Bastille, & s'y est précipité en foule; c'est elle qui, trouvant entre les mains du gouverneur cette infâme lettre, dans laquelle étoient contenus ces mots: *tenez bon encore quelque tems, à dix heures vous aurez du renfort*, signé *de Flesselles*. C'est elle, dis je, c'est cette populace qui très habilement invite le traître prévôt des marchands à paroître, & lui tranche la tête froidement; c'est elle qui escalade le fossé de l'hôtel des Invalides, qui force les magasins d'armes, qui enleve tous les postes, & fait justice prévôtalement de celui de ses membres qui ose commettre un vol. Ô! vous que le besoin n'afflige pas, heureux du siecle, auriez-vous ce courage & cette intégrité? Ne vous persuaderez-vous jamais que l'homme qui porte un habit différent du vôtre, vous égale en mérite, ou vous surpasse peut-être? Mais la vanité est si trompeuse!

Enfin, malgré les paroles de paix apportées le mercredi 15, on ne laissa pas de se mettre sur la défense: tant de fois on s'étoit vu trompé! D'ailleurs, on n'ignore pas que la bonté d'un Prince ne suffit point pour l'exempter d'erreurs; le flambeau de l'expérience rarement éclaire l'entendement des Rois! A chaque instant on arrêtoit des convois ou des messages qui découvroient de nou-

velles perfidies ; celui ci avaloit un billet dont il étoit le porteur, cet autre étoit un hussard déguisé, ensuite c'étoit une laitiere ayant son pot au-lait plein d'or, plus loin c'étoit un seigneur travesti en cocher. De tous côtés, nos pas étoient entourés de pieges ; ceux même qui se présentoient pour nous servir, excitoient justement nos soupçons. Les troupes campées aux environs de Paris, au lieu de s'éloigner, se grossissoient encore, deux nouveaux régimens arriverent le matin à Saint-Denis ; un convoi de farine y fut arrêté par un ordre secret d'un homme très connu ; le conducteur vint nous faire sa déclaration ; &, conduit dans les rues, il obtint le rameau civique, récompense flatteuse bien due à son patriotisme. Enfin, l'hôtel de cet ambassadeur, du comte de *Mercy*, cet intime conseiller de la Reine, fut pourtant investi, & tout ce qui se présentoit, visité ; ce ministre de l'Empereur insinuoit, dit-on, que l'insurrection des François ressembloit à celle des Brabançons, & devoit être traitée de même ; il ignoroit, ce politique très humain, que des François ne se comportent pas comme des Allemands ; il ne sait pas encore, ce politique si grand, que le génie & les lumieres des peuples déterminent les loix, & non les rêves puériles & vains de ceux qui se disent les maîtres de la terre ! Cependant la nouvelle de son rappel en Allemagne, l'exil de la maison de Polignac & de ses adhérens, celui de l'abbé de Vermond, le renvoi des ministres, l'exil de plusieurs Princes, le retour du ministre adoré, formoient le sujet de toutes les conversations ; l'on regardoit ces opérations comme certaines, tant elles étoient desirées ! Pourtant nos ennemis ne cessoient point leurs perfides complots.

Un sergent des gardes, à la tête de deux compagnies, se présente devant la Bastille, & présume déjà sans doute qu'il va s'en rendre maître; mais le brave officier bourgeois qui commandoit, M....., se montre, présente les bayonnettes prêtes à fondre sur lui au même instant; celui-ci intimidé par cette ferme contenance, ne voit d'autre parti salutaire qu'une prompte retraite, & sa mission fut sans succès.

Cependant, lorsque, vers le soir un bruit sourd annonçoit que les habits du magasin des gardes avoient été enlevés secretement, & que douze cents soldats des hussards & de Nassau s'étoient introduits dans la ville à dessein de nous surprendre, dès-lors on forma des retranchemens; ainsi que la veille, les façades des maisons furent illuminées, la garde fut augmentée & beaucoup mieux armée que les jours précédens, tandis que les habitans de plusieurs villes, & notamment ceux de Versailles, venoient à notre secours; ils nous apprirent, à onze heures du soir, que les troupes campées entre Paris & Versailles avoient délogé; ce qui ne put être su généralement que le lendemain, mais la nuit se passa sans alarmes. Nos ennemis consternés étoient dans la douleur; le prince de Condé fuyoit de Chantilly où il s'étoit retranché; les Ministres étoient disgraciés; M. Foulon fit répandre le bruit de sa mort pour éviter les recherches; les Polignacs désertoient; le reste de la cabale étoit confus, désespéré & incertain d'échapper à la vengeance publique.

Du Vendredi 17 Juillet.

Nous vîmes enfin lever l'aurore du beau jour de la France; bientôt on apprend que le Mo-

narque aimé va venir parmi nous, qu'inceſſamment il arrive; la joie éclate de toutes parts; la milice prend les armes, elle vole au-devant de ſon Roi; des horreurs de la guerre, ce peuple marchant, pour ainſi dire, ſur les corps de deux cents citoyens égorgés; ce peuple, qui ne reſpiroit avant que le carnage, qui portoit partout le fer & la flamme, qui du ſein des traîtres arrachoit les entrailles palpitantes; les mains encore fumantes de leur ſang, ce peuple va, le front rayonnant d'alégreſſe, préſenter à ſon Roi, la palme de la paix! François quelle loyauté, quelle confiance! O, ma nation, toi ſeule tu ſais adorer comme tu ſais te venger!

Mais enfin, une brillante jeuneſſe, en armes, vole ſur la route où doit paſſer le Monarque; elle forme une cavalerie nombreuſe & une infanterie plus nombreuſe encore; cent mille citoyens, ce jour là, portoient les armes dans la capitale; une partie bordoit les avenues, ſur trois rangs de chaque côté, depuis la barriere de la conférence, juſqu'à l'hôtel-de-ville; vingt mille peut-être ſe préſentoient encore pour former le cortége; gardes-françoiſes, milice bourgeoiſe, ſoldats des petits corps, gardes de Paris, gardes de la ville, tous étoient confondus, mêlés ſans diſtinction; tous étoient amis, tous étoient citoyens; mais comment ſe repréſenter une multitude immenſe, placée dans les rues, ſur les quais, les places, aux fenêtres des maiſons, ſur les toîts; chacun ſe traitant avec douceur, avec complaiſance même; on n'y voyoit point ce tumulte, ces bouleverſemens, cette irritation d'une populace contenue par des ſoldats à gage; non, les riches accueilloient les pauvres avec bonté; les rangs n'exiſtoient plus, tous

étoient égaux ! Mais ce sexe affable & charmant qui du haut des balcons, des croisées, jettoient à pleines mains des cocardes patriotiques, des touffes de rubans ondoyans dans les airs, soulevés, agités, emportés au loin & retombant enfin, enlevés par les armes des guerriers, qui se disputoient l'honneur d'avoir le front orné des mains de la beauté. Vers les deux heures le cortége s'annonce au bruit des canons; les coups pressés se succedent; les seuls habitans de Versailles, quoiqu'à pied, avoient escorté le Roi jusqu'aux portes de Paris; cependant notre cavalerie avoit été les devancer jusqu'à Sevres; elle revint sur ses pas; elle ouvre la marche; elle s'avance avec ordre, au milieu des haies de citoyens impatiens de plaisir & de bonheur. Arrivé à la barriere de la conférence, M. Bailly, faisant les fonctions de Maire de Paris, a présenté au Roi les clefs de la ville, en lui disant : *Sire, ce sont les mêmes clefs qui furent présentées à Henri IV; il vint conquérir son peuple, aujourd'hui c'est votre peuple qui vous a reconquis* ! Quel spectacle touchant & sublime ! ce n'est plus un maître imposant & terrible, environné de ses soldats séveres, de ses gardes orgueilleux; ce n'est plus ce luxe inoui, gage certain de la misere des peuples, appareil éclatant qui frappe les yeux sans rien dire à l'ame; ce n'est plus un Prince absolu qui vient prononcer ses décrets arbitraires, émanés de sa seule volonté, & non des loix; ce n'est point cela; c'est un grand Roi, le plus grand des Monarques, le plus chéri de tous, qui, sans suite, sans gardes, sans escortes, paroît au milieu d'un peuple qui l'idolâtre; ce sont les augustes représentans de la nation, qui, sans distinction, entourent & précedent le Roi. Le Duc de

Villeroy; le Maréchal de Beauveau, le Duc de Villequier & le Comte d'Estaing l'accompagnent; ce sont des citoyens qui environnent sa voiture; les uns accompagnent les portieres, les autres guident les rênes de ses coursiers orgueilleux. Le sentiment, l'amour respectueux, la tendresse se diversifient, se varient sous mille & mille formes; les cris d'allegresse font retentir les airs, le canon fait trembler la terre, jamais, non, jamais ce Monarque ne fut plus exalté, ne fut si grand, si puissant... Ne craignez pas, l'enfer, peut-être vainement au milieu de ses sujets pourroit l'attaquer! mille vies seroient sacrifiées plutôt.... Que dis-je? est-il un être sensé qui ne sache que l'amour des peuples est la plus sûre garde des Rois! Enfin l'héritier du sceptre du grand Henri, l'héritier de ses mœurs, de sa bonté, fut ainsi conduit en triomphe au milieu de son peuple jusqu'à l'hôtel-de-ville; il descend, la milice croise les armes depuis la voiture jusqu'à la porte de l'hôtel, & forme une voûte d'acier impénétrable à toutes les forces humaines: là, enfin, le Roi arrive dans la salle de l'hôtel-de-ville, il se place sur le trône; des larmes de sentiment échappent de ses yeux. Le sage M. Bailly, faisant les fonctions de Chancelier, fait couler dans les cœurs les charmes inouis du sentiment; M. *de Tolendal*, M. *de Saint-Méry*, M. *Ethis de Corny*, avec une respectueuse sensibilité, expriment au Monarque les vœux sinceres de son peuple; le Roi veut parler, l'expression de son cœur s'arrête sur ses levres! cependant il fait bientôt entendre ces paroles si remarquables, si belles, si digne d'un bon Roi: *mon peuple peut toujours compter sur mon amour.* Prince auguste, puissent les flateurs ne jamais tromper ton ame!

Pour dernier gage de paix, le Roi voulut enfin accepter la cocarde de la milice de Paris, & en reconnoître M. de la Fayette colonel-général. Sa Majesté se montra ensuite à l'une des fenêtres de la salle; les cris de *vive le Roi*, furent répétés par cent mille bouches: le Roi sortit ensuite; & pour nouveau signe de paix, la milice renversa ses armes; le même cortége qui l'avoit amené l'accompagna. Partout sur son passage, il trouva les cœurs pleins de joie & d'amour: *vive le Roi*, ne fut qu'un cri général & non interrompu; les transports étoient plus marqués même qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors; le Roi parut pénétré d'un accueil si touchant, & le peuple répondoit à ces signes de bonté par de nouvelles expressions de sa tendresse. C'est ainsi que Sa Majesté fut accompagnée jusqu'à Versailles, & c'est ainsi que se termina cette superbe & heureuse journée, qui, pour la nation, est l'aurore d'un avenir brillant & flatteur, si nous réunissons le Sully moderne au petit-fils de Henri-le-Grand. Nos larmes sont donc taries, nos maux presque oubliés, & nos vœux désormais seront comblés!

O, mon Roi! puissiez-vous sentir le prix de commander à un peuple libre! Et vous, François, puissiez-vous n'oublier jamais, que c'est au sein des lumieres que naîtra toujours la liberté, l'abondance, la paix & le bonheur. Tout le long du chemin la musique jouoit l'air: *où peut-on être mieux, qu'au sein de sa famille*, qui étoit répété avec applaudissement.

Du Samedi, 18 *au* 25 *Juillet.*

Dans l'innombrable multiplicité des événemens arrivés depuis huit jours dans cette ca-

pitale, mille obſervateurs & mille plumes occupées à en tracer les détails, n'euſſent pu ſuffire; auſſi ne nous a-t-il été poſſible que de décrire avec rapidité les faits les plus importans; quelques uns même nous ont échappé; tel eſt celui de l'enlevement des armes du garde-meuble de la couronne, qui eut lieu dans la journée du mercredi, 15 Juillet. Ces armes étoient en général fort belles, mais le nombre n'en étoit pas conſidérable. Ce qui pourtant offroit des contraſtes dignes des méditations du ſage, c'étoit de voir les armes de François I, d'un Turenne, d'un Vendôme, du grand Condé, de Charles IX, de Richelieu, de Louis XIV même, dans les mains d'un forgeron, d'un poſſeſſeur de marmotte, d'un clerc du Palais, ou d'un garçon perruquier; ces mêmes armes qui pour la plupart, n'avoient été employées que pour aſſervir des hommes, pour protéger l'injuſte cauſe de l'horrible deſpotiſme, défendoient enfin l'auguſte liberté & les droits impreſcriptibles & ſaints de l'équité, de la nature. Peuple François! ô, mes concitoyens! l'Europe entiere a ſur vous les yeux; c'eſt à vous de montrer aux nations, lorſqu'on a proſcrit ſes tyrans, comment on doit mettre à profit les fruits de la victoire; ce n'eſt pas tout de vaincre, il faut ſavoir jouir de ſa conquête! Prenez garde, c'eſt dans votre ſein, c'eſt de vos prétentions, c'eſt de l'oubli des droits de citoyens & d'égalité; c'eſt de vos ſots mépris pour ce peuple qui a briſé vos chaînés, que l'hydre deſpotiſque peut renaître de ſa cendre.

Les hommes ſont égaux; ce n'eſt point la naiſſance,
C'eſt la ſeule vertu qui fait la différence.

VOLTAIRE.

Oui, citoyens, ce peuple a donné mille traits d'héroïſme! Ici, c'eſt un jeune homme encore adoleſcent. qui, cachant un piſtolet en préſence d'un détachement de dragons, attend l'inſtant favorable, ajuſte un ſoldat, le tue, il tombe, & le jeune vainqueur, froidement monté ſur le cheval, s'empare des armes de l'ennemi, & revient avec les ſoldats de la patrie, tandis que les dragons ſont occupés de leur fuite. Là, c'eſt une jeune perſonne, encore ingénue, qui, dans le milieu de la nuit, au ſein des alarmes, vient ébranler, arracher les pavés de la chauſſée, s'en charge, les monte ſous les toîts, pliant ſous le fardeau, & s'écrie, en parlant de l'ennemi: *qu'ils viennent, ſi je puis en tuer ſix je ſerai trop heureuſe.* Plus loin, ce ſont des cohortes, preſque ſans armes, qui oſent ſe préſenter en face des camps, & bravent le danger des bouches à feu prêtes à les foudroyer. Voilà pourtant les hommes que certaines gens ne ſavent pas eſtimer; voilà ceux dont une inepte & mépriſable habitante de Paris, du ſein de ſa maiſon richement décorée, oſoit dire à ſes valets: *conduiſez-moi à mon donjon, que je voye s'égorger cette canaille.* O, citoyens, dans quel oubli, dans quel aviliſſement peuvent précipiter la bêtiſe & l'orgueil!

Si l'on rapproche cet excès d'oubli de la généroſité de ces gardes-françoiſes, qui, ſe préſentant pour enlever le canon du dépôt, lorſque M. le Duc du Châtelet s'y trouvoit lui-même, & refuſant de le livrer a une multitude armée, dont ils étoient ſuivis, cette multitude s'écria qu'il falloit faire main-baſſe ſur le Colonel, lorſqu'un grenadier ſe retourna & dit: „ Mes amis, M. le Duc ne refuſe point „ de livrer le canon, & je ſuis certain que

„ vous le respecterez ! Grenadier, quel est ton
„ nom, lui dit le Duc? Mes camarades se
„ nomment comme moi „.

Enfin, ce fut le mercredi 15, au soir, que le Roi écrivit à M. Necker, de sa propre main, pour l'engager à revenir occuper près de lui cette place qu'il a remplie avec tant d'honneur, cette place dont Sully ne put se rendre plus digne ! Cependant nos ennemis n'étoient pas encore entiérement déconcertés; des farines pour l'approvisionnement du camp de Saint-Denis, s'emmagasinoient encore le lendemain; quelques soldats de divers régimens, se permettoient d'arracher aux passans les cocardes patriotiques, & d'en bourrer leurs fusils; on crut même, le jeudi au soir, avoir apperçu à Saint-Denis, le Prince de Vaudemont; on imaginoit même qu'il méditoit un plan.

Cependant ce fut dans la nuit du jeudi au vendredi que partit enfin la Dame de Polignac, les Princes Lambesc, de Vaudemont, ainsi que les Comtes de Vaudreuil, les sieurs Barentin & Broglie, de Villedeuil, Berthier, Foulon, de la Vauguyon, &c. &c. quitterent Versailles. Ce fut dans cette même nuit que le Prince de Condé, ayant rassemblé à Chantilly deux cents personnes armées, chercha enfin, vers les deux heures après minuit, son salut dans la fuite. Le rendez-vous de la cabale étoit à Bruxelles, & de toutes parts les conjurés s'éloignoient de nous, saisis de frayeur & le désespoir dans l'ame; les têtes portées au bout des lances avoient répandu l'alarme & l'effroi. Ils gagnerent les routes sous divers travestissemens; les femmes prenoient l'habit d'hommes, les hommes s'habilloient en valets, en artisans, & d'autres en pauvres fermiers; M. le Comte d'Artois lui-même, suivit l'exemple, & la tranquillité dès-lors s'établit dans

là capitale. Le camp de Saint-Denis s'éloigna ; leur fuite précipitée leur fit encore abandonner quelques équipages que l'on ramenoit dans cette capitale : bref, la cause de la nation, celle de l'humanité, de la justice enfin, parut alors la meilleure. Certains individus, presque nuls, & indignes d'être libres, qui jusques-là avoient douté du succès, en furent persuadés & se déclarerent des nôtres ; tels furent la plupart des officiers & des sergens des gardes, qui se présenterent au comité de l'hôtel-de-ville, pour offrir leurs services à la nation, & qui en furent remerciés comme ils devoient l'être.

Cependant les approvisionnemens de légumes, d'herbes & de fruits, n'avoient point abondé les jours précédens aux différens marchés de la capitale. L'on avoit su que certains régimens campés à Saint-Denis, & même quelques autres cantonnés en divers lieux, nous interceptoient des vivres, en conséquence, l'on avoit envoyé des détachemens de la milice bourgeoise, dans laquelle se trouvoient incorporés & dispersés de nos braves gardes-françoises, pour favoriser l'arrivée des alimens & les approvisionnemens des marchés, objets si importans dans une aussi grande ville que Paris ! les petites incursions eurent tout le succès desiré ; bientôt les légumes, les grains arriverent en quantité ; déjà les monopoleurs trembloient, ces hommes avares, ces inhumains qui, pour accroître leur or, s'étoient efforcés d'augmenter les calamités & la disette publiques, qui avoient dégradé, épuisé & fait succomber de misere tant d'individus industrieux, utiles à la société, à l'accroissement des richesses réelles ; ces hommes infâmes craignoient enfin pour leur existence ; ils s'empressoient d'ouvrir leurs vastes magasins, lorsque

que les profcriptions menaçoient leurs têtes. Un Dieu permet que de l'excès des maux renaiffe un plus grand bien; c'eft ainfi qu'après la tempête, le ciel renaît plus calme, l'air devient plus pur, & la nature plus belle.

Le comble des égaremens du defpotifme ayant retracé, parmi nous, l'image des fanglantes profcriptions de Rome, & les horreurs de fon triumvirat, ces profcriptions, ces haines ont failli de facrifier auffi quelques innocens à la vindicte publique; tel fut un abbé qui, arrêté jeudi matin aux portes de la ville, fut pris pour un agent fecret, dit-on, de nos ariftocrates, & l'un des principaux inftrumens de cette émeute populaire, dans laquelle gratuitement, on égorgea tant de malheureux, qui, croyant fervir la nation, ne fervoient en effet que les infâmes complots de nos lâches tyrans! Cet abbé avoit beau s'écrier, protefter qu'il n'étoit pas l'abbé Roy, on ne l'écoutoit point, & déjà il étoit menacé du fupplice, lorfqu'enfin, raffemblant avec peine fes idées, il s'avifa de dire qu'il avoit des chofes de la plus grande importance à découvrir, qu'on daignât le conduire à l'hôtel-de-ville, où il promettoit de tout avouer; cette rufe innocente réuffit & lui fauva peut-être la vie : arrivé au comité, il fe fit connoître & obtint des excufes avec fa liberté; mais avant lui, M. Clouet, régiffeur des poudres & falpêtres, bleffé d'un coup de bayonnette à la cuiffe, & de quelques meurtriffures, avoit, nous l'avons déjà dit, été victime de la méprife du peuple. Ces faits prouvent affez combien il feroit dangereux que le peuple osât fe faire juftice lui-même. Pourtant lui feul eft coupable de certaines actions; lui feul a fufpendu les premiers coups du defpotifme mi-

niſtériel tout prêt à fondre ſur nos têtes; mais que le peuple, trop peu éclairé pour ſe conduire, ſe laiſſe guider par les citoyens, notre cauſe eſt la même, nous ne pouvons le tromper, & c'eſt cette union qui, juſqu'à préſent, oſons le dire, a contribué à nos ſuccès autant que nos efforts & ſon courage.

L'aſſemblée nationale vient d'offrir aux citoyens peu fortunés du fauxbourg Saint-Antoine, mais parfaitement dignes d'égards & d'eſtime, un tribut noble & juſte, de l'eſprit de civiſure qu'ils ont montré, & ſurtout de l'ordre dans lequel ils ont ſu ſe contenir au milieu de tant d'efferveſcence, de diſſentions & de troubles; la plupart de ces braves citoyens, plus occupés du ſalut de la nation, que du ſoin de leur exiſtence, ſe ſont trouvés, par la ceſſation de leurs travaux, privés de la poſſibilité de donner à des épouſes, à des enfans, les ſoins que réclament le ſentiment & la nature; mais leur reſpectable interprete, M. Beſſin, a fait entendre leurs voix & l'équité de leurs droits au milieu des repréſentans de la nation; il a le premier dépoſé ſon préſent; les cœurs ſe ſont émus, tous ſe ſont empreſſés de prévenir les beſoins de ces intéreſſans citoyens, & M. l'Archevêque de Paris a préſenté ſeul une ſomme de vingt mille francs, qui, réunies à celle de MM. les députés de tous les ordres, a complété la ſomme de quarante-cinq mille livres, leſquelles ont été offertes & réparties entre les habitans du fauxbourg Saint-Antoine, qui pouvoient y avoir des droits plus inſtans ou plus recommandables.

Voilà ce qu'eſſentiellement on peut tranſmettre de cette journée, la derniere d'une ſemaine à jamais célebre dans les faſtes de

notre monarchie; d'une ſemaine qui, pour nous a été ſix ſiecles, dont les travaux pourront paroître invraiſemblables à nos neveux, d'une ſemaine où l'on vit expirer enfin, de douleur & de rage, le double monſtre deſpotique de l'ariſtocratie des grands, & de l'horrible pouvoir arbitraire de tant d'iniques & miſérables miniſtres.

Du Dimanche, 19 *Juillet.*

Il n'y eut rien d'alarmant cette journée pour la capitale; les citoyens, quoique toujours inquiets, ne préſageoient pas les expéditions atroces qui les firent treſſaillir d'horreur quelques jours après. La milice bourgeoiſe, dont on ne ſauroit trop louer le zele, l'activité & le patriotiſme, rétabliſſoit l'ordre. Jamais la police ne ſe fit avec plus d'exactitude & d'intelligence, & ne mit le citoyen plus à l'abri de l'aſtuce des filoux; jamais on ne dérouta mieux ces gens dont la capitale abonde, qui n'ayant rien à perdre, cherchent & ſaiſiſſent toujours l'occaſion de gagner. C'eſt qu'il y a une grande différence entre le citoyen qui veille lui-même à la garde de ſes foyers, & l'homme à gage qui ne ſemble ſe vouer à la ſûreté publique, que pour agir dans l'ombre avec impunité. Quel eſt le ſuppôt de police, avant ces tems de malheurs & de déſaſtres, dont on eût pu atteſter la probité & la bonne foi! Il vous a fallu toutes les horreurs d'une guerre civile, ô mes concitoyens! pour vous faire ſentir de quel intérêt il eſt pour vous de former la milice Pariſienne ſur un plan ſolide & durable. Ah! ſi la milice bourgeoiſe eût été en activité comme elle l'eſt aujour-

d'hui, vous vous fussiez épargné bien des larmes!

On arrêta, dans la journée du 19, une foule de particuliers, les uns étoient des voleurs de mouchoirs, & les autres n'inspiroient que de simples soupçons. Enfin, toutes ces petites scenes prouvoient encore l'agitation des esprits, & l'on ne voyoit que foiblement s'éteindre la fermentation populaire, malgré les démissions des nouveaux ministres; de celle de M. Barentin & de M. de Villedeuil, le calme auroit dû cependant reparoître, par l'attente du retour de ce Ministre chéri, qui est l'objet de notre regret & de notre espoir.

Dans cette même journée, les architectes-ingénieurs, chargés des démolitions de la Bastilles, assurerent qu'après les plus exactes perquisitions faites avec les portes-clefs dans cette prison, dont on n'a jamais prononcé le nom qu'avec horreur, l'on n'y trouva aucun prisonnier, seulement quelques cadavres, & sans doute innocentes victimes de la plus perfide trahison! Enfin, cet affreux repaire, où l'autorité ministérielle immoloit les victimes au despotisme, bientôt n'existera plus; à sa place va s'élever un monument à la liberté; les mêmes pierres qui tenoient emprisonné quelquefois le crime, plus souvent l'innocence, ne formeront bientôt qu'un temple auguste, où l'on n'entendra que des hymnes à l'humanité, les louanges des généreux citoyens à qui on le devra.

Dans cet horrible séjour, on a trouvé un grand nombre de régistres qui jetteront quelques lumieres sur des faits obscurs de l'histoire. Plusieurs de ces matériaux sont déposés au district de l'abbaye Saint-Germain.

Voici même une liste de quelques prison-

niers que nous mettons ſous les yeux des lecteurs; nous eſpérons pouvoir donner auſſi la correſpondance de quelques miniſtres; quelques uns, ſans doute, exiſtent encore; on aura par-là des témoignages de leur zele à obéir à l'autorité, mais qui auſſi les aviliſſent & les dégradent à jamais dans l'opinion de l'homme honnête & ſenſible.

Liſte des perſonnes enfermées à la Baſtille depuis le 30 Juillet 1742, juſqu'au 27 Février 1750, dreſſée d'après les billets d'entrée ſignés de ces mêmes perſonnes, & dont la forme, toujours la même, eſt énoncée tout au long à l'article de M. de la Bourdonnois.

30 Juillet, le ſieur Croiſat.

20 Août. *N. B.* Un priſonnier dont le nom & ce qui le concernoit, auſſi bien que la ſignature, ſe trouvoient à la ſuite des dates, mais que l'on en a ſéparé en coupant les papiers; peut-être avoit-on quelque raiſon d'en faire perdre le ſouvenir.

25 Août, le ſieur René le Floche, (qui ajoute à ſa ſignature, *prêtre indigne*) c'étoit probablement quelque bon Janſéniſte, tout auſſi criminel que celui que *prêcha l'Ingénu.*

1745.

18 Mars, le ſieur Pajot d'Ardivillier.

18 Mai, le ſieur Mathieu Moron de Boſnay.

1747.

13 Janvier, le ſieur Corneille, clerc-tonſuré.

Idem, l'abbé de Mouceux, de S. Jean.

N. B. La famille de M. l'abbé lui envoya, le 23 du même mois, des couverts, de la bougie, une culotte, une calotte noire & du linge; il ſigna les avoir reçus.

15 Août, l'abbé Dupré.

12 Novembre, la nommée Charlotte-Marguerite Dubray.

13 dudit, le ſieur Deſilly.

29 dudit, (un M. Gilbert, dont on a tenu note, en diſant que le billet eſt perdu).

1748.

2 Mars, M. Mahé de la Bourdonnois.

N. B. Son billet auquel tous les autres reſſemblent, aux circonſtances près, eſt conçu en ces termes :

„ Ce jourd'hui 2 Mars 1744, eſt entré à la
„ Baſtille, par ordre du Roi, le ſieur Fran-
„ çois Mahé de la Bourdonnois, qui avoit
„ ſur lui 16 pieces d'or de 24 liv., 10 pieces
„ d'or de différens pays, leſquelles nous ſont
„ reſtées entre les mains (*), tant d'Eſpagne,
„ des Indes & d'Angleterre, qui nous ſont
„ reſtées entre les mains, (cette répétition ſe
„ trouve ſur la note). Il n'avoit pas d'autres
„ effets ſur lui, & a ſigné ladite entrée „.

Signé, Mahé de la Bourdonnois.

4 Mai, M. Trehouart de la Gatinois.

Nota. *On préſume que l'on n'oſoit pas même prononcer le nom de Louis, dans ce déteſtable ſéjour, de peur que l'idée du Prince ne vînt conſoler les malheureux accuſés.*

1749.

2 Février, le nommé François Boſcheron.

25 Mars, la Demoiſelle Françoiſe de la Croix.

N. B. Peut-être cette Demoiſelle étoit-elle jolie, & qu'un tête-à-tête avoit paru dangereux, car pour l'arrêter & la conduire, on dépêcha M. d'*Hemery*, qui a toujours été d'une belle figure, & M. de Saint-Marc, qui ne nous eſt pas connu.

(*) Et une cane à pomme d'or.

Probablement ce fut M. de la Bourdonnois qui fit remarquer que l'on paſſoit diſcretement ſous ſilence la canne à pomme d'or.

6 Mai, M. l'abbé le Blanc.

3 Juin, le fieur le Boulleur de Chaffan.

2 Juillet, le fieur François de Mairobert.

12 Octobre, le nommé André Dubuiffon.

1750.

27 Février, le fieur Denis la Perriere.

Nota. *Une fuite au numéro prochain.*

Un fait hiftorique fur la Baftille, peut-être encore cité, quoiqu'il l'ait été par-tout, à caufe de fa fingularité.

Hugues Aubriot, prévôt des marchands, natif de Dijon, en pofa la premiere pierre, & en fut lui-même la premiere victime, renfermé fous prétexte d'héréfie. Les Maillotins, factieux de ce tems-là, l'en tirerent, & le mirent à leur tête; il les quitta dès le foir même, & fut mourir dans fa patrie.

Dans l'aprês-dîner on amena plufieurs convois de farine, & qui de-là furent tranfportés dans la halle; on y conduifit auffi un convoi de balles faifies aux environs de Paris par des payfans. Sur le foir de la même journée, arriva à la ville un détachement de foldats d'un régiment qui étoit à Meaux; ces malheureux mouroient de faim; on leur fit donner des vivres; quelques perfonnes ayant demandé ce qu'on feroit de ces déferteurs : doucement, Meffieurs, déferteurs, dit M. de la Fayette; ils s'enrôlerent gaiement dans la milice parifienne, & chaque jour nous met à même de voir combien l'odieux projet de faire égorger des citoyens par des citoyens, étoit abfurde & peu réfléchi. On vouloit donc nous punir d'aimer notre Roi. Ariftocrates, vous tremblez en ce moment, & vous ofez infolemment nous menacer en trompant, il y a deux jours, votre Roi, votre patrie & vos freres! infenfés, craignez leur jufte vengean-

ce, ou ſongez à reſpecter les droits impreſcriptibles & ſaints de l'indulgente humanité.

Du Lundi, 20 Juillet.

L'orage des révolutions vient-il à gronder dans un état, alors le caractere national diſparoît, & le peuple le plus aimable & le plus doux, n'eſt bientôt que le plus ſévere & le plus barbare; mais au moindre rayon que promet le calme, il redevient lui-même; auſſi malgré que les viſages annonçaſſent encore la vive agitation de l'ame, la journée du 20 Juillet ne nous a donné, dans la capitale, que des ſcenes de patriotiſme & de ſentimens. Le comité de la ville reçut le matin un billet de M. le Duc de Liancourt, préſident de l'aſſemblée nationale, pour l'inſtruire de la marche du ſieur du Franc de Saint-Léon, chargé des lettres du Roi & de l'aſſemblée nationale, pour M. Necker, & depuis ce moment, on croit toujours voir arriver cet autre Sully, qui fut, comme l'ami de Henri, ſur le point d'être la victime des ariſtocrates, mais qui n'en ſera auſſi, comme lui, que plus aimé de ſon Roi, & plus cher à la nation.

Dans la même journée: les Dames du marché Saint-Paul vinrent complimenter les membres du comiié de la ville; cette députation fut très bien accueillie; les Dames du marché, en préſentant des bouquets, prononcerent le compliment ſuivant:

„ L'amour d'un peuple qui adore ſon Roi, „ vous conduit ici pour la conſommation du „ plus grand de tous les ouvrages, qui eſt „ une réunion réelle des trois ordres, & le „ divin zele qui vous anime, nous fait eſ„ pérer la fin de nos miſeres, en nous faiſant

„ dire d'avance, que votre auguste assemblée „ représente à l'humanité du meilleur des „ Rois, la protection du plus grand des „ Princes, & que vous êtes tous des Nec- „ ker „.

M. Moreau de Saint-Mery, président de l'assemblée générale des électeurs, répondit à ce compliment en vrai patriote. Cette scene brillante fut terminée par des couplets dont le refrein étoit *vive le Roi*, *vive la nation*, *vive le tiers-état*.

Cette journée devoit être toute entiere pour le sentiment; parmi les différentes personnes que les milices bourgeoises amenerent à MM. les électeurs, se trouva une jeune fille, habillée en garçon; le travestissement avoit éveillé le soupçon, & l'on parloit déjà de lui faire un mauvais parti. C'est une ruse, disoit on, des Polignac, des Thierry, des Vermond, il faut en faire un exemple; cependant on questionnoit cette fille qui, avec l'air de l'embarras, répondoit avec l'ingénuité de l'innocence: on lui demanda pourquoi elle ne portoit point l'habit de son sexe. *Oh! Messieurs*, dit-elle, *fondant en larmes*, *sans doute*, *je suis coupable*, *mais pardonnez-moi d'avoir pris l'habit de garçon; j'ai cru pouvoir*, *avec cet habit*, *gagner davantage*, *& procurer plus d'aisance à mon pere & à ma mere qui sont dans la plus grande indigence*; ces mots, que des sanglots laissoient à peine échapper, attendrirent l'assemblée; on la mena dans la rue de la Mortellerie, qu'elle avoit indiquée pour celle de sa demeure, les renseignemens se trouverent conformes à ses dépositions; l'on fit sur le champ une quête qui lui fut remise, & le détachement qui l'avoit amenée comme une victime de la haine publique, la reconduisit comme un modele de

la piété filiale; ainsi, dans les mêmes momens, l'on punissoit le crime & on récompensoit la vertu. François! je vous reconnois à de pareils traits, vous êtes naturellement bons & sensibles; il faut donc croire, que sans l'excès de l'oppression des ministres perfides, sauf la dureté des barbares aristocrates, on ne vous verroit point aujourd'hui ne respirer que le sang & le carnage, & comme accoutumés au spectacle horrible de ces noires tragédies, dont le dénouement doit à jamais faire trembler le mauvais citoyen; le monstre, enfin, qui seroit assez audacieux pour tenter de ramener les jours affreux de l'hydre aristocratique.

Du Mardi 21 *Juillet.*

Le calme de la journée du lundi, 20 Juillet, ne laissoit rien imaginer de fâcheux pour la journée suivante. On avoit annoncé la reprise des spectacles, au profit des soldats & ouvriers qui avoient si généreusement défendus les citoyens avec le dévouement patriotique qui leur donne de si grands droits à notre reconnoissance, & leur assure les applaudissemens de tous les siecles; ils sont les premiers nobles de leurs familles, comme les aristocrates modernes seront les derniers des leurs. Peut-on, en effet, encore appeller nobles des êtres aussi vils que bas flatteurs, que l'étoient les chefs cruels de cette faction scélérate, qui vouloit se baigner dans le sang des citoyens? Monstres! vous vouliez affermir & consolider le trône du despotisme, mais vous ne nous verrez qu'entourer l'autel de la sainte liberté; vous ne nous verrez agir qu'au nom de la patrie & de l'humanité, & vous pardonner vos atrocités!

Cependant les esprits n'étoient pas tellement tranquilles, que le plus léger propos ne pût encore causer des alarmes, exciter la fermentation, & mêler le trouble à la fureur. En effet, il se répand un bruit que l'abbaye de Montmartre recele des armes, de la poudre, & que de cette éminence, on a le projet de bombarder la capitale; c'étoit plus qu'il n'en falloit dans un moment de révolution aussi sensible, pour faire courir en foule à la prison de ces chastes cénobites.

Prison où la vertu, volontaire victime,
Gémit & se repent, quoiqu'exempte de crime.

Madame l'abbesse fit dire qu'elle ne demandoit pas mieux que l'on fît la plus exacte recherche dans le couvent; qu'elle alloit donner toutes les clefs. Quelques électeurs, M. le curé de Saint-Eustache & quelques autres particuliers y entrerent, ils ne trouverent aucune arme, ni rien qui laissât soupçonner la trahison. Il fut dressé procès-verbal, & cette émeute n'eut aucune suite fâcheuse. Il est à présumer que l'on n'a d'autres reproches à faire aux religieuses de Montmartre, ainsi qu'aux enfans de Paul, que celui d'être trop riches. Mais pourquoi des richesses à qui fait vœu de pauvreté?

Ce fut dans cette journée qu'un bourgeois de Compiegne vint annoncer au comité de la ville, que M. Berthier, intendant de Paris, étoit arrêté; alors la ville députa M. Rivierre, avec deux cents cinquante bourgeois, pour aller le chercher.

La nouvelle de la prise de ce traitant, à qui l'on reprochoit la trahison la plus noire, & surtout la scélératesse d'avoir fait couper les bleds en verd, mit tout Paris en mouve-

ment & dans la plus grande fermentation : on se rendit cependant aux spectacles ; les loges étoient peu remplies ; la fête n'étoit pas pour les nobles.

Dans la partie de chasse de Henri IV, M. Dugazon, ayant heureusement placé dans son rôle l'à-propos du moment, fut vivement applaudi. Je ne sais pourquoi le journal de Paris, à qui il fit passer cette scene, n'a pas voulu l'imprimer ; cela paroît d'autant plus étonnant, que ce journal place tout ce qu'on lui envoie, sauf à se rétracter le lendemain de l'erreur de la veille.

Le Roi écrivit, dans cette même journée, à M. de la Fayette, la lettre suivante :

Versailles, ce 21 Juillet 1789.

„ Je suis informé, Monsieur, qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régimens, en a quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris ; je vous autorise à garder tous ceux qui s'y seront rendus avant que vous receviez la présente lettre seulement, à moins qu'ils ne se pressassent de retourner à leurs corps respectifs avec un billet de vous, au moyen duquel ils n'y éprouveront aucuns désagrémens „.

„ Quant aux gardes-françoises, je les autorise à entrer dans les milices bourgeoises de ma capitale, & leur paye & nourriture seront continuées jusqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur subsistance. Les quatre compagnies qui sont ici pour ma garde, continueront cependant le service, & j'en aurai soin „. *Signé* LOUIS.

Puisse la race future mettre au rang des fables, que des soldats armés seulement pour

détruire les ennemis de la patrie, ont été commandés pour verser le sang de leurs compatriotes, qui n'avoient d'autre tort que d'avoir trop longtems plié sous le sceptre de fer de l'autorité ministérielle. Ah! si ce trait de barbarie ne peut pas rester inconnu, la postérité du moins, en frémissant d'horreur, au récit de cette horrible catastrophe, versera des larmes d'attendrissement sur la glorieuse désobéissance des soldats françois qui ont sauvé la nation, & écarté du trône du meilleur des Rois ces hommes de sang:

Détestables flatteurs, présent le plus funeste,
Que puisse faire aux Rois la colere céleste.

Du Mercredi 22 Juillet.

Cette journée fut effrayante & terrible; elle signala la vengeance du peuple contre ses oppresseurs. Dès cinq heures du matin, l'on annonce que Foulon, cet ambitieux, qui tant de fois excita la haine publique par ses spéculations odieuses, & l'accroissement inoui d'une fortune étonnante, incroyable même, Foulon vient d'être arrêté à cinq lieues de Paris, sur la route de Fontainebleau, dans un village appellé *Viry*, près l'une de ses terres, afin d'échapper à la fureur du peuple. Il fit répandre, comme nous l'avons déjà dit, le bruit de sa mort. Un hasard l'avoit secondé; l'un de ses domestiques étoit véritablement mort, & fut enterré à sa place, avec des obseques convenables à la fortune d'un ex-ministre. Mais Foulon étoit haï & même abhorré: dès le dernier regne, ses monopoles odieux le couvroient de l'indignation publique; ses vassaux le détestoient; ils furent les premiers à le rechercher, à le

découvrir, & leurs instances forcerent le procureur-fiscal du lieu de s'en saisir. Il fut arrêté dans une maison de M. de Sartine, un de ses dignes collegues, alors reconnu pour avoir, dit-on, desiré que les malheureux mangeassent de l'herbe, puisque ses chevaux en vivoient. Ils mirent sur son dos, & par dérision, une botte de foin pour sa provision, avec un bouquet de chardons à sa boutonniere; en cet état ils l'amenerent à l'hôtel-de-ville de Paris, où le comité s'empressa de nommer des juges pour instruire son procès. Mais bientôt une foule nombreuse se rendit à la Greve; elle croissoit & s'augmentoit de moment en moment, l'impatience croissoit de même; bientôt des murmures, ensuite des fureurs: le peuple demandoit hautement sa victime. Le comité, après avoir interrogé cet ambitieux proscrit, employa tous les moyens qui étoient en sa puissance pour calmer le peuple, & le porter, non pas à la clémence, mais à la douceur, & afin de laisser à Foulon la facilité de donner lui-même des preuves suffisantes. Vainement MM. les électeurs descendirent de la ville, tâcherent de haranguer le peuple, mais des parole de paix ne pouvoient rien sur un peuple furieux qui ne vouloit que du sang. M. Bailly se présente; son éloquence qui toujours porta la persuasion dans les cœurs, est pour la premiere fois en défaut: l'on ne veut rien entendre. Qu'espérer d'un peuple qui n'est pas ému par l'expression du sentiment? Cependant, quel étoit l'instant de M. Foulon? il entendoit les cris du peuple, & n'étoit point effrayé; l'un de ses gardes, sensible à son sort, osa lui dire: *Vous êtes calme, Monsieur, sans doute vous êtes innocent? — Le crime seul*, lui dit Foulon, *peut se déconcerter.*

Sur les cinq heures, Meſſieurs du comité crurent obtenir du peuple qu'il le laiſſeroit conduire dans la priſon de l'abbaye; on avoit donné l'ordre à un détachement de la milice bourgeoiſe pour l'y conduire; M. de la Fayette s'avance; ſa ſeule préſence auroit dû apporter le calme; il propoſe de conſerver encore le priſonnier, pour obtenir de lui des ſecrets importans, ſans doute, & de le laiſſer enfin conduire dans la priſon; mais le peuple impatient, pouſſe des cris de fureur; il force les gardes, ſe jette dans les ſalles de l'hôtel-de-ville, ſaiſit l'accuſé, l'entraîne; la corde l'attend; il eſt déjà ſous le réverbere fatal, dont la colonne a ſervi de gibet à tant de traîtres; déjà il eſt ſuſpendu, la corde ſe rompt ſoudain; elle eſt raccommodée; mille mains, mille bras ſont occupés de ſon ſupplice; bref, il n'eſt plus, & ſa tête tranchée va loin de ſon corps, donner l'affreux ſpectacle des ſanglantes proſcriptions: cette tête étoit portée au bout d'une lance, dans toutes les rues de Paris; une poignée de foin étoit dans ſa bouche; alluſion frappante des ſentimens inhumains de cet homme barbare; ſon corps traîné dans la fange & conduit de toutes parts, annonçoit aux tyrans la vengeance terrible d'un peuple juſtement irrité. Ainſi finit cet être ambitieux & cruel, qui n'exiſta que pour mériter la haine des hommes, faire ſouffrir les malheureux, & recevoir enfin le prix de tant d'iniquités.

Il eſt ſans doute un Dieu juſte, qui veut que tôt ou tard les méchans ſoient punis de leurs forfaits.

Mais quelle nouvelle ſcene d'horreurs ſe préſente! Un peuple avide de vengeance, quitte la Grève, abandonne les reſtes ſanglans

du profcrit, pour voler à l'arrivée d'une nouvelle victime.

L'intendant de Paris, M. Berthier, ayant été reconnu à Compiegne par un homme du peuple, il fut dès lors arrêté. Vainement il offrit à cet artifan plufieurs mille louis pour le féduire, l'artifan fut inflexible. Se feroit-il douté, cet efclave des grands, ce courtifan vicieux, qu'un être fans pain pût être incorruptible ? Eh bien! pour la derniere fois, il en fut convaincu. Un électeur de la ville, avec une nombreufe efcorte qui groffiffoit à chaque pas, l'étoit allé prendre: déjà la route étoit chargée de fpectateurs. En paffant dans chaque village, il n'eft petits ni grands qui ne vouluffent voir ce miniftre de tant d'iniques vexations, ce principal agent de leurs calamités; on l'obligeoit de defcendre de fa voiture pour fe montrer à tous. Chacun favoit déjà que fon porte-feuille furpris, ayant été examiné, contenoit des titres authentiques de fes trames perfides. La diftribution de fix ou huit mille cartouches faites à fes agens fecondaires, celle d'un très grand nombre de balles, de douze cents livres de poudre; fi l'on rapproche ceux de la direction des opérations du camp de Saint-Denis qui lui étoit confié, de la coupe des bleds en verds, laquelle lui fervoit à la fois de pretexte pour faire approcher les troupes de la capitale, & pour faire hauffer le prix des grains, dans lefquels il s'étoit fi fort intéreffé. Il étoit le primitif agent des volontés fecretes de la cour & de ceux qui favorifoient le commerce des bleds: d'ailleurs quelques lettres particulieres, certaines, le trahiffoient. Cet homme qui poffédoit le fignalement des citoyens les plus zélés pour la caufe publique, n'attendoit fûrement qu'un

qu'un moment favorable ; mais quelle différence ! comme les perfides projets s'anéantissent ! C'est lui, c'est cet être sans patrie ; cet être lâchement asservi & vendu aux crimes des puissans & des traîtres, pour qui la justice, l'humanité & le devoir de citoyen étoient honteusement trahis ; c'est lui que l'on voit s'avancer au milieu d'un peuple nombreux qui l'accable de mépris & d'outrages. Pour le mieux voir, l'on a enlevé la partie supérieure de la chaise qui le conduit ; plus de cinq cents cavaliers en armes forment son cortege ; Gardes-françoises, Suisses, soldats des autres corps, bourgeois, tout est mêlé ; tous, avec plaisir, menent un ennemi détesté : musique militaire, tambours, drapeaux, rien ne manque à ce cortege ; on le prendroit pour un triomphe ! la joie cruelle du peuple est peinte dans tous les regards ; portes, balcons, fenêtres, sur son passage, tout est garni, tout est occupé : le desir de l'attente augmente l'intérêt. Il paroît enfin, cet intendant inique ; la tranquillité est encore sur son front ! l'habitude des forfaits, ainsi que l'innocence, inspire donc aussi de la tranquillité ! Non, Berthier ne pensoit pas marcher à son supplice. Mais quelle scene horrible vient s'offrir ! qui le croiroit ! la tête ensanglantée de ce proscrit abhorré, de Foulon, son beau-pere, lui est présentée : ô spectacle terrible ! Berthier frémit, & son ame, pour la premiere fois, peut-être, se sentit abreuvée de remords ! la crainte & la terreur le saisirent ; cependant il espéroit encore que la douceur, l'humanité, la loyauté des François pourroient lui faire grace : vain espoir, ils n'étoient plus les mêmes ; vils tyrans, ce sont vos infâmes projets, vos trahisons qui excusent nos délires !

Cependant Berthier approche du tribunal où siége l'équité ; il arrive, entre dans cet asyle de l'innocence, si fatale au crime : on l'interroge sur sa conduite & ses desseins : *J'ai obéi à des ordres supérieurs*, répond-il, *vous avez mes papiers & ma correspondance ; vous êtes aussi instruits que moi.* Malgré la briéveté de cette réponse, on veut répliquer. *Je suis fatigué*, reprit-il, *depuis deux jours je n'ai pas fermé l'œil ; faites-moi donner un lieu où je puisse prendre quelque repos.* Hélas ! la faulx de la mort est suspendue sur la tête du crime ; il ne l'apperçoit point. On délibere ; déjà les cris de la fureur font retentir les voûtes de l'édifice : on résout néanmoins d'envoyer l'accusé aux prisons de l'abbaye Saint-Germain ; on le lui annonce, il y consent. De nouveaux cris de mort se font entendre ; l'effroi saisit les juges. M. Bailli se hasarde ; il veut calmer, s'il est possible, cette multitude effrénée, que la rage posséde, & expose avec l'éloquence de la persuasion, que la prudence, la nécessité font une loi de conserver la vie à l'accusé, que la découverte de nouveaux faits est nécessaire à la conviction, & plus encore à la sûreté publique ; qu'enfin il va être conduit aux prisons de Saint-Germain. On ne lui répond que par des cris de désespoir. L'on attendoit encore pour le faire paroître ; on craignoit de se décider, lorsque des menaces terribles, d'affreuses imprécations, font appréhender les excès d'un peuple affamé de vengeance. Hélas ! ces milliers d'indigens ! il en est les trois quarts qui ont vu périr quelques-uns des leurs d'épuisement ou de misere, & l'un des principaux auteurs de ces maux se présente ! Quelle fureur, quelle rage n'inspire pas un tel ennemi ! Berthier sort enfin de l'asyle de la

clémence, il s'avance au milieu de gardes..... Dieux! les infernales Euménides..... Non, des hommes..... dix mille bras le saisissent..... En vain Berthier veut s'armer, se défendre..... rien ne peut s'opposer à la rage désespérée de ses bourreaux! ses infâmes complices auroient-ils donc gagé des traîtres pour le massacrer, avant qu'on pût savoir la révélation de leurs noirs complots! Déjà Berthier n'est plus, sa tête déjà n'est qu'une masse mutilée & séparée du corps; déjà un homme.... un homme.... O Dieux! le barbare! il arrache le cœur de ses entrailles palpitantes? que dis-je? il se venge d'un monstre; ce monstre avoit tué son pere (*); les mains dégoûtantes de sang, il va l'offrir, ce cœur fumant encore, au regard de ces hommes de paix rassemblés dans le tribunal auguste de la sagesse & de l'humanité; quelle horrible scene! Tyrans, jettez les yeux sur ce terrible & révoltant spectacle; frémissez & voyez comme on vous traite, vous & vos pareils? Ce corps si délicat, si soigné, lavé de parfums, est affreusement traîné dans la fange, & les pics des pavés déchirent ce corps par lambeaux! Despotes & ministres, quelles terribles leçons! l'auriez-vous cru que des François eussent eu cette énergie? Non, non, votre regne est passé! tremblez ministres futurs, si vous êtes iniques! Voulez-vous savoir, vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre, voulez-vous savoir jusqu'où la fureur a pu entraîner les François! Sachez quelles étoient les bornes de leur rage; le cœur du traître proscrit étoit porté dans les rues, au bout

(*) M. Berthier avoit tué réellement, à ce qu'on assure, le pere du dragon qui a fait cette action.

d'un coutelas: eh bien! dans un lieu public... (*) Qui le croiroit! des François, des êtres fenfibles.... Dieux!.... ils ont ofé tremper des lambeaux de chair & de fang dans leurs breuvages, & la haine s'en eft repue avec acharnement. François, vous exterminez les tyrans, votre haine eft révoltante; elle eft affreufe..... Mais vous ferez libres enfin. O ma patrie! les droits de l'homme feront donc parmi nous refpectés! Je fens, ô mes concitoyens, combien ces fcenes révoltantes affligent votre ame; comme vous j'en fuis pénétré, mais fongez combien il eft ignominieux de vivre & d'être efclave; fongez de quels fupplices on doit punir les crimes de leze-humanité; fongez enfin quels biens, quelles fatisfactions, quel bonheur attendent, vous & vos enfans, & vos neveux, lorfque l'augufte & fainte liberté aura parmi vous placé fon temple; pourtant n'oubliez pas que ces profcriptions outragent l'humanité, & font frémir la nature.

Du 23 Juillet.

Détournons nos regards de ces fcenes d'horreurs qui nous ont affligés? Efpérons que, fans doute, déformais aucun homme n'oubliera ce qu'il doit à des hommes? Sans doute, aucun ne voudra déformais commander defpotiquement à des citoyens, fes femblables, fes égaux, & moins encore les accabler, les faire languir fous l'injuftice & l'oppreffion. Les infenfés qui penfoient être d'une efpece différente que la nôtre, qui apparemment fe croyoient exempts

(*) Ce fait a eu lieu dans un café, rue Saint-Honoré, près celle de Richelieu.

de misere & de tout ressentiment humain, ont fui de nos asyles, ont abandonné nos terres; ils reconnoîtront peut-être un jour que nous ne sommes point méchans, mais que nous sommes justes.

Des lettres de Bruxelles nous apprennent que la petite cour de France, selon l'expression de l'une d'elles, est rassemblée dans cette ville; l'accueil qu'elle y reçoit des habitans & même de la cour du Brabant, est, dit on, peu flatteur; on ne croit même pas que Monseigneur le comte d'Artois y séjournera longtems; il dirigera peut-être incessamment sa route du côté de la cour impériale, où sans doute il sera amplement dédommagé.

Une lettre particuliere de M. de Saint-Léon, chargé de porter à M. Necker la lettre instante & flatteuse du Roi, & non moins intéressante de l'assemblée nationale, nous apprend que M. Necker étoit parti de Bruxelles, dès le mercredi 15, pour Francfort; Madame Necker, qu'une indisposition y avoit arrêtée, en étoit partie également; & M. de Saint-Léon s'est mis en route sur les pas du grand ministre, l'espoir & l'appui de la France.

L'on vient de découvrir une lettre emblématique, venant de Versailles, dans laquelle étoient ces phrases; les numéros 2, 8, 9, 14, 17 & 24, sont partis; il ne nous reste plus que le désespoir & les larmes: mille conjectures s'élevoient à ce sujet, mais l'énigme est obscure.

Enfin, la compagnie connue sous le nom de Leleu, marchand de grains, est dissoute; onze voitures de bled ont été enlevées de ses magasins, ci-devant immenses, & ont été conduites à la ville. Qui croiroit que tant de gens, d'une fortune considérable & d'un rang fort distingué, étoient associés directement ou indirectement

dans ce commerce honteux & ſi nuiſible au peuple! J'oſerai dire plus : l'intention de quelques intéreſſés de la premiere claſſe, avoit pour objet peut-être autant celui d'affamer le malheureux pour l'opprimer, lui & la nation entiere, que l'infâme gain du monopole.

Du Vendredi 24 *Juillet.*

Il s'eſt répandu certains bruits ſur de faux détachemens de la garde bourgeoiſe. Les ſeuls renſeignemens qui aient pu nous parvenir à cet égard, & qui ſans doute ont pu y donner lieu, proviennent du zele patriotique d'un littérateur connu & diſtingué, M. Soulés, qui ayant formé une troupe particuliere & indépendante de ſon diſtrict, pour veiller conjointement avec la Milice pariſienne, à la sûreté publique, fut arrêté par cette même milice & conduit à l'hôtel-de-ville, où le comité s'eſt empreſſé de juſtifier la droiture de ſes intentions, par une déclaration publique.

Les payſans, ſecondés d'un détachement de Milice pariſienne, viennent de conduire à l'hôtel-de-ville, dix-ſept voitures de grains ou farines qui ont été trouvées ſur la route, avec deux petits canons, qui n'étoient point chargés, lorſqu'on les prit dans le parc de M. de Talaru, à quelque diſtance d'Arpajon & d'Etampes; ſur la demande qui en fut faite, Mad. la Marquiſe voulut bien les céder, d'autant qu'ils ne lui étoient pas néceſſaires. Tant de gens, tant d'accapareurs & d'ariſtocrates euſſent voulu les poſſéder, même au poids de l'or.

M. de Beaumarchais, non moins confiant & généreux, vient de faire le ſacrifice de douze mille livres, en faveur des habitans infortunés

du fauxbourg Saint-Antoine ; quoique secrétaire du Roi, il a desiré d'être admis dans les districts des Communes, & ce trait d'humilité, sans rien diminuer des honneurs *distingués* de sa charge, doivent appaiser nécessairement les petites clameurs & les sarcasmes, dont quelques personnes croyent ne pouvoir se dispenser à son égard.

Ce soir,

M. de la Fayette craignant sans doute de ne pouvoir opérer tout le bien qu'il desire, contrarié d'ailleurs par la conduite peu réfléchie de la multitude, & les extrémités auxquelles la populace s'est portée, en se faisant elle-même justice sans l'aveu de la loi, s'est déterminé à donner sa démission de Colonel-général des gardes parisiennes ; mais il a été vivement supplié de conserver cette place, où ses talens & ses vertus sont si précieux, si importans à la nation dans cette occurence. M. Bailli a été l'interprete des sentimens de tous les citoyens ; il a joint les instances à nos prieres, & sa sagesse a triomphé de la modestie & des intentions du héros, qui ne sut combattre que pour la liberté & non pour donner des fers au monde.

En ce moment nous venons d'avoir des nouvelles satisfaisantes ; M. Necker reçut, en passant par Huningue, les hommages que l'on doit à ses vertus & à ses talens. Des hommes tels que lui, sont citoyens de l'univers ; ceux de Bâle attendoient son arrivée ; une couronne civique lui fut présentée en leur nom ; on eût voulu lui donner des fêtes : mais ce sage ministre paroissoit avoir quelque chagrin qui affligeoit son cœur : loin d'une fille chérie, loin des François, de leur Roi, qu'il aime, qu'il chérit, faut-il s'étonner que ce grand ministre porte en son

ame quelque douleur secrete ? D'ailleurs, quel prix a-t-il obtenu de tant de travaux & de sollicitudes ? Celui d'être forcé de fuir d'un pays, dans lequel il n'eût dû trouver que des honneurs & des récompenses.

Du Samedi 25 Juillet.

Trois voitures d'armes, provenant des casernes de Saint-Denis, ont été hier conduites à l'hôtel-de-ville de cette capitale ; ceci ne prouve pas que nous soyons disposés à faire des sacrifices pour céder de notre liberté.

On dit, & nous ne pouvons cependant pas le garantir, qu'il a été arrêté soixante-six voitures chargées de bled & une d'argent, appartenantes à M. Bertin des parties casuelles ; un convoi si considérable a droit d'occuper un instant l'opinion publique ; mais enfin ceci mérite confirmation.

Une chose plus certaine, c'est que désormais les prisonniers d'état, enfermés dans les prisons nationales de l'abbaye S. Germain, ne porteront plus de chaînes ; il n'y aura ni cachots, ni lieu de gêne ; ces barbares usages seront enfin anéantis. N'est-ce pas assez qu'un homme soit privé de sa liberté, sans souffrir inutilement les maux que l'humanité & la raison réprouvent ? De quel intérêt est-il donc pour la société qu'un malheureux endure des tourmens, & gémisse sur chaque minute de son existence. L'indulgente philosophie nous apprendra-t-elle donc enfin à être séveres, mais point cruels sans nécessité !

Vingt-quatre hommes ont été arrêtés ce soir près de Montmartre ; ils ont été conduits à l'hôtel-de-ville ; quelques-uns, quoique tous eussent l'uniforme de la misere, ont été trou-

vés avec des habits diſtingués cachés ſous des haillons; ils ont dit qu'*ils venoient chercher du pain*, ce qui a paru peu vraiſemblable. D'après leur dépoſition, on les a fait conduire au cachot: ſont-ce des voleurs, ſont-ce des eſpions, ſont-ce des gens payés par la cabale pour exciter encore quelques mouvemens? c'eſt ce qu'on ignore. On ſait mieux à quoi s'en tenir ſur trois hommes arrêtés, portant des lanternes ſourdes, & dont l'un avoit deſſein d'incendier un magaſin d'épicerie. Cette découverte eſt due à la vigilance de la garde nationale. C'eſt par elle encore qu'un homme, dont on ignoroit l'état, fut reconnu pour n'être pas un vrai citoyen, puiſque d'après les perquiſitions faites chez lui, il s'y eſt trouvé des calices & d'autres effets, qui ne peuvent que laiſſer des ſoupçons peu favorables ſur ſa probité.

Cinquante ſoldats ſont encore arrivés hier à l'hôtel-de-ville, pour être admis parmi les défenſeurs de la patrie; il s'en préſente chaque jour; néanmoins quelque plaiſir, quelque eſtime que mérite leur dévouement, la capitale ne peut en recevoir dans ſon ſein qu'un nombre proportionné & très inférieur à celui de ſa garde bourgeoiſe; non par défiance, mais par prudence & par raiſon.

Pluſieurs écrivains ſe ſont empreſſés de répandre dans le public des idées effrayantes ſur les dangers que nous avons courus; nous attendons, pour en parler avec certitude, qu'un nombre de faits raſſemblés nous ayent donné des convictions ſuffiſantes. Cependant chaque moment découvre des attentats & des traîtres; mais lorſqu'on accuſe, il faut être prudent; & un enſemble, un enchaînement de toutes les parties de ſyſtême compliqué, ſont ſeules

capables de dévoiler au public ce tissu de crimes & d'horreurs.

Du Dimanche 26 Juillet au 1er. Août 1789.

Tandis que de nouveaux désastres affligent de toutes parts les Provinces, le calme renaît enfin dans la capitale; mais chaque moment atteste de nouveaux forfaits, & dévoile quelque partie de ce complot affreux dont nous devions être victimes. Aujourd'hui l'on commence à savoir que, pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la Province de Bretagne, nos ennemis avoient projetté de les faire attaquer dans leurs propres foyers, d'incendier le port de Brest, & de demander asyle pour ceux qui eussent été poursuivis, à une puissance maritime voisine de la France. Dans cette supposition, les intrépides Bretons eussent à regret été occupés de se défendre sans pouvoir nous secourir, tandis qu'environnés nous-même au moins de cent quatre-vingt pieces de canon & de plus de quarante mille hommes, au nombre desquels étoient beaucoup de régimens étrangers, nous eussions été, dans cette capitale, livrés à toutes les horreurs de la guerre. La postérité croira-t-elle que dans ce siecle d'humanité, de bienfaisance & de lumieres, il ait existé des êtres assez dénaturés pour vouloir régner sur des monceaux de morts & des restes de nos cités réduites en cendres! car enfin ils n'espéroient pas que nous eussions eu le lâche opprobre de nous laisser couvrir de chaînes avant d'être descendus au tombeau! Quelle est donc la fureur de ces ambitieux insensés, qui semblent ne pouvoir exister sans

commander à des hommes ? Quoi ! cent mille esclaves courbés à vos pieds, auroient donc augmenté en vous le dégré de force vitale ? vous auroient donc donné de nouveaux sens, des organes rajeunis ou plus actifs ? Car sans cela eussiez-vous été plus heureux ? Répondez, êtres inconséquents & cruels, qui voulez enchaîner des hommes ! Vous ignorez donc que chacun de nous porte une ame au moins égale à la vôtre ? Que vos prétentions sont puériles & vaines ! Moins traîtres & moins dangereux, vous n'excitèriez en nous que le mépris & la pitié ! Vous êtes Princes, & vous pouvez vous couvrir de crimes & d'infamie ! Dites maintenant ce qu'on vous doit. Si des décorations que donne le hasard, & quelquefois l'avilissement, avoient encore le droit d'en imposer à nos yeux, vous pourriez espérer ; mais, hélas ! chacun connoît, chacun voit ces signes de la grandeur amoncelés dans lés magasins de nos marchands : & ce sont, vous le savez, nos artisans qui les fabriquent. Idoles que notre bonté ou notre foiblesse encense, vous persuaderez-vous toujours que vous êtes des êtres par excellence très supérieurs à nous ? Croirez-vous donc toujours que votre entendement, que vos sublimes idées sont mille fois au-dessus des nôtres ? Cependant vos erreurs, vos vices, vos folies, la gangrene & la mort vous dégradent comme nous ! Ah ! jouissez de vos biens, embellissez votre existence, chassez loin de vous les crimes & les tourmens, qui se suivent, & donnez-nous la paix. Nous ne voulons point charger votre vie d'amertumes & de maux ; pourquoi voulez-vous accabler ainsi la nôtre ?

Dernierement la Reine fut assez mal ; l'état d'épuisement & de foiblesse où elle se trou-

voit, la retint chez elle; mais le calme s'eſt parfaitement rétabli.

Faut-il citer ici un nouveau trait d'injuſtice de la part de ceux qui penſent être au-deſſus des autres, ſoit par leurs places ou leur naiſſance ? l'on en citeroit par milliers, je le ſais ; mais ne parlons que de celui-ci :

L'intendant de Paris recevoit vingt ſous par jour pour chaque malheureux renfermé au dépôt de la mendicité de Saint-Denis ; cependant la nourriture, le logement & tous les frais qu'entraîne cet établiſſement, ne lui coûtoient que dix ſous par individu. L'on faiſoit travailler la plupart de ces infortunés; quelques-uns s'occupoient à polir des glaces : & pour toute rétribution de leurs travaux, on leur donnoit quinze deniers par journée. Quoi; parce que ces êtres étoient trop malheureux, trop foibles, il n'y avoit plus pour eux des loix protectrices, l'injuſtice & l'oppreſſion pouvoient tout ſe permettre impunément ! Quel excès de cruauté ! Nation généreuſe, vous allez procréer des loix, vous allez rendre à l'homme ſes droits & ſa liberté ; vous allez donner un grand exemple à l'Europe étonnée, attentive; vous ne ſouffrirez point, je me plais à le croire, que vos loix favoriſent le puiſſant & le riche au détriment de la foibleſſe & de l'indigence; vous chérirez la juſtice & l'approbation des ſages, autant au moins que vous redouterez le flétriſſant mépris de la poſtérité.

A travers les nouvelles & les événemens multipliés que chaque jour voit naître, le plus grand nombre, atteſté au moment même, ſont bientôt démentis par les faits du lende-

main. Quelles que ſoient nos précautions pour nous garantir de pareilles erreurs, il eſt cependant impoſſible qu'il ne nous en échappe; mais notre empreſſement à les rectifier, dès qu'elles nous ſont connues, prouve aſſez que nous ne demandons qu'à la faire connoître; & l'on ne peut nous obliger plus ſenſiblement qu'en nous déſabuſant. Voici les erreurs ſur leſquelles on a bien voulu nous éclairer. L'annonce que nous avons faite de ſoixante ſix voitures de bled & une d'argent, découvertes dans la terre de M. Bertin des parties caſuelles, fait que nous avons donné comme incertain & *méritant confirmation*, ſe réduit à dix-ſept voitures de farines chargées à Etampes, & appartenantes à différens marchands de cette ville.

Nous avons en outre reçu un acte de MM. de la Bazoche du palais de Paris (*), acte daté du 29 Juillet 1789, par lequel cette compagnie nous engage à déclarer que c'eſt par erreur que nous avons pu dire *que des armes du garde-meuble avoient été vues dans les mains d'un poſſeſſeur de marmotte, d'un clerc de palais ou d'un garçon perruquier*. Nous répondons premierement qu'il étoit impoſſible que nous vouluſſions offenſer en aucune maniere d'honnêtes citoyens qui s'étoient montrés avec zele pour l'intérêt de la choſe publique. Secondement, que dans un tems où l'on demande que tous

(*) Cet acte avoit été précédé d'une lettre ſans ſignature, d'un ſoi-diſant grenadier de la deuxieme compagnie de la Bazoche. Cette circonſtance, & les expreſſions peu honnêtes qu'elle contient, nous la feront regarder comme non-avenue.

les hommes ſoient égaux, perſonne n'eſt fondé à réclamer la preſéance ou la diſtinction des rangs. Troiſiemement enfin, quoiqu'il ait été fait une eſpece de pillage au garde meuble, lorſqu'on en a pris les armes, nous étions loin de penſer qu'il ſeroit poſſible qu'on voulût en inférer que des clercs du palais y euſſent participé; ces armes ont été dépoſées dans divers corps-de-gardes, ſelon que le haſard l'a permis, & nous croyons que de fort honnêtes citoyens les ont portées. *D'ailleurs, nous ignorions que MM. de la Bazoche, en vertu d'un ordre du comité permanent de la ville, étoient allés s'armer à l'hôtel royal des Invalides, & qu'aucun d'eux n'avoit d'armes du garde-meuble de la couronne.*

Telles ſont les expreſſions de l'acte qui nous a été réguliérement ſignifié par MM. de la compagnie de la Bazoche, & la publication que nous lui donnons eſt une preuve authentique de la juſtice que nous aimons à leur rendre.

Voici également une lettre que l'on nous a écrite, relativement à un billet venant de Verſailles, cité précédemment.

„ La lettre emblématique que vous annoncez, vous aura ſûrement paru depuis très ſimple; 2. 8. 14. 17. & 24, ſont, à ce que je crois, les numéros des régimens partis. La ſuite de cette lettre venant, comme vous le dites, de Verſailles, doit vous prouver que ma réflexion n'eſt pas dénuée de vraiſemblance; d'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre par l'état militaire de France, & les noms des régimens qui nous honoroient de leur préſence. J'ai cru devoir vous faire part de cette

idée, qui ne peut que tranquillifer. „ J'ai l'honneur, &c.

Cette lettre eft accompagnée d'une fignature, mais elle ne porte pas l'adreffe de la perfonne fignée.

Aujourd'hui l'on fait courir le bruit de la mort du Prince de Lambefc, arrivée, dit-on, à Bruxelles, quoiqu'il ait été vu, à ce que l'on croit, à Boulogne fur Mer le 21 du courant; auffi penfons-nous que cette nouvelle ne fera crue de perfonne.

Mais une nouvelle plus certaine, c'eft la rencontre de Madame de Polignac & de M. Necker dans la ville de Bâle; la différence néanmoins qui fe trouvoit entr'eux, c'eft que la Dame de Polignac fortoit de France pendant que le miniftre étoit fur le point d'y rentrer; ce fut le 21 de ce mois qu'il arriva dans cette ville; le courier de la cour l'y avoit précédé d'une heure, & avoit continué fa route pour le château de Copet près de Geneve. Madame de Polignac a fait prier le miniftre de paffer chez elle, effectivement il y eft allé. On ignore quel a été le motif de cette conférence.

Il vient d'être arrêté à l'hôtel-de-ville qu'il y auroit maintenant, outre le comité militaire, un comité de police compofé de foixante perfonnes prifes dans chaque diftrict; ce moyen fage peut rétablir l'ordre, la paix, & ranimer les manufactures & les travaux languiffans.

Il fe préfente chaque jour des quantités de perfonnes, de militaires réformés qui demandent à être admis dans la Garde Parifienne avec une paye convenable, felon les intentions du comité militaire, & d'après les annonces faites d'un régiment de douze mille

hommes qui ferviroit de garde à la capitale. Mais a-t-on bien réfléchi à ce projet? eft-il même admiffible? Si les citoyens veulent conferver leur liberté, penfent-ils avoir d'autres gardiens de leurs foyers que des citoyens eux-mêmes? A quoi bon créer un régiment de plus en France? Si l'on veut abfolument des foldats, & conféquemment redevenir efclaves, il fuffit d'appeller dans la capitale l'un des régimens nationaux que la ville prendra à fa folde; des foldats gagés, on ne l'ignore point, font à quiconque veut les payer, à moins cependant qu'ils ne foient gardes-françoifes, je veux dire foldats de la patrie; ainfi la ville peut les payer aujourd'hui, le Roi demain pourra les reprendre. Citoyen, concevez-vous quelle eft la puiffance d'un corps militaire & nombreux? Quoi vous venez de conquérir votre liberté au prix de tant de maux, & déjà l'on vous parle de créer des régimens? Eh bien, fachez que le droit le plus beau, le droit que la nature & la raifon réclament, eft celui de fe défendre foi-même, & de garder fes foyers; par-là vous ne redouterez aucune trahifon, aucune injuftice, aucune vexation d'un homme ou d'un corps puiffant; par-là vous ferez tous égaux en pouvoir; par-là vous protégerez fûrement vos femmes, vos enfans, vos vies & vos biens; par-là feulement vous ferez libres. Vous ignorez encore ce que c'eft que de l'être. Sentez-vous bien que les concuffionnaires alors ne vous affligeront plus; vous ne payerez d'impôts que ceux néceffaires aux dépenfes publiques: mais des fommes énormes prélevées fur vos biens, ne feront plus facrifiées aux vices & aux déprédations affreufes d'un tas de courtifans qui vous enchaînent & vous dégradent

gradent afin de vous mieux dépouiller; fachez enfin que fans la liberté perfonnelle, il n'y a aucune efpece de liberté. Mais, direz-vous, les pertes de tems font nuifibles. Eh bien, ayez des hommes qui s'acquittent de vos devoirs militaires dans une circonftance indifpenfable, & qui fervent de gré à gré chaque citoyen, fans former un corps féparé, & fans appartenir à perfonne. Mais prenez garde de mêler trop de ces individus parmi vous; l'honneur de porter les armes pour défendre fa patrie, ne peut appartenir qu'à des citoyens; fans cela bientôt vous n'auriez plus de fûreté. Il n'y a qu'un chef de maifon qui foit effentiellement intéreffé à la confervation de l'ordre; fes propriétés & fa famille répondent de fes fentimens.

L'on apprend que les Princes vont fe rendre aux eaux de Spa; cependant on ne préfume pas que l'accueil qu'ils pourront y recevoir, les engage à y faire un très long féjour.

Ce foir il a été demandé dix hommes dans chaque diftrict; on préfume qu'ils font deftinés à former l'efcorte de plufieurs convois de bled.

Du Lundi 27 Juillet.

Qui le croiroit? le comité militaire femble ne trouver d'autres moyens que ceux de créer des régimens payés par la municipalité. Encore aujourd'hui, voici le projet d'un régiment de fix mille hommes, en outre, un autre régiment de cinq mille hommes par diftrict; enfin trois compagnies d'artilleurs, & dix-huit cents hommes de cavalerie. Mais ce comité refpectable oublie-t-il qu'un homme eft un citoyen qui porte les armes pour fa

ſeule défenſe, tandis qu'un ſoldat vend ſa liberté pour être l'eſclave de celui qui le paye? Oublie-t-il qu'un corps puiſſant & purement militaire eſt dangereux dans une cité? Que ce corps eſt une ſurcharge de dépenſes, & qu'enfin pour être bien gardé, il faut ſe garder ſoi-même.

Le diſtrict des Petits-Auguſtins vient de faire afficher un réglement proviſoire aſſez ſage, peut-être ſuffiroit-il de quelques légers changemens pour qu'il eût toute la perfection deſirable. En effet, que l'on détermine 1°. quelles ſont les claſſes d'individus qui doivent être admiſes à l'honneur de porter les armes? 2°. Quel eſt le nombre total de ces perſonnes dans l'étendue de cette ville? 3°. Quelle quantité de citoyens doit être occupée chaque jour de veiller à la ſûreté & à la tranquillité de la capitale; qu'enſuite la juſte répartition de ces obligations ſoit faite dans chaque diſtrict en proportion du nombre des citoyens portant les armes. Qu'avec ces points principaux on concilie l'activité ou la vigueur qu'exige le ſervice public & militaire, avec la liberté & la douceur néceſſaires au citoyen. Que l'on y réuniſſe encore ces petites précautions, ces formalités qui peuvent répandre de l'intérêt ſur la garde pariſienne, & flatter le génie naturel, & l'on aura grandement approché du but, ſi toutefois on n'a pu encore l'atteindre. Ce ne ſont pas des régimens qu'il faut créer, c'eſt ſimplement une milice bourgeoiſe; ce ne ſont point des ſoldats qu'il faut former, ce ſont des hommes libres, des citoyens.

D'ailleurs aujourd'hui rien de bien important, ſi ce n'eſt vers le ſoir qu'une terreur panique vient ſaiſir les eſprits. L'on annonce

que du côté des plaines de Montmorency, plusieurs mille brigands sont armés, font des dégats considérables, coupent des bleds en verd, pillent les maisons des habitans, égorgent même quiconque s'oppose à leurs desseins. Il arrive de ces lieux des femmes & des enfans en larmes qui fuient le carnage: déjà les ordres sont donnés; la milice bourgeoise se précipite dans ces plaines: on y traîne du canon. Après une marche forcée, l'on arrive enfin: l'alarme étoit générale; le tocsin se faisoit entendre de toutes les paroisses. Eh bien, qui le croiroit! il n'y avoit ni ennemis, ni brigands: à peine sait-on comment l'alarme a pu naître. Quelques moissonneurs s'agitoient, des femmes les ont apperçus de loin, & l'une s'est imaginée d'abord que ce sont des brigands; dès-lors ils vont faucher les bleds en verd: rien n'est mieux prouvé: & puis cette année c'est l'accusation générale. Aussi cette femme le dit à d'autres; celles-ci s'effraient, courent, arrivent en larmes dans leurs villages; répandent l'effroi; les hommes s'arment; l'on court au clocher; soixante paroisses sonnent l'alarme, & un peuple entier de la capitale pense déjà qu'il faut exterminer les brigands, que peut-être ce sont de nouvelles perfidies, quelques trahisons. Mais, ce qui est bien pis, c'est que la milice bourgeoise, ayant conduit du canon dans ces beaux lieux, desire absolument faire preuve de son courage; plusieurs citoyens veulent décidément combattre un ennemi, quelque part qu'il se trouve; précisément des lievres se présentent, & l'on fait la guerre à ces messieurs; le canon ne tire pas encore, mais un feu roulant fait tomber par douzaines les têtes de lapins & de levreaux; le bruit

E 2

de l'artillerie eſt entendu de cinq à ſix lieues à la ronde, & voilà qu'on en eſt aux mains avec l'ennemi. Le tocſin redouble de toute part; durant la nuit le trouble & l'épouvante croiſſent; la cavalerie court de tous côtés, cherche des preuves, & l'écho de l'effroi vient troubler l'armée qui le cauſe; elle doute elle-même s'il n'y a pas réellement du danger. Heureuſement que l'aurore bienfaiſante vient deſſiller les yeux & chacun rit de ſa mépriſe! Peuple crédule, ſerez-vous toujours effrayé de votre ombre? Par-tout, cette année, à Rouen, à Caen, dans le Soiſſonnois & dans mille autres endroits, ce ne ſont que des brigands qui fauchent les bleds en verd. La ſorcellerie a eu ſon tour, le diable & les revenans ont auſſi paru ſur la terre; les petits enfans enlevés ont cauſé des révoltes, les poſſédés & le tombeau de Saint Pâris ont eu leur régne; Meſmer a eu le ſien. Quel eſt le nouveau fantôme, qui déſormais va ſéduire ou ſoulever le peuple imbécille? François! ſi les rêves puérils ont ſur vous quelqu'empire, bientôt on s'en ſervira contre vous-mêmes pour vous tromper, pour perdre les meilleurs citoyens, pour vous remettre dans l'eſclavage; voilà le grand moyen dont les tyrans ont toujours profité pour enchaîner les hommes; c'eſt de leur propre foibleſſe; c'eſt de leur ignorance ou de leur crédulité qu'ils ont tiré des armes contre eux-mêmes; c'eſt de-là qu'eſt ſorti le fanatiſme & toutes les erreurs religieuſes qui ont cauſé tant de maux; c'eſt de-là que ſont venus les bûchers de l'inquiſition; c'eſt de-là que ſont ſorties les croiſades, la Saint-Barthelemi; les vêpres Siciliennes & les horreurs du Vaudois! O, mes concitoyens, n'oubliez pas que l'ignorance eſt la mere des

erreurs ! chaſſez loin de vous l'ignorance, je réponds de votre liberté.

Du Mardi, 28 Juillet.

Malgré que nous n'ayons plus à peindre les horreurs de la plus effrayante tempête, & que l'orage gronde au loin, il eſt encore des ſujets intéreſſans pour notre pinceau ; car chaque journée eſt marquée par différens traits, qui ne peuvent être les derniers de cette révolution à jamais mémorable dans les faſtes de notre hiſtoire, par les motifs qui l'ont fait naître, & par les ſcenes enſanglantées dont elle a effrayé nos regards.

Néanmoins ſi le peuple juſtement ſoulevé n'eût été à la fois & le juge & le bourreau des traîtres, nous étions à jamais courbés ſous les chaînes du plus déteſtable deſpotiſme. Fuyez, inhumains ariſtocrates ! Allez habiter parmi les animaux les plus féroces ; n'eſpérez pas d'être admis parmi les hommes quand vous avez déshonoré l'humanité. Qu'avez-vous fait ? Vous avez pris des brigands à vos gages ; & vous avez enhardi ceux qui ne l'étoient pas encore ; maintenant il nous faut combattre, détruire ces mêmes brigands, & qui ſont comme vous de méchans citoyens : tous les jours on en amene dans la capitale. Mardi 28 on vit paſſer, rue Saint-Denis, quatre hommes enchaînés qu'on avoit ſurpris coupant dans les campagnes l'eſpérance de la moiſſon. Quel excès de ſcélérateſſe ! Et cela arrive chez un peuple doux, ſenſible, humain, généreux ! Infâmes proſcrits, vous en aviez donné l'exemple ! Oui, la mort n'étoit pas aſſez pour expier vos forfaits ! Enfin aujourd'hui que le citoyen veille lui-même à ſa ſûreté, eſpérons

de ne plus faire qu'une ſociété d'hommes qui s'aimeront & s'entr'aideront, & qui, aux troubles du ſiecle de fer, feront ſuccéder la paix & l'abondance de l'âge d'or.

Sur les trois heures de la même journée, le canon fut tiré pour l'arrivée de MM. les députés de la ville de Rouen à l'hôtel-de-ville de Paris. Ce fut un vif combat de ſentimens entre ces Meſſieurs & les membres du comité. Les uns étoient l'organe de la bienfaiſance & les autres celui de la reconnoiſſance. François ! voilà votre caractere diſtinctif. Les députés de Rouen venoient offrir du bled & féliciter les habitans de Paris ſur leur courage, ſe ranger avec eux ſous les drapeaux heureux de la liberté. Paris eſt plus que jamais la premiere ville du monde; c'eſt dans une ſeule enceinte, Sparte, Athenes & Rome. N'avons-nous pas dans ce moment nos Lycurgue, nos Démoſthene & nos Brutus?

Rien ne peut échapper à la vigilance des citoyens. Dans la journée du mardi on découvrit, à Vincennes, 127 hommes armés, on s'en empara, & d'après des dépoſitions ſuſpectes on les fit conduire en priſon. C'eſt également la vigilance de la garde bourgeoiſe qui embarraſſa fort un jeune Chevalier de Malthe, lequel avec l'ordre du comité permanent, étoit allé aux environs de Paris pour s'oppoſer aux incurſions prétendues de quelques brigands. Il ſe vit arrêté par les bourgeois, regardé comme ſuſpect; il avoit oublié ſon mandat, & ſans des lettres qui le firent reconnoître pour un honnête citoyen, il eût été conduit & ſoupçonné comme dangereux à la patrie.

Le 28 du courant, M. de Beſenval fut arrêté à Villenaux; on pria M. Necker, que

ſa route avoit conduit dans ce lieu, de s'intéreſſer à ce proſcrit; effectivement il écrivit dans ſa voiture la lettre ſuivante aux Officiers municipaux.

„ Je ſais poſitivement, Meſſieurs, que M. le Baron de Beſenval, arrêté par la milice de Villenaux, a eu la permiſſion de ſe rendre en Suiſſe dans ſa patrie; je vous demande inſtamment, Meſſieurs, de reſpecter cette permiſſion dont je vous ſuis garant, & je vous en aurai une particuliere obligation. Tous les motifs qui affectent une ame ſenſible m'intéreſſent à cette demande. M. de.... veut bien ſe charger de ce billet que je vous écris dans ma voiture ſur le grand chemin de Nogent à Verſailles. J'ai l'honneur d'être, &c. *Ce mardi 28 Juillet* 1789..

Cependant Meſſieurs les Officiers municipaux ne crurent pas devoir accorder au Miniſtre chéri de la France la liberté de ce Commandant des Suiſſes, ſans prendre auparavant l'avis du comité de l'hôtel-de-ville de Paris. M. Necker continua ſa route. Etant arrivé près de Fontainebleau, ſa voiture caſſa; un électeur de Paris, (M. Fortin) ſe trouva en ce lieu, & lui prêta la ſienne; il étoit accompagné de Madame Necker, de Madame de Stael & d'un autre particulier, & arriva dans cette capitale vers les dix heures du ſoir, d'où il ſe rendit ensuite à Verſailles. Il eſt inutile de dire que le long de la route il reçut les témoignages d'eſtime & de conſidération que l'on doit à ſes talens & à ſes vertus. Il étoit appellé le pere du peuple, le reſtaurateur de la France, le Miniſtre integre. Quel contraſte que ce concert de louanges, avec les horribles imprécations dont le peuple accabloit Berthier! L'un eſt un homme, un citoyen,

qui ne vit que pour le bien public, & l'autre étoit un monſtre né pour le malheur de ſes ſemblables. O mon Roi ! tu auras donc enfin un ami fidele qui te dira hardiment la vérité ! François, formez des vœux pour que ce vertueux Miniſtre ſoit longtems ſon guide & ſon appui. Ne vous armez plus que pour honorer la liberté, & non pour verſer le ſang des hommes. Oui, vous reprendrez votre aménité, & au titre de la plus équitable des nations, vous allez ajouter celui de la plus libre & de la mieux conſtituée. Il y eut auſſi cette même journée quelques convois de grains amenés à la halle, ce qui doit raſſurer ſur la diſette qui menaçoit la capitale.

Du Mercredi, 29 *Juillet.*

L'arrivée du Sully moderne fut bientôt annoncée dans la capitale. Alors l'eſpérance reparut, & tempéra la fermentation des eſprits ; on parloit encore cependant d'intimider par de nouvelles victimes les Miniſtres perfides & traîtres qui ſeroient à l'avenir aſſez iniques pour n'être point les protecteurs du peuple, & pour ſe plier baſſement devant l'idole de l'autorité. Il eſt ſi doux de faire le bien ! Un Miniſtre a tant d'occaſions de faire des heureux ! Il eſt donc bien coupable, lorſqu'il fait le mal ! Comment ne pas applaudir au peuple qui l'accuſe & l'en punit !

Dans la matinée du Mercredi 29, on amena à la ville une eſpece d'abbé ivre, à ce qu'on dit, qui ameutoit le peuple & attiſoit le feu de la ſédition par des propos auſſi ridicules que peu vraiſemblables. Ah ! mes concitoyens, n'ajoutons pas à nos maux, ſoyons juſtes, mais défions-nous de la calomnie, & même

l'enthousiasme, il se plaît au milieu des
mpêtes. Ce prêtre forcené eût peut-être prê-
ié contre Henri IV, au tems de la ligue.
e Mercredi étoit la journée du clergé; car
n apprit qu'on avoit trouvé chez un curé à
quelques lieues de Paris, des canons & des
irmes; il pouvoit bien, ce traître ecclésias-
tique, par cette odieuse conduite, mériter
un bénéfice; mais ce n'étoit pas un bon moyen
pour gagner le ciel. Un ministre de paix,
qui protege les meurtriers des citoyens, &
qui sert leurs infâmes complots, ne peut être
un citoyen estimable. On trouva également
dans cette même journée des canons & trois
fusils chez le Prince Lambesc, cela est moins
étonnant. Ah! si on l'eût trouvé ce criminel
aristocrate! le peuple l'immoloit aux mânes
du vieillard qu'il massacra si brutalement aux
Tuileries; enfin, les voilà donc ces ennemis
des hommes, ils fuient, & vont traîner une
vie errante & vagabonde, & partout ils se-
ront l'objet du mépris public. D'Epresmenil,
ce héros du baquet magnétique, cet énergu-
mene du parlement, s'il est à Bruxelles comme
on l'assure, ce n'est sûrement que pour rani-
mer le courage abattu de la petite cour. L'abbé
de Calonne, le turbulent abbé Maury ont
aussi voulu se soustraire à la haine publique; le
premier, sous prétexte d'aller chercher de
nouveaux pouvoirs de ses commettans à Pé-
ronne, ne laissoit pas de demander des che-
vaux de poste pour passer outre; le second
a été arrêté à Nogent-sur-Seine, sous le tra-
vestissement d'une espece d'Anglois, mais il
falloit un passe-port, l'Anglois n'en avoit pas.
Son nom? il balbutie, on le fouille, on trouve
des chansons, des papiers en Anglois & une
lettre adressée à M. l'abbé de Calonne; on a

cru le reconnoître, il s'eſt avoué, & le cher abbé a été prié de reſter dans cette ville pour ſa sûreté ; la cabale n'eſt pas encore anéantie, le moindre doute eſt un délit. Dans cette même journée la ville donna l'ordre à différens bourgeois de la garde nationale de s'armer & de partir ; ils étoient chargés de lettres qu'ils ne devoient ouvrir qu'à leur deſtination. Pluſieurs doutes s'éleverent & furent portés ſur les proſcrits, mais rien de certain ; & en attendant que nous ayons des nouvelles de ces derniers, voici une liſte de quelques victimes du deſpotiſme, & des ſoupçons & dépoſitions formés contre eux ; nous n'en donnons qu'un extrait, vu l'abondance des matieres & le peu d'eſpace que nous avons ; mais les perſonnes qui deſireront connoître les titres originaux, les trouveront en nos mains.

Extrait de quelques papiers de la Baſtille.

Sous le Miniſtere de l'ancien Evêque de Fréjus, le 20 Janvier 1725, ont été enfermés à la Baſtille les nommés *Charles Selame* & *Pierre Achin*, dit *la Ferté*, tous deux colporteurs, avec un ſieur Joly, clerc tonſuré du college de Bayeux, après une recherche ſuivie l'eſpace d'une année, d'après la correſpondance de S. E., avec un ſieur Roſſignol, un ſieur d'Ambreval & M. de Maurepas.

Ces particuliers, victimes des fanatiques défenſeurs de la conſtitution, étoient ſoupçonnés ſeulement d'avoir donné, porté ou colporté des livres contraires à la conſtitution *unigenitus*, tels que l'acte des religieuſes de Port-Royal, du 28 Août 1669, & imprimé en 1722.

Lettre du pere Dom Peti-Didier.

Manuſcrit contenant les réglemens de l'éducation des humanités de la maiſon de M. Durieux, au college de Sainte-Barbe.

Lettre de la mere Angélique de Saint-Jean.

Le faux proſélyte.

Le nécrologe de l'abbaye de Port-Royal.

Lettre d'un théologien à l'Evêque de Soiſſons.

Réponſe de l'abbé Margon au pere Tournemine.

La conſtitution *unigenitus*, avec des notes.

Lettre paſtorale de M. l'Evêque de Montpellier.

Cantique ſpirituel ſur les vérités les plus importantes de la religion.

Chanſons nouvelles, contenant le récit de ce qui eſt arrivé à Reims contre les Janſéniſtes.

Relation de la captivité de la mere Madelaine de Sainte-Chriſtine, religieuſe de Port-Royal.

Eſſai du nouveau conte de la mere l'Oye, ou les Enluminures.

La vérité rendue ſenſible à tout le monde contre les défenſeurs de la conſtitution.

Réponſes complettes de M. Petit-Pied à M. de Soiſſons.

Partie du corps de la doctrine avec des notes.

Que l'on juge combien le regne du deſpotiſme a fait ſouffrir d'innocens ! un ſeul ſoupçon ſuffiſoit ſans autres preuves, pour faire perdre la liberté à un individu ; celui qui poſſédoit un livre ou une copie étoit déſigné comme auteur ou colporteur ; auſſitôt un ordre du Roi, dicté preſque toujours à ſon inſçu par l'un de ſes Miniſtres, le privoit de ſes biens

& de sa liberté. Les agens d'une semblable inquisition, lors même qu'ils ne trouvoient pas de raisons pour appuyer leurs infâmes vexations, avoient l'attention d'insérer dans les comptes qu'ils rendoient, que tel ne pouvoit être que celui désigné dans la lettre de S. E. ou dans la note donnée au Ministre, à qui ils écrivoient; ce que nous croyons pouvoir affirmer d'après la correspondance qui est tombée entre nos mains, & en voici la preuve.

Le 24 Décembre 1724, un sieur Tapin, suppôt de police, écrit à un sieur Rossinol, qui paroît être commis de M. de Maurepas, & s'exprime dans ces termes : J'ai fait observer le nommé Miquelin libraire : il est trop vrai que ce libraire vend tout ce qu'il y a de mauvais livres, j'ai même fait marchander l'Arétin, qu'il n'a pas voulu donner à moins de 70 liv. „

„ Le nommé Coquiere, colporteur, a fait imprimer le faux prosélyte, avec un nommé Jumeau, qui est l'homme désigné dans la lettre de M. l'Evêque de Fréjus. „

Plus loin le suppôt Tapin assure que c'est un abbé de Bonnaire qui est l'auteur du faux prosélyte, & s'appuie sur ce qu'on lui a dit, que cet abbé avoit eu des fréquentations avec Jumeau & le colporteur Coquiere.

N'est-ce pas le comble de l'horreur, de voir que sur des récits aussi peu certains que celui que nous citons, M. Rossignol donne des ordres du Roi, signés *Maurepas*, pour faire enfermer à la Bastille des personnes, peut-être fort innocentes ! On n'a pas d'idées de la conduite de cette race de suppôts de police, & de la facilité avec laquelle ils se

permettoient de violer des droits les plus sacrés de l'homme.

Les malheureux qui avoient perdu la liberté n'étoient sûrement pas plus heureux que ceux dont nous venons de parler, s'ils écrivoient à leurs parens, ils ne pouvoient faire parvenir leurs doléances; voici une lettre qui a cent ans de date. C'est un jeune homme qui annonce, autant que nous avons pu le déchiffrer, son infortune à ses parens, & invoque un Gouverneur de province pour faire paroître son innocence.

Nous reconnoissons aussi dans cinq lettres originales écrites par le fameux Cagliostro, & probablement remises au sieur de Launay pour être portées à sa femme, que cet *illustre défenseur* du fort confié à sa garde avoit eu soin de s'approprier; car ces lettres écrites en italien sont traduites en françois; mais il avoit négligé d'en faire l'usage destiné par l'auteur.

Une autre lettre d'un sieur Labénardiere, en date du 9 Juin 1729, nous prouve que le despotisme a toujours été servi avec le plus grand zele. C'est un jeune homme, *Nicolas du Buc*, imprimeur à Dieppe, accusé d'avoir travaillé aux affaires du tems, qui est arrêté à Saint-Denis & conduit à la Bastille, d'ordre du Roi, sur simple soupçon.

Une lettre de la Bastille, datée du 13 Septembre 1771, en tête de laquelle il y a, par apostille, *à pendre;* dont l'original est pareillement en nos mains, peut confirmer les réflexions précédentes, en voici la copie exacte.

A la Baſtille, le 13 Septembre 1771.

Monsieur,

A pendre.

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués au ſieur Billard, avec la réponſe que ce priſonnier y a faite.

Plus, vous trouverez, monſieur, un paquet du ſieur Nerot.

La tête du ſieur de la Riviere *eſt toujours fort échauffée, & je commence à déſeſpérer que ſa pauvre tête puiſſe guérir ſans qu'on lui faſſe le remede.*

Je ſuis avec profond reſpect, monſieur, votre, &c.

Signé Chevalier.

Le 3 Novembre 1783.

Un ordre du Roi enferme un ſieur Jacquet à la Baſtille, & en voici copie :

M. le marquis de Launay, je vous fais cette lettre, pour vous dire de recevoir dans mon château de la Baſtille le ſieur Jacquet. . . . . & de l'y retenir juſqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monſieur le marquis de Launay, en ſa ſainte garde.

Écrit à Fontainebleau le 3 novembre 1783.

Signé Louis.

Abandonnons les crimes de l'affreux deſpotiſme ; portons nos regards ſur des ſcenes plus douces, ſur des ſcenes qui ſont toutes pour l'ame ! Diſons que la ſoirée du mercredi fut entiérement conſacrée à M. Neker. On ne parloit que de lui ; l'on illumina de toute part, la joie animoit tout ; on oublioit

un moment les profcrits pour ne s'occuper que de fon arrivée. Des médaillons en plufieurs lieux retraçoient fon image : on la plaça au Palais-Royal, au milieu des illuminations, à côté de celle du Roi, & cette fête étoit celle du fentiment.

Du Jeudi, 30 Juillet.

De toutes parts on annonce des fugitifs & des profcrits effrayés; M. de la Vauguyon furpris au Havre-de-Grace, à l'hôtel de l'Empereur, fous le nom du fieur Chevalier négociant, voyageant avec fon fils M. de Carenci, a été obligé de fe faire connoître. C'eft, dit M. le Duc, par prudence qu'il avoit dérobé aux curieux, fon nom & fes qualités. Son deffein, a-t-il ajouté, étoit de paffer en Angleterre, pour enfuite fe rendre à Oftende. C'eft d'un autre côté, M. de Coigny, défigné, dit-on, à Bayeux par un Officier de milice, & qui, à ce que l'on croit, a eu le tems de s'embarquer; c'eft les voitures du Prince de Lambefc qui font furprifes près de Metz, & qui à ce que l'on préfume, a échappé à la faveur d'un déguifement; c'eft la Princeffe de Beauffremont dont le château a été faccagé, les titres de fa famille déchirés, les meubles brifés, & cette Dame obligée par fes payfans, de déclarer formellement *qu'elle renonce aujourd'hui & pour toujours à tous fes droits feigneuriaux*; c'eft M. de Broglie, M. le Noir, M. de Crofne, abfens, & tant d'autres, tels que le Comte de Vaudreuil, le Comte de Polignac, le Prince d'Ennin, la Princeffe de Monaco, la Comteffe de Lamberti, le Comte de Montagnac, le Comte & la Comteffe d'Autichamp,

le Comte de Caila, le Marquis de Sérent, le Comte de Choiseul-Meuse, le Comte de Narbonne, &c. Ces derniers ont été vus, ainsi que les Princes, étant disposés à prendre la route de Spa. Le Comte d'Artois est malade à Namur.

Les émeutes de Lille & de Crépy, viennent de mettre en fuite quantité de personnes. Un Subdélégué de la premiere ville & un sieur Martel, riche marchand de grains, ont éte obligés de se réfugier en d'autres lieux : la perte qu'a faite ce dernier est évaluée deux cents mille livres. Le Commandant de la ville, M. de Montrosier, & M. de Bostet, Commandant en second, ont été maltraités pour avoir refusé la cocarde patriotique. M. Esmangart, Intendant de la province, n'a dû son salut qu'à la précaution qu'il avoit eue de s'évader la veille.

Mais retournons à des événemens plus agréables :

Voici la lettre que le Roi avoit écrite précedemment à M. Necker & qui n'avoit point été connue.

Lettre du Roi à M. Necker.

J'ai été trompé sur votre compte, on a fait violence à mon caractere. Me voilà enfin éclairé. Venez, venez, monsieur, sans délai, reprendre vos droits à ma confiance, qui vous est acquise à jamais. Mon cœur vous est connu. Je vous attends avec toute ma nation, & je partage bien sincerement son impatience. Sur ce, je prie Dieu, monsieur, jusqu'à votre retour, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Signé LOUIS.

Réponse

Réponse de M. Neker au Roi, datée de Geneve le 23 de Juillet au soir, & parvenue à sa Majesté le 26.

SIRE,

Je reçois à l'instant la lettre dont il a plu à votre majesté de m'honorer; les expressions me manquent, pour lui témoigner tout ce que me fait éprouver d'attendrissant le retour de ses bontés; il me pénetre de plus en plus de l'obligation que je me suis imposée depuis long-tems, de distinguer toujours dans votre majesté, le prince juste, honnête homme, qui ne peut que faire le bien de la nation, lorsqu'il agit par lui-même, du monarque puissant qui la gouverne, & qui est exposé à faire souvent ce qui répugne à son cœur.

Je ne prends, Sire, que le tems d'essuyer les larmes que votre lettre me fait répandre, & je vole à vos ordres. Je ne vous porterai point mon cœur; c'est une propriété qui vous est acquise à mille titres, & à laquelle je n'ai plus de droit.

Je compte avec impatience, & je cherche à accélérer les momens qui me sont nécessaires pour aller vous offrir la derniere goutte de mon sang, mes foibles lumieres, mon dévouement entier à votre personne sacrée, & le profond respect avec lequel je suis,

SIRE, *de votre majesté, le très-humble, très-obéissant & très-zélé serviteur,*

NECKER.

Dès l'arrivée de M. Necker à Versailles, les quatre compagnies des gardes-françoises qui s'y trouvoient, se rendirent, de leur propre mouvement & sans Officiers, sur le passage du Ministre chéri, dans le moment qu'il alloit au château. A son retour les dif-

férens corps civils & militaires se présenterént chez lui pour lui rendre des hommages; déjà la garde citoyenne de Versailles étoit en armes; M. le Prince de Poix en étoit proclamé Colonel général, & avoit reçu la veille le serment usité; dès lors le Jeudi 30 au matin, d'après les intentions de sa Majesté & les vœux de la capitale, M. Necker, M. le Baron & Madame la Baronne de Stael, partirent de Versailles, pour se rendre à Paris, au bruit de la musique militaire des gardes-françoises & des menus-plaisirs, accompagnés d'une garde d'honneur composée des milices de Versailles, de Viroflai & de Sevres (*); ces milices lui ont servi d'escorte, & il a trouvé sur sa route des piquets de dragons & la milice qui bordoient son passage.

Pendant ce temps, le corps des électeurs & les cent-vingt députés des districts, chargés de former le corps municipal, s'assembloient à l'hôtel-de-ville de Paris, ceux-ci présidés par M. Bailly, & les premiers par M. de Saint-Méri. Les électeurs ont envoyé une députation à Messieurs de la municipalité, à l'effet de se réunir pour recevoir le ministre desiré: mais malgré l'unité de sentimens, qui doit régner entre des citoyens dont la plus vive ambition est de servir la patrie, la réunion n'a pas eu lieu. Ainsi se sont formées deux assemblées de représentans de la commune de Paris, séante à l'hôtel-de-ville, en des salles différentes. Vers le midi, le Ministre attendu est arrivé à la barriere de la Conférence; une multitude immense avoit été au-devant de lui, & l'amenoit,

(*) Ces villages ont aussi des milices bourgeoises.

pour ainsi dire, en triomphe ; une garde nombreuse de citoyens, une cavalerie brillante a dès-lors augmenté son cortege ; les cris de *vive la Nation*, *vive M. Necker*, faisoient entendre l'accent mélodieux de l'ame ; tous les cœurs étoient émus, des larmes de joie couloient de presque tous les yeux, chacun eût voulu avoir mille voix, mille mains pour exprimer ce qu'il sentoit. Oh ! qui peindra les délicieux transports de cette fête ! Tout peignoit la volupté du sentiment. Qui se représentera un peuple immense bordant les rues, les portes, les balcons, les fenêtres, les places, les quais ; tout étoit plein : celui-ci exprimant ses transports avec délicatesse & modestie, cet autre s'agitant avec effervescence pour marquer la vive émotion de ses sens, chacun selon ses sens, chacun selon son caractere, son état ou son éducation, offrant mille impressions diverses & variées ; des dames de la Halle offrant des bouquets, poussant des cris de joie, couvrant les mains de Madame Necker de mille baisers, que la bonté de son cœur rendoit plus touchans encore ; le nom de pere du peuple répété dans toutes les bouches ! Oh ! que le sentiment est sublime ! Ici ce sont des couronnes de fleurs offertes au libérateur de la France, là ce sont les tributs des muses ingénieuses qui célebrent ses talens & ses vertus ! Rois, potentats de la terre & ministres, conptemplez ce magnifique spectacle, & voyez la justice gravée en caracteres ineffaçables dans les cœurs des peuples. Choisissez maintenant, & dites si vous préférez leur haine ou leur amour. Croyez-vous, si vous n'êtes équitables & bons, qu'il

F 2

ſoit en votre pouvoir d'obtenir un pareil triomphe ?

Enfin à une heure préciſe M. Necker eſt arrivé ſur la place de l'hôtel-de-ville, aux bruits redoublés des applaudiſſemens & des cris de joie, ayant dans ſa voiture M. le Comte de Saint-Prieſt. MM. du comité, précédés de M. de la Fayette, l'attendoient ſur l'eſcalier de l'hôtel-de-ville; ils ont conduit le Miniſtre adoré, de ſa voiture à l'aſſemblée de la municipalité: là, de nouveaux applaudiſſemens & des cris d'allégreſſe ſe ſont fait entendre. Alors M. Bailly a prononcé un diſcours d'un ton éloquent & ſenſible, dans lequel il lui expoſe combien ſon abſence nous a cauſé de troubles, d'alarmes, & combien ſon retour nous promet de douceurs, en rétabliſſant parmi nous l'ordre & la paix. M. Necker a répondu à cet hommage par un diſcours noble & plein de ſenſibilité, dans lequel on n'oubliera point une quantité de phraſes qui peignent la bonté de ſon cœur. Ce diſcours eſt imprimé: nous ne le préſenterons pas ici, nous dirons ſeulement qu'il a produit la plus vive ſenſation. Sur la fin de ce diſcours, M. Necker avoit électriſé tous les cœurs, ſéduit toutes les ames; il a demandé grace pour M. de Beſenval: pluſieurs perſonnes ont crié grace, quelques autres ont deſiré une amniſtie générale, & chacun, conſultant la bonté, la généroſité de ſon cœur, plutôt que la prudence, a fait retentir les voûtes de la ſalle des cris de pardon. Pendant ce tems, Madame Necker, Madame la Baronne de Stael & Madame de laFayette, s'étoient rendues dans la ſalle des électeurs; bientôt après M. Necker y a paru, accompagné de M. de Saint-Prieſt

& de M. de la Fayette. Les applaudissemens, l'ivresse, le charme qu'inspirent des hommes assemblés pour de grands intérêts, ne peuvent se décrire. L'on a présenté des cocardes patriotiques : Monsieur, a dit M. de Saint-Méry en s'adressant à M. Necker, *voici des couleurs que vous chérirez sans doute ; ce sont celles de la liberté.* M. de la Vigne & M. de Saint-Méry ont prononcé chacun un discours très intéressant. Le Ministre a recommencé le discours éloquent que déjà il avoit récité ; bientôt l'on a crié *grace, grace, grace aux coupables, amnistie générale.* Enfin plusieurs personnes ont jetté des papiers au peuple, impatient de plaisirs, sur lesquels étoient inscrits ces mots : *Amnistie générale.* Tous les cœurs étoient unis, & l'on ne s'occupoit que du plaisir si doux de pardonner. Enfin le peuple à grands cris demandoit M. Necker ; il s'est montré à l'une des fenêtres, & des transports d'ivresse & d'amour, des cris de *vive la nation, vive M. Necker,* ont renouvellé l'expression des sentimens qu'il inspire. Pendant ce tems a été rédigé l'arrêté du pardon général en faveur des proscrits. Enfin M. Necker a quitté l'hôtel-de-ville, & a été reconduit avec les mêmes acclamations de joie & les mêmes honneurs ; partout sur sa route, il n'a rencontré que des cœurs pleins de reconnoissance & d'amour.

A son arrivée à Versailles, la milice bourgeoise de cette ville, le corps de la musique du Roi, celui des commis de divers départemens, les gardes-françoises & les musiciens de ce corps, ont été à pied recevoir le Ministre vertueux : tous formoient un cortege d'autant plus agréable, que plus de six

cents perſonnes étoient en deuil, les armes à la main.

Ainſi fut terminée cette journée glorieuſe pour le Miniſtre qui a ſauvé la France, & plus belle peut-être pour les citoyens, enivrés de plaiſirs, qui ont pu ſe mêler à la joie publique.

Ce ſoir il y a illumination.

C'eſt le lieu de ~~revenir ſur~~ ce danger affreux auquel le retour de notre libérateur fait ſuccéder l'eſpoir d'un heureux avenir, *ſur cette épouvantable conſpiration qui réduiſoit Paris en cendres, & couvroit la France de ſang.* „ Cinquante mille hommes, dit un journaliſte, „ cent pieces de canon, ſix mille brigands „ & ſix Princes devoient, le 13 Juillet, renverſer cet empire de fond en comble „. On a ſucceſſivement appris des détails ſur ce projet affreux.

Si l'on en croit une infinité de perſonnes inſtruites partiellement des moyens d'exécution projettés par les ariſtocrates, il eſt plus que probable que leur plan étoit d'éloigner le Roi, de conſommer la conſpiration déteſtable tramée contre l'état, & enſuite de faire déclarer le Roi incapable de regner, pour conférer la régence à la Reine, &c.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ſur Paris que devoit ſe faire la premiere exploſion. La moitié de cette cité ſuperbe réduite en cendres ou au pillage, & 500 mille de ſes habitans égorgés, euſſent ſervi de leçon au reſte du royaume pour l'engager à ſe ſoumettre aux tyrans devenus ſes nouveaux maîtres.

M. de B*** avoit été choiſi pour commander l'armée deſtinée à cette horrible exécution, qui auroit ſurpaſſé en cruautés tout ce

que le pinceau de l'hiſtoire a jamais pu nous tracer de plus barbare, & cette commiſſion odieuſe ſembloit en effet ne pouvoir être acceptée que par un Général altier & faux dévot, dont l'ame eſt auſſi dure qu'iraſcible, & l'eſprit auſſi ſujet à prévention, qu'opiniâtre dans ſes erreurs.

Son plan, dit-on, ou plutôt celui des ariſtocrates, étoit de faire attaquer Paris au milieu de la nuit, ſur trois points différens, par les fauxbourgs Saint-Antoine, Saint Germain & Saint-Honoré; la premiere de ces attaques eût été la plus conſidérable; il s'agiſſoit d'écraſer le fauxbourg & d'en exterminer la *canaille*. Pour cet effet la Baſtille étoit munie de grilles, & devoit tirer à boulets rouges ſur les premieres maiſons, en cas que le peuple voulût s'y réfugier ou s'y retrancher. Elle devoit également tirer ſur ceux de la ville qui auroient voulu aller au ſecours du fauxbourg; pendant ce tems, les troupes entrées par la porte Saint-Honoré, devoient mettre au pillage cette rue & ſes environs, qui ſont les quartiers de Paris qui renferment le plus de richeſſes; & enfin, la colonne introduite par le fauxbourg Saint-Germain, auroit eu ordre de le traverſer ſeulement ſans y commettre d'excès, (comme étant la demeure d'un grand nombre d'ariſtocrates) pour ſe porter vers l'autre extrémité de Paris, en ſabrant & bourrant tout ce qui ſe trouveroit ſur ſon paſſage, & pouſſant devant elle les pelotons de bourgeois armés qui voudroient aller au ſecours du fauxbourg Saint-Antoine, afin de les enfermer entre deux feux, ou de les reſſerrer ſous celui de la Baſtille, dont les canons, chargés à mitraille, étoient réſervés pour cette occaſion, &c.

Je vais encore emprunter ici les pinceaux d'un écrivain patriote pour faire un résumé rapide de cette époque à jamais mémorable de notre hiſtoire.

Déjà, dans la nuit du Dimanche 12, au moment où les aſſaſſins deſcendoient de la montagne de Montmartre pour nous aſſaillir; au moment où les bourreaux enrégimentés ſe répandoient comme la lave des volcans, dans les Champs-Elyſées; dans ces heures ſanglantes, les bandits de Verſailles chantoient, dans une brutale orgie, la fuite de M. Necker, & la proſcription de tous ſes partiſans; ils danſoient, les ſcélérats, au bruit de la muſique allemande: telle fut la préface de la Saint-Barthelemi.

Une énergie ſubite s'empare de tous les eſprits; on ſonne un tocſin général; la liberté, pour ainſi dire en enfantement, pouſſe un cri qui reſſuſcite le patriotiſme dans tous les cœurs.

Les temples ſe rempliſſent; non de femmes en pleurs, mais de citoyens armés, & déterminés à vendre chérement la vie qu'on veut leur arracher. Pendant toute cette nuit déſaſtreuſe, ces hordes barbares qui ne ſortent de la Germanie que pour le renverſement des trônes, ne ceſſent de courir nos rues, faiſant feu ſur le peuple & ſur ſes aſyles.

Les gardes-françoiſes ſe rangent du côté de ce bon peuple; ils ne déſertent pas leurs drapeaux, ils marchent ſous l'étendard de la patrie; ils combattent, ils diſperſent ces étrangers féroces. On ne ſauroit trop répéter que le genéreux patriotiſme des gardes-françoiſes a décidé, en cette occaſion, du ſort de la France.

A la place de Louis XV, aux Boulevards,

aux Barrieres, les Pandours fouloient le peuple aux pieds de leurs chevaux. Leur chef, rejeton d'une famille toujours ennemie des Bourbons & des François; leur chef fondoit, le sabre à la main, sur les femmes, sur les enfans, & violant le jardin de son Roi, nous l'avons vu massacrer lâchement un foible vieillard qui lui tendoit les bras.

Cependant le lundi un bruit sourd se répand à Versailles, que cent mille citoyens armés vont fondre sur le château, non pour attaquer le meilleur & le plus trompé des Rois, mais pour se saisir des chefs de cette formidable conspiration. Ce bruit heureux sauve Paris & la France. La terreur s'empare de tous les Catilina & de leurs dignes amies; la défection des troupes acheve de les abattre.

Ils apprennent, en quelques heures, une foule d'événemens; tels que l'histoire des heureuses témérités n'en offrit jamais la réunion.

Le camp des Allemands dissipé, les Invalides forcés, le canon en notre pouvoir, la Bastille emportée d'assaut en quatre heures, les têtes sanglantes des traîtres, promenées par la ville au bout d'une pique; enfin, une garde de cent mille citoyens subitement levée, ordonnée, postée; un conseil de ville permanent nuit & jour sans désemparer; le canon conquis placé à toutes les barrieres, à tous les ponts de la capitale; les états constamment & imperturbablement assemblés pendant soixante heures; voilà le grand, le terrible spectacle qu'offrit cette nation impétueuse. Toutes les délibérations, toutes les résolutions furent promptes, furent sages. L'activité du conseil, l'harmonie des chefs des districts, l'infatigable docilité de la nouvelle

milice se soutenoient nuit & jour. Eh quels jours! quelles nuits, grand Dieu! il faut avoir été témoin de cette sombre illumination, de ce farouche silence, de ces mouvemens sourds & lointains qui réveilloient les craintes les plus sinistres; il faut avoir eu l'oreille frappée & l'ame saisie de ce cri affreux & général: *alerte; aux armes*, qui retentit le 14, au coup de minuit, parmi les postes avancés de la garde bourgeoise; il faut avoir partagé la sensation cruelle dont tous ces quartiers furent affectés au moment où l'on croyoit l'ennemi prêt à y pénétrer; il faut avoir vu la lance allumée prête à mettre le feu aux batteries chargées à mitraille qui formoient la défense de ces postes.... Ce fut, il est vrai, une fausse alarme; mais il faut, dis-je, avoir éprouvé pendant quatre jours toutes ces sensations rapides & convulsives, pour sentir l'impuissance de l'expression qui tente de retracer ces scenes d'horreur.

C'est aux plumes énergiques des Mirabeau, des Lally, des Clermont, à consigner ces faits à la postérité. Ah! qu'ils se hâtent de dévouer à l'exécration de tous les siecles, les lâches & sanguinaires ministres, complices de ces projets infernaux. Ce grand assassinat de tout un peuple, forfait que Caligula n'avoit que desiré, quelques minutes plus tard il alloit être exécuté!.....

Les perfides! on dit qu'ils n'avoient pas rougi d'associer à leurs ténébreux complots nos éternels ennemis.....

On devoit ouvrir les maisons de force, & déchaîner sur nous tous ces tigres.

La Bastille auroit protégé de son feu, le feu de la troupe ennemie.

Ce chemin qu'on traçoit à Montmartre,

ſous prétexte d'occuper les malheureux, terminé le ſamedi, offroit pour le dimanche, un ſentier facile & une aſſiette foudroyante à cinquante pieces de canon, qui, par Saint-Denis, ſeroient arrivées ſur la hauteur funeſte qui nous a menacés tant de fois.....

Graces immortelles ſoient à jamais rendues au Dieu protecteur de l'empire françois!

Honneur & gloire aux courageux défenſeurs de la patrie! Honneur & gloire à celui qui, le premier, nous a fait courir aux armes, & repouſſer avec une incroyable vigueur ces aſſaſſins enrégimentés, qui, gorgés d'or & de vin dans Verſailles, avoient juré de nous exterminer dans cette nuit effroyable!

Infamie, opprobre, exécration éternelle à la bande ariſtocratique, à ce monſtre aux cent têtes qui vient d'expirer en rugiſſant ſous le bras victorieux de la liberté!

Pourroit-on jetter des doutes ſur cette épouvantable conjuration?

Pourquoi donc le conſeil de faire partir le Roi pour Metz, & cette promeſſe du M... de B*** de réduire Paris en quinze jours? Pourquoi ces farines détournées, ces ordres de fourager la campagne de Paris? Pourquoi cette cavalerie dévorante, & cette augmentation de ſoixante mille bouches, toutes étrangeres, toutes ennemies? Pourquoi ces régimens cachés ſi ſoigneuſement dans l'orangerie & la ménagerie? Pourquoi n'avoir appellé que des régimens étrangers & les ſeuls françois dont les chefs étoient ariſtocrates ou attachés à leur parti? Pourquoi ces canons recélés dans les écuries de la Reine? Pourquoi cette rage affreuſe contre ces braves gardes-françoiſes, qui refuſoient d'aſſaſſiner lâchement leurs concitoyens? Enfin, pourquoi ces

ordres, ces billets secrets au chef de la ville; au gouverneur de la Bastille, *de tenir au moins vingt-quatre heures*, qu'on amuseroit le peuple, & qu'on le posteroit loin des attaques &c. &c. Et ces charriots chargés de poignards, ces quarante-cinq caisses toutes remplies de lances à deux tranchans? dans quelles mains vouloit-on les placer, dans quels seins devoient-ils s'enfoncer?.... Ah! les brigands qui nous dévoroient comme leur proie, les attendoient, ces instrumens de carnage, & la boucherie alloit être générale.

Du 31 Juillet.

L'orage foudroyant & dévastateur qui, l'année derniere, le 13 Juillet, causoit en France un dommage de trente millions, peut-il se comparer à la tempête politique qui, le 13 Juillet 1789, a éclaté & retenti de proche en proche, dans ce malheureux Empire!

Ah! reposons notre confiance dans les Etats-Généraux! Leur sagesse, leur activité, leur pouvoir tout-puissant va rétablir les droits de la nation, & lui montrer les devoirs de son Roi. Le Roi est juste, le Roi est bon, le Roi est vrai; avec ces rares qualités il régnera par les loix; il s'en déclarera le sujet & le protecteur, & nous sentirons alors que le gouvernement monarchique est le seul paternel, le seul qui nous convienne.

Détestons, proscrivons l'aristocratie sous quelque forme qu'elle cherche à se reproduire. Le pouvoir d'un seul, réglé par les loix, des loix faites & consenties par nous, la puissance exécutrice dans la main surveillée du Monarque, l'impôt voté, décreté, fixé; borné par ceux qui doivent le supporter,

voilà les principes qui ramèneront l'ordre & le calme.

Alors nous ne verrons plus les privilégiés insolens posséder *plus* & payer *moins*.

Alors nous ne verrons plus le publicain vexateur élever ses palais superbes à côté de nos humbles foyers.

Alors nous ne verrons plus les lâches descendans de nos héros tendre des piéges à nos femmes & à nos filles; & pour tout exploit, pour vertu singuliere, faire des courses & des orgies au bois de Boulogne.

Alors les Princes & les grands n'emprunteront plus, & ne feront plus d'infâmes banqueroutes.

Alors les lotteries ne ruineront plus les peuples, parce qu'il sera démontré que tout le profit en est pour le Roi, & que *c'est un impôt sur les mauvaises têtes*.

Alors il faudra être grand par soi-même, & non par ses ayeux, & les honneurs ne seront point héréditaires si les vertus ne le sont pas.

Alors les curés & les vicaires, les freres de la charité, les peres de la merci, les oratoriens, les doctrinaires seront plus considérés, mieux dotés, respectés par-tout, parce que par-tout on respecte le mérite utile. Mais on donnera la chasse à cette vermine dévorante, à ces impôts roulans en sandales & en capuchons, nés dans des siecles d'ignorance, & l'opprobre d'un siecle éclairé. Saint Paul l'a dit, celui qui ne travaille pas ne doit pas manger. *Qui non laborat, nec manducet.* Soignons les abeilles, chassons les frêlons de la ruche.

Alors les Prélats nommés à un évêché de cinquante mille livres de rente, ne solliciteront plus une abbaye de quarante, *pour avoir*

du pain. Cette noble maniere de gueuſer ſera décriée & proſcrite.

Alors les Prélats ne nommeront point à tous les canonicats, parce qu'il n'y aura peut-être plus de chanoines, mais ils approuveront le choix que les Etats provinciaux feront de leurs paſteurs.

Alors enfin, les Prélats réduits tous à dix mille livres de rente, ſans abbaye, n'auront plus ni petites maiſons autour de Paris, ni petites loges aux trois ſpectacles, ni petites maîtreſſes à leurs ordres.

Eſpérons tout bien de la police nouvelle qui va s'établir. Je vois déjà la régénération des mœurs, la réforme du clergé, la modeſtie des grands, & même celle des femmes, devenir les heureux fruits des lumieres qu'ont répandues nos grands écrivains ; car, il faut le dire, il faut le ſentir avec reconnoiſſance, *les livres ont tout fait*, les livres ont créé l'opinion, les livres ont fait deſcendre les lumieres dans toutes les claſſes de la ſociété, les livres ont détruit le fanatiſme & détrôné les préjugés qui nous ſubjuguoient.

Je ne m'étonne pas que ſous notre dernier Roi, un Miniſtre fameux ait propoſé de détruire tous les maîtres d'école. Cet homme méritoit d'être viſir. — Le miniſtre Maur.... diſoit : ſi j'y ſuis encore dix ans, je veux qu'on n'imprime plus à Paris que l'almanach royal... On l'a dit, il faut le répéter, *les fripons déteſtent les réverberes*.

Hier, après le départ de M. Necker, les diſtricts de la capitale ſe ſont occupés de l'amniſtie générale, accordée par les électeurs, & principalement du pardon de M. de Beſenval; toutes les ſociétés ne furent intéreſſées qu'à la déciſion d'un point auſſi important. On

foutenoit, avec raifon, que les électeurs étoient fans caractere pour prendre un tel arrêté; on ajoutoit que la nation feule avoit été offenfée en corps, & qu'il n'appartenoit qu'à elle de faire grace. Par quelle inconféquence, en effet, pourroit-on faire grace avant d'avoir toutes les preuves du délit? Par quelle imprudence la nation recevroit-elle dans fon fein des ennemis dangereux, qui jamais ne pourroient oublier qu'ils ont été fugitifs & profcrits? Veut-on que demain nous ayions de nouveaux dangers à courir? Que l'on juge par ce qu'ils ont tenté, ce qu'ils pourroient faire encore. A-t-on déjà oublié leurs complots affreux, leurs noirs projets? ils étoient vaftes, fans doute. La France enfanglantée d'un bout à l'autre, & mife aux fers; des troupes étrangeres appellées pour l'affervir, fous prétexte d'y rétablir le calme; des crimes qui font frémir l'humanité! Une domination !.... Non, l'avenir ne le croira pas. Quels cœurs, ou plutôt quels monftres peuvent recéler en leur fein tant de forfaits & de crimes? Et c'eft pour ces hydres abreuvées de fiel, dévorées de vengeance, que vous demandez grace! Avez vous oublié que des êtres fans patrie, font les irréconciliables ennemis des hommes? C'eft pour ce Baron de Befenval, lui qui devoit commander l'un des détachemens que l'on deftinoit à nous égorger; non, non, il faut que fes crimes foient connus, & que les loix le puniffent avec févérité. N'allez pas, ô mes concitoyens! encore fouiller vos mains du fang des monftres; vous vous priveriez d'une victime qui peut décéler tous les crimes des traitres! Si la nation doit faire grace enfin, ce ne peut être qu'après un jugement décifif & réfléchi.

C'eſt d'après de pareils motifs que le diſtrict de l'Oratoire dépêcha promptement trois députés pour révoquer l'acte illégal de commiſération en faveur de M. de Beſenval : cette délibération fait ſans doute infiniment d'honneur à ce diſtrict.

Dans la nuit du jeudi au vendredi l'on fut ſans doute moins étonné à Paris qu'à Verſailles, de voir les gardes-françoiſes & ſuiſſes quitter leurs poſtes & rejoindre avec leurs drapeaux & bagages, à la vérité ſans officiers, ceux de leurs camarades qui, après avoir ſi glorieuſement défendu notre liberté, ſont aujourd'hui mêlés avec les bourgeois de la capitale, pour le maintien de l'ordre & de la ſûreté publique. Ils arriverent ſur les cinq heures du matin; ils furent reçus & accueillis comme des freres qui ſe réuniſſent en famille. Ils avoient le conſentement du Roi qui eſt actuellement gardé par les invalides, conjointement avec les bourgeois de Verſailles. Il y eut à ce ſujet quelques conteſtations dont nous croyons qu'il eſt néceſſaire d'inſtruire le public.

Sur les trois heures du matin ou environ, un détachement de la garde-bourgeoiſe voyant le départ des gardes-françoiſes & ſuiſſes, fut ſur le champ avertir M. le Comte de Poix, qui la chargea de poſter des ſentinelles. Sur les ſept ou huit heures l'évaſion des gardes fut généralement ſue dans Verſailles, alors les gardes invalides ſe préſenterent pour les remplacer, mais les bourgeois tenoient déjà les poſtes. On alla réciproquement chez M. le Prince de Poix pour s'expliquer & prendre l'ordre; il fut décidé que les bourgeois reſteroient aux poſtes des grilles royales, ainſi qu'aux principaux poſtes dont ils s'étoient

emparés pendant la nuit, & que les invalides auroient ceux de l'intérieur des cours; mais entre midi & une heure on fit afficher dans les rues de Versailles une lettre ministérielle dont voici la copie.

Lettre de M. le Comte de Saint-Priest, Ministre & secrétaire d'Etat, à M. le Prince de Poix.

Versailles, ce 31 Juillet.

Le roi a ordonné, Monsieur, que les postes des grilles soient relevés par la garde invalide; que les postes éloignés le soient par la milice bourgeoise, selon que vous le jugerez à propos, & jusqu'à nouvel ordre.

J'ai l'honneur d'être avec un véritable attachement,

Signé, DE SAINT-PRIEST.

Les deux dernieres lignes de cette lettre causerent une fermentation générale; elles firent craindre aux habitans de Versailles que leur service ne fût pas agréable à sa Majesté, parce qu'il étoit question de les reléguer dans des postes éloignés; ils étoient attristés de voir que des gens qui avoient passé fort tranquillement la nuit, selon leur coutume, renfermés dans des corps-de-gardes, obtenoient la préférence sur eux, qui ne devoient qu'à leur exactitude seule, l'avantage d'avoir rempli des postes si honorables. Cependant il fut arrêté que, sans avoir égard à la lettre ministérielle, & afin que le service de Sa Majesté fût fait militairement, les postes du château seroient occupés par la milice bourgeoise, de concert avec la garde invalide; de sorte qu'alternativement un poste fût occupé par un

factionnaire de la garde bourgeoise & par un factionnaire de la garde invalide. Cet arrêté ayant été agréé, le service se fait avec tranquillité.

Le soir du même jour, M. le Prince de Poix donna sa démission de Commandant-général de la garde bourgeoise de Versailles. Il avoit cependant été confirmé dans cette place le jour même par la majorité des compagnies, dont on avoit recueilli les suffrages par scrutins. L'on ignore la cause de son refus ou de sa démission.

Peut-être la garde citoyenne de Paris pourroit-elle prétendre aussi à l'honneur distingué de servir de garde à Sa Majesté. Le Monarque éprouveroit dès-lors que la plus sûre garde des Rois est celle que donne l'amour & le dévouement des peuples. Alors, sans doute, il faut espérer qu'un grand Monarque n'élevera de barriere autour de son trône, que pour en éloigner les flatteurs.

O Necker, Ministre integre! ne quittez plus notre Roi! Partagez avec lui l'amour d'une nation qui dans des jours malheureux; ne sait être que juste & non barbare. Si elle refuse le pardon que vous avez demandé avec tant d'instance, c'est que la clémence n'est pas encore la vertu du moment. L'on peut apprécier d'ailleurs la conduite des députés de la nation, dans une circonstance aussi intéressante que délicate, ainsi que les arrêtés de la plupart des districts de Paris, touchant l'amnistie accordée par MM. les électeurs.

Quant à M. de Besenval, on est encore incertain de son sort. Plusieurs bourgeois sont allés au-devant de lui; l'ordre du comité de la ville en a été donné à cinquante hommes de la Bazoche, ainsi qu'à cinquante éleves en chirurgie. On l'attendoit sur le soir à la Grève,

les Suisses s'y étoient rendus, & éguisant leurs sabres sur les pavés, juroient de ne lui point faire de grace. Ils l'accusoient hautement de malversations : on attend avec impatience la fin de cet événement.

Du Samedi, 1er Août.

Ce fut cette même journée que l'on ramena de Chantilly, c'est-à dire de chez le Prince, des canons; on n'y a fait aucun dégât, & les bourgeois y montent la garde, tandis que le Prince de Condé, ennemi de la nation, fuit loin de ses foyers, à travers les plaines de la Germanie, pour mettre dans l'oubli & ses services & les services & les exploits de ses ayeux !

Les actions du Prince de Conti ont peut-être moins lieu de surprendre; on se souvient des paroles que lui adressa un héros, son pere, dans les événemens de 1778 : *Je vous savois*, lui disoit-il, *mauvais fils*, *mauvais mari*, *mais je ne vous croyois pas mauvais citoyen.*

Puissent leur fautes apprendre à leurs descendans, que la véritable grandeur n'est que dans l'estime publique.

Nous ne devons pas oublier de dire que MM. les électeurs de la capitale, dont le service a été d'une si grande utilité dès les premiers momens de la révolution, viennent de dresser un procès-verbal de toutes leurs opérations, & de remettre leurs fonctions entre les mains des députés des districts qui ont été nommés pour les remplacer. L'extrait de ce procès-verbal est imprimé; sans doute qu'il ne peut qu'ajouter à l'estime réelle qui leur est due; ainsi leurs fonctions sont cessées, & le nouveau comité, chargé de créer une municipalité, est maintenant en plein exercice.

G 2

Une banqueroute de 42 millions eſt encore une ſuite de nos malheurs. Le ſieur Pinet, ce banquier généralement eſtimé de ceux qui le connoiſſent, n'eſt coupable, dit-on, que de ſa trop grande facilité à vouloir ſecourir des perſonnes que leur conduite égare. Ce banquier eſt connu à la vérité de bien des capitaliſtes, auxquels il avoit ſoin de payer exactement tous les mois juſqu'à ſoixante pour cent d'intérêt. Le dérangement de ſa fortune eſt cauſé, dit-on, par la fuite précipitée de quelques-uns de nos grands ſeigneurs. On croit même qu'il avoit des rapports qui enchaînoient la fortune à celle de Monſieur le comte de***. Il eſt cependant réſulté de ce dérangement que ce banquier, pour éviter toutes recherches, s'eſt voulu brûler la cervelle, & a mal réuſſi, puiſqu'il ne s'eſt que bleſſé griévement. Il a conſervé ſa tête à un tel point, qu'il a oſé accuſer des inconnus, ou pour mieux dire, des êtres imaginaires, d'un aſſaſſinat commis en ſa perſonne : il eſt mort aujourd'hui. Cet événement doit produire de grands éclairciſſemens ſur la révolution actuelle.

Aux environs de Mouceaux, ce fut ce même jour que l'on arrêta 180 malheureux, dont 160 ont été libres le lendemain.

Depuis l'offre généreuſe de MM. les députés de la ville de Rouen, il nous arrive journellement des bleds du Havre, ſoit par la Seine, ſoit par terre, & les ſpéculations déſaſtreuſes des accapareurs ſont abſolument anéanties; dans les circonſtances préſentes les petits détails deviennent intéreſſans. Nous citerons les faits ſuivans, contenus dans une lettre qu'on nous écrit de Rambouillet. Un

M. Hocmelle, procureur du Roi à ce bourg, son gendre, & un nommé Grauſſe, ont été violemment menacés, & ſe ſont ſauvés, comme accapareurs de bled & agens des accapareurs.

A Chartres, on a voulu forcer la maiſon d'un nommé Maillard, que le peuple depuis long-tems avoit déſigné par le ſurnom de la famine, & l'on pourſuit les monopoleurs qui, pour vivre, forçoient le peuple à mourir de faim. Aucun, ſans doute, n'échappera à l'œil vigilant de l'humanité qui les proſcrit.

Du Dimanche 2 au 8 Août.

L'honorable fonction d'écrire les révolutions de la capitale, ne ſe borne point à faire un récit aride de quelques faits dont les circonſtances ſont ſouvent dénaturées par les agens très actifs d'une fonction qui n'eſt pas entiérement anéantie, & quelquefois par le fanatiſme même de la liberté ; elle nous fait encore un devoir de remonter à la ſource des faits, de découvrir la cauſe des changemens qu'ils éprouvent en paſſant par pluſieurs bouches, & de ſaiſir les diverſes nuances que prend chaque jour l'eſprit public, ſelon les objets qui excitent un intérêt général.

Le ſieur de Beſenval a été tranféré, ſelon le décret de l'aſſemblée nationale, à Brie-Comte-Robert ; il eſt détenu dans l'hôtel-de-ville par un détachement conſidérable, en attendant que l'aſſemblée nationale prenne un parti ultérieur à ſon ſujet : il a la liberté de ſe promener dans le jardin de l'hôtel-de-ville.

Plus de 150 suisses se sont rendus autour de sa prison, & ont cherché à s'emparer de sa personne.

On assure qu'ils vouloient le couper en treize morceaux, en l'honneur des treize cantons ; mais la garde bourgeoise les a engagés à renoncer à ce projet.

Quels auront été les sentimens de cet officier, en se voyant à l'extrémité de sa carriere, l'objet de la haine de deux peuples, qui sont rarement injustes dans leurs vengeances ? Des compatriotes, des soldats dont il est le chef depuis tant d'années, & dont il lui étoit si facile de mériter l'amour & la confiance, sont altérés de son sang ! Des françois, le plus généreux & le plus sensible des peuples, refusent sa grace à un ministre qu'ils chérissent, au moment même où il retourne parmi eux ! Le sieur de Besenval a donc été l'auteur & l'instrument de bien des injustices ? il existe donc contre lui bien des preuves qu'il étoit un des principaux agens de la horde aristocratique ?

Il est impossible de se le dissimuler : il existe un grand crime de leze-nation. Peut-être confondons-nous le nom de quelques innocens avec ceux des coupables ; une instruction publique fera connoître les uns & les autres : les juger est une satisfaction que la nation se doit à elle-même ; punir les coupables d'une maniere effrayante, est un acte de sévérité qu'elle se doit, & à elle-même, & à toutes les nations qui n'ont pas encore brisé les chaînes du despotisme.

Tous les peuples qui sont libres, ne le sont devenus que par le supplice de quelques grands coupables. Rome naissante à la liberté, ne dut

son salut qu'à la condamnation des enfans de son premier consul.

Ou le peuple n'est pas encore convaincu qu'il peut accuser & faire punir ceux qui sont les auteurs de ses malheurs, ou des méchans se servent de quelques brigands pour satisfaire des haines particulieres, sous l'apparence d'une émeute populaire.

A St Denis, quelques hommes, en très-petit nombre, se sont jettés sur le maire; il a trouvé le moyen de s'échapper & de se réfugier dans le clocher d'une collégiale; il a été poursuivi; on lui a passé au col plusieurs cordes qu'on a tirées en divers sens; enfin, on lui a coupé la tête. Peu s'en est fallu que la capitale n'ait vu les tristes preuves de ce meurtre. Les patrouilles bourgeoises ont forcé ceux qui apportoient la tête du maire à Paris, de rebrousser chemin; on a même envoyé quelques détachemens à St. Denis, pour ramener le calme.

Ces horribles proscriptions ont si malheureusement mis les esprits en fermentation, qu'une nouvelle, quelque horrible, quelque absurde qu'elle soit, s'accrédite aussi-tôt; on débitoit aujourd'hui que la ville avoit reçu d'une province une grande caisse où étoient six têtes. On a fait d'abord beaucoup de conjectures, & sur la province & sur les proscrits. Les uns faisoient venir les six têtes de la Provence, les autres de Flandres; on a même hasardé qu'elles pouvoient venir du même côté, mais de plus loin. C'étoient ou des officiers de quelques parlemens, ou des officiers généraux, ou des princes. Après s'être épuisé en raisonnemens, on s'est instruit du fait, qui s'est trouvé absolument faux.

Lettre au Rédacteur.

Du 2 Août 1789.

Monſieur, j'ai admiré dans les différens arrêtés des diſtricts, qui ont paru hier, au ſujet des criminels de leze-nation, l'unanimité qui regne dans cette ville immenſe ſur tous les objets qui ont de grands rapports à la liberté. J'ai remarqué ſur-tout ceux des diſtricts de Saint-Jaques de l'hôpital & des Petits-Peres. Le premier eſt concis, nerveux & ſévere ; c'eſt l'ouvrage d'une aſſembleé générale : le ſecond eſt ſolide, modéré, ſentimental ; il a été fait par un comité.

Mais une vérité qu'on n'a point dit à MM. les électeurs, & que je vous prie de leur faire parvenir, non pour affliger leur ame, mais parce qu'elle peut être utile, c'eſt que l'interprétation qu'ils ont donnée à leur arrêté, rédigé en préſence de M. Necker, eſt abſolument fauſſe. Il porte qu'il n'y aura déſormais *d'ennemis de la nation, que ceux qui troubleront la tranquillité publique. Cette déſignation* future *n'excluoit-elle pas du nombre des ennemis de la nation ceux qui l'ont troublée par le* paſſé *? Et, dès-lors, n'abſolvoient-ils pas les auteurs de l'infernal projet que la Providence & notre courage ont fait échouer?*

Pourquoi les électeurs n'ont-ils pas dit à leurs concitoyens, dans leur ſecond arrêté, „ nous nous ſommes ſentis preſſés du beſoin de pardonner : Notre „ ſenſibilité, notre attachement au miniſtre que „ vous chériſſez, nous a déçus. Nous avons cru être „ les interpretes de votre vœu, nous ne l'étions pas ; „ nous n'avons pu nuire aux droits de la nation ; ils „ ſont impreſcriptibles & inaliénables.

Cette maniere franche & noble de revenir ſur ſes pas, valoit bien ſans doute une tournure forcée, qui n'a fait illuſion à perſonne. Il eſt donc des hommes

sages qui balancent entre leur amour-propre & la vérité..... L'amour-propre ? Il est le plus redoutable ennemi de l'amour de la patrie. Sans cesse il met l'homme aux prises avec le citoyen, & celui-ci n'a presque jamais le dessus. L'exemple que les électeurs auroient pu donner dans cette occasion à tous ceux qui s'aiment plus que la patrie, valoit peut-être tous ceux qui leur ont acquis des droits si certains à notre reconnoissance. Je suis &c.

C'est avec le zele que nous avons voué à la recherche de la vérité, que nous annonçons que, depuis le 27 Juillet, M. le duc de Coigny est de retour à Versailles ; ainsi le rapport de l'officier de milice, qui le croyoit embarqué, est complettement faux.

Il y a eu ce soir un différend entre MM. de la Bazoche & le district des Barnabites. Une patrouille de ce district a voulu passer par les cours du palais qui est dans son arrondissement. MM. de la Bazoche s'y sont opposés ; après quelques contestations, MM. des Barnabites, quoique bien convaincus qu'ils avoient droit, ont cru devoir se retirer, pour ne pas donner le spectacle d'une petite guerre civile ; ceci prouve le danger d'armer les citoyens par corporations, ou par corporations & districts. Un bourgeois n'a pas le droit d'être armé, parce qu'il est de telle ou telle profession, mais parce qu'il est citoyen. L'assemblée par corporations est donc contraire aux principes du droit politique.

Il importe essentiellement au bon ordre & à la paix, que les citoyens armés n'ayent qu'un même esprit, & qu'ils soient classés par une dénomination qui ne rompe point l'égalité, base éternelle de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les hommes. Mais, dès qu'ils sont assemblés par corporations, l'égalité ne

ſubſiſte plus ; l'eſprit de corps , la morgue & la jalouſie de profeſſion ſement la diviſion & alienent les cœurs. Le maçon & le boulanger ſont humiliés en ſe voyant précédés par le jouaillier couvert d'or, & par l'homme de robe qui dédaigne de les regarder. L'aſſemblée par diſtricts confond tous les rangs; l'homme de lettres eſt à côté du forgeron, le perruquier, du magiſtrat. L'ame du citoyen obſcur s'aggrandit en marchant entre deux citoyens diſtingués, dont il ne peut gagner l'eſtime, qu'en ſe montrant leur égal par ſon amour pour la patrie; l'homme que ſa naiſſance ou la fortune élevent au-deſſus des autres , ſe dépouille d'une ſotte vanité , en voyant que le dernier des citoyens ne lui cede ni en courage ni en vertu : c'eſt une armée de freres , & cette armée eſt invincible. Lorſque nos braves alliés (les treize cantons) ſecouerent le joug de l'impérieuſe maiſon d'Autriche, on vit à Morgrate vingt mille Autrichiens fuir devant treize cents ſuiſſes.

Les boulangers, d'après les plaintes de quelques particuliers, ſe ſont adreſſés au comité proviſoire de ſubſiſtance , pour en obtenir une atteſtation publique , qu'il ne dépendoit pas d'eux de faire le pain plus beau. Le comité a fait afficher que les farines que l'on conſommoit actuellement venoient de l'étranger, & qu'elles donnoient au pain une couleur noire, ſans que pour cela il fût *moins ſain*. Il n'y a que ceux qui ne ſavent pas combien il eſt difficile de ſe procurer des ſubſiſtances dans tout le royaume,qui puiſſent ſe plaindre. Citoyens, eſt-ce donc pour avoir du pain plus ou moins blanc que nous ſommes ſous les armes? C'eſt pour nous venger des tyrans; c'eſt pour maintenir la liberté des opinions dans l'aſſemblée nationale ; c'eſt

pour nous défendre contre des étrangers soudoyés, & des brigands sans patrie; c'est pour être libres enfin; & malheur à qui, dans ce moment, s'occupe, & des commodités de la vie, & de ses intérêts particuliers; il ne sera jamais qu'un esclave au milieu d'un peuple libre.

Il est arrivé par la barriere de Charenton un convoi de farines, escorté par des gardes-françoises. Ils ont trouvé à Charenton un de leurs camarades qui escortoit seul une charette chargée de farine; elle venoit du moulin de la charité, qu'il avoit été chargé de surveiller. Les gardes françoises, qui ne le connoissoient pas, s'imaginerent un peu trop légérement que c'étoit un faux garde françoise; ils l'arrêterent: envain le grenadier leur montroit-il le numéro de sa chemise; les bruits qu'on a répandus sur ces sortes de déguisemens, préoccupoient si fort ceux à qui il parloit, qu'il se seroit vu en danger, si deux sergens ne l'eussent reconnu pour être de la caserne de Popincourt, compagnie de Ste Marie.

Ce brave homme, qui étoit un des premiers à la Bastille, a été extrêmement sensible à ce désagrément. Les principaux habitans de Charenton se sont empressés à le consoler; ils lui ont remis une attestation de la conduite active, intelligente & sage qu'il a tenue depuis qu'il est chargé d'y faire moudre des grains.

Les scenes sanglantes qui ont eu lieu dans la Capitale ont favorisé une petite intrigue de la femme d'un Aristocrate. M. D***, craignant la fureur du Peuple, s'étoit retiré, seul, à la campagne, & avoit laissé sa femme à Paris. Il revint un soir à son hôtel, & pénétra jusqu'à l'appartement de sa jeune & jolie moitié, au moment précisément qu'un jeune homme, qui avoit obtenu un rendez-vous de Mad. D***,

& qu'il ne connoiſſoit pas, lui donnoit un doux baiſer. Qu'eſt-ce que cela? s'écria le mari. Ah, mon ami, repartit au même inſtant la ruſée, j'embraſſe Monſieur, embraſſez-le auſſi, & remerciez-le: figurez vous que M. le Chevalier ayant appris que votre nom eſt couché ſur la liſte des perſonnes proſcrites par la populace, a la générosité de venir vous en avertir, & de vous offrir un aſyle sûr dans ſa maiſon. Après toutes les aſſurances poſſibles de reconnoiſſance d'une part & tous les témoignages de zele de l'autre, le jeune homme emmena M. D*** dans ſa maiſon, lui donna un appartement, un lit, & le recommanda à un vieux valet de-chambre, qui répondit, ſur ſa tête, que M. D*** ne ſortiroit point de la maiſon avant dix heures du matin. M. le Chevalier retourna enſuite donner quelques conſolations à Mad. D***.

Du Lundi, 3 Août.

Au moment où la liberté de la preſſe a conquis la liberté publique & perſonnelle, où elle a rendu aux ames avilies par le deſpotiſme toute l'énergie néceſſaire pour la conſerver, où le préliminaire de la conſtitution déclare „que tout citoyen a le droit de parler ou de ſe taire; que nulle maniere de publier ſes penſées & ſes ſentimens ne doit être interdite à perſonne, & qu'en particulier chacun eſt libre d'écrire, d'imprimer ce que bon lui ſemble, toujours à la condition de ne pas donner atteinte au droit d'autrui...„ Au moment où tous les ſoupçons aſſiégent tous les eſprits, le comité proviſoire de police rend ſur la librairie une ordonnance plus gênante que n'étoient tous les abſurdes

reglemens de la police inquifitoriale qui exiftoient avant la révolution.

Elle défend de publier aucun écrit, fans qu'il porte en tête le nom d'un imprimeur ou d'un libraire, & fans qu'un exemplaire paraphé n'ait été dépofé à *la chambre fyndicale*; elle rend le libraire ou l'imprimeur, garant de la teneur de l'écrit, fauf fon recours contre l'auteur, s'il y a lieu.

Cette ordonnance eft injufte, oppreffive, & contraire aux premiers élémens du droit.

Injufte envers les gens de lettres, cette portion précieufe de la fociété qui en tire toutes fes lumieres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs penfées fur la foi de leur fignature, pour en revêtir des compagnies de manufacturiers, dont les principaux membres reconnoiffent enfin qu'il eft jufte de renoncer à ces prohibitions iniques, à ces privileges abfurdes, à tout arrêt de réglement qu'ils avoient acheté des directeurs-généraux de la librairie.

Oppreffive envers les libraires & imprimeurs que l'on force à fortir de leur profeffion, pour faire celle de cenfeurs; oppreffive envers les gens-de lettres, que l'on foumet de nouveau à des cenfeurs d'autant plus difficiles, qu'ils doivent être garans des écrits qu'ils autoriferont par leur fignature; oppreffive envers le public, qui fera privé d'une foule d'écrits, par la timidité des imprimeurs & les fpéculations particulieres des libraires.

Contraire enfin aux élémens du droit qui, en matiere pénale, n'admet point de garantie, & répugne à ce qu'un auteur puiffe jamais être appellé par le libraire, pour fubir la peine qu'un libelle auroit attiré fur fa tête.

A peine cette ordonnance a-t-elle été con-

nue, que les noirs ſoupçons ont étendu leur empire. On diſoit que les élections des officiers des diſtricts & des comités de la ville, étoient l'ouvrage des cabales & des dîners ; que les fuſils diſparoiſſoient des diſtricts, que quelques canons étoient encloués, & qu'il exiſtoit encore plus d'un Fleſſelles dans la municipalité ; bruits faux, ou du moins horriblement exagérés, triſtes fruits d'une ordonnance que les plus modérés attribuent à la manie réglementaire, & les plus clair-voyans, à un reſte d'ariſtocratie qui ſe forge des armes dans l'attelier même de la liberté.

Et il s'eſt trouvé un homme de lettres, un écrivain périodique, aſſez peu digne de ce titre, pour s'empreſſer d'annoncer au public qu'il adoptoit ce réglement dangereux, parce qu'il ſentoit ſans doute que pluſieurs littérateurs aimeroient mieux ſe taire que de ſouſcrire à leur infamie ; & que leur ſilence pouvoit augmenter le débit de ſon miſérable papier.

Parmi les maux que cette ordonnauce a produits, nous oublions de compter les bruits alarmans qui ſe ſont répandus ſur le départ prétendu de nos freres, les gardes-françoiſes.

On leur avoit annoncé qu'ils pouvoient aller chercher leurs cartouches, chez un de leurs anciens officiers qui n'étoit pas chargé de ce détail, & qui partiſan décidé, & quelquefois agent du conſeil ariſtocratique, s'eſt plu à alarmer ces braves gens ſur leur ſort à venir. Ceux qui, par des raiſons de famille ou d'affaires, étoient à la veille d'acheter leur congé, & qui étoient preſſés de partir, ont témoigné du chagrin de n'avoir pas leur cartouche ſur le champ : auſſi-tôt quelques négligences relatives à leurs beſoins, & qu'il étoit impoſſible d'éviter, ſe ſont transformées en projets ſiniſ-

tres de les mécontenter, & de les forcer de partir.

En peu d'heures l'alarme eſt devenue ſi générale, que le diſtrict S. Honoré a envoyé une députation à ceux qui étoient chez le commiſſaire des guerres à recevoir leurs cartouches, pour s'enquérir de leurs intentions, & leur témoigner les ſentimens de reconnoiſſance & de fraternité qui animent les citoyens. Nos guerriers ſe ſont empreſſés d'envoyer à leur tour une députation de 19 d'entr'eux à ce même diſtrict, pour y porter l'aſſurance que, *libres par leurs cartouches, ils n'en profiteroient que pour s'enrôler ſous l'étendart de la patrie, & achever ce qu'ils avoient commencé.*

Les ſoldats des autres régimens, qui, pour nous ſervir d'une expreſſion connue, n'ont point *déſerté, en reſtant ſous leurs drapeaux*, ont témoigné leurs inquiétudes au ſujet des cartouches dont ils avoient beſoin, & qu'ils ne ſavoient où aller chercher : le diſtrict de l'Oratoire s'eſt rendu leur interprête auprès de M. de la Fayette, & le pria de leur faire donner les mêmes moyens d'entrer dans la garde nationale, qu'à MM. les Gardes Françoiſes.

Le ſoir, M. de la Fayette a fait afficher un avis aux Gardes-Françoiſes, où il leur annonce qu'ils peuvent aller chercher leurs cartouches chez M. de Mathan, autrefois leur lieutenant-colonel; que le réglement militaire va paroître, & qu'il doit faire demain la revue des bataillons. On a été généralement fâché de voir que l'on avoit omis d'annoncer à la fin de cet avis, que la ville donneroit aux Gardes qui ſe retireroient, une preuve de ſa gratitude.

Un gagiſte du Mont-de-Piété a pris querelle avec un ancien gagiſte de la même maiſon, d'où il a été chaſſé. Il a fait arrêter celui-ci par

la patrouille, qui l'a conduit à la ville. Le peuple s'y est aussi-tôt rendu, dans l'espérance de le voir pendre. Peuple, peuple ! ne saurois-tu être libre sans être inhumain !

Les spectacles sont toujours déserts. Tant que la tranquillité ne sera pas entiérement rétablie, ils seront le vrai thermometre du patriotisme. S'il s'éteint, ils seront fréquentés; j'en excepte pourtant les jours où les *françois* joueront les Horaces, ou la mort de César.

On a vu aujourd'hui des uniformes de la garde nationale : habit bleu, collet rouge, revers, paremens & doublure blanche.

Le district de l'Oratoire vient de se signaler encore dans la cause publique, en faisant des réclamations publiques contre les nouveaux réglemens sur le fait de la librairie & de la gravure; elle les qualifie *d'atteintes frappantes à la liberté de la presse.* Il y a sur cet objet des idées bien simples, qui devroient frapper tous les hommes. La presse n'est pas libre si un auteur ne peut pas, par sa volonté seule, faire circuler son ouvrage. Or, s'il lui faut la volonté d'un libraire, sa condition est pire que s'il lui falloit un censeur. Celui-ci ne refuse son approbation que parce qu'il croit le livre dangereux; celui-là peut aussi le refuser, parce que tel ouvrage qu'on le prie d'autoriser, pourroit nuire à la vente de quelques-uns des siens.

Monsieur.

M. le Marquis DE LA FAYETTE, *Maréchal-des-Camps, Général de la Milice Parisienne.*



Bayard est mon héros, Bayard fut ton modele ;
Comme lui, sans reproche, & comme lui sans peur,
À la Patrie, à la gloire fidele,
Tu nous montres vivant ce prodige d'honneur.
Le chêne & le laurier réunis sur ta tête,
Ne te donneront pas la fierté des vainqueurs.
Tu sais qu'à tes vertus tu dois autant de cœurs,
Qu'à ta valeur on a dû de conquêtes.

Quand on eſt trop prompt à juger, on s'expoſe ſouvent à de cruels repentirs. Si la multitude ne ſuivoit pas toujours un aveugle premier mouvement, elle ne feroit peut-être jamais d'injuſtice aux autres; jamais elle ne nuiroit à ſes propres affaires. Hier, on trouvoit l'*avis* aux gardes-françoiſes *trop ſec*; aujourd'hui, quand on a vu le certificat national demandé par M. de la Fayette, & accordé par l'aſſemblée municipale aux gardes-françoiſes, les précautions priſes pour leur aſſurer leur contingent dans la maſſe & les effets de leur régiment, on a béni ce général qui ſait ſi bien ſéparer ce qu'il doit faire ſeul, d'avec ce qu'il ne peut faire ſans le vœu municipal.

CERTIFICAT NATIONAL.

Nous, maire de la ville de Paris, & Nous, commandant de la garde nationale pariſienne.

Nous étant fait repréſenter la cartouche donnée par le ci-devant commandant du régiment des gardes françoiſes, au nommé . . . . mais voulant en outre lui donner, au nom de la ville de Paris, un témoignage d'eſtime & de reconnoiſſance pour ſa bonne conduite dans la révolution, avons expédié le préſent certificat revêtu de notre ſignature & des armes de la ville, pour être un monument des ſervices qu'il a rendus à la nation, ainſi que de la juſtice d'une ville libre envers un ſoldat patriote.

D'après le bruit qui s'étoit répandu hier, que les gardes-françoiſes ſe diſpoſoient à partir en très-grand nombre pour retourner dans leurs familles, pluſieurs diſtricts ſe ſont aſſemblés; celui des Petits-Peres a écrit à M. de la Fayette pour lui offrir de prendre à ſa charge tel nombre de gardes-françoiſes qu'il jugeroit à propos, & de pourvoir à tous leurs beſoins.

Le district Saint-Étienne-du-Mont s'est aussi distingué par ses offres patriotiques. — Il a été fait au Palais-Royal une motion qui sera imprimée, d'ouvrir en leur faveur une souscription nationale, pour leur assurer une pension viagere de 150 liv., reversibles sur leurs veuves.

Cet accord parfait de tous les citoyens est une réponse bien énergique aux discours de quelques ames viles, qui ne rougissent pas de dire que tout ce qu'ont fait les gardes-françoises, nous le devons à la haine qu'ils portoient à leur colonel. Ah! s'ils lui eussent désobéi pour se débander ensuite, l'envie auroit un prétexte pour les souiller de son venin; mais il ont resté sous l'étendard de la patrie, ils ont vaincu pour elle; &, après la victoire, ils ont été généreux envers leur colonel, envers leurs ennemis & les nôtres; ils ont été sous les loix seules de l'honneur, aussi sages que sous la discipline la plus sévere. *Vous êtes des héros*, leur disoit une dame à qui on apprenoit qu'ils avoient demandé la grace des invalides. *Madame*, répondit un grenadier, *nous sommes tout ce que nous pouvons.*

Nous avons reçu ce matin 22 voitures de farines; presque chaque jour voit arriver un convoi grand ou petit. Nous devons aux membres du comité de subsistance une reconnoissance inexprimable; leur travail n'est ni le plus agréable, ni le plus brillant; mais sans lui, que seroient tous les autres!

Il est arrivé ce soir quatorze canons, venant de l'Isle-Adam. Cet enlévement & beaucoup d'autres semblables, seroient des attentats à la propriété, si la premiere de toutes les loix, le *salut du peuple*, ne nous forçoit à nous procurer des armes inutiles au prince de Conti

qui eſt abſent, elles ſeroient dangereuſes pour nous, ſi ſon abſence eſt une fuite.

Nous avons appris que ce prince étant parti de l'Iſle-Adam, s'étoit rendu ſeul au château de Lalande, où ſes gens étoient arrivés par différens chemins; il s'eſt joint à eux dans les bois, & a propoſé à ceux qui l'aimoient de le ſuivre. Pluſieurs l'ont quitté, mais ſon valet-de-chambre de confiance lui a répondu: *je ne vous quitterai point, quoique ce ſoit bien votre faute ſi vous vous trouvez dans cet embarras.*

On a amené de Choiſy-le-Roi un canon de fer, auſſi-bien ouvragé que le plus beau canon de fonte; il a reſté expoſé ſur la place de Greve avec cet écriteau: JE SUIS LE SANS PAREIL DE CHOISY-LE-ROI.

Le ſoir il eſt parti quarante hommes pour Charenton, & deux heures après il en eſt parti huit cents autres avec deux pieces de canon & des munitions; on ne ſait qu'imparfaitement leur deſtination. Le départ de cette petite armée n'a pas laiſſé d'alarmer vivement les habitans des quartiers où ils ont paſſé. Il peut y avoir des opérations qui demandent du ſecret: mais hors celles où il eſt abſolument néceſſaire, nous croyons qu'il eſt dangereux. Il donne lieu à des conjectures, & les conjectures du peuple valent toujours beaucoup moins que la vérité. Il y a, ce ſemble, une rectitude de jugement qui fait préſumer qu'il vaudroit beaucoup mieux l'éclairer abſolument ſur toutes les opérations, que de lui en laiſſer entrevoir les motifs; tout ce qu'il voit de cette maniere il le voit mal.

Du Mercredi, 5 Août.

La gravure a consacré les traits de M. BAILLY, ci-devant Président de l'assemblée nationale, maintenant Maire de la ville de Paris, & que les bons citoyens doivent mettre au nombre des principaux instrumens de l'heureuse révolution qui s'opere.



Le comité de subsistance, dont nous ne saurions trop louer les travaux patriotiques, à la tête duquel est toujours M. Bailly, dont le nom seul est un éloge, a fait publier une proclamation très-intéressante sur la libre circulation des grains.

On y trouve ces deux grands principes : *la confiance, la liberté, la sûreté sont les seules sources de la prospérité publique. Tous les habitans de la France se doivent des secours fraternels.*

Tous les particuliers qui ont des grains & farines, sont invités à les porter dans les marchés qui leur paroîtront les plus avantageux; cette invitation les autorise à *aller, venir & circuler librement.* Les officiers municipaux sont priés de protéger cette circulation; & dans le cas où leur garde nationale ne seroit pas assez forte, on leur offre des renforts.

Cette proclamation a été affichée dans toute l'étendue de la généralité; elle doit être envoyée aux officiers municipaux, & lue aux prônes des paroisses.

Le district de Saint-Jacques-de-l'Hôpital a fait célébrer un service solemnel, pour le repos des ames de nos freres qui sont morts en combattant pour la liberté. M. l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du roi, a prononcé leur oraison funebre. Jamais, depuis l'établissement du regne féodal, un aussi beau sujet ne s'étoit présenté à l'éloquence des orateurs françois. Un Turenne, un Condé n'ont jamais combattu que pour leur propre gloire, ou pour servir l'ambition d'un grand roi qui ne pouvoit jamais devenir qu'un très-petit conquérant: mais l'artisan, le soldat qui a prodigué sa vie dans la révolution, étoit animé par-tout de ce qu'il y a de saint & de grand parmi les hommes, l'égalité, la liberté.

M. l'abbé Fauchet a si bien rempli l'attente de ses auditeurs; le cœur & l'esprit ont été si satisfaits, que, saisis d'un enthousiasme religieux & patriotique, les habitans du district lui ont décerné une couronne civique.

Après midi, deux compagnies du district ont conduit M. l'abbé Fauchet à l'hôtel-de-ville, tambour battant, enseignes déployées; il marchoit entre les deux compagnies, entouré de MM. les officiers du district, précé-

dé d'un hérault qui portoit la couronne. On attend avec impatience que M. l'abbé Fauchet livre son discours à l'impression.

Il y a à Paris quarante mille étrangers logés en hôtel garni, qui ne sont pas censés habitans, & qui pourtant sont citoyens. Ne faisant pas partie de la commune de Paris, ils ne peuvent assister aux délibérations des districts; mais, comme dans les districts on opine souvent sur des objets qui n'intéressent pas seulement la commune, mais toute la France, les étrangers se sont insensiblement formé un district qui est le Palais-royal.

C'est au Palais-royal que fut faite la motion de ne pas laisser mettre à Bicêtre quelques gardes-françoises détenus à l'abbaye Saint-Germain. Ce fut aussi là que se fit la motion de les faire réintégrer dans la prison, dès qu'on eut la certitude que le roi avoit promis de faire grace, si-tôt que l'ordre seroit rétabli. C'est au Palais-royal qu'on a fêté les premiers soldats patriotes, & qu'on les a harangués au nom de la patrie. C'est au Palais-royal que s'est faite la motion de prendre les armes; elle a été justifiée par l'événement.

Ce n'est pas au Palais-royal qu'a été faite la motion de décapiter de Launay; il n'étoit plus lorsque la nouvelle de la prise de la Bastille y a été apportée. Ce n'est pas en vertu d'une motion que de Flesselles a été tué; c'est un seul homme qui, de son propre mouvement, lui a lâché un coup de pistolet. Foulon étoit à l'hôtel-de-ville, & déja demandé par le peuple, avant que l'on sût au Palais royal qu'il étoit arrêté. On y a discuté tous les moyens possibles de sauver Berthier de la fureur du peuple, pour avoir de sa bouche, par des voies juridiques, toutes les indications nécessaires

sur la conjuration aristocratique. Ce ne sont point les habitués du Palais-royal qui ont commis ces meurtres, qui ont porté les têtes, qui ont traîné les cadavres.

Dans toutes les grandes villes, il y aura toujours un lieu où les désœuvrés s'assembleront pour causer, & où les hommes occupés courront le soir, pour y avoir les nouvelles du *jour* & de l'*heure*.

Il est à-peu-près impossible que, dans ce point de réunion, on ne propose pas à ceux avec qui on converse des idées bonnes ou mauvaises; quant à celles qui sont dangereuses, on ne les y proposeroit pas sans quelques risques; car la contradiction y étant très-libre, le moteur dangereux est bientôt refusé, interrompu & hué.

A la vérité, on se permet d'y censurer toutes les opérations publiques; mais c'est peut-être en cela que consiste *la liberté de parler*, réclamée aussi fortement par nos politiques, que la liberté de la presse.

Il y a beaucoup de réverberes au Palais-royal, il y fait pour-ainsi-dire jour la nuit; on y débite les nouvelles les plus fraiches, & souvent les plus sûres: voilà, sans doute, ce qui y attire un grand concours de citoyens.

Mais le mal est toujours à côté du bien; plus une assemblée est nombreuse, plus une idée incendiaire fait de progrès. La municipalité a donc cru devoir prévenir les maux auxquels ce concours pourroit donner lieu; elle a chargé les districts qui craignent le Palais-royal, de prendre les mesures les plus sages pour y ramener le bon ordre. Les députés de St. Roch, St. Honoré & autres districts se sont assemblés, & ont arrêté une invitation à tous les bons citoyens qui auroient des idées

utiles à propoſer, de ſe préſenter aux diſtricts & de n'en pas faire le ſujet d'une motion au Palais royal. Tous les bons citoyens doivent s'empreſſer à ſeconder les meſures que la municipalité prend pour aſſurer la tranquillité publique.

Ce ſoir pluſieurs perſonnes qui avoient aſſiſté à la ſéance de l'aſſemblée nationale, tenue la nuit précédente, ont apporté la nouvelle que la conſtitution étoit arrêtée ſur tous les points qui concernent la féodalité, & ſur quelques autres auſſi eſſentiels. Peu de tems après, on a diſtribué une note imprimée de la ſubſtance de la délibération nationale.

L'ivreſſe de la joie s'eſt auſſi-tôt répandue dans tous les cœurs; on ſe félicitoit les uns les autres; on nommoit avec enthouſiaſme nos députés *les Peres de la Patrie*. Il ſembloit qu'un nouveau jour alloit luire ſur la France. Enfin, quoique l'on attendît tous les biens de la ſageſſe de l'aſſemblée nationale, il ſembloit que l'on venoit de recevoir d'elle un bienfait inespéré.

Il s'eſt formé des grouppes dans preſque toutes les grandes rues. Près de tous les ponts on attendoit, pour-ainſi-dire, les paſſans, pour leur apprendre ce qu'ils auroient peut-être ignoré juſqu'au lendemain. On étoit aiſe de partager ſa joie, de la répandre. La douce fraternité régnoit par-tout. C'étoit ſur-tout lorſqu'on rencontroit quelques gardes-françoiſes, que les démonſtrations de joie étoient plus vives. On en a vu embraſſer des bourgeois qui les ſerroient dans leurs bras. Oui, il eſt des momens où, dans la vie des peuples, comme dans celle des hommes, ſont oubliées des années de douleur & de calamités.

Sommaire des objets qui ont été arrêtés à l'assemblée nationale, le 4 Août 1789, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit.

SAVOIR:

1. *Suppression de tous les droits féodaux, consentie unanimement.*

2. *Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.*

3. *Acquiescement par le clergé & la noblesse, de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune.*

4. *Suppression des justices seigneuriales: la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume.*

5. *Renonciation générale & suppression de toutes les capitaineries & droits de chasse.*

6. *Abolition des droits de francs-fiefs & de main-morte.*

7. *Suppression des cens & rentes féodales, de telle nature qu'elles soient, garennes & colombiers.*

8. *Abolition du droit d'annates en cour de Rome, & près des évêchés pour les curés.*

9. *Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice, ou rente sur icelui.*

10. *Suppression du casuel des curés.*

11. *Suppression des jurats & maîtrises des villes.*

12. *Renonciation faite par les villes de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille & autres, à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.*

13. *La vénalité des charges, supprimée.*

14. *Les citoyens de tous les ordres, admis dans les emplois civils & militaires.*

15. *Le Parlement de Besançon supprimé.*

16. *Suppression pécuniaire de tous droits d'une province à l'autre ; concordat de paix entre toutes les provinces qui ne veulent plus faire qu'une seule famille & avoir un même gouvernement ; la province qui se trouvera opprimée, sera secourue par toutes les autres, de même que si elle s'éloigne de son devoir, elle sera forcée de se rendre au vœu général. Toutes les propriétés sont sacrées. Défense à qui que ce soit d'y porter atteinte, sous les peines portées par les loix.*

17. *Renonciation faite par les grands seigneurs, à leurs titres de premiers barons & autres ; ils en font l'hommage à la nation, ainsi que d'une partie de leurs pensions.*

18. *Pour manifester un si grand bienfait pour la France, l'assemblée a permis à M. le duc de Liancourt de faire frapper une médaille, qui représentera la destruction de la féodalité & la réunion entiere de toute la France.*

19. *L'assemblée nationale ira annoncer au roi toutes ses résolutions & arrêtés, en lui déclarant qu'elle lui a donné le titre de Restaurateur de la liberté françoise.*

20. *Le* Te Deum *sera chanté à Versailles, en présence du roi, par tous les députés, au son de toutes les cloches, & de l'artillerie.*

Aujourd'hui M. le Marquis de la Fayette a demandé que la solde des gardes-françoises fût fixée, en attendant la formation de la garde nationale parisienne. Les représentans de la commune ont arrêté qu'il leur seroit donné vingt sols par jour ; & que la ville payeroit ceux qui ne le feroient pas dans les districts, & qu'on leur assureroit une indemnité pour tous les jours, depuis la cessation de leur paye, où ils n'auroient pas reçu une paye aussi forte.

Du Jeudi, 6 Août.

Ceux qui meurent pour la patrie, sont *toujours censés vivre pour la gloire*, dit une belle loi des romains. Hélas! nous ignorons presque tous les noms de ceux qui ont eu cette fin si douce & si honorable, mais nous ne nous en acquittons pas moins envers eux, de tous les devoirs auxquels leurs ames peuvent être sensibles. Le district de Saint-Martin-des-champs a fait célébrer ce matin une messe de *Requiem* pour ceux qui sont morts en combattant pour la liberté. L'académie royale de musique, empressée de donner des preuves de son patriotisme, a exécuté, selon l'offre qu'elle en avoit faite, une messe de la composition de M. Gossec.

Don Bailleul, religieux bénédictin, a prononcé l'oraison funébre. Madame la présidente de Rosambo a fait une quête, dont le produit étoit destiné aux pauvres citoyens, ainsi que celui des chaises qui étoient fixées à 24 sols. Les 59 autres districts y ont assisté par deux députés. On n'entroit point sans être en noir.

Qu'elles sont augustes & touchantes, ces cérémonies de la religion nationale! on n'y assiste pas sans verser des larmes d'attendrissement, & ceux que nous pleurons, je le répete, ils nous sont inconnus! François, serons nous assez ingrats pour laisser dévorer à l'oubli le nom de ces braves patriotes? Serons-nous assez injustes pour laisser périr de misere & de douleur leurs meres ou leurs épouses. Non, non, & je m'étonne que déjà notre imagination active & sensible, n'ait pas trouvé les moyens de découvrir

leurs noms, leur famille, & je ne dirai pas leur patrie, il n'y en a plus qu'une pour tous les françois, mais le lieu de leur naiſſance ou de leur domicile. Vous qui adminiſtrez avec tant de ſoin la choſe publique, n'ouvrirez-vous point un bureau, où tous ceux qui, depuis le jour de la priſe de la Baſtille, n'ont plus révu des parens, des amis, des locataires, puiſſent dépoſer des notes, des ſignalemens; & où celui qui a vu des cadavres de nos défenſeurs, puiſſe appliquer à un jour certain les habillemens qu'une circonſtance doit avoir profondément gravés dans ſa mémoire? Pour contribuer en nous, autant qu'il ſera poſſible, à ces actes de reconnoiſſance, nous promettons d'inférer dans cet ouvrage tous les renſeignemens qu'on auroit beſoin de publier pour parvenir à quelque découverte en ce genre.

Vers neuf heures, on a vu paſſer ſur le port St Paul un bateau dont l'équipage étoit compoſé de trois hommes; quelques particuliers ont deſiré de ſavoir, par pur motif de curioſité, ce qui en compoſoit la cargaiſon; l'équipage leur a répondu que c'étoit des poudres & des munitions qui ſortoient de l'arſenal: juſtement allarmés par une opération à laquelle il étoit difficile de trouver des motifs honnêtes, les citoyens ont fait arrêter le bateau & ſemer l'alarme autour d'eux: elle s'eſt bientôt répandue dans les quartiers.

Les bateliers ont été entendus, & auſſitôt on a mandé le ſieur la Voiſſiere & quelques autres perſonnes, à qui la garde des munitions étoit confiée. Ceux-ci ont repréſenté l'ordre qui leur avoit été remis, ſigné *de la Salle* pour M. le Marquis de la Fayette.

On a généralement débité d'abord qu'il

y avoit une signature contrefaite au bas de l'ordre, mais ce fait a été présenté d'une maniere différente; le peuple s'est persuadé que M. de la Salle avoit contrefait la signature de M. de la Fayette; mais tous ceux qui ont été à portée de voir M. de la Salle depuis qu'il est commandant, ont vu qu'il falloit que ce fût sa signature propre qui fût contrefaite, ainsi que ces mots : *faisant pour M. le Marquis de la Fayette.*

On a enfin donné une explication moins alarmante; cette poudre étoit gâtée, & partoit pour Essonne, où elle devoit être rebattue ou bien échangée contre d'autre poudre.

Le peuple n'a pas été satisfait de l'explication, elle paroissoit détruite par l'enlévement des autres munitions trouvées dans le bateau.

Peu-à-peu il s'est formé deux fortes bandes; l'une s'est rendue à la Grève, l'autre a été chez le Marquis de la Salle. Il étoit disparu. Les deux bandes réunies devant l'hôtel-de-ville, ont demandé à grands cris le Marquis de la Salle, pour le pendre au fatal réverbere.

Un inconnu est monté sur la branche qui supporte la poulie, une corde neuve d'une main, & une lumiere de l'autre. Il y a resté près de trois quarts d'heure, pendant que quelques mécontens qui étoient entrés dans l'hôtel-de-ville, cherchoient le Marquis de la Salle jusques dans le clocher de l'horloge.

Cependant la garde qui étoit à la Grève a été renforcée par l'arrivée de quelques patrouilles. Les gardes-françoises se sont rendus avec quatre pieces de cânon, en déclarant qu'ils ne regarderoient pas comme citoyens

& françois tous ceux qui attenteroient à la vie d'un homme quel qu'il fût, avant que la loi eût prononcé sur son sort.

A mesure qu'il arrivoit des détachemens des districts, on élargissoit le quarré que formoient les troupes; on est venu à bout, par ce moyen, de mettre sans danger & sans accident, les *pendeurs* hors de la place.

Ce jour n'est pas le moins glorieux des beaux jours de M. de la Fayette. La sagesse, l'intelligence avec laquelle il a déployé la force publique qui lui est confiée, ont pénétré tous les citoyens d'admiration & de reconnoissance; la sécurité publique sera son ouvrage.

Le district des Barnabites, après la bénédiction de son drapeau, s'est rendu sous les armes à l'hôtel-de-ville. Les aristocrates n'auroient pas vu sans étonnement ni sans crainte le nombre de soldats citoyens que fournit ce seul district, & le bon ordre qui régnoit dans toutes ses compagnies.

Les canons ont été distribués dans les différens districts; les meilleurs & les plus en état de servir à notre défense auroient dû être envoyés dans les districts les plus près des barrieres; ce n'est pourtant pas l'ordre qui a été observé.

Le sieur de Maissemy, directeur général de la librairie, & créature des sieurs de Barentin & de Villedeuil, vient de donner sa démission; il s'est répandu que des membres du comité provisoire de police s'étoient adressés à lui pour prendre des connoissances sur les meilleurs moyens d'empêcher la circulation des pamphlets incendiaires, sans toutefois gêner la liberté de la presse; qu'il avoit profité de cette ouverture, pour leur

suggérer des moyens qui la gênent infiniment, & qui tendroient à faire croire que le vœu municipal feroit pour la conservation de la chambre syndicale.

Les amateurs du *nouveau & du curieux*, assemblés sur quelques quais, ont parlé de se porter à la maison du sieur de Maissemy. De bons citoyens qui se sont apperçus que les têtes s'échauffoient, ont fait une motion tendante à ce que, si l'on trouvoit le sieur de Maissemy chez lui, on se contentât de le fouetter. On a ri, & l'on s'est retiré; mais M. le directeur général, qui a craint qu'on ne poussât plus loin la plaisanterie, s'est démis pour prouver que les conseils qu'il avoit pu donner, étoient au moins désintéressés.

On a publié les titres 1, 2, 3 du réglement militaire; il avoit été adopté provisoirement par 25 districts dès le jour même qu'il leur fut envoyé. Il est à desirer que cette opération prenne fin. Il est des citoyens qui souffrent de sa suspension. On en trouvera la preuve dans ce billet.

District de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Mademoiselle Dubief, marchande lingere, rue Dauphine, N. 31, montera la garde au corps-de-garde, rue Dauphine, au musée, où elle montera à dix heures précises du matin, le 3 août 1789.

Vu bon, & montée par le sieur Fontenay.

Signé Oude, *capitaine.*

Du Vendredi 7 Août.

Les districts semblent se disputer à qui témoignera d'une maniere plus éclatante envers

MM.

MM. les gardes nationaux sa vive reconnoissance; celui du Sépulcre a voté une médaille d'or de la valeur de 50 liv. portant ces mots: Prix de patriotisme *donné par la ville de Paris aux gardes-françoises en* 1789, & sur le revers, les armes de la ville.

Ils porteront cette médaille au côté avec un ruban, blanc rouge & bleu.

Cette motion a séduit beaucoup d'esprits, mais MM. les gardes, qui raisonnent aussi-bien qu'ils agissent, ont envoyé une députation au bureau militaire, pour témoigner à la nation, que ce seroit contre leur vœu, qu'on attacheroit une valeur numéraire à un signe, dans lequel ils ne vouloient rien voir qu'un prix d'honneur.

Le bureau militaire a fait part de ces détails à MM. les représentans de la commune, qui ont arrêté que la médaille qu'on donnera aux gardes-françoises sera de cuivre doré.

L'armée de 800 hommes que nous avions envoyée à Provins est arrivée vers deux heures; elle étoit partie sur l'avis qui avoit été apporté ici, que la municipalité de Provins avoit fait arrêter deux députés de la ville, qui s'y étoient rendus pour acheter des grains. Selon la lettre des quatre commissaires qui avoient accompagné nos soldats, ils ont trouvé la ville de Provins dans le plus grand calme. MM. Charton & Garin, qu'on supposoit emprisonnés, étoient absens. Les municipaux ont accueilli nos commissaires de la maniere la plus favorable.

Il a paru une petite brochure au sujet du *masque de fer*. On y prétend, d'après une note écrite sur une carte, qu'on dit avoir été trouvée à la Bastille, que c'étoit M. Fouquet qui

avoit été ramené des isles Sainte-Marguerite, après s'être évadé de Pignerol.

Quarante-deux charretées de farines sont arrivées aujourd'hui; la récolte des seigles, dont on jouit, celle des fromens qui est commencée, la diminution du prix des bleds dans quelques marchés, & plus que tout cela, les sages précautions du comité de subsistance, ont procuré les moyens de baisser le prix du pain; il a été mis à douze sols le pain de quatre livres.

On vient de faire des recherches très exactes au Temple, où l'on pensoit qu'il existoit des souterreins, dont l'un alloit à la Greve, l'autre à Romainville. On n'a trouvé ni armes, ni poudres, ni souterreins, ni Marquis de la Salle, ce qui a un peu étonné le peuple de ce quartier, qui ne doutoit pas qu'il ne se fût sauvé par le prétendu souterrein.

Le peuple s'est encore porté le soir à la Greve, au sujet de l'affaire des poudres, qui semble cependant bien éclaircie. Il est certain qu'il n'y avoit dans le bateau d'autre munition que la poudre de traite, qui prend à la vérité au bassinet, mais qui n'a point assez de force pour porter la balle ou le boulet. Les directeurs des poudres avoient reçu l'ordre du Marquis de la Salle, de l'échanger contre de la poudre de défense, & on la conduisoit à Essonne pour la troquer.

Dans l'esprit du peuple, la fuite du Marquis de la Salle est une preuve qu'il est coupable; il est certain en général que l'innocent ne fuit pas, mais quand il est douteux qu'il puisse faire entendre sa justification, quel autre parti lui reste-t-il?

Les Dames des halles ont été à Versailles, féliciter Leurs Majestés, sur le commencement

de la constitution; on dit qu'elles l'ont appellé *notre cher homme; notre bon ami, notre pere,* & qu'elles ont dit à la Reine: *ouvrez nous vos entrailles comme nous vous ouvrons les nôtres.* Leurs Majestés leur ont fait l'accueil le plus populaire.

Dans l'assemblée du district des petits Augustins, un des Peres de cet ordre a proposé de recevoir dans leur couvent tous les gardes-françoises qui auroient besoin d'une retraite. Les habitans du district ont applaudi avec transport à cette offre sublime, & l'ont acceptée. Aussi-tôt ils ont pris les armes, & se sont rendus avec tous les membres qui composent le couvent, à la caserne des rues de Babylone & de Sevres; le religieux, auteur de la motion, a adressé un compliment à MM. les gardes-françoises, & leur a fait part du vœu de son couvent & de son district.

Un ancien grenadier de la caserne de Sevres, hors d'état de servir, a été conduit en voiture au milieu du cortége; les Petits Augustins s'en sont chargés. MM. les gardes-françoises ont aussi pris les armes pour reconduire le district & les religieux patriotes à travers des flots de peuple qui crioient: *vivent les Petits Augustins! vivent les bons Peres! vivent les Gardes-Françoises!* Cet exemple est au-dessus de tous les éloges, & apprend à tous les ordres monastiques de quelle maniere ils doivent coopérer à la révolution.

Du Samedi 8 Août.

Nous marchons chaque jour de surprise en surprise; différens rapports des patrouilles de cette nuit apprennent qu'on a trouvé dans les rues des mêches de soufre allumées près

de quelques portes, on en a saisi deux corbeilles sur un inconnu, qui a abandonné sa charge pour fuir plus lestement.

L'hydre épouvantable de l'aristocratie renaîtra donc sans cesse de ses pertes! C'est elle qui soudoye les brigands incendiaires! c'est elle qui seme les soupçons déchirans qui exilent la bonne intelligence & le bon ordre! c'est elle qui, frémissant de rage des blessures que vient de lui faire l'assemblée nationale, par la rescision des droits féodaux & de la vénalité des charges, s'agite en tous sens, essaye tous les forfaits, & ne se voit qu'une seule ressource, la guerre civile.

La guerre civile, grand Dieu! au moment où nous touchons à la liberté! citoyens, freres, amis, vous égorgerez-vous pour satisfaire de lâches tyrans, pour servir leur cause? Disons-nous chaque jour, à chaque heure, & que ce soit le mot de l'ordre pour tous les bons patriotes: l'aristocratie est abattue si nous ne nous divisons pas.

Le comité provisoire de police a publié ce matin, sur la dénonciation qui lui a été faite d'un vol de huit cachets aux armes de la ville, & de contrefaction de la signature de MM. Bailly & de la Fayette, qu'il falloit nous défier des manœuvres de nos ennemis. L'avis est fort bon, sans doute, mais si le vol est réel, si les contrefactions des signatures existent, à quoi le citoyen connoîtra-t-il un ordre véritable ou un ordre faux? Cette proclamation coupe tous les nerfs de la force publique; car, en vertu de cette ordonnance, tout homme a le droit de refuser d'obéir, en disant que c'est un ordre contrefait qu'on lui présente. Ne doit-on pas annoncer en même tems le remede & le mal? Le remede est très

ſimple, c'eſt de faire graver un ſceau pour la ville, dont on remettra la garde à un ou pluſieurs citoyens, & de faire mettre ſous verre, dans pluſieurs diſtricts, les ſignatures de MM. le Maire & Commandant, pour que le peuple apprenne à les connoître.

Dans le même placard, le comité réclame contre celui du diſtrict de l'Oratoire, dont nous avons parlé au ſujet de la liberté de la preſſe; il porte qu'il eſt faux qu'il ait nommé M. de Maiſſemy pour veiller aux ouvrages qui ſe publient, comme de mauvais citoyens l'ont perſuadé au diſtrict de l'Oratoire, c'eſt un mal entendu; ce n'eſt pas M. de Maiſſemy que le comité avoit nommé, mais la chambre ſyndicale dont M. de Maiſſemy eſt le chef & même le deſpote.

Le comité affirme enfin qu'il a fait afficher la liberté de la preſſe, à la ſeule condition de mettre ſur l'ouvrage le nom d'un imprimeur ou d'un libraire; c'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un priſonnier eſt libre parce qu'il ſe promene dans le préau d'une priſon. Peut-on ignorer qu'il exiſte une ligue entre les libraires & les imprimeurs contre les gens de lettres, & que cette incroyable condition les expoſe au moins à payer très cher les frais d'impreſſion, ou à partager le produit de leurs ouvrages avec les libraires? Ce ſont des profeſſions à argent, & puiſque leur nom eſt néceſſaire aux auteurs, il eſt tout ſimple qu'il leur en faſſent payer l'uſage. La liberté de la preſſe eſt telle que M. Bailly lui-même ne pourroit donner la ſuite de ſes profonds & charmans ouvrages, ſans le ſuffrage d'un des membres de la compagnie des libraires & imprimeurs.

On lira avec intérêt, à cette occaſion, quel-

ques passages d'un pamphlet rempli d'énergie, où l'on reconnoît le style de l'auteur de plusieurs écrits patriotiques; (M. *Manuel*) il est intitulé : *Lettre à un Censeur royal*, & débute ainsi :

Quoi! Monsieur, c'est lorsque les Rois & les peuples travaillent à réparer leurs vieilles erreurs, que vous voulez encore, commis à la phrase, *exercer sur les livres un despotisme qui ne pese plus sur les hommes? N'y a-t-il pas assez long-tems que les inquisiteurs de la pensée ferment cette bouche publique par où ne s'échappoit que de loin en loin le cri fort de la vérité? Car pour un docteur* Morel, *qui ne trouvoit rien dans l'*Alcoran *de contraire ni à la religion ni aux mœurs, combien de* Philippe de Prétot *qui n'auroient pas même laissé passer un* pardieu, *fût-ce dans une comédie que jouent des excommuniés?*

Le tems est enfin venu où l'histoire qui se traînoit dans l'orniere étroite des préjugés, marche libre & fiere, sans entraves comme sans bandeau. C'est elle qui naguere disoit au Roi :

Sire, qui êtes-vous? la nation vous a fait ce que vous êtes! Hugues-Capet, dont vous tirez votre droit, étoit sujet comme nous; elle l'a reconnu pour Roi; & si vous l'ignorez, elle peut faire éprouver à votre maison le sort qu'a éprouvé celle de Charlemagne. La France ne vous appartient pas; c'est vous qui lui appartenez; vous êtes son homme, son procureur, son intendant. C'est par surprise, par adresse & par ambition que vos peres se sont emparés de la puissance législative.

Et Louis XVI *ne vit dans cette apostrophe que du courage & de la raison. Il fut un des premiers à sentir qu'une usurpation heureuse n'est point un titre si respectable, si saint, si divin, que les Fran-*

çois ne puſſent plus réclamer les loix éternelles, invariables & impreſcriptibles de la nature.

Il ne me paroit plus poſſible, Monſieur, que les Rois prennent encore leur bon plaiſir *pour la regle de leurs actions. Les* Rouſſeau, *les* Mably, *les* Raynal *ont ſemé dans les têtes, de ces idées meres qui n'attendoient pour éclore qu'un rayon de liberté. La plume de ces hommes de lettres en a plus fait encore que l'épée des gardes françoiſes. Ce ſont les lumieres qui font la force & la sûreté des empires; & le Maréchal* Broglio *étoit un ſot de vouloir tirer ſur l'opinion. La* cocarde, *ce ſigne ſacré de notre rédemption, fera le tour du monde. En vain le Roi d'Eſpagne l'a conſignée ſur ſes frontieres, vous la verrez un jour ſur le coqueluchon du Récollet qui regne pour lui. Un jour elle préſervera le turban du ſabre de Muſtapha. Un jour, ſur le front lanugineux des Negres, elle ſuſpendra le fouet des barbares Colons qui oppriment la race utile de Caïn.*

Non, Monſieur, je ne déſeſpere pas que les peuples, rapprochés enfin par le lien des principes & des procédés, ne s'envoient des députations, comme de diſtrict à diſtrict, pour ſe féliciter & s'entendre, & que la diete européenne, qui n'eſt plus un rêve, ne partage la terre comme un gâteau des Rois, en laiſſant au Pape la part du bon Dieu.

Après avoir cité l'exemple du Roi de *Pruſſe*, & parcouru rapidement les avantages inappréciables de la liberté de la preſſe, M. *M*.... continue ainſi:

Croyez-moi, Monſieur; devancez les événemens; ils ne pouſſent que les hommes médiocres. Celui qui a du génie les calcule & les preſſe. Puiſque toutes les compagnies, tous les ordres ſe diſputent la gloire de faire des ſacrifices à la mere commune, que le clergé lui offre ſes dixmes, la cour ſes ſoldats, le parlement ſes charges, la nobleſſe ſes lapins, & la religion ſes moines; renvoyez votre ſerpe ſtérile à Monſeigneur le Garde des Sceaux, *qui lui-*

même doit rendre au Roi son cachet & sa cire jaune. Ne savez-vous pas que M. Selis *a déjà rendu les ailes au* Mercure ?

Il est étonnant que la Chambre Syndicale *qui, recélant tant de bons écrits, doit avoir du moins les lumieres d'une lanterne sourde, persiste encore à percevoir les huit ou dix exemplaires que lui paye le génie. J'aurois bien voulu que son inspecteur, le Chevalier d'*H...., *qui a gagné la croix de S. Louis à la police, eût entendu le mot ingénu du Libraire qui vendoit la* Botte de Foin. *C'étoit une de ces feuilles que le vent emporte, mais le titre étoit appétissant. Fidele au réglement, avant de la lâcher au peuple, il cria à son garçon de magasin :* qu'on porte huit bottes de foin à la Chambre!...

Les deux anecdotes suivantes servent de *post-scriptum* à cette lettre.

J'ai eu hier audience de notre Evêque. Comme il est changé ! lui parle qui veut. Il dîne avec des Curés, & on ne lui porte plus la queue. C'est lui qui fera ses mandemens, & je crois presque qu'il diroit la messe en cas de besoin. Vous savez comme il étoit fier & de ses Grands-Vicaires, & de ses laquais, & de ses chevaux! depuis qu'il n'a plus de dîmes, on le prendroit pour un apôtre. Il me paroît si fâché d'être gentilhomme, que je ne pus m'empêcher de lui dire, avec ma franchise roturiere : que voulez-vous, Monseigneur, on n'est pas maître de sa naissance.

*Le Président d'*Aligre *n'est pas si facile à convertir qu'un Evêque. Il trouve que c'étoit assez que de payer au Roi 450 livres, par abonnement, pour les deux cents mille écus de rente qu'il a ; & il est très décidé à se pourvoir au parlement contre la nation. Les Procureurs & les Huissiers sont pour lui.*

Au milieu de nos chagrins domestiques, il nous arrive de tems à autre de Versailles quelques nouvelles consolantes. Il est bien confir-

mé que le Roi vouloit nommer M. Necker principal Miniſtre, & qu'il occupe le logement de M. de Maurepas. Le Miniſtre citoyen & philoſophe, qui ne peut plus être loué que par ſes actions, a demandé au Roi que les graces, les penſions & les places ne ſoient plus accordées que d'après un rapport au conſeil. Le public a vu avec plaiſir M. Lambert rappellé au contrôle général. Quel Roi! quels Miniſtres! quelle Nation!

Hier au ſoir le peuple n'étoit pas encore calmé ſur l'affaire des poudres, mais ce n'étoit plus le Marquis de la Salle qui troubloit les eſprits; on crioit contre les prétendus ſecours que lui a donnés la municipalité pour s'évader.

Cette opinion abſurde & invraiſemblable n'eſt malheureuſement que trop répandue. Comment ces vingt citoyens, qui ont obtenu la confiance de toute une ville, un héros citoyen, un maire prudent & ſage ſe feroient-ils prêtés à une évaſion qui les compromettoit eux-mêmes, & qui ne ſouſtrairoit qu'un moment le Marquis de la Salle à un jugement & au ſupplice, s'il eſt coupable.

C'eſt le Courier *de Paris à Verſailles & de Verſailles à Paris*, qui a accrédité cette erreur dans ſon numéro de vendredi, en diſant *que l'on avoit fait évader le Marquis de la Salle*, mais il s'eſt rétracté dans le numéro d'aujourd'hui; voilà le danger de ces feuilles journalieres; il eſt impoſſible d'être exactement informé, & une inexactitude peut, comme on voit, devenir très funeſte à la choſe publique. Il faudroit, dans ces ſortes de journaux, une circonſpection qui ne s'accorde pas facilement avec la fureur du public pour les nouvelles, & la prétention de les dire le premier.

M. Thierry de Ville-d'Avray avoit été compris dans le nombre des agens de l'ariſtocratie. Cependant il eſt conſtant aujourd'hui qu'il n'a point quitté notre Monarque ſon maître, & fait acte d'avoir toujours eu des ſentimens éloignés de ceux que nous regardons comme les ennemis de la liberté.

Nous aſſurons que M. d'Eſprémenil eſt de retour à Verſailles, de ce jour.

Lettre à la Reine.

MADAME,

J'oſe vous écrire : ſi j'étois plus près du trône, je ne craindrois point de vous parler; il eſt quelquefois utile que les Dieux converſent avec les hommes.

Un peuple, plus fidele que jamais, parce qu'il eſt enfin libre, a été étonné de ne pas voir, dans ce jour qui ſera le premier de la monarchie, la fille des Céſars ſoutenir, épouſe & mere, le diadême des Bourbons. Il vous cherchoit dans ce char traîné par la nation entiere; à côté des quatre amis de la liberté, *Villeroy*, *Villequier*, *Beauveau* & *Deſtaing*, qui lui rappelloient ces tems anciens où, dans des calamités publiques, la patrie arrachant du ſanctuaire obſcur des temples les ſtatues des héros, les livroient aux regards comme aux hommages des citoyens. Ce moment, Madame, manquera toujours à votre gloire, comme vous avec manqué à notre bonheur.

Avec quelle inquiete impatience, dans votre palais ſolitaire, preſque ſous l'orage, vous avez dû attendre le pere de vos enfans, que vous enlevoit la *bonne ville de Paris* ! Il étoit ſans canons, ſans ſoldats, & même ſans gar-

des. Mais c'eſt à lui à dire à votre *Majeſté*, s'il a jamais eu plus de puiſſance, plus de grandeur & plus de confiance. Vous n'avez pas pu, Madame, non, vous n'avez pas pu ne pas verſer quelques larmes ſur ſa *cocarde*, s'il vous a peint le triomphe & l'ivreſſe de ſes ſujets. C'eſt alors qu'il eut preſque honte d'avoir appellé de ſes frontieres des régimens pour protéger une ville, qui en vingt-quatre heures peut ſe couvrir de deux cents mille hommes. Jamais les vainqueurs du monde n'ont étalé un cortege plus impoſant. Quelles légions peuvent valoir la famille immenſe d'un Roi de France? Avec ſon ame honnête comme il a dû jouir! car tout eſt plaiſir quand on a le cœur bon.

Il a dû voir, par nos cris, par nos bénédictions, ſi le peuple, malgré l'exemple contagieux que lui donne la Cour, d'honorer le pouvoir ſans vertu & le bonheur ſans mérite, n'eſtime pas toujours la probité, qui ſeule peut ſuppléer toutes les qualités, & qui ne peut être ſuppléée par aucune. Eh! n'eſt-il pas juſte de pardonner quelques foibleſſes, des fautes, un vice même à un Souverain, qui, ſi ſouvent trompé, ſous les loix impérieuſes de la néceſſité; toujours prêt à détacher quelques diamans de ſa couronne, n'a jamais pu concevoir le projet d'une banqueroute qu'une longue ſuite de Miniſtres avoit préparée, & qu'ils excuſoient? Qui mieux que vous, Madame, pouvoit avertir ce Prince économe, quand il s'affligeoit de n'avoir que ſix à ſept cents millions de rente, que ſon tréſor étoit comme ce fleuve qui, avant de ſe verſer dans la mer, s'égarant ſur des ſables arides, remplit des canaux ſans nom?

Sans doute, Madame, vous avez applaudi

à son mouvement généreux qui fit trembler ce conseil nouveau de traîtres dont l'ambition méritoit bien l'immortalité des crimes. C'étoit la colere d'une bonne conscience; c'étoit l'indignation de la vertu. Comme ils ont fui ces concussionnaires, ces stériles accapareurs, qui, ennuyés d'entendre toujours le même éloge, avoient écrit le nom d'*Aristide* sur la coquille! Comment auroient-ils pu soutenir l'œil sévere du Sully, cette providence de l'Etat, dont le rappel sera leur supplice?

Vous ne regretterez pas, Madame, ces favoris transfuges, qui, vains & riches de vos bontés, pour se venger de notre mépris, ont voulu nous ravir votre affection; qui, sans pouvoir vous ôter l'art de plaire, vous faisoient presque perdre à votre insçu les moyens de vous faire aimer. Qui sait s'ils n'eussent pas fait tomber Votre Majesté dans les précipices qu'ils couvroient de roses? Le vertueux *Struensée* n'a-t-il pas lui même troublé le repos de la belle & innocente *Mathilde*!

Il ne faut pas le dissimuler, Madame, j'ai vu les lys sous un souffle empoisonné pencher tristement sur leur tige. Un Archiduc à Amiens, un Charles-Quint à Compiegne, & même Henri V partageant le sceptre de Charles VI, auroient moins alarmé Louis XVI, que ce cri unanime d'un peuple éclairé, qui, las de ses fers, comme de ses préjugés, fort de ses principes & de ses droits, demande des loix qui concilient la liberté & l'autorité. Avec quelle énergie ce François, qui, depuis tant de siecles courboit sa tête frivole sous les rênes capricieuses du despotisme, s'est levé fier & terrible! Vous nous eussiez tous pris, Madame, pour des héros révoltés. Ce n'étoit

pas là de ces émeutes populaires que *Sémiramis* eût appaisées en se montrant avec ses charmes. Barbares un moment, comme le font des conquérans, pour devenir plus grands qu'eux, nous avons marqué de quelques gouttes de sang une révolution qui vaut bien le prix que tant de Rois ont mis à des trônes. Mais deux têtes coupables, sur une pique citoyenne, feront la leçon éternelle de ces courtisans prévaricateurs qui, pour mieux le représenter, voudroient avilir leur maître, & qui bravent jusqu'à l'opinion.

Je vous retrace ces scenes sanglantes : c'est à vous, Madame, à les faire oublier. *Minerve* doit les couvrir de son olivier.

Que la France renaisse donc sous vos auspices. Elle est le séjour des graces; pourroit-elle méconnoître la main bienfaisante de leur Reine ?

Qu'il est doux pour vous, Madame, de voir qu'une assemblée de sages, par une constitution que le tems achevera, dispose pour un de vos enfans un Royaume qui doit enfin effacer la gloire désespérante de *Rome* & d'*Athenes !*

Que votre Majesté, pour réjouir d'avance son cœur maternel du sort de ses héritiers, se rappelle ce que disoit Maximilien d'Autriche, lui qui avoit rempli un *livre rouge* de toutes les raisons qu'il avoit de haïr la France : Si j'étois Dieu & que j'eusse deux fils, le premier seroit Dieu, mais le second, Roi de France; & qu'étoit la France au quinzieme siecle ?

Ce ne seroit point encore assez pour le Duc de Normandie de prétendre au plus bel Empire de l'Univers, il est de sa destinée de pouvoir faire aux Dieux la priere de Marc-Aure-

le : Je vous remercie d'avoir eu de bons aïeux, un bon pere, une bonne mere, une bonne sœur, de bons précepteurs, de bons domestiques ; de bons amis ; *puisse-t-il ajouter comme lui* ! & de n'avoir manqué à aucun d'eux.

Je suis avec un profond respect, Madame, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant serviteur & sujet,

M***.

Lettre à Monsieur, frere du Roi.

MONSEIGNEUR,

L'orage se passe; je n'entends plus gronder le tonnerre, & ce vaisseau, qui, sans pilote & sans pain s'ouvroit aux flots & aux vents, n'attend que le jour pour rentrer paisiblement au port.

Mais chacun se demande où vous étiez pendant la tempête : on ne vous a pas même vu lever les mains au Ciel. *Brutus* devoit-il dormir, lorsque *Rome* étoit dans les fers ?

Comment spectateur oisif de nos dangers & de nos malheurs, dans cette crise sanglante où la main aveugle d'un pere s'égaroit sur le sein de ses enfans, où une Cour frivole & barbare préparoit par des fêtes, ses soldats à des crimes, où l'histoire avec le burin qui a gravé la Saint-Barthelemi, préparoit pour une seconde fois la phrase terrible de Séneque : *inter magna urbem & nullam nox una interfuit* ; comment avez vous pu, lorsque le tocsin de la liberté retentissoit dans toute la France, décorant votre chapeau de la cocarde citoyenne, ne pas prendre, sinon l'épée, du moins l'égide de la patrie ? Vous deviez, sur les premieres marches du trône, fidele à l'honneur

qui fait taire la nature, veiller fur la foudre de *Jupiter* que pouvoit, pendant fon fommeil, allumer l'imprudente *Junon*. Avec des intentions droites, pourquoi, par des ménagemens qui coûtent trop aux ames fortes, n'avez-vous paru que plaindre, & ces femmes d'état, qui, mettant à leur confcience un prix comme à leurs charmes, avoient épuifé nos tréfors & nos mœurs; & ces déferteurs auguftes qui, traînant fur des terres étrangeres les débris du defpotifme, marqués de l'opinion, fubiront par-tout le mépris des hommes libres? Il falloit par vos confeils, profitant de la force que vous donnoit l'eftime publique, déjouant leurs trames perfides, leur montrer vous même le drapeau de la nation. Inftruit comme vous l'êtes, Monfeigneur, ne vous rappellez-vous pas que *Solon* qui a fait de fi bonnes loix, déclaroit infâmes ceux qui par une adreffe ou par une pufillanimité qu'on nomme *prudence*, froids jufque dans une fédition, n'épouferoient aucun parti? n'en fervir aucun, c'eft les trahir tous.

Oui, Monfeigneur, vous deviez des vérités au Roi; vous deviez des fervices à fon peuple.

Perfonne ne doute que vous n'ayez reçu avec plaifir dans cette Cour qu'il a fallu échanger pour le recevoir, cet ami du Roi, honnête homme comme lui, qui par fes travaux a difpofé l'immortalité de la France. Mais il ne vous a pas dit, le modefte Camille, combien de bénédictions il a reçues fur fa route femée d'hommages. Les peres le montroient à leurs enfans, & le bonheur que promettoit fon retour, r'attachoit les vieillards à la vie. Les villages le difputoient aux villes qui fem-

bloient ſe le paſſer, ſe le confier, & quand on ne le gardoit plus, on le ſuivoit encore.

Eut-il jamais plus de gloire ce Cardinal-Roi, lorſque porté de Paris à Lyon, ſur les épaules de ſes gardes, qui, reſpectueuſement marchoient nue tête; dans une chambre ſuſpendue où pouvoient s'aſſeoir à ſes côtés deux flatteurs, on faiſoit élargir les maiſons, abattre des murailles, & qu'il accabloit les provinces de ſa grandeur & de ſa puiſſance? Il lui manquoit la véritable couronne, le ſuffrage du peuple: & Louis XIII, ſi malheureux par ſon frere, plus malheureux encore par ſa femme, n'eut jamais la conſolation d'apprendre que Richelieu, qui lui fut utile, puiſqu'il abaiſſa la maiſon d'Autriche, lui avoit, dans ſes voyages ſi ſolemnels, conquis des ſujets.

Ah! Monſeigneur, quel tréſor pour une nation qu'un Miniſtre droit, intégre, éclairé, qui, victime volontaire, dût-il perdre un œil comme Lycurgue, en ſubſtituant aux caprices du pouvoir les regles éternelles de la raiſon, par des réformes courageuſes, médite le bonheur de la poſtérité? Quelque grands, quelque bons que ſoient les Princes, fuſſent-ils inſpirés par une Egérie, il n'y a que leurs Miniſtres qui, avec autant de moyens pour les ſervir qu'ils en ont pour les tromper, puiſſent fonder la proſpérité des Empires. Auſſi le vainqueur de la Grece, Philippe, dans ces repas nocturnes où les Rois, échappés du trône, ſentent le beſoin de n'être que des hommes, diſoit-il avec l'abandon de la gaieté; *buvons, mes amis, buvons; il ſuffit qu'Antipater ne boive pas*.

Mais avec les lumieres de ſon Sully, Louis XVI ne pouvoit-il pas encore eſpérer que le premier Gentilhomme de ſon Royaume, celui qui

qui a peut-être le plus de nobleſſe dans ſes vertus, le plus de politeſſe dans ſes manieres, appuieroit de ſes lumieres & de ſon crédit, une révolution qui pouvoit faire craindre à un Monarque l'ambition d'un *Cromwel*?

Du moins, Monſeigneur, puiſque vous n'avez pas attaché votre nom à la plus belle époque des monarchies, ſoyez le premier à féliciter le Roi d'avoir trouvé dans ſon peuple de ces hommes tutélaires qui, plus forts que les préjugés, plus ſages que les loix, propoſent au monde entier, le code des peuples & des Rois. Ne vaut il pas mieux qu'il peſe dans les balances de la nation les intérêts de ſes ſujets, que de dépendre d'une compagnie vénale qui ne lui conteſtoit ſes prétentions, que pour augmenter les ſiennes, & qui, ou par des refus ſéditieux, ou par des complaiſances ſerviles, compromettoit ou l'autorité, ou la conſcience de ſes maîtres? Peut-on ne pas rire en penſant que c'eſt un *Culet*, un *Martineau*, un *Crepin*, un *Quatreſols*, que ce ſont enfin des *Conſeillers* qui en payant leur charge, jurent qu'ils ne l'achetent pas, qui ont chaſſé de ſa capitale Louis XIV, ſon frere & leur pauvre mere? Combien de tems il a fallu pour oſer s'appercevoir que les Parlemens étoient des renards qui blâmoient le loup de manger les moutons, & qui eux-mêmes croquoient les poules?

Le tems eſt enfin venu de citer au même tribunal, & l'homme de cour, & l'homme de loi, & l'homme de guerre, & l'homme de finance. La vérité & la juſtice ſont là, entourées de verges & de lauriers, épiant les actions pour les couronner ou les flétrir, elles forceront l'hiſtoire, qui a ſi ſouvent menti, a être ſévere comme elles; & malheur à un



Brantôme qui loueroit une *Catherine de Médicis* & une *Jeanne de Naples*. Il faudra bien aussi que les Rois, s'ils s'amusoient encore *à enfiler des perles*, s'entendent dire souvent ce qu'une Dame osa dire une fois à Louis XIII : Sire, *vous savez tous les métiers, excepté le vôtre.*

Je suis avec un profond respect, Monseigneurs, de Monsieur, le très humble & très obéissant serviteur,

M***.

Lettre à Monseigneur Comte d'Artois.

MONSEIGNEUR,

L'opinion publique, changeante pour l'ordinaire, est constante à vous blâmer & à vous poursuivre. Il s'éleve un tribunal plébéïen dont les arrêts peuvent prendre du poids de jour en jour. Doit-on le braver ou le craindre ? Non, Monseigneur, il ne faut que le respecter. Les jugemens d'un peuple sont une balance où les hommes en place & les Princes, tôt ou tard, sont estimés ce qu'ils valent : cependant je ne vous dirai pas tous les bruits qui se répandent sur vous. Dans ces momens de crise & de fermentation, des récits exagérés ou infideles ne sauroient vous nuire dans l'esprit des hommes modérés ; mais un grand Prince doit être non seulement exempt de tout reproche dans sa conduite & ses discours, comme la femme de César ; il doit l'être même du soupçon.

Ah ! Monseigneur, que l'on est à plaindre dans un rang élevé, lorsqu'une fois on a pu s'oublier en la moindre chose.

On vous reproche encore la peur que vous eûtes au palais, en voyant le peuple en foule

dans les vestibules vous saluer par des murmures insolens & des coups de sifflet, comme si un accueil aussi nouveau n'étoit pas bien capable de faire *pâlir* un Prince qui n'est accoutumé qu'à la mousqueterie des anti-chambres, & au fredonnement des toilettes ? Vous étiez cependant revêtu de l'autorité royale, & les *Peres conscrits* s'obstinerent pas moins à refuser l'enrégistrement de cet édit qui nous a donné les Etats-généraux, refus malheureux dont ils étoient bien loin de craindre les suites, tant leur zele pour le bien public a manqué de prévoyance en cette occasion. Voulez-vous savoir, Monseigneur, combien leur résistance est condamnable ? Lisez, & vous allez voir les funestes effets que ces Etats-généraux produisent sur tous les esprits, en faisant préférer les courts orages de la liberté au calme inaltérable de la servitude.

On veut nous faire craindre, disent-ils, les malheurs d'une révolution, & les partisans du gouvernement absolu étalent à nos yeux des lambeaux d'histoire souillés du sang des peuples, pour nous avertir que le même sort nous attend. *Ils nous crient* (*) que les hommes ayant eu dans tous les tems les mêmes passions, les occasions qui produisent les révolutions, sont différentes, mais que les suites sont toujours les mêmes ; que tous les grands événemens ont été suivis & accompagnés de violentes secousses qui ont précipité vers leur

(*) Un Puriste nous a chicanné sur le mot, *crier*. Ne faisant pas attention que l'orateur est M. Duval d'Epresménil, qui dans ses crises oratoires, suivant les phrases de la lune, tonne tantôt pour le peuple, & tantôt pour la noblesse. Le Magnétisme & sa femme ont mis le comble à sa gloire !

ruine les nations & les empires ; que l'histoire des révolutions, dans tous les siecles, n'offre enfin qu'un long extrait mortuaire de guerres & de malheurs, où l'on voit après des bouleversemens affreux, le même ordre de choses s'établir comme auparavant.

Mais songent-ils que les malheurs dont ils nous menacent, ont été l'ouvrage des Rois, des conquérans ou des sujets ambitieux ; au lieu que la révolution qui s'opere aujourd'hui, n'est que le fruit de nos lentes réflexions & de nos maux, qu'elle doit effacer de notre souvenir ces monumens honteux de tyrannie, d'esclavage & de superstition, qui flétrissent nos annales depuis trop longtems Qu'il est beau de voir tout un peuple s'échauffer d'une ardeur commune, pour l'honneur & la liberté, & travailler avec courage à reconquérir les vieux droits usurpés !

Il n'y a pas encore un siecle que les premieres notions de la philosophie ont commencé à se glisser en France, & que les prêtres ont été forcés de faire quelques pas en arriere, en criant au blasphême & à l'impiété, contre les philosophes & la raison. De quoi s'agissoit-il cependant ? de rendre au peuple ses droits, & de lui ôter ses erreurs ; de lui apprendre que le premier caractere de la souveraine autorité, quand elle est pure & qu'elle n'a point dégénéré, est de gouverner par les loix, de régler sur elles ses volontés, & de se croire interdit tout ce qu'elles défendent. Ainsi le Prince & les loix commandent la même chose. Ce qui est fort différent du pouvoir arbitraire, où le Prince donne ses volontés pour loix & sa conduite pour regle, en séparant toujours son autorité de celle du droit public. Le pouvoir arbitraire s'éloigne de tout principe de

modération. Il ôte toute la liberté, commande une obéiſſance aveugle, & ne voit que des eſclaves, parce qu'il ne voit que ſon autorité.

Voilà, Monſeigneur, à peu près les diſcours du peuple, qu'il rend mal, il eſt vrai, mais qu'il conçoit fortement, & dont il eſt occupé ſans ceſſe. Voulez-vous ſavoir à préſent comment penſe le clergé ; car il ne parle plus ; mais ſon zele charitable agit ſourdement & inſinue du mieux qu'il peut, ces ſaintes maximes à la faveur deſquelles il s'eſt engraiſſé pieuſement, depuis dix ſiecles, de l'ignorance & de la ſueur des peuples. (*)

„ Quoique la royauté vienne originairement du choix & du conſentement dse peuples, néanmoins l'autorité des Rois ne vient pas du peuple, mais de Dieu ſeul. C'eſt la communication que Dieu leur fait de ſa royauté & de ſa puiſſance, qui les établit Rois légitimes, & qui leur donne un droit véritable : c'eſt pourquoi l'apôtre Saint-Paul n'appelle pas les Rois miniſtres du peuple, mais miniſtres de Dieu ; & delà il faut tirer une conſéquence pour les monarchies héréditaires ; c'eſt que l'ordre une fois établi, il n'eſt plus en la liberté du peuple d'y rien changer ; car la liberté de faire des loix ne reſide plus dans le peuple qui s'en eſt dépouillé ; mais elle réſide dans le Roi, à qui Dieu communique ſa puiſſance pour le régir. Ainſi, comme dans un Etat ſucceſſif, les Rois ne peuvent mourir, les peuples n'étant jamais ſans Roi, ils ne ſont jamais en état de

(*) Le morceau ſuivant eſt extrait d'un ſermon purement moral du vertueux abbé Maury, où l'orateur prêchant devant la Cour, a eu le courage de dire que les Rois n'ont jamais trop d'autorité, ni les peuples aſſez d'impôts.

faire de nouvelles loix, & ils n'ont jamais d'autorité légitime pour le faire, puisqu'elle réside toujours en celui à qui Dieu la communique. Cette même puissance royale réside non seulement dans les Rois avec éminence, mais elle passe d'eux *à tous leurs ministres*, *& à tous ceux qui* sont employés *graduellement sous eux* à gouverner les peuples & à maintenir l'ordre. On doit en dire autant des *Princes du sang*, que leur rang destine à former le cortege du trône, & fait participer là a souveraine puissance; car ce rang même étant une espece d'autorité, il vient *également* de l'ordre de Dieu, & l'on ne sauroit s'accoutumer à avoir trop de respect pour la personne & *les volontés* d'un membre de la famille royale, puisque dans une monarchie successive, en suivant l'ordre de la succession, il se peut faire qu'il parvienne un jour à la royauté. „

Monseigneur, qu'en pensez-vous? Ne vous semble-t-il pas entendre votre confesseur, tant cela est juste & raisonnable? Votre conduite donneroit lieu de croire qu'ayant été formé par des prêtres, ils ont eu soin d'inculquer ces sages maximes dans votre esprit & dans votre cœur. Ni le huguenot Sully, ni le protestant M. Necker, ne vous auroient appris d'aussi belles choses, il faut en convenir? Aussi de qui ces gens-là auront-ils l'estime & l'admiration, si ce n'est du peuple; tandis que les honnêtes gens du Clergé, comme l'Archevêque de Sens, & les bonnes têtes de la noblesse, comme vous, les croyent propres, tout au plus, à occuper le ban d'œuvre d'une paroisse où ils seroient mieux à leur place qu'à la tête des affaires publiques?

Cependant les prêtres, que vous n'estimez guere, & que vous n'aimez sûrement pas davantage, ont beau vous avoir appris votre catéchisme, ils ne vous prouveront pas qu'ils peuvent donner tout ce qu'ils osent promettre. Cette autorité souveraine, qu'ils ont toujours fait descendre du ciel, parce qu'ils le rendoient complice de leurs pieuses impostures, appartient essentiellement au peuple, qui mettra, dans tous les tems, son bonheur & sa gloire à l'affermir dans la main de ses souverains. Le Roi, toujours cher à la nation qu'il aime, & dont il veut la félicité, n'a pas de meilleurs garans & de plus sûrs appuis de son autorité, que le cœur & l'amour de ses peuples. C'est sur une base inébranlable que la monarchie repose depuis tant de siecles, malgré les prétentions hardies des nobles & les sourdes menées des prêtres. Mais l'histoire de ces tems ténébreux ne pouvant guere offrir que le tableau de la tyrannie des uns & de l'hypocrisie des autres, je ne doute pas que l'on ait évité avec soin de vous l'apprendre.

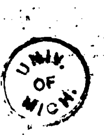
Je vous engage donc, Monseigneur, à vous rendre aujourd'hui l'arbitre de ce grand procès, & à peser les droits respectifs des ordres avec une courageuse impartialité. Vous venez de voir les pieces passer sous vos yeux. Décidez-vous, & prononcez : mais songez surtout que l'on tenteroit vainement de surprendre ou d'arrêter la marche des événemens. Au point où sont les choses, on ne doit plus ambitionner que l'honneur de concourir à l'accomplissement du bien général & de la fortune publique.

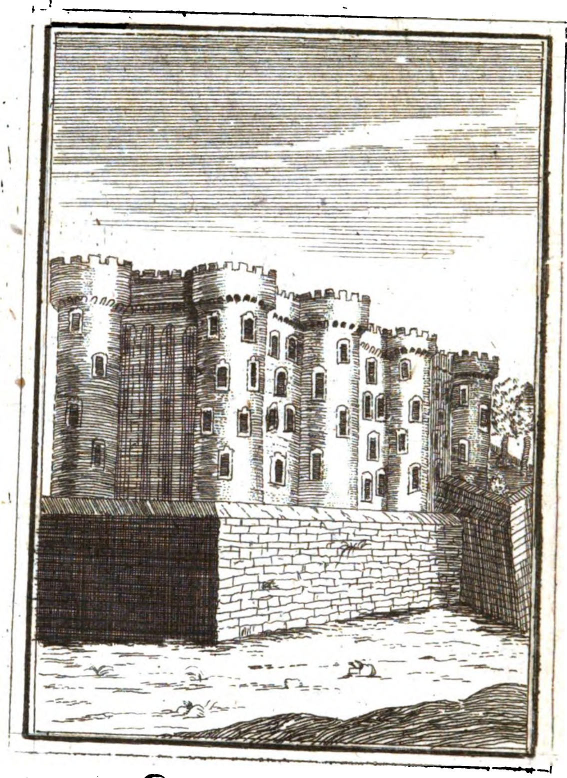
La nation qui a vu avec indulgence votre jeunesse, loin de la gloire & des combats,

chercher l'amour & ſes faciles triomphes, a droit d'attendre de vous, aujourd'hui, des ſentimens & une conduite qui juſtifient votre noble origine & ſes eſpérances.

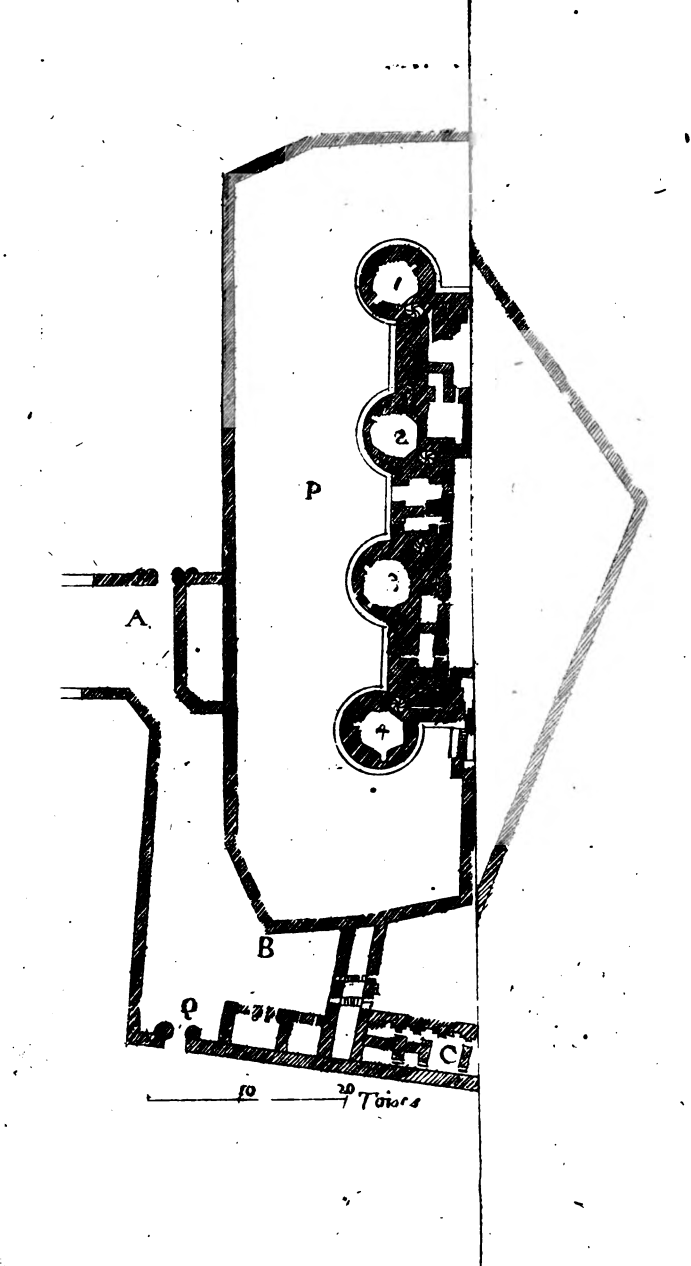
Signé L'AMI DU TIERS.

Fin du premier Volume.


UNIV.
OF
MICH.



La Bastille.


1
2
P
3
A
4
B
Q
C
10
20 Toises

JOURNAL
DES
RÉVOLUTIONS
DE
L'EUROPE,

EN 1789 & 1790,

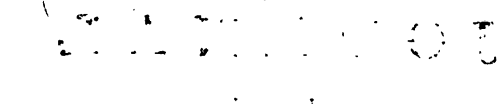
TOME SECOND,

Contenant des détails historiques sur la Bastille, sur la démolition de cette forteresse, & sur les prisonniers qui y ont été détenus.



A NEUWIED *sur le Rhin*,
Chez LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE,
& à STRASBOURG,
Chez J. G. TREUTEL, Libraire.

M. DCC. LXXXIX.



DÉTAILS
HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES
SUR
LA BASTILLE
Et ſur ſa démolition, en Juillet 1789.

De tous les *épouvantails* que la tyrannie a imaginés, le plus redoutable, ſans doute, pour les individus que le haſard a fait naître françois, c'eſt la Baſtille. *Il eſt plus ſûr*, diſoit-on dans Paris, *de s'en taire que d'en parler* : on ſait ce qu'il en a coûté à un grand nombre d'écrivains, tant du ſiecle dernier, que de celui-ci; mais ſi c'eſt *le plus ſûr*, ce n'eſt ni le plus honorable pour la génération préſente, ni le plus avantageux pour la poſtérité; d'ailleurs depuis les progrès de l'eſprit philoſophique, l'humanité commence à oſer élever ſa voix; les Princes ont ſemblé s'accoutumer à l'entendre, & ont dû rougir d'employer les moyens honteux qui ont terni la gloire de leurs prédéceſſeurs. Sous le dernier regne, que la foibleſſe, l'inconſéquence & les contradictions caractériſent, les Miniſtres ont érigé le

despotisme en loi. Les lettres de cachet, les vexations de tout genre, ont été leurs moyens favoris; les droits même de la nature n'ont pas été sacrés pour eux, & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix, les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Bastille ont été remplis, & un nombre d'infortunés gémissoient dans la cruelle certitude de n'être jamais délivrés, parce que leur présence dévoilant mille secrets ignorés, auroit couvert de confusion des êtres fastueux que le préjugé veut que l'on respecte.

O vous, sauvages, que les voyageurs européens ont tant calomniés, vous brûlez, il est vrai, vous mangez quelquefois vos ennemis, après les avoir massacrés d'une main sanguinaire; mais au moins chez vous les motifs de la vengeance ne sont pas fondés sur des chimeres. Un ruban rouge ou bleu vainement demandé, une croix émaillée non obtenue, un regard du maître plus ou moins favorable, & autres frivolités de cette espece, n'engendrent point chez vous ces haines de famille, ces jalousies, ces inimitiés implacables qui produisent tant de crimes en Europe. Vous n'avez point, il est vrai, de loix longuement écrites, de codes rédigés par des *bavards érudis*, mais aussi vous n'avez point de noirs suppôts de Thémis, vos yeux ne sont point blessés per l'aspect odieux d'un exempt de police; en un mot, peuplades heureuses, vous n'avez point de Bastille. Jamais chez vous un Ministre vil & fier tout à la fois, bas & puissant, tourmenté de mille petites passions sous les dehors de la grandeur, n'a mis entre quatre murs l'habitant libre des montagnes, pour avoir dit quelques vérités utiles, ou pour

être coupable de posséder une femme intrigante & jolie.

La *prison*, surtout quand elle est prolongée, est peut-être le plus rigoureux de tous les supplices imaginés par les hommes, pour tourmenter leurs semblables. La perte de la liberté, l'incertitude de son sort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui se font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, sont des tourmens beaucoup plus sensibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience seule peut donner une idée vraie. Tel étoit cependant le moindre des maux que l'on souffroit à la *Bastille*.

A la détention la plus sévere, aux précautions les plus minutieuses & les plus humiliantes, on a joint la lésine la plus dégoûtante dans le régime, l'hypocrisie la plus noire dans les offres de service, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des piéges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendroit l'air infecté de ce repaire; l'ironie même la plus amere envers des plaintes longtems étouffées par la crainte; enfin, tout ce que l'on peut concevoir de désolant pour le cœur humain, a été rassemblé, pour le supplice des hommes, souvent les moins coupables, dans ces fameuses tours, qu'au milieu des plaisirs & des jouissances de toute espece, le Parisien contempla longtems d'un œil tranquille à l'extrêmité de sa capitale.

Ce château, non moins redouté des étrangers que des François, n'étoit, dans le principe, que l'entrée de Paris du côté du fauxbourg Saint-Antoine; il ne consistoit que dans deux tours assez élevées, flanquées de deux

murs prolongés aux deux côtés, & au milieu une porte étroite, dans le goût gothique, par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce tems-là.

Hugues d'Aubriot, né à Dijon en Bourgogne, de parens obſcurs, mais qui, par la faveur de quelques grands & un mérite réel, trouva le moyen de s'avancer, ſous le regne de Charles V, devint Prévôt de Paris, & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le Roi voulut faire conſtruire pour la ſûreté de la ville. Ce fut lui qui en donna le deſſin, & qui poſa la premiere pierre de ce château, ou plutôt alors de cette porte, le 22 Avril 1366.

Ce fondateur de la Baſtille, qui ne prévoyoit guere, ſans doute, l'uſage que l'on feroit dans la ſuite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embelliſſement & la commodité de Paris; c'eſt lui qui fit bâtir le Pont-au-Change, anciennement appellé *Grand-Pont*; les murs de la porte Saint-Antoine, le long de la Seine, pour retenir la riviere dans les débordemens, ainſi que le *Petit-Châtelet*, qui fut conſtruit dans le deſſein de réprimer les excès des étudians de l'univerſité.

Ce même Aubriot, dont l'hiſtoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux ſouterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le clergé, jaloux dans tous les tems, & perſécuteur du vrai mérite, conjura ſa perte. Les ſuppôts de l'univerſité, dont ce magiſtrat avoit voulu arrêter la licence, ſe joignirent aux prêtres; ils employerent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne ſavoient point encore réſiſter. Ils l'accuſerent d'impiété & d'héréſie: les partiſans de la maiſon d'Orléans, ennemie alors

de celle de Bourgogne, à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le persécutoient. On surprit un ordre de la Cour, & il fut enfermé à la Bastille même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après on le transféra dans les prisons de l'Evêché que l'on nommoit *Oubliettes*; nom bien connu en France, & qui exprime assez le genre de supplice destiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus sortir.

On voit encore de ces *Oubliettes* au château de Loches en Touraine, au château d'Angers, au Plessis-lès-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & surtout dans un ancien château du Cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri sur les barbares précautions de ses prédécesseurs. Les *Oubliettes* qu'il faisoit construire étoient des puits à plusieurs chambres, dont quelques-unes étoient remplies d'eau, & par le moyen desquelles on inondoit facilement les autres, lorsque des vengeances particulieres, voilées sous le prétexte du bien de l'*Etat*, l'exigeoient.

Quant aux *Oubliettes* garnies de moulins à rasoirs, qui coupoient en pieces les prisonniers qu'on y faisoit tomber, par le moyen d'une bascule à secret, il est probable que c'est une fable, malgré le témoignage de la populace de Blois, qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en soutane du Prévôt d'Aubriot, parvinrent à le faire condamner à une prison perpétuelle, & à être eux-mêmes ses geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du regne de Charles VI, le peuple de Paris se souleva

çontre les impôts excessifs que le malheureux état de la France rendoit alors presque indispensables. Les séditieux s'armerent, & conduits par le nommé *Caboche*, écorcheur, ils forcerent les portes de l'hôtel-de-ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépôt, & les donner à ceux qui en manquoient; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer; ce qui leur fit donner le nom bizarre de *Maillotins*; ils commirent mille excès dans Paris, se vengerent d'une partie des traitans qui étoient cause, selon eux, de la cherté du pain; ils n'épargnerent pas même les prêtres & les couvens, qui, dans la misere publique, régorgeoient de richesses; enfin, ils briserent les prisons & en firent sortir Aubriot qu'ils choisirent pour leur chef, le forçant, malgré lui, à se mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer sa liberté, sur laquelle il ne comptoit plus. Il se retira secrétement une nuit, passa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où il acheva tranquillement le reste de ses jours, inconnu à ses persécuteurs. Tel fut le sort du fondateur de la *Bastille*.

Les deux tours en quoi consistoit alors tout ce château, servoient de défense contre les attaques des Anglois. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment exposé aux insultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & paralleles aux premieres. L'entrée de Paris fut ainsi prolongée entre quatre tours désunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en usage; le terrain se défendoit pied à pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premieres tours prises, on se retiroit derriere le second, où le combat recommençoit d'homme à hom-

me. Les restes du premier pont subsistent encore.

Cet édifice ne fut achevé entiérement que sous le regne de Charles VI en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à distances égales, & de même dimension que les quatre autres; on les joignit par des murs très forts & très épais, dans l'intérieur desquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la voie publique fut tracée en dehors de ce château, telle qu'elle est encore aujourd'hui. La *Bastille* ne fut plus une porte, mais une forteresse formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts; un fossé sec de vingt-cinq pieds de profondeur, au-dessous du niveau de la rue, entoura les huit tours, & l'on forma une enceinte de grosses pierres de taille de l'autre côté du fossé.

Ce château, dominant sur toute la plaine d'alentour, sur le fauxbourg Saint-Antoine, sur le rivage de la Seine, & sur la principale entrée de Paris, étoit naturellement destiné à en rassurer les habitans contre des incursions hostiles. Comment est-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le plus funeste à ceux même pour la protection desquels il fut construit!

La rue qui borde l'enceinte du fossé offre encore des maisons, ou plutôt des baraques, du tems de Charles VI, & ce n'est pas l'endroit le moins détestable & le moins malpropre de cette ville si vantée, qu'on peut appeller à juste titre, la premiere de l'Europe pour la saleté de ses rues, la construction dégoûtante de la plupart de ses édifices, & surtout, pour le coup-d'œil affreux de sa populace. Les boulevards (nommés autrefois *boulevερds*, & avec plus de raison) ainsi que les immenses fossés

qui environnent aujourd'hui la *Bastille*, ne furent construits qu'en 1634.

Cette prison, la honte de la France, quoique décorée du titre de *Château royal*, étoit située sur la rive droite de la Seine, près d'un autre édifice royal nommé l'*Arsenal*. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y avoit un corps-de-garde avancé & une sentinelle qui veilloit jour & nuit. Auprès de ce corps-de-garde étoit un pont-levis avec une grande porte très forte, & une autre post-porte qui conduisoit dans la cour de l'hôtel du Gouvernement, séparé du château par un fossé sur lequel étoit un pont-levis qu'il falloit passer pour arriver dans une seconde cour, où se trouvoient deux autres portes & un nouveau corps-de-garde. Ensuite étoit une forte barre à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui séparoit le corps-de-garde de la grande cour.

Avant de parvenir à cette cour, on voit qu'il falloit avoir passé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes avoient des sentinelles, & étoient fermées constamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaisseur.

On peut bien se reposer un moment ici, & se demander en silence : pour qui étoient donc destinées ces portes terribles ? Quels monstres, quels scélérats devoient-elles séparer du reste des hommes ? Qui pouvoit mériter d'entendre fermer sur soi ces énormes verroux, ces cadenats, ces serrures multipliées ?... Hélas, lecteur, pour les trois quarts au moins, c'étoient des gens de bien, des ames honnêtes & franches, des amis de l'humanité, de vieux serviteurs coupables souvent d'avoir trop bien agi, des magistrats intègres & fermes, des

maris qui n'avoient pu partager l'ignominie, des écrivains qui avoient indiſcrétement dit la vérité, des hommes dont la préſence étoit un obſtacle aux projets d'un grand, & qu'une lettre de cachet ſouſtrayoit à la ſociété; des étrangers qui ne ſavoient ni ce qu'on leur vouloit, ni ce qu'ils avoient fait.

La grande cour, ſur le plan de laquelle étoient bâties les huit tours dans des eſpaces à-peu-près égaux, étoit un quarré long d'environ 120 pieds, & large de 80.

Le logement du Gouverneur pouvoit paſſer pour un des beaux hôtels de Paris : les appartemens en étoient ornés avec tout le luxe & l'élégance des grands Seigneurs; ce qui ne contraſtoit pas mal avec la meſquinerie ſordide du reſte. Cet hôtel avoit été rebâti ſous le gouvernement de M. de Bernaville, aux dépens du Roi. Ce Bernaville qui fut gouverneur de la Baſtille ſous Louis XIV, eſt demeuré fameux dans l'enceinte de cette priſon, par ſa rapacité, ſa cruauté, & l'horrible maniere dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ſes mains. Du reſte c'étoit un homme de la derniere claſſe, que de ſales emplois avoient élevé au-delà même de ſon eſpérance, & qui obtint ce riche gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la cour ſuſdite, par la barriere, on trouvoit à droite des appartemens où logeoient les officiers, ou bourreaux ſubalternes, & quelquefois même des priſonniers moins reſſerrés que les autres.

Près de ce bâtiment, dont l'extérieur étoit d'une grande vétuſté, ſe trouvoit la tour nommée de la *Comté*, puis celle du *Tréſor*, ainſi déſignée, parce que c'eſt dans celle-là que

le grand Henri IV avoit fait dépoſer les ſommes immenſes qu'il avoit épargnées depuis ſon avénement au trône, pour l'exécution du vaſte projet qu'il méditoit, & que la main infâme de Ravaillac fit échouer, en tranchant le fil des jours de ce bon Roi, qui faiſoit de la Baſtille un tout autre uſage que les trois Monarques qui l'ont ſuivi.

Les prêtres indignes qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs déteſtables conſeils, ne périrent point dans les cachots de cette priſon, & mille honnêtes citoyens y ont laiſſé la vie, ſouvent pour l'indiſcrétion la plus légere.

Après la tour du *tréſor*, vers le milieu de la cour, étoit une arcade qui ſervoit autrefois de porte à la ville, & qui a été plus d'une fois teinte du ſang des Pariſiens dans leurs démêlés domeſtiques. On avoit ménagé quelques logemens dans ſon épaiſſeur. Venoit enſuite le corps de l'ancienne chapelle, où l'on avoit pratiqué quelques loges pour des priſonniers, quand ils étoient en grand nombre, comme ſur la fin du regne du foible Louis XV. A l'encoignure de la cour étoit la tour de la *chapelle*. Les deux tours du *tréſor* & de la *chapelle* étoient les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris, de ce côté-là.

D'énormes murs de dix pieds au moins d'épaiſſeur, en pierres de taille, élevés à la même hauteur que les tours, les réuniſſoient dans le pourtour entier, & étoient contigus à pluſieurs appartemens de priſonniers, pratiqués dans les entre-deux. Enfin, au fond de la cour étoit un grand corps de logis, bâti à la moderne, & qui en faiſoit la ſéparation d'une autre cour plus petite, que l'on nommoit le

cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne étoit un escalier ou perron de pierres, formé de cinq marches, que l'on devoit monter pour arriver à la porte principale, laquelle conduisoit à travers un vestibule ou allée, fermée d'une seconde porte garnie entiérement de fer, dans la seconde cour où étoient les entrées des autres tours. Cette seconde cour étoit impénétrable à tout autre qu'aux prisonniers; c'étoit le séjour du silence, de la tristesse & souvent du dernier désespoir.

Dans le vestibule du bâtiment qui séparoit les deux cours, étoit un cabinet assez large, conduisant à la salle où les ministres tels que le lieutenant de police & les commissaires désignés exprès, interrogeoient les prisonniers. Cette piece s'appelloit la *salle du conseil*, & auroit été bien mieux nommée la *salle de la désolation*. C'est-là en effet qu'un fourbe adroit & rusé, revêtu de la robe honorable destinée à la magistrature, venoit embarrasser, dans des interrogatoires captieux, un homme intimidé déjà par tout cet appareil formidable, & trouvoit le secret de lui arracher des aveux, produits par la seule crainte qu'on lui inspiroit, ou par l'espérance vaine dont on le berçoit. C'est là que l'iniquité, à front découvert, venoit forcer, par d'indignes menaces, une ame foible & troublée, à dénoncer faussement un autre qu'on vouloit perdre, à signer une déclaration injuste, sur laquelle on bâtissoit la ruine d'un rival ou d'un concurrent; enfin, c'est là que l'innocence, tremblante & déconcertée, restoit muette devant le juge sévere, dont l'âpre rigueur n'étaloit aux yeux du prisonnier infortuné, que l'aspect des tour-

mens, des bourreaux & de tout ce qui peut effrayer.

Derriere cette salle, du côté de la cour du puits, se trouvoient quelques logemens où couchoient les *portes-clefs*; on appelloit ainsi ceux qui servoient les prisonniers, qui leur apportoient à manger, &c. C'étoient ordinairement d'anciens domestiques du gouverneur, qui avoient pour cette besogne un salaire de 7 à 800 livres, & qui bonifioient ce médiocre & dégoûtant emploi par les vols & les escroqueries qu'ils pouvoient faire sur les malheureux qu'ils appelloient leurs *pigeonneaux*. A ce défaut près, que la modicité de leur paie rendoit presque excusable, les *portes-clefs* étoient en général les plus honnêtes gens de la *Bastille*. On les trouvoit encore compatissans, humains, & portés à rendre service, tandis que les officiers, ou plutôt les bourreaux décorés de ce nom si odieusement prostitué, étoient durs, barbares, & joignoient à l'exercice de leurs fonctions un air insultant, un ton ironique, & qui ne pouvant qu'être impatiemment souffert, occasionnoit souvent des scenes tragiques, ou des vexations secretes dont il étoit impossible au prisonnier souffrant de tirer jamais vengeance.

A gauche, en entrant par le même perron, étoient les cuisines & les offices qui avoient une double sortie sur la cour du puits. Trois étages au-dessus de ces bâtimens renfermoient des chambres destinées aux prisonniers trop malades pour rester dans les tours. Dans ce même corps de logis étoient les logemens du Lieutenant-de-Roi, du Major & du chirurgien. Ce dernier n'étoit, pour ainsi dire, là, que pour la forme; cette place étoit trop peu lucrative & trop gênante pour tenter un homme

habile & occupé dans son art. Un rustaut de barbier, qui après avoir tenu quinze ans le rasoir, court depuis quelques années, la lancette à la main, dans les greniers de Paris, fait connoissance avec la servante de la maîtresse du gouverneur; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera; on le présente; sa mine basse confirme le-témoignage qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque tems, par des moyens qu'on ne se donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce charcutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus méprisable encore que le dernier.

Joignant les cuisines, de l'autre côté de la grande cour on trouvoit à droite la tour de la *liberté*. Est-ce par dérision, ou par ironie, que cette tour portoit un tel nom ? Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette tour de la *liberté* étoit la plus austere, la plus noire, & la plus infecte des huit qui composoient le château de la Bastille. Les cachots de cette tour s'étendoient sous les cuisines, & ils étoient les plus incommodes de tous, par le bruit continuel qui se faisoit au-dessus, & plus encore par les eaux grasses & puantes, qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui étoit auprès, se répandoient souvent dans ces cachots, par deux petits soupiraux pratiqués dans l'épaisseur du mur, & alloient inonder le prisonnier, au nez duquel on rioit lorsqu'il s'en plaignoit, ou que l'on payoit séchement d'un *ce n'est pas vrai*. Des lecteurs honnêtes auront peine à croire ces horreurs; mais elles ne sont que trop réelles, & que de toutes les

peines de la *Bastille* c'étoient encore les plus légeres.

A côté de cette tour si bien nommée de la *liberté*, étoit un vieil appartement dans lequel on avoit fait une chapelle au rez-de-chaussée, humide & sale, mais que l'on regardoit pieusement comme assez bonne pour l'usage des proscrits auquel elle étoit destinée. Dans les encoignures on avoit pratiqué cinq niches bien grillées, où l'on mettoit chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Jamais plus de cinq à la fois ne pouvoient y assister. Comme dans ce château royal tout étoit combiné pour le plus grand bien possible des malheureux qui y respiroient, on avoit grand soin de remarquer ceux qui témoignoient le desir d'entendre la messe, pour leur refuser nettement cette grace ; & l'on y traînoit presque par force les prisonniers qui ne s'en soucioient pas, & ceux même qui témoignoient de la répugnance pour cette cérémonie peu amusante. Au reste, à la messe les prisonniers ne pouvoient ni voir ni être vus. Les portes des niches étoient garnies en-dehors d'une serrure & de deux verroux ; grillées de fer en-dedans, avec une petite fenêtre qui donnoit dans la chapelle, & un rideau dessus, que l'on tiroit vers le tems de l'*élévation*, ou que l'on ne tiroit pas si le porte-clef l'oublioit.

Il y avoit un grand nombre de prisonniers que l'on ne menoit ordinairement point à la messe ; les ecclésiastiques, les gens qui y étoient pour la vie, enfin ceux qui prioient trop haut, ou que l'on connoissoit capables de troubler le mercenaire qui se dépêchoit de gagner son écu, & qui, dans le sacrifice habituel qu'il offroit à Dieu, avoit trop peur du

Roi

Roi pour faire la moindre attention aux soupirs de ceux qui pouvoient être tentés d'invoquer son ministere. Dans les dernieres années du regne de Louis XIV, où la Bastille regorgeoit de monde, un prisonnier à la messe s'avisa de prendre à voix haute, Dieu à témoin de l'injustice des tourmens qu'on lui faisoit souffrir ; &, interrompant le prêtre au milieu de ses fonctions, il lui ordonna, au nom de la Divinité qu'il tenoit dans ses mains, d'écouter un seul mot qu'il avoit à lui dire pour prouver son innocence. Les geoliers & toute la séquelle des gardiens firent bientôt taire le *jaseur*, dont l'exemple pouvoit être pernicieux ; &, depuis ce tems, on a bien exactement observé deux choses ; l'une, de ne mener à la messe que des prisonniers dont on connoissoit la tranquillité ; l'autre, de ne se servir que de prêtres à l'épreuve de l'attendrissement & de la compassion ; chose bien facile à trouver.

A côté de la chapelle, en avançant vers la barriere, s'élevoit la tour de la *Bertaudiere* ; ce nom tiroit, dit-on, son étimologie de celui d'un des maçons qui y travailloient, lequel eut le malheur de tomber du sommet de la tour jusqu'au fond, & qui y donna son nom, comme dans la fable, *Helle* donna le sien à l'*Hellespont*.

Entre cette tour & celle qui suivoit, que l'on nommoit de la *Basiniere*, étoient des bâtimens pour l'aide-major, le capitaine des portes & quelques portes-clefs. Ces corps de logis occupoient tout l'espace entre la tour de la *Bertaudiere* & l'encoignure où se trouvoit celle de la *Basiniere*. Pour plus de sûreté, cette derniere étoit précédée d'une espèce de petite cour ou logette, dont la porte fermoit

à double chaîne, & communiquoit dans le corps-de-garde. Tel étoit l'ordre des six tours & des bâtimens qui entouroient la grande cour.

Dans le corps de logis moderne qui séparoit les deux cours, il y avoit une espece de galerie, allée, ou vestibule qui conduisoit dans la petite cour ou cour du puits. Cette allée, fermée de trois portes dans sa longueur, étoit le seul passage pour arriver aux deux autres tours situées dans ladite cour. A droite, dans l'enfoncement, étoit celle dite *du coin*, & à gauche, à l'autre encoignure, celle nommée *du puits*, probablement à cause du puits qui se trouvoit auprès.

L'autre cour où se trouvoient les six autres tours, avoit un coup-d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, si quelque chose pouvoit l'être à la Bastille : les logemens des officiers & des domestiques lui donnoient encore un air habité ; on voyoit du moins, où l'on entendoit qu'on étoit encore au monde ; mais la seconde cour offroit l'aspect le plus morne, le plus effrayant & le plus solitaire. Des murs noirs & sanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'élevoient à perte de vue, un silence rigide & profond, les longs gémissemens de l'air trop resserré dans cet espace étroit, tout faisoit naître la terreur dans l'ame de la victime qui se croyoit alors séparée de l'univers entier. Point de mouvement, point de bruit, tout étoit calme ; la vue au-dehors étoit interceptée ; c'étoit l'antre des chagrins, des angoisses, du désespoir.

Cette cour n'avoit que vingt-cinq pieds de long sur cinquante de large, & les cuisiniers qui y jettoient, sans précaution, les ordures & les vuidanges de leurs volailles, en fai-

soient l'endroit le plus infect & le plus malpropre de ce royal séjour.

En dehors, la façade du château présentoit quatre tours vers Paris & quatre vers le fauxbourg. Le dessus des tours étoit une plateforme en terrasse continuée d'une tour à l'autre, & fort bien entretenue : il y avoit treize pieces de canon sur cette plate-forme; on les tiroit lorsqu'il y avoit quelques fêtes publiques, naissances de Princes, victoires sur les ennemis, &c.; & ce n'est que par le bruit que ces énormes machines faisoient au-dessus de leur tête, que les prisonniers étoient instruits des événemens heureux. Mais souvent l'alégresse de la capitale faisoit le malheur de quelqu'un de ces infortunés. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui étoient enfermés dans les chambres supérieures des tours, & que l'on nommoit les *Calottes*, d'être blessés par les éclabouffures, le mortier, les pierres, &c., que l'explosion subite & violente détachoit de la voûte. Plusieurs, peu accoutumés à entendre d'aussi près le fracas du canon, en conservoient longtems une surdité fâcheuse, ou des tressaillemens convulsifs; & c'est ainsi, que dans cet horrible lieu, les instrumens mêmes qui annoncent le bonheur public, servoient à aggraver les maux de ceux qui l'habitoient, le plus souvent sans savoir pourquoi.

Quelques prisonniers obtenoient la faveur singuliere de se promener sur cette plate-forme; ces privilégiés jouissoient alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La capitale entiere s'offroit à leurs regards; le vaste & magnifique fauxbourg de Saint-Antoine, le cours de la Seine, la riante plaine d'Ivri formoient l'aspect le plus brillant, le plus majestueux; mais de quelle amertume doulou-

reuſe ne doit pas s'abreuver l'ame d'un captif qui contemple en ſilence tous ces beaux objets, & qui ſe conſume vainement en deſirs de les parcourir. Un ordre ſévere venoit l'arracher de cet endroit trop doux pour lui, il rentroit en ſoupirant dans ſon triſte cachot, & recommençoit à maudire mille fois l'heureux ſcélérat qui avoit eu le crédit de le ſouſtraire au monde. Ces promenades n'étoient jamais que d'une heure au plus, & même depuis quelques années on les avoit, ſinon ſupprimées entiérement, du moins rendues extrêmement rares.

Réſumé de la deſcription intérieure de la Baſtille.

A. *Porte d'entrée par la porte Saint-Antoine.*
B. *Premier pont-levis.*
C. *Hôtel du gouvernement.*
D. *Premiere cour.*
E. *Avenue de la grande cour.*
F. *Porte de la grande cour, & pont-levis.*
G. *Corps-de-garde.*
H. *Grande cour intérieure.*
I. *Eſcalier de la chambre du conſeil.*
K. *Chambre du conſeil.*
L. *Cour du puits.*
M. *Paſſage pour aller au jardin.*
N. *Eſcalier du jardin.*
O. *Jardin.*
P. *Foſſés.*
Q. *Paſſage du jardin de l'Arſenal.*

Les tours, au nombre de huit, étoient, ſelon leur ordre :

1. *Tour du Puits.*

2. *Tour de la Liberté.*
3. *Tour de la Bertaudiere.*
4. *Tour de la Basiniere.*
5. *Tour de la Comté.*
6. *Tour du Trésor.*
7. *Tour de la Chapelle.*
8. *Tour du Coin.*

Il est sans doute assez superflu de dire que chacune de ces tours étoit fermée en bas de portes énormes; garnies de verroux bien conditionnés; mais ce qu'on aura peut-être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déjà vues ci-dessus, c'est que toutes ces portes étoient doubles, c'est-à-dire deux, l'une presque sur l'autre, & s'ouvrant en sens contraire, de maniere qu'un prisonnier relégué dans une des chambres de la tour du *Coin*, par exemple, auroit eu au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la derniere.

Les cachots construits sous les tours, & beaucoup plus bas que le rez-de-chaussée exhaloient l'odeur la plus infecte. Il est impossible d'imaginer comment des hommes, qui n'ont pas d'injures personnelles à venger, ont pu se résoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obscurs qui révoltent à la fois tous les sens. C'est pourtant la punition ordinaire que les indignes geoliers de la Bastille s'arrogeoient le droit d'infliger aux infortunés dont l'ame ulcérée laissoit échapper quelques plaintes.

Ces cachots étoient des repaires de crapauds, de lesards, de rats & d'araignées, dont la grosseur effrayoit; les maladies les plus affreuses étoient les suites inévitables du séjour de ces cavernes. Dans un des coins étoit un lit de camp formé de barres de fer scellées dans le

mur, & de quelques planches sur lesquelles on étendoit un peu de paille, qui n'étoit jamais renouvellée que quand elle étoit absolument pourrie. Deux portes de huit pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, fermoient ces antrés obscurs.

C'est là, c'est dans ces horribles soupiraux, & chez un peuple qui passe pour poli, sous un gouvernement dont on vante la douceur, qu'ont langui tant de fois des hommes qui n'étoient ni blasphémateurs, ni parricides, ni incendiaires; des hommes qui avoient eu le seul malheur de déplaire à des gens en crédit, ou vis à vis desquels ceux-ci avoient des torts, & dont on vouloit étouffer les plaintes à force de cruautés! C'est dans ces cachots que le sanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miseres, tels que les Princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur, à côté de ces cachots, la tyrannie, fertile en inventions barbares, avoit fait creuser dans l'épaisseur des murs, des trous dont le fond étoit terminé en pain de sucre, afin que les pieds n'y pussent trouver d'assiette, & que le corps n'y pût prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t-on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine? Une telle cruauté, ainsi froidement combinée, n'est pas même croyable. Eh bien, lecteur, c'est en France, c'est à Paris, c'est dans cette ville si voluptueuse, si florissante, que tout cela se trouvoit!

Les infortunés princes d'Armagnac, enterrés dans ces trous, en étoient encore tirés deux fois la semaine pour être fustigés sous les yeux de Philippe l'*Huillier*, gouverneur de la Bastille, & de trois en trois mois pour se

voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime ? hélas, l'adulation même n'a pas su l'articuler ; & l'histoire, après bien des recherches, a fini par les trouver innocens. L'aîné de ces Princes y devint fou. Le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI, & c'est par sa requête, de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, sans une preuve aussi frappante & aussi incontestable.

L'intérieur des tours étoit composé de quatre étages l'un sur l'autre, & d'un supérieur voûté, que l'on nommoit la *calotte*. Il y avoit cinq ordres de chambre. Les plus horribles, après les cachots, étoient celles où il y avoit des *cages de fer*. La Bastille en avoit trois de cette espece. Ces cages étoient faites de poutres d'un bois extrêmement fort, revêtues de feuilles de fer sur tous les côtés ; elles avoient six pieds de large, huit de long, & sept de haut.

Les historiens ne s'accordent point sur l'inventeur de ces cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI est le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne soit bien digne de ce Roi stupide & féroce. Les autres, & surtout *Mézerai*, disent que ce fut un certain évêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en construisit une au château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant 10 ou 12 ans. Quoiqu'il en soit de cette anecdote, dont on ne garantit pas l'autenticité, il est certain que sous Louis XI, il y eut beaucoup de ces cages de fer construites dans les donjons de divers châteaux. On en voit encore aujourd'hui

dans les châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, & du mont Saint-Michel.

Les étrangers & les curieux vont encore examiner, au château du Plessis-lès-Tours, le cachot de fer où le cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années, par les ordres du tyran Louis XI, vers l'an 1430. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture & vuider les immondices, sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal.

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au château de Loches en Touraine; & c'est dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforce, Duc de Milan, qui fut pris dans une bataille sous Louis XII, l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger sa prison jusqu'à la fin de ses jours.

Louis XII lui-même, n'étant encore que Duc d'Orléans, & ayant pris les armes contre le parti du Roi, fut fait prisonnier en 1488, à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en Picardie; après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant trois ans dans le château de Bourges; & tous les soirs on le forçoit d'aller coucher dans la cage de fer. C'est à l'occasion des mauvais traitemens qu'il essuya alors, qu'il dit, étant devenu Roi, ce beau mot qui lui a tant fait d'honneur. Quelques courtisans rappellant à ce Monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre sa personne dans ces tems malheureux, & voulant l'exciter à la vengeance, Louis XII leur répondit, avec autant de grace que de douceur, *que ce n'étoit point au Roi de France à venger les injures du Duc d'Orléans.*

Le second ordre de chambres rigoureuses étoit celles que l'on nommoit *calottes.* Ces

chambres, les plus élevées des tours, étoient formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissoient au milieu, & formoient une espece de plafond. On ne pouvoit s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre; il y avoit tout au plus l'espace d'un lit entre ces arcades. La distance du bord intérieur de la fenêtre à son bord extérieur, étoit de toute l'épaisseur du mur, c'est à-dire d'environ huit pieds, en dedans & en dehors il y avoit des grilles de fer. En été la chaleur y étoit excessive, & en hiver le froid insupportable. On y mettoit un poële, qui, dans un lieu aussi resserré, causoit souvent des maux de tête, auxquels on ne faisoit pas beaucoup d'attention, sous le prétexte qu'on ne finiroit pas s'il falloit écouter toutes les plaintes des prisonniers.

La plupart des autres chambres étoient de forme octogone, larges ordinairement de 18 à 20 pieds de diametre sur 14 de haut. Les croisées étoient extrêmement élevées, & il y avoit trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les barreaux de fer des grilles des deux côtés étoient gros comme le bras. Les chambres basses n'avoient de vue que sur les fossés; encore y avoit-on pratiqué des abat-jours posés obliquement, de maniere que le prisonnier ne voyoit exactement qu'une bande du ciel fort étroite.

Ces dernieres n'étoient guere que pour les prisonniers privilégiés, c'est-à-dire pour ceux qui, faisant taire politiquement leurs chagrins ou leur courroux, avoient assez de tranquillité d'ame pour flatter les monstres qui présidoient à la géole, & obtenoient, par cette souplesse apparente, un traitement moins dur. Ils y gagnoient quelques douceurs sur le manger, & la jouissance d'une des chambres les moins af-

ſreuſes ; car c'étoit le Gouverneur, le Lieutenant ou le Major, qui diſpoſoient à leur gré des appartemens vacans, & qui récompenſoient ou châtioient, ſelon leur bon plaiſir, en accordant des chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des gardiens royaux de la Baſtille étoit jadis encore bien plus grand, & par conſéquent plus funeſte pour les malheureux qui ſe trouvoient ſous les griffes de ces Cerberes ſalariés. Le fameux *Triſtan-l'Hermite*, compere de Louis XI & prévôt de ſon hôtel, étoit lui-même le juge, le témoin, le geolier & l'exécuteur des priſonniers. Cet homme d'exécrable mémoire, digne ami d'un tel maître, faiſoit paſſer les victimes que Louis XI lui adreſſoit, ſur une baſcule qui les précipitoit dans des trous obſcurs, où le déſeſpoir & la faim les faiſoient périr au bout de quelques jours ; d'autres étoient noyés une pierre au cou ; d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infame fit périr ainſi plus de 4000 perſonnes. Dans les derniers tems, l'appareil de la cruauté n'étoit pas auſſi terrible, mais il n'étoit guere moins barbare ; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des priſonniers, n'arrivoit plus que lentement ; elle laiſſoit tout le tems d'en appercevoir l'image hideuſe ; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à ſe défaire de la vie à la Baſtille, on peut juger facilement combien les ſouffrances y étoient multipliées, & combien d'hommes y préféroient la mort à une telle exiſtence.

Les cheminées étoient grillées depuis le bas juſqu'en haut, de diſtance en diſtance, afin d'empêcher toute eſpece de communication. Anciennement les priſonniers converſoient

par les cheminées, ou y montoient dans l'espoir de parvenir à s'échapper. On faisoit même quelquefois des trous au plancher, par lesquels on se glissoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les Mémoires de Mad. de Stael. Au moyen des précautions que la tyrannie a prises ensuite, il n'est plus resté aux prisonniers de ressource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour avoit des latrines soigneusement grillées à chaque étage. Quelques chambres en avoient d'intérieures; les autres avoient les supplémens ordinaires; ce qui faisoit encore un genre de supplice continuel pour les prisonniers accoutumés à la propreté. La négligence des porte-clefs, & le peu d'intérêt qu'ils prenoient au bien-être des prisonniers, les rendoient fort insoucians sur tout ce qui exigeoit un peu de peine ou de complaisance.

Toutes ces chambres étoient mal closes, froides & humides en hiver. On les distinguoit par le nom de la tour, & par le nombre de l'étage : ainsi la premiere chambre de la tour de la *basiniere* s'appelloit *la premiere basiniere*; celle au-dessus s'appelloit *la seconde basiniere*, &c. Les prisonniers n'étoient également nommés que par le nom de leur tour joint au numéro de leur étage. Ces noms de guerre éoient convenus entre les modernes *Tristans*, pour éviter de nommer les prisonniers par leur nom propre.

Les chambres ne présentoient que quatre murailles nues, enfumées & toutes rongées par le salpêtre. C'étoient, pour ainsi dire, des registres vivans? on y lisoit des noms, des vers, des devises, &c. que l'oisiveté avoit fait tracer aux prisonniers. Le désespoir, la

colere y avoit souvent écrit des choses horribles contre le gouvernement même, & alors dans les visites annuelles on avoit soin de les effacer; mais comme l'attention là-dessus étoit assez superficielle, on laissoit souvent sur ces murs des traits qui excitoient également l'horreur & la compassion.

Dans la premiere chambre de la tour du *coin*, dit l'auteur de l'Inquisition françoise, on avoit originairement peint sur le mur à fresque, un *Jesus-Christ* en croix, de grandeur naturelle. Des prisonniers l'avoient mutilé d'une maniere monstrueuse; ils lui avoient peint deux cornes sur la tête, ils avoient effacé le voile ou écharpe que les peintres mettent ordinairement pour couvrir ce que la pudeur défend de montrer, & à la place ils y avoient fait un *membrum virile, enorme, horrendum, ex quo copiose fluebat virus.* Ces sacriléges avoient écrit au bas que *cet écoulement procédoit d'un mal vénérien.* Sur sa poitrine ils avoient écrit: *mystere, la grande Babylone*, & quantité d'autres sottises de cette espece. Il y avoit un portrait du Roi sur la cheminée, peint en grand; ils lui avoient également fait, avec du charbon, deux cornes sur la tête, comme au *Crucifix.* Dans un autre endroit de la même chambre, ils avoient peint Louis XIV attaché à une potence avec cette inscription: *Pendu pour ses bienfaits.* Un malheureux prisonnier, nommé *Augustin le Charbonnier*, des environs d'Alençon en Normandie, fut mis dans cette même chambre. Quoique depuis quelque tems il eut perdu l'esprit dans une autre chambre d'où on le transferoit alors, cet infortuné conçut de l'indignation à la vue de ces sales peintures, & il se mit à crier plusieurs fois par

la fenêtre : Sentinelle ! cours vîte avertir M. le chancelier que des infâmes ont profané l'image du Christ & celle du Roi ! Ses cris déplaisant beaucoup aux officiers, on envoya des gens pour le faire taire, & on lui cassa brutalement la cuisse pour l'empêcher de marcher, on n'effaça point les peintures, & elles ne l'ont été que par l'auteur cité ci-dessus, qui ne put en souffrir la vue lorsqu'on le mit dans cette chambre. Il en témoigna son étonnement au conducteur qui l'introduisoit, & celui-ci lui répondit froidement que cela étoit fort égal, & que s'il falloit châtier tous les prisonniers pour ce qu'ils font, on n'auroit autre chose à faire que de battre & de casser des os.

Qui ne croiroit, d'après cette réponse modérée, que ces Messieurs de la Bastille étoient les meilleures gens du monde, les plus indulgens, les plus tolérans ? Certes on se tromperoit fort.

C'étoit un bonheur que d'être arrêté lorsqu'on étoit bien vêtu ; autrement on couroit risque de geler en hiver. Vous aviez beau demander vos habits, vos chemises, votre robe-de-chambre ; rien ne se délivroit que par l'ordre du ministre ; & il avoit bien autre chose à faire que de penser à votre garde-robe. Il falloit huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demandoit, si encore on étoit assez heureux pour cela, & les vêtemens que vous aviez sollicités à mains jointes, au commencement de la rude saison, vous arrivoient au mois de juin.

Un prisonnier, pour cet objet, s'adressoit d'abord à celui des porte-clefs qui étoit chargé de lui apporter son manger ; il ne pouvoit s'adresser à d'autres, puisqu'il ne

voyoit que lui. Celui-ci, qui avoit éprouvé plus d'une fois les brusqueries de ses supérieurs, ne se pressoit point de leur parler, & l'oublioit tout-à-fait.

Le prisonnier l'en faisoit ressouvenir; il se déterminoit enfin à l'obliger, surtout s'il présumoit qu'il y auroit dans la suite quelque chose à gagner; mais il falloit rencontrer un supérieur, & qu'il ait eu le tems d'écouter; on devoit se trouver fort heureux lorsque deux grands mois seulement en voyoient enfin arriver le succès.

Peut-être prendra-t-on tout ceci pour une exagération; mais si quelqu'un est jamais tenté de le soupçonner, qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires, qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé sur la Bastille; qu'il lise l'histoire de M. *Farie, de Garlin, en Béarn*, qui dans le tems des persécutions pour la religion réformée, fut détenu onze ans dans une des chambres nommées *calottes*, & qui, après avoir usé & pourri le peu de vêtemens & la seule chemise qu'il avoit sur le corps, fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte-pointe qui étoit sur son lit.... Qu'il lise la description que donne l'auteur de l'Inquisition Françoise, du triste état où il trouva l'infortuné *Jacob Le Berthon*, fils d'un fameux médecin du Poitou, enfermé aussi pour cause de religion.

„ A peine, dit cet auteur, nous étions-nous mis à dîner, (de son tems on mettoit quelquefois deux ou trois prisonniers dans la même chambre, ce qui ne s'est fait absolument plus depuis) que nous entendîmes ouvrir la porte de la tour, puis celle de notre chambre, & que nous vîmes entrer

avec le porte-clefs un homme qu'on ne pouvoit regarder sans frémir. Il étoit tout déguenillé, son chapeau paroissoit à peine noir, & étoit tout percé; il nous dit qu'il y avoit plus de deux ans qu'il lui servoit dans son cachot de chapeau & de bonnet de nuit; il ne restoit plus que quelques cheveux attachés à la coëffe de sa perruque, qui étoit si grasse qu'on n'en pouvoit discerner le réseau; une vieille manche de chemise lui servoit de col, & étoit aussi noire que la cheminée; son habit, quoique rapetassé de tous les côtés, étoit en lambeaux; sa chemise, aussi noire que sa cravatte, sortoit par plus de trente endroits de sa culotte, qui n'en avoit plus la forme; le plus grand morceau de ses bas n'étoit pas plus large que le pouce; les semelles de ses souliers ne tenoient plus qu'avec des cordes, & le dessus n'étoit plus qu'un rassemblage de vieux gands sur le cuir déchiré. Toutes les pieces qui soutenoit l'*économie* de cet affreux vêtement, étoient cousues de fil de toutes sortes de couleurs. Son visage étoit tanné, défait, couvert d'une barbe mousseuse & grise, à-peu-près comme on peint celle de Saint-Pierre. Sitôt que nous vîmes cette effrayante figure, nous nous récriâmes d'étonnement, en demandant au porte-clefs ce que cela vouloit dire. Messieurs, nous répondit-il, c'est un confrere que M. le gouverneur juge à propos de mettre avec vous dans votre chambre. „ Cette réponse les fit pâlir, & ils jugerent à cette vue ce qu'ils avoient à attendre de la dureté des gens de la Bastille, s'ils étoient destinés à y rester longtems, puisqu'ils avoient la barbarie de souffrir un homme tel que M. *le*

Berthon dans un dénuement d'habits auffi affreux.

Enfin, pour rapporter des exemples plus récens, que le lecteur incrédule ouvre les mémoires de M. Linguet; qu'il y voie l'hiftoire de fes *culottes*, qui a fait rire quelques mauvais plaifans, lefquels n'ont pas fenti combien des privations de ce genre font véritablement dures, & combien cet éloquent avocat a eu raifon de ne pas paffer fous filence un article qui fait fi bien connoître le génie du gouverneur de la Baftille. A la vérité les *culottes* de M. Linguet vont devenir fameufes, & ce ne fera pas un petit aliment pour ceux qui lui reprochent avec fondement un égoïfme dont le fiel orgueilleux perce à travers toutes les beautés dont fourmillent fes ouvrages.

Quoi qu'il en foit des *culottes* de M. Linguet, voici le paffage de fes mémoires où il en eft parlé; il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-deffus pour ne pas en faire ufage.

„ Quant au vêtement, (*mémoires, note* 29) M. le gouverneur m'a fouvent parlé de fes largeffes en ce genre; je ne crois pas qu'il m'ait jamais honoré de fes vifites fans me parler des *culottes* qu'il diftribuoit généreufement à SES *prifonniers*; car en parlant des malheureux reclus, il emploie toujours le terme poffeffif. Voici ce qui m'eft arrivé à moi-même. „

„ J'ai été arrêté le 27 feptembre 1780, allant dîner à la campagne, & par conféquent avec la garde-robe que l'on emporte pour un pareil voyage dans cette faifon. Il ne m'a pas été poffible de me procurer quoi que ce foit de plus, ni en linge, ni en habits, juf-

qu'à

qu'à la fin de novembre suivant; dans ce mois qui a été rigoureux, il falloit ou me condamner moi-même à ne pas sortir de ma chambre, ou aller nud, littéralement nud, braver dans la *promenade* (*) la violence du froid; j'avois de l'argent cependant déposé dans les mains des officiers, & je ne demandois que la permission d'*acheter* ces *culottes* que l'on *donnoit*, me disoit-on, aux autres prisonniers. „

„ Il y a plus : dans les derniers jours de novembre on m'envoya enfin de chez le sieur *Le Quesne* un convoi d'hiver; il contenoit des bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu mettre, & le surplus de l'habillement taillé sur les mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé que je devois être prodigieusement maigri. Cela ne paroîtra puéril qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonstances : mais voici qui ne le paroîtra à personne;„.

„ J'élevai douloureusement la voix sur une expédition aussi dérisoire; je priai le Gouverneur de renvoyer cette *layette*, & de s'intéresser pour obtenir un supplément, ou de me le laisser acheter; il me répondit nettement, en présence de ses collégues & d'un porte-clefs, *que je pouvois m'aller faire F....: qu'il se F.... bien de mes culottes; qu'il falloit ne pas se mettre dans le cas d'être à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y étoit* „.

„ J'avoue que ses camarades baisserent les

(*) Cette promenade consistoit à aller respirer une heure l'air de la cour du château, encore n'étoit-ce pas tous les jours, & il falloit bien des façons avant d'obtenir cette maigre faveur que mille désagrémens accompagnoient.

yeux, & que huit jours après j'eus une robe de chambre & des *culottes* „.

„ Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes successeurs; si elles étoient autorisées, si elles entrent, ou dans le régime de la maison, ou dans le traitement particulier qui m'étoit préparé, il faut les publier encore, afin d'assurer au scrupuleux Gouverneur les récompenses que mérite son exactitude „.

Que dire après de tels exemples ? Les cheveux dressent à la tête; & l'humanité gémit d'un enchaînement de barbaries aussi gratuites.

On lit dans les mémoires de Madame de Stael, qu'on lui permit de faire tendre une tapisserie dans sa chambre. Peut-être sa qualité de favorite d'une grande Princesse lui valut-elle cette condescendance; peut-être étoit-on alors plus complaisant qu'on ne l'a été depuis; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laissoit à aucun prisonnier ni couteau, ni ciseaux, ni rasoirs. Après avoir mis les plats sur la table du prisonnier, le porte-clefs lui coupoit ses morceaux avec un couteau arrondi par le bout, & le remettoit avec soin dans sa poche aussi-tôt qu'il s'en étoit servi.

Quant aux *ongles*, on les laissoit croître, ou si l'on demandoit une paire de ciseaux, on ne vous les confioit pas; on vous les prêtoit un moment, & le porte-clefs étoit là pour les reprendre aussi-tôt que vous aviez fini.

Pour la *barbe*, c'étoit l'office du chirurgien du château, encore il s'en falloit bien qu'on

la fît à tout le monde. Il y a eu tel prisonnier à la Bastille qui n'a pas vu couper sa barbe pendant cinq ou six mois. Le porte-clefs étoit présent pendant que le chirurgien faisoit sa fonction, & son œil vigilant observoit bien si la main du patient approchoit ou non de l'étui qui renfermoit les instrumens. M. de Lally donna aux *Bastilleurs* une belle scene à l'occasion d'un rasoir; il mit un jour en riant la main sur un, & faisoit mine de ne pas vouloir le rendre; cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux; le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château, la garde étoit déjà mandée, vingt bayonnettes marchoient, on préparoit peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du frêle instrument dans son étui. *Mém. de M. L.*

Les anciens mémoires écrits par des commensaux mêmes du château, font voir qu'autrefois les prisonniers détenus à la Bastille étoient assez bien nourris, du moins ceux dont quelque recommandation particuliere adoucissoit le sort. Ensuite l'esprit d'avarice & de rapine qui présidoit à toutes les opérations du Gouverneur de Launai, a mis bon ordre à l'espece d'aisance qui régnoit jadis. C'est lui qui avoit l'entreprise à forfait de tous les *encagés*: & cette gargote royale étoit conduite de maniere à être prodigieusement lucrative.

La nourriture des prisonniers étoit réglée par un tarif suivant leur qualité. Tout étoit prescrit suivant le cadastre ministériel dont on n'auroit assurément pas eu lieu de se plaindre, si le gargotier en avoit donné à ses hôtes pour l'argent qu'on lui payoit.

Pour les Princes, le prix par jour étoit de

50 livres ; pour un Maréchal de France, 36 livres ; un Lieutenant-général des armées, 16 livres ; un Conſeiller au Parlement, 15 livres ; un Juge ordinaire, un Financier, un Prêtre, 10 livres ; un avocat, Procureur, 5 livres ; un Bourgeois ordinaire, 4 livres ; enſin, les valets, les colporteurs, les gens du bas étage, 3 livres.

Au-deſſus du nombre exiſtant des priſonniers, grands ou petits, le Roi faiſoit bon au Gouverneur de quinze places à raiſon de 10 livres par jour, ce qui faiſoit 150 livres de profit clair, ou, comme on dit, d'argent ſec & liquide, qui entroit dans la poche du Gouverneur, & lui formoit une rente de deux mille cinq cents louis d'or par an, auxquels on ajoutoit encore très ſouvent des gratifications conſidérables, qu'il avoit l'art de faire trouver juſtes par la conſidération de la cherté des denrées.

Le Roi lui accordoit en outre le privilége de faire entrer dans ſes caves une quantité conſidérable de pieces de vin, franches de tous droits. Le nombre en étoit fixé à 100 pieces, regardées comme ſuffiſantes pour la conſommation du château, mais les commis, qui n'avoient rien à refuſer à un Gouverneur de Baſtille, lui en laiſſoient paſſer une quantité bien plus forte, & ce bénéfice qui étoit immenſe, auroit dû ſans doute réjaillir ſur les priſonniers, auxquels du moins l'on auroit dû donner du vin paſſable.

Mais qu'arrivoit-il ? L'avide Gouverneur, qui ſe moquoit bien des ordonnances du Roi quand il pouvoit les éluder, vendoit ſon droit d'entrée à un cabaretier de Paris, qui lui payoit pour cela deux mille écus par an, &

lui donnoit en échange du vin au plus bas prix pour les prisonniers.

Les Officiers de l'Etat-Major n'avoient aucune inspection quelconque sur le traitement physique des prisonniers, cela regardoit le Gouverneur seul, qui pouvoit donner carriere à sa rapacité sans que personne osât s'en mêler.

Un des tourmens de l'imagination qui affectoient le plus ceux qui gémissoient à la Bastille, surtout ceux qui ne se sentoient coupables de rien, & qui n'étoient là que parce qu'ils avoient le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque scélérat puissant, c'étoit la crainte d'être empoisonné; & assurément cette crainte n'étoit pas tout à fait chimérique.

Autrefois le bois se distribuoit sans compte & sans mesure à la Bastille, en raison de la consommation de chacun; on ne chicanoit pas les prisonniers sur la quantité de feu dont ils disoient avoir besoin pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction; le prince vouloit qu'ils jouissent au moins de ce soulagement, sans en restreindre la dépense; les procédés ont ensuite changé. Le gouverneur De Launai avoit fixé la consommation de chacun à 6 bûches, grosses ou petites, par jour, ces bûches n'avoit que 18 à 20 pouces de longueur. L'économe distributeur avoit soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il étoit possible de trouver de bois le plus mince, &, ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il faisoit prendre de préférence les fonds des piles, les restes de magasin, dépouillés par les tems & l'humidité de tous leurs sels, abandonnés par cette raison à bas prix aux

ouvriers, tels que les *brasseurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. —„ Six de ces allumettes (a dit fort plaisamment, mais avec vérité, M. Linguet) composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la Bastille. On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue; ils font ce que leur conseille en propres termes l'honnête gouverneur : *ils souffrent*. „

Il est arrivé quelquefois qu'un prisonnier, dans sa mauvaise humeur, ait voulu user de ces bûches pour assommer le porte-clefs : dans la crainte de voir renouveller de pareilles scenes, on a eu soin de les donner si petites, si légeres, qu'il n'y avoit plus rien à craindre. Au reste, pendant le service, soit des repas, soit du bois, il y avoit toujours une sentinelle armée au pied de chaque tour, & pendant la messe un soldat étoit en faction à la porte.

C'est dans les promenades que la barbarie du despotisme se faisoit particuliérement sentir aux infortunés prisonniers. C'est encore l'auteur des annales qui nous fournira les traits les plus frappans.

„ A la Bastille, est-on absolument privé d'air & d'exercice, *disent ceux qui ont lu les anciennes relations de ce château*, & ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité : car on y admet les curieux ? le gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend souvent pour recevoir ses visites : tous ses collegues, depuis le lieutenant de roi, jusqu'au dernier marmiton, y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule, le public

qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil. „

„ Dans ces occasions la Bastille n'offre que l'image du calme & de la paix. Tous ces spectateurs étrangers ignorent ce qui s'y passe, ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entr'eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son pere, qu'il croit à deux cents lieues de lui bien tranquille, occupé de ses affaires ou de ses plaisirs. „

„ Mais, enfin, tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plates-formes très élévées, où par conséquent l'air est pur, la vue pittoresque, & entendant assurer que tout cela, les jours ordinaires, est à l'usage des prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas agréable à la Bastille, ces adoucissemens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis-peu. „

„ Le gouverneur actuel est un homme ingénieux qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéressant ; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes & les fruits, & lui en paye une somme fixée par an ; mais pour n'être pas gêné dans son marché, il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers ; en conséquence, il est venu une lettre signée *Amelot*, qui défend le jardin aux prisonniers. „

„ Quant au plates-formes des tours, quoique à l'élévation où elles sont, il soit à-peu-près impossible d'y être reconnu ou de reconnoître, cependant comme elles donnent sur la rue Saint-Antoine, dont on n'a pas

chassé le public, on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des géoliers de la maison, soit porte-clefs, soit officier; ils ont trouvé dans ces derniers tems, c'est-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient. D'ailleurs il en résultoit des conversations avec le factionnaire. La vigilance du gouverneur en a pris l'alarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collegues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une seconde lettre, signée *Amelot*, qui interdit les plates-formes comme le jardin. „

„ Reste donc pour la promenade la cour du château, qui est un quarré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, sans aucune fenêtre : de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre : l'été, le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air, n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est-là le *Lycée* unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, venir dégorger pendant quelques momens l'air infect de leur habitation. „

„ Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser, qui rend à la Bastille les heures si douloureuses, se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord, on conçoit quelle sorte de promenade ce peut être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut, où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinel-

les dont on est entouré, le silence univer-sel, & l'aspect de l'*horloge* à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude. „

„ C'est une remarque curieuse; l'horloge du château donne sur cette Cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout au tour du cartel, reviennent sur le devant former un gros nœud, & pour prouver qu'elles menaçent également les deux sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme & une femme. „

Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promenoit étoient récréés. Une grande inscription en marbre noir lui apprenoit qu'il en étoit redevable à M. *Raymond Gualbert de Sartines*, jadis lieutenant de police de Paris, qui ensuite a sauté à pieds joints au ministere de la marine, & qui, aujourd'hui, n'est plus rien du tout.

„ Ne pensez pas, *ajoute M. Linguet*, que le prisonnier jouisse de cette vue autant qu'il le voudroit; on mesure avec économie le temps où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'autre ne soit remonté, & que, graces aux lettres signées *Amelot*, cet entonnoir commun

eſt le ſeul qui leur reſte à partager, ſi la Baſtille eſt fort peuplée, les portions ſont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faiſoit fournir à ſes plaiſirs. „

„ Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouiſſance de ce ſoulagement ainſi modifié ſoit paiſible & complette. Cette cour eſt l'unique chemin de la cuiſine, c'eſt par-là que paſſent les pourvoyeurs de toute eſpece, les ouvriers, &c. Or, comme il faut ſurtout qu'un priſonnier ſoit inviſible & qu'il ne voye rien, quand il ſe préſente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *cabinet;* c'eſt un boyau de douze pieds de long ſur deux de large pratiqué dans une ancienne voûte. C'eſt-là qu'il faut ſe receler au plus vîte, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le ſoin d'en fermer ſcrupuleuſement la porte ſur ſoi; car au moindre ſoupçon de curioſité, la moindre punition ſeroit une clôture abſolue : & ces alternatives ſont fréquentes; j'ai ſouvent compté que ſur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure conſumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *cabinet.* „

A propos de ce cabinet, n'oublions pas l'hiſtoire des bains de Madame la gouvernante; elle vaut la peine d'être répétée.

Qu'une femme de gouverneur ſe lave dans un lieu ou dans un autre, rien ne ſemble plus indifférent; mais à la Baſtille tout avoit des conſéquences douloureuſes.

„ *La baignoire de* Madame *étant placée dans l'intérieur du château, pour y parvenir il faut traverſer la cour, & par conſéquent le ſeul eſ-*

pace qu'aient les prisonniers pour se promener ; mais ce sont ses laquais qui portent l'eau, il faut qu'ils entrent & qu'ils sortent ; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre de se renfermer au cabinet. „

„ *Ensuite viennent des femmes-de-chambre ; il fait porter les* chemises, *les* serviettes, *les pantoufles de* Madame : *tout seroit perdu si le reclus appercevoit le moindre de ces* secrets de l'état. *Chaque importation produit donc encore un ordre du* cabinet. „

„ *Enfin arrive* Madame *elle-même : elle n'est pas légere, sa marche est un peu lente ; l'espace à parcourir est un peu long ; la sentinelle, pour faire sa cour & prouver son exactitude, crie* au cabinet *dès qu'il l'apperçoit ; il faut fuir, il faut s'enfermer jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire, & quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités. Il faut supporter de nouveau, dans le* cabinet, *la maîtresse, les femmes de-chambre & les laquais.* „

„ *De mon tems la sentinelle, dans un de ces passages, ayant oublié de heurler le signal de la fuite, la moderne* Diane *fut vue dans son deshabillé ; j'étois l'*Actéon *du jour ; je n'essuyai point de métamorphose, mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours ; je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.* „

„ *Ailleurs les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de la Bastille n'a point de crises de propreté qui n'en entraîne plusieurs de desespoir.* „

Cette histoire du cabinet, décrite si plaisamment par M. Linguet, n'est que trop vraie. Avec cette indigne sujétion, les *promenades* étoient plutôt un supplice qu'une récréation ; & mieux auroit valu sans doute laisser un homme dans sa chambre, que d'en faire une

marionnette traitée ſi impertinemment. Arrivoit il que le gouverneur donnoit un grand dîner (ce qui lui étoit bien facile, aux dépens des pigeonneaux) ? alors on diſoit nettement qu'il n'y avoit point de promenade. Les chiens de baſſe-cour d'un garde-chaſſe ou d'un fermier ſont ils conduits avec plus d'inſolence ? Et que doit-on penſer du ſcélérat qui s'embarraſſe peu pour ſon plaiſir d'aggraver les peines, le déſeſpoir de tant de perſonnes qui languiſſent ſous le poids de ſes caprices, & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui ?

Pour apprécier combien eſt cruelle la privation de quelques heures de promenade par jour, lorſqu'on eſt renfermé pendant des mois, des années entieres, il faudroit faire réflexion aux effets phyſiques qui réſultent d'une reſpiration continuelle du même air; il faudroit penſer un peu au déſeſpoir habituel d'un homme qui n'a aucune diſtraction extérieure; alors ſans doute un gouverneur humain, juſte, honnête, ſacrifieroit volontiers ſes plaiſirs au moment de bonheur qu'il pourroit procurer aux infortunés que le gouvernement lui confie. Mais il faudroit ſuppoſer une ame ſenſible, un cœur capable de ſentimens d'humanité, & c'eſt préciſément le contraire de ce qu'étoit ordinairement un gouverneur de Baſtille. La plupart ont été des hommes ſans naiſſance, parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux, & qui les mettent dans la néceſſité de voler, pour remplir les engagemens qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le gouverneur *de Launay* étoit peut-être, de tous ceux qui l'ont occupé, le plus avare,

le plus insensible aux maux de l'humanité, & par-dessus tout, le plus insolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y avoit gueres que M. *de Rougemont*, commandant de Vincennes qui pût lui être comparé.

L'état major de la Bastille consistoit en un gouverneur, dont la place valoit, outre ses appointemens de la cour, plus de 60000 liv. de rente qu'il gagnoit ou plutôt qu'il voloit sur la nourriture des prisonniers; un lieutenant-de-roi, dont le brevet étoit de 60000 liv., & qui en retiroit 5000 par an; un major à 4000 liv. d'appointemens; un aide-major à 1500 liv.; & un chirurgien à 1200 liv.: ce dernier faisoit des profit immenses sur les remedes qu'il fournissoit, & dont le Roi faisoit les frais. Le médecin ne demeuroit point dans le château, il logeoit aux Tuileries, c'est-à-dire à une lieue de la Bastille; & l'on sent bien que ce docteur étoit un homme trop important pour faire beaucoup de cas de son service: il avoit ses affaires, ses plaisirs, ses visites; sa place n'étoit qu'un titre dont les fonctions ne le touchoient gueres, & quand un prisonnier étoit malade, il trouvoit toujours que ce n'étoit rien, pour ne pas multiplier ses courses, dont le nombre ne lui produisoit rien, parce qu'il étoit payé à l'année.

„ Le gouverneur actuel, DE LAUNAY, regarde comme bien propre, comme un vrai patrimoine, *dit l'auteur des annales*, les 60000 liv. de rente qu'il tire par son emploi; & il en a quelque raison, car il les a *achetées*, & même assez chérement.

„ 1°. Il en a obtenu la survivance du tems du précédent gouverneur, M. *de Jumilhac*, mais celui-ci pour se déterminer à accepter

un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, & qui lui ont été payés ; & de plus, le mariage de son fils avec la fille de M. *de Launay*, regardée comme une riche héritiere ; ce qui a eu lieu. „

„ 2°. M. *de Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui ni nom, ni services, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu essuyer un refus : heureusement il avoit un frere au service de M. le prince de Conti ; ce frere a obtenu l'intervention du prince, qui a eu le consentement du ministre dont les commis ont expédié les patentes signées *Amelot* ; & pour payer la recommandation de son cadet, l'heureux aîné lui a assuré une pension de dix mille livres par an sur les revenus de sa place.

„ Ce marché est tout public à la Bastille : il n'y a pas un des marmitons qui n'en soit instruit ; & pourquoi s'en scandaliseroit-on ? tous les emplois qui y existent en occasionnent de semblables. Celui de lieutenant-de-roi vaut, avec le tour de bâton, environ 8000 liv. par an : le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur une somme comptant, & de plus, une pension annuelle de mille écus. „

„ Les emplois des portes-clefs valent à-peu-près 900 livres par an ; ce sont ordinairement, ainsi que nous l'avons dit, d'anciens laquais du Gouverneur ; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux ; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée „.

„ Enfin, le *blanchissage* même est l'objet d'un

tripotage de cette espece. La blanchisseuse en titre reçoit du Roi environ trois sols par chemise : elle afferme son brevet à un soustraitant qui lui en laisse le tiers, & qui gratte le linge des reclus à deux sols par piece „.

„ Voilà comme se fait le service du Roi & celui des prisonniers; voilà comment se maquignonent ces emplois *de confiance*; voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent, qui n'a à se reprocher que le malheur, plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puissans „.

Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant-de-Roi étoient les seuls à la nomination de la Cour. Les autres Officiers étoient nommés par le Gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté; ils avoient sous eux des archers de compagnies franches, des bourgeois soldés par le Gouverneur, pour la garde du château. M. d'Argenson leur fit substituer un état-major, avec une compagnie d'invalides de cent hommes, qui avoient à leur tête deux Capitaines & un Lieutenant, lesquels étoient fort bien payés.

Par le tableau que nous avons donné ci-dessus, de la maniere dont les prisonniers étoient nourris & meublés, on peut se faire une idée du bénéfice énorme que le Gouverneur & le reste de la séquelle faisoient annuellement sur ce qu'ils appelloient leurs *pigeonnaux*. Il n'y avoit pas un de ces gens là qui ne trouvât que la Bastille étoit la plus belle invention du monde; plus leurs cavernes étoient pleines, plus ils redoubloient de gain, & l'on peut bien s'imaginer s'ils étoient portés à faire le moindre effort pour procurer une liberté plus prompte aux malheureux dont la détention étoit pour eux un profit si clair.

Le Major étoit encore chargé du livre d'entrée & de celui de fortie ; le premier contenoit le nom & la qualité de chaque prifonnier, le *numéro* de l'appartement qu'il occupoit, & la lifte de fes effets dépofés dans la cafe du même *numéro*. On fe fouvient qu'à côté de la *falle du confeil* nous avons dit qu'il y avoit une vafte piéce qui fervoit de dépôt pour les effets des prifonniers : cette piéce étoit remplie d'armoires très grandes, diftribuées par cafes, étiquetées des mêmes *numéros* que les chambres du château.

Le livre de fortie contenoit une formule de ferment de ne rien révéler de tout ce qu'on avoit vu, fu & entendu à la Baftille. (Il y a bien de la bonté, pour ne pas dire de la fottife, à imaginer qu'un homme une fois forti de ce gouffre affreux, fe pût croire lié par cette ridicule cérémonie ! Si les loix les plus facrées ont été enfreintes fans difficulté contre lui, un ferment ainfi extorqué étoit-il en droit de le retenir un moment ? Il faut avouer que le defpotifme eft bien gauche !) De plus, une formule de proteftation de fidélité, de refpect, de foumiffion & de reconnoiffance (celui-là eft fort) pour le Roi ; d'affurance que les faits qui avoient compromis le prifonnier, avoient été l'effet de l'erreur feule de l'efprit ; d'actions de graces de ce que Sa Majefté ne l'avoit pas livré à des *Commiffaires extraordinaires* ; enfin, d'une accufation d'avoir reçu tous fes effets, argent, &c. (Un pauvre prifonnier, trop heureux, trop content de décamper, ne fe fait pas prier pour figner tout ce qu'on veut ; que le compte foit jufte ou non, il eft bien trop preffé pour y regarder de fi près ; il a encore trop peur pour ofer dire un mot, & les dogues de la Baftille

avoient

bon marché de sa facilité, pour s'approprier ses dépouilles.) Ce protocole devoit être signé par chaque prisonnier à l'instant de son départ.

Un troisieme livre, en feuilles détachées, contenoit les noms des prisonniers & le tarif de leur dépense. Le relevé de ce livre passoit tous les mois sous les yeux du Ministre.

Quant au registre du détail de la dépense journaliere, il n'étoit vu que par le Gouverneur; c'étoit le chef de cuisine qui le tenoit; le Major n'y avoit aucune inspection.

Enfin, le quatrieme livre étoit un *in-folio* immense, ou plutôt une suite de cahiers qui augmentoient journellement. Ces cahiers étoient renfermés dans un grand carton ou porte-feuille en maroquin, fermant à clef. Les pages en étoient distribuées par colonnes dans l'ordre suivant: (ce livre étoit véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la maniere dont il étoit tenu.)

1e. Colonne. *Noms & qualités des prisonniers.*

2e. Col. *Date des jours d'entrée des prisonniers au château.*

3e. Col. *Noms des secrétaires d'Etat qui ont expédié les ordres.*

4e. Col. *Date de la sortie des prisonniers.*

5e. Col. *Noms des secrétaires d'Etat qui ont signé les ordres d'élargissement.*

6e. Col. *Causes de la détention des prisonniers.*

7e. Col. *Observations & remarques.*

Le Major pouvoit remplir de lui-même les cinq premieres colonnes ainsi que la septieme. Quant à la sixieme, il suivoit les indications que le Ministre ou le Lieutenant de police lui donnoit. Si le public peut un jour jetter un coup d'œil sur ce livre, que de choses éton-

nantes & fingulieres n'y verra-t-il pas! Mais il n'eft gueres probable, malgré la certitude du fecret, que le Miniftre ait été fincere dans ce qui regarde les articles de la fixieme colonne : il y faifoit coucher quelques menfonges, ou, ce qui étoit encore plus commode, il n'y faifoit rien mettre du tout, & cet endroit de la colonne reftoit en blanc.

Comment ce même Miniftre ne fentoit-il pas que ce filence du livre devoit l'accufer lui-même un jour aux yeux de la poftérité ? Eft-il d'autres caufes à affigner, que le caprice ou la vengeance, lorfque le regiftre n'en préfente aucune autre? On ne dira pas qu'il y a des caufes d'emprifonnement qu'il faut taire, car s'il eft quelquefois néceffaire, pour certaines raifons, de cacher au public quelques crimes fecrets, au moins la vérité devroit-elle être expofée dans tout fon jour fur le livre confacré à cet objet.

Mais combien font rares les hommes en place qui croient avoir befoin de juftification pour les actes de pouvoir qu'ils exercent ? Le malheureux qui fe trouve fur leur chemin eft moins que l'infecte qu'ils écrafent fous leurs pieds. D'un trait de plume que traçoient fouvent en fortant des bras d'une femme perfide & corrompue, les Miniftres qui peuploient la Baftille, fignoient froidement l'infortune d'un citoyen honnête qui avoit dit trop haut fa maniere de penfer fur leur compte; & l'on comprend bien que dans un cas de cette efpece, on avoit foin de *mettre en blanc* les caufes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir que dans les derniers tems ces exemples font devenus plus rares, graces à la vigilance paternelle

du Monarque qui regne fur la France, & aux fentimens d'humanité qui commençoinet à percer jufques. . . . *jufques dans les bureaux.*

La feptieme colonne, deftinée aux *obfervations* & remarques, contenoit l'hiftorique des faits, geftes, caracteres, vie, mœurs & fin des prifonniers. Ce font des efpeces de mémoires fecrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaife du Major, qui, le plus fouvent n'étoit rien moins qu'un philofophe, rien moins qu'un obfervateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme jufte & fincere.

Ce livre étoit de l'invention du fieur *Chevalier*, qui occupoit la place de Major de la Baftille en 1774. Le minifteré l'ayant chargé d'écrire l'hiftoire fecrete de ce château depuis fon origine, il a remonté jufqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépôt des archives. Quand une feuille étoit remplie, elle entroit dans ce dépôt où tout étoit confervé pour la poftérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y avoit un archivifte appointé.

Ici nous placerons quelques détails fur le Commandant de la prifon ou château de *Vincennes.* Cette petite digreffion fervira de piéce de comparaifon, & ne nuira point à l'intelligence du refte. C'eft par-tout le même efprit d'avarice & de barbarie, par-tout la même inhumanité envers les prifonniers nommés d'Etat. C'eft dans l'ouvrage célebre, intitulé: *des Lettres de cachet & des prifons d'Etat,* que nous allons puifer la matiere de ce court épifode.

„ Cet homme (M. de Rougemont, l'archetype de M. de Launay) a toute la bouffiffure

de la plus orgueilleuſe ignorance : c'eſt un ballon rempli de vent. Pénétré du ſentiment de ſa propre importance, il voudroit l'infuſer à tous les autres, & ſe faire regarder comme un homme eſſentiel & néceſſaire à l'Etat; il le dit, il le croit même, tant la bêtiſe eſt préſomptueuſe, ou tant l'habitude de mentir incorpore le menſonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant coſtume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui ſont point ſubordonnés, & ſes prétentions toujours repouſſées, renaiſſent toujours du ſein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il? En faiſant courber ſous le poids de ſes caprices tout ce qui eſt dans ſa dépendance..... Il va traînant par tout ſon énorme corpulence; les ſarcaſmes pleuvent ſur lui; n'importe, il continue en bourdonnant ſon aſſoupiſſante allure (comme dit Pope); le railler c'eſt fouetter un ſabot. Mais au donjon de Vincennes c'eſt un deſpote abſolu, qui jouit de la volupté la plus grande pour lui, lorſqu'il peut ouvrir & fermer des cachots, river des chaînes, appeſantir un ſceptre de fer.... A la moindre apparence d'une contradiction, il entre en fureur, il écume. Soyez ferme, bientôt il devient lâche & rampant: vous n'obtiendrez, à la vérité, que de vaines promeſſes, mais du moins il vous craindra. Si vous fléchiſſez, il vous opprimera, & ſi vous lui donnez priſe, il vous étouffera „.

„ Dès le premier moment de ſon regne, il prédit que tout changeroit au donjon de Vincennes, & tout a changé (*). A force d'intri-

(*) Hélas! oui, tout eſt bien changé! Rappellons au lecteur, à ce ſujet, ces beaux vers de la Henriade:

Que vous êtes changé, ſéjour jadis aimable!

gués il a écarté tout ce qui pouvoit le surveiller. Ces magiques paroles *le secret*, *la sureté*, lui ont suffi pour bouleverser cette maison. Il semble, à l'entendre, que tout seroit perdu & l'état en danger, si l'on savoit le nom d'un prisonnier. Si ce geolier le pouvoit, leurs poëles leur serviroient de prison. On croiroit à voir ses inquiétudes, vraies ou feintes, que c'est un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la *fermeture*, sont poussées à un dégré excessif „.

„ Une fois dans le mois, & souvent moins encore, cet homme va, par désœuvrement, visiter quelques prisonniers dans leurs chambres. Lui parle t-on de la nourriture (qui est tellement détestable que les ramoneurs même refusent d'acheter les restes), il se récrie : *ah! Monsieur, vous êtes le seul qui vous plaignez. En vérité vos murmures m'étonnent, je ne mérite pas ce procédé; j'ai des attentions uniques, je ne crois pas qu'il y ait de fraude; les portes-clefs sont d'honnêtes gens, d'ailleurs je les surveille de près*... Vraiment il est bien question de porte-clefs! où pourroient-ils trouver des alimens plus mauvais, pour les substituer à ceux que fournit ce faquin? Insistez-vous, il prétend que c'est humeur, injustice en un mot; que vous êtes un *frondeur*, car, dans son opinion, se plaindre de lui, c'est se plaindre du gouver-

Vincennes, tu n'es plus qu'un donjon détestable,
Qu'une prison d'Etat, qu'un lieu de désespoir,
Où tombent si souvent, du faîte du pouvoir,
Ces Ministres, ces Grands qui tonnent sur nos têtes,
Qui vivent à la Cour, au milieu des tempêtes,
Oppresseurs, opprimés, fiers, humbles tour-à-tour,
Tantôt l'horreur du peuple & tantôt son amour.

nement..... *Je représente le Roi*, disoit-il un jour à un prisonnier. --- Vous, Monsieur ? -- Oui, moi. --- Le prisonnier le fixe, le mesure du haut en bas, (le trajet n'est pas long) & s'écrie : *ma foi, il est grotesquement représenté.* On peut penser si le sarcasme a été payé : un lâche fripon ne pardonne guere.... mais quoi ! parce que le voleur est inséparable de l'homme, l'homme est inséparable de la place ! A ce compte, quelles infamies ne pulluleront point à l'ombre de l'autorité ? Bizarre conduite, d'unir ainsi ce qu'il y a de plus vil & de plus respectable „ !

„ Si le prisonnier que visite M. de *Rougemont* est un homme qui ne lui dispute rien, qui ne lui demande rien, qui souffre en silence, le commandant s'épuise en offres de services ; il promet tant qu'il ne sauroit tromper. Eh ! comment tromperoit-il ceux qui le voient si barbarement vorace, si impitoyablement dur dans les choses même les plus indifférentes à la sûreté, & qui ne lui coûtent rien. „

„ Que la nourriture soit excessivement mauvaise, que M. *de Rougemont* fasse à cet égard les gains les plus illicites ; encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Constamment aiguillonné par la vanité, il veut dépenser & ne fait pas compter. Jamais il n'a d'argent (avec 30000 liv. de rente) jamais de provision, jamais d'exactitude à remplir ses engagemens ; il est donc obligé de fermer les yeux sur les brigandages de ses valets. C'est le tonneau des Danaïdes, qui toujours rempli, s'écoule toujours. Tout cela se comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & stériles, si ce n'est parce que faire du mal est sa plus douce jouissance ; parce que son ame, si ce misé-

rable en a une, eſt un compoſé de barbarie, d'orgueil & de petiteſſe ? Qu'on diſe, par exemple, quel peut être le but d'un homme qui, voyant de beaux fruits dans le jardin des priſonniers, fait abattre les arbres qui les portent? Et remarquez que ce n'eſt pour aucune raiſon plauſible même d'avarice, car il laiſſe pourrir les fruits, & fait ſcier les arbres au pied, au lieu de les tranſplanter. Qu'on diſe à quoi bon détruire de belles couches de fleurs, & empêcher ces malheureux de les cultiver, même avec une bêche de bois ? „

„ Un priſonnier demande un miroir. --- CE N'EST PAS LA REGLE. - - Mais fait-on des brêches, enfonce-t-on des portes avec un miroir ? --- N'importe ; on peut correſpondre. --- Mais avec qui ? Ma fenêtre eſt bouchée avec une trémie ; je ne vois que les aſtres. --- CE N'EST PAS LA REGLE. --- Mais fixez-le contre le mur, & donnez le-moi ſi petit que vous voudrez. --- CE N'EST PAS LA REGLE. --- Mais, Monſieur..... --- CE N'EST PAS LA REGLE, & puis mon brutal vous plante-là. „

„ Les malles d'un priſonnier contiennent des effets qui lui ſont indiſpenſablement néceſſaires. Peut-être manque-t-il de *bas*, de *culottes* : que ne lui donne-t-on ce dont il peut jouir ſans danger pour la ſûreté de la priſon ? -- Mais il faut faire un inventaire. --- Eh ! pourquoi cet inventaire ? Volera-t-on ce priſonnier dans une chambre ſi bien fermée ? LA REGLE, Monſieur, LA REGLE, l'ordre, la probité, l'honneur ! --- Eh bien, ſcrupuleux geolier, faut-il beaucoup d'heures pour dreſſer cet inventaire ?.... Ah, vraiment des heures ! des mois ne ſuffiſent pas. Ces malles ont des ſerrures, des ferremens, il faut les dépecer. --- Eh bien, faites appel-

ler un ferrurier. -- Demain, la femaine qui vient; on a bien le tems, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaifies dans une place qui demande tant de foins, où il faut courir fans ceffe. --- Comment, courir ? & moi je croyois bonnement que de tous les poftes c'étoit le plus fédentaire. -- Quoi ! ne faut-il pas être à Paris, à la cour, obferver, propofer, rendre compte, *travailler avec le miniftre, avec le maître* (expreffion favorites de cet impertinent). —Soit; mais pourtant les habits de tel prifonnier tombent en lambeaux. — Qu'importe? Voit-il quelqu'un? --- Oh ! non : mais enfin on aime être vêtu, ne pas geler de froid, être propre. — Eh bien on verra..... Hélas ! quand ? Dieu, mais Dieu feul le fait. „

„ Ce n'eft pas tout. — Ces malles infortunées contiennent des livres.... Des livres ! Bon Dieu ! des livres !.... Les voilà profcrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le donjon de Vincennes; fût-ce l'*imitation de Jefus-Chrift*. On auroit trop peur que celle de *Beaufort* ne fût à côté (*). „

(*) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le Duc de Beaufort fut mis à Vincennes, & trouva le moyen de s'en fauver. Le Prince de Condé, le Prince de Conti & le Duc de Longueville y furent auffi renfermés, par les intrigues du Cardinal Mazarin. Le Prince de Conti, qui s'amufoit à lire, demandoit entr'autres livres l'imitation de J. C.; & moi, dit le grand Condé, je voudrois l'*Imitation de Beaufort*. Le grand Condé paffoit fon tems à jurer & à cultiver des œillets en pots, dont on a longtems confervé des marcottes. On appella ces œillets, les panaches du grand Condé. La célebre Mademoifelle de Scudéri étant allée

„ Dans une altercation aſſez vive avec un de ſes prépoſés qui ſe réclamoit du lieutenant de police, il eut la ſotte aſſurance de dire *qu'il ne travailloit qu'avec le maître & avec ſes miniſtres.* — *Je ne le ſavois pas*, répliqua froidement celui qui diſputoit ; *mais comme je ne ſuis point appellé à de ſi hautes deſtinées, vous trouverez bon que je me mette ſous la protection de mon ſupérieur immédiat, & que je le faſſe juge entre nous.* A l'inſtant le commandant qui eut peur, le careſſa, l'appaiſa, & lui accorda tout ce qu'il voulut. C'eſt ainſi que des gens qui n'ont rien à ſe reprocher, & qui ſont à même de ſe faire entendre, ſont bien sûrs de mettre à la raiſon un miſérable qui n'a d'autre ſauve-garde que le ſilence auquel il voudroit réduire tous ceux qui ont affaire à lui. „

„ Mais de malheureux priſonniers, que feront-ils ? La plupart d'entr'eux tremblent quand on leur prodigue ces mots impoſans de *miniſtres*, de *maître :* ils ſe proſternent devant leur géolier dont ils admirent avec terreur l'importance & le crédit.... *J'en parlerai au Roi*, diſoit *Bontems*, & cette habitude étoit ſi forte en lui qu'un courtiſan lui ayant démandé des nouvelles de ſa femme, il répondit : *j'en parlerai au Roi.* Au moins ce ridicule ne faiſoit mal à perſonne ; mais quand M. de *Rougemont* renvoie un porte-clefs qui l'a guetté inutilement huit jours de ſuite pour

à Vincennes, on lui fit voir ceux que ce Prince avoit lui-même cultivés ; elle fit cet impromptu :

En voyant ces œillets qu'un illuſtre guerrier
Arroſa d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtiſſoit des murailles,
Et ne t'étonne plus que Mars ſoit jardinier.

lui communiquer la demande d'un prisonnier, en lui disant : *je n'ai pas le tems, le ministre m'attend*, croit-il que le prisonnier soit fort satisfait de ce *lazzi*? „

„ Un reclus de ce triste repaire veut se faire raser la tête : le chirurgien-major n'ose le faire sans permission; il la demande : le commandant lui répond gravement : *j'en parlerai au ministre*; à la bonne heure, ce n'est-là qu'une petite contrariété pour le prisonnier. Mais un autre est déchiré de coliques néphrétiques, des bains lui sont absolument nécessaires; on cherche M. de *Rougemont*, on le guette, on lui écrit, on le joint enfin; on lui expose le cas : *je demanderai des ordres*, dit-il froidement. — Mais, Monsieur, vingt-quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. — *Tant pis*, répond-il, *mais je n'innoverai rien sans ordre*. „

„ A la vue de ces contrariétés si barbares, un être vif & sensible doit soigneusement veiller sur lui-même; car il peut se perdre par un emportement. Un homme sage & modéré se tait & soupire doublement après sa liberté, soit pour la recouvrer, soit pour sortir des serres cruelles d'un tel vautour. „

„ Mais combien ne faut-il pas être maître de soi, pour pouvoir écouter patiemment des absurdités & des mensonges qui excitent l'indignation ! M. de Rougemont voit-il qu'on lui prête une oreille attentive, il entasse les fables les plus mal tissues & les plus sottes; les fanfaronades les plus ridicules, le tout délayé dans un style de laquais & orné du geste le plus grotesque. Il ne cesse de parler de ses procédés, de sa générosité, ensuite passant au pompeux étalage de ses services, de

ses qualités, de ses amis, de ses biens, il se jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon sens que de vérité. Heureux le patient qui l'écoute & qui n'est qu'ennuyé ! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation quand il entend cet être vil vanter ses soins, ses bontés pour les prisonniers ! Un homme franc & généreux a besoin d'un grand effort sur lui-même pour écouter de sang-froid un sot qu'il méprise aussi souverainement, & dont il reçoit tant d'injures journalieres, parler de sa sensibilité, de son désintéressement, & mendier d'une maniere si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.... „

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'il se faisoit à la Bastille, & il n'y en a point peut-être d'aussi bien fortifiée.

Le château étoit entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'avoit d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuoient point, & qui n'étoient jamais renouvellées, croupissoient, se corrompoient, & enveloppoient la *royale-prison* de vapeurs mortiferes qui incommodoient beaucoup les prisonniers, surtout ceux dont les lucarnes donnoient sur la partie du fossé du côté du nord. Ce fossé étoit entouré d'un mur de soixante pieds d'élévation, contre lequel étoit attaché une galerie de bois à rampe qui régnoit dans tout le pourtour du château. On appelloit cette galerie, les *rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche, en face du grand corps-de-garde, conduisoient à ces *rondes*. Des sentinelles y étoient placés le jour & la nuit : elles se promenoient sans cesse & examinoient si les prisonniers fai-

foient quelques tentatives. Pendant la nuit les fentinelles étoient pofées fur ces *rondes* au nombre de quatre à la fois. Les Officiers & fergens faifoient leur ronde tous les quarts d'heure, & s'affuroient par les *qui-vive* fi les fentinelles veilloient. Chaque foldat en faction avoit fon inftant de ronde marqué; tous avoient des pieces de cuivre numérotées & trouées, qu'ils paffoient dans une aiguille dont la bafe étoit adhérente au fond d'une boîte cadenacée, telle qu'on en a dans les villes de guerre. Cette boîte étoit portée tous les matins à l'Etat-Major ; les officiers en faifoient l'ouverture, vérifioient l'ordre des piéces enfilées, & jugeoient de l'exactitude ou du défaut des rondes. On rendoit, compte en même tems au Lieutenant-du-Roi & au Major de tout ce qui avoit été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui fe paffoit en dedans ou en dehors étoit rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit la fentinelle intérieure du château fonnoit une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veilloit. Outre cette cloche, on en fonnoit une autre la nuit fur les rondes de quart-d'heure en quart d'heure. Il eft impoffible de s'imaginer combien cette lugubre fonnerie étoit accablante pour les prifonniers ; à tout moment leur fommeil étoit interrompu par cette cloche, qui les avertiffoit fans ceffe du malheur qu'ils avoient d'être fous la puiffance des tigres qui les déchiroient.

La garde de la Baftille montoit à onze heures du matin. La retraite de la garnifon fonnoit à neuf heures du foir en hiver, & à dix en été Les ponts fe levoient entre dix & onze; le premier s'abaiffoit fouvent pour la commodité de M. le Gouverneur, quand il

avoit des soupers en ville ou compagnie chez lui : tout s'ouvroit à quelque heure que ce fût quand il arrivoit des ordres du Roi.

Au dehors du château, du côté du fauxbourg Saint-Antoine, il y avoit un grand bastion dégagé du corps de la Bastille; c'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris; on y avoit planté des arbres, & l'on en avoit fait un jardin qui rapportoit beaucoup au Gouverneur.

A la gauche de la Bastille étoit la porte St Antoine, que l'on a abbatue depuis quelques années pour rendre plus large ce passage très-fréquenté: cette porte étoit flanquée d'un bastion parallele à celui qui sert de jardin au château; on y a construit des maisons.

La Bastille pouvoit contenir quarante prisonniers dans des chambres séparées; quand il y en avoit un plus grand nombre, ainsi que cela est arrivé souvent sur la fin du regne de Louis XV, on en mettoit quelques-uns ensemble, ou l'on en transféroit à Vincennes, à Charenton, & autres châteaux diminutifs & succursaux de la Bastille.

Le Lieutenant-général de police de Paris étoit le subdélégué du ministre au département de la Bastille; c'est lui qui, deux ou trois fois l'année, y venoit faire ce qu'on appelle les *grandes visites*. Elles consistoient en un dîner splendide que lui donnoit le Gouverneur; & lorsque les vins délicieux, le café, les liqueurs avoient suffisamment égayé les esprits, & qu'on s'appercevoit que le tems étoit presqu'écoulé, on se levoit & l'on marchoit froidement vers les tours, d'où l'on sortoit le plus vîte qu'on pouvoit pour aller commencer la partie, & ne pas faire attendre Madame.

Les prisonniers de la Bastille étoient de deux sortes; prisonniers d'état & prisonniers de police. Les prisonniers d'état (comme furent par exemple sous le regne dernier, M. de la Bourdonnais, M. de Lally, & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada) étoient en très petit nombre. Dans le tems des persécutions, au sujet d'une sottise papale, qu'on nomme *la bulle*, lés prisonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux, parce que l'on appelloit de ce nom tous les jansénistes que l'on renfermoit en vertu d'une *lettre de petit cachet*, ou vulgairement *lettre de cachet*.

Les prisonniers de police comprenoient les auteurs, les libraires, les graveurs d'estampes satyriques ou obscenes, & jusqu'à des relieurs & relieuses de livres. Ordinairement on relâchoit ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

C'étoit presque toujours en fiacre que l'on étoit conduit à cette prison, afin d'éviter le scandale public. Un exempt de police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés, montoient dans la voiture pour tenir en respect celui qu'on avoit arrêté. Le fiacre traversoit la premiere cour extérieure, passoit sur le pont-levis, & alloit jusqu'à la porte de l'hôtel du gouverneur: c'est-là que l'on mettoit pied à terre. Deux hommes, (ordinairement le major de la Bastille & le lieutenant-de-roi) recevoient le prisonnier, & le faisoient monter avec l'exempt à l'appartement du gouverneur. Le fiacre restoit à la porte avec deux hoquetons. L'exempt présentoit au gouverneur la lettre de cachet, & la lui remettoit; celui-ci en signoit une reconnoissance, qu'il donnoit à l'exempt pour

sa décharge. Pendant que tout cela se faisoit, on laissoit le prisonnier sur une chaise rêvant tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre de cachet dans le regiſtre, ainsi que du nom & qualités du prisonnier, l'exempt prenoit congé; sa mission étoit finie. Le nouvel arrivant restoit seul avec le gouverneur, le major & le lieutenant-de-roi : on lui disoit quelques mots de consolation, si c'étoit quelqu'un un peu recommandé, & pendant ce tems un valet alloit chercher deux portes-clefs : dès qu'ils étoient arrivés, le gouverneur leur nommoit l'appartement (ou le trou) que son nouvel hôte devoit occuper, & le remettoit entre les mains du major qui, escorté des portes-clefs, l'emmenoit, sans autre compliment, à la chambre qui lui étoit destinée. Sur son passage, tant au second pont-levis que dans la cour intérieure, les sentinelles & soldats des corps-de-gardes avoient la consigne de mettre leur chapeau sur le visage, enfin de ne pas voir le prisonnier, & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'osoit manquer, se renouvelloit à toutes les entrées, sorties, allées & venues de tout prisonnier quelconque.

Arrivés dans la chambre, on commençoit par prier le détenu de vuider exactement tout ce qu'il avoit dans ses poches, & de donner le tout exactement au major, qui en écrivoit le détail piece par piece, & faisoit signer cet inventaire par le prisonnier, auquel on ne laissoit que les vêtemens qu'il avoit sur le corps; montres, bagues, étuis, papiers, tout étoit enlevé jusqu'aux cure-dents : un des portes-clefs alloit enfermer le tout (*ou*

à-peu-près) dans une des cases de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie, que l'on assaisonnoit de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui fermoit au nez les énormes verroux des doubles portes qui le séparoient de tout le genre humain, & on le laissoit se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs; car il y avoit plusieurs chambres où l'on ne portoit ce qui étoit nécessaire que lorsque le prisonnier y étoit.

S'il arrivoit que le détenu fît difficulté de vuider entiérement ses poches, ou qu'il refusât de remettre tout ce qu'il avoit sans exception, argent, &c. on faisoit monter trois ou quatre *aides-coquins* qui le dépouilloient sans miséricorde, & ne lui laissoient quelquefois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apportoit au prisonnier les meubles dont il ne pouvoit absolument se passer, du pain, du vin & du feu en hiver; l'homme chargé de ce soin avoit l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche, quelques questions, quelques demandes que pût faire le prisonnier; mais en récompense il écoutoit tout fort attentivement; & dans ces premiers momens où le cœur, gonflé de tristesse & d'amertume s'exhaloit souvent en plaintes, un prisonnier se faisoit quelquefois bien du tort, oubliant que tous les mots étoient recueillis avec avidité.

Dans les premiers temps on n'avoit jamais ni livres, ni encre, ni papier; on n'alloit n'y

ni à la meſſe ni à la promenade; on n'avoit permiſſion d'écrire à qui que ce fût, pas même au lieutenant de police, de qui tout dépendoit; il falloit paſſer les premiers mois dans une ſolitude & une diſette de diſtraction qui influoit ſouvent ſur tout le reſte du tems qu'on devoit paſſer dans ce triſte ſéjour.

Quand à force de ſollicitations on avoit obtenu du gouverneur ou du major la permiſſion d'écrire au lieutenant de police, on pouvoit lui demander celle d'écrire à ſa famille, d'en recevoir des réponſes, d'avoir avec ſoi ſon domeſtique ou un garde-malade, &c.; ce magiſtrat accordoit ou refuſoit, ſuivant les circonſtances; on ne pouvoit rien obtenir que par ce canal; mais ces faveurs étoient tellement rares, que ſur vingt priſonniers, il n'y en avoit pas trois à qui elles fuſſent accordées.

Les officiers de l'état-major ſe chargeoient de faire parvenir les lettres des priſonniers à la police; elles y étoient envoyées exactement à midi & le ſoir; les réponſes étoient toujours adreſſées au major, qui les communiquoit au priſonnier à l'heure ou, pour mieux dire, au jour qu'il lui plaiſoit.

Quand on dit que les lettres étoient portées à la police le matin & le ſoir exactement, cela ne veut pas dire que les priſonniers pouvoient écrire quand ils le jugeoient à propos, ou que chacune de leurs lettres étoit fidelement envoyée; il s'en faut bien. Premiérement, la liberté d'écrire n'étoit accordée qu'après bien des prieres, & en ſecond lieu, il n'en ſortoit aucune de la Baſtille ſans être vue ou du gouverneur ou du major, ſoit d'une maniere licite, ſoit par des moyens obliques, & dont on ne ſe faiſoit nullement ſcru-

pule de se servir. Un prisonnier qui parloit trop ouvertement sur le compte de ses geoliers, ou qui hasardoit quelques plaintes par écrit, pouvoit être sûr que sa lettre ne parvenoit point, & que le sujet de ses plaintes, loin de diminuer, augmentoit.

Quelques jours après l'arrivée d'un prisonnier, surtout lorsqu'il étoit d'importance, le lieutenant de police le faisoit descendre dans la salle du conseil, ou alloit le visiter dans sa chambre si c'étoit une Dame. La conversation rouloit ordinairement sur l'objet de sa détention; il falloit être bien circonspect dans ces entretiens, & observer une prudence d'autant plus grande, que sous l'air de la commisération & du sentiment, le perfide visiteur ne cherchoit, comme on dit, qu'*à tirer les vers du nez*, pour en aller faire ensuite sa cour au Ministre. Souvent il induisoit à donner des déclarations écrites & signées, qui mettoient ensuite dans des embarrras cruels, par l'artifice avec lequel on les avoit fait faire.

Quelquefois un prisonnier étoit interrogé quelques jours après son entrée à la Bastille, mais le plus souvent il ne l'étoit que plusieurs semaines après, & même plusieurs mois. Il arrivoit quelquefois qu'on le prévenoit du jour qu'il devoit subir un interrogatoire, ce qui étoit un grand avantage, parce qu'on avoit le tems de se préparer contre les surprises; souvent il ne l'apprenoit qu'au moment même où on le faisoit descendre à la salle du conseil. Ordinairement c'étoit le Lieutenant de police, ou un Conseiller d'état, un Maître des requêtes, un Conseiller ou un Commissaire du Châtelet, qui remplissoit cette commission. Lorsque le Lieutenant de police ne venoit pas lui-même pour faire l'interro-

gatoire, il avoit ſoin ordinairement de ſe trouver aux dernieres ſéances.

Ces Commiſſaires n'étoient point du tout des êtres paſſifs, comme le dit l'auteur des *Remarques ſur la Baſtille*; au contraire, il eſt difficile de peindre l'activité, l'adreſſe, la duplicité, l'artifice, la fineſſe, avec leſquelles ils tournoient & retournoient un pauvre priſonnier pour lui arracher des aveux; tantôt ils tâchoient de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête, tantôt ils faiſoient mine d'employer la douceur, la cordialité; ils mettoient en œuvre toutes ſortes de ruſes & de piéges pour le faire parler. Souvent, pour l'intimider, ils ſuppoſoient des preuves, repréſentoient des papiers, ſans permettre de les lire, ſoutenant que c'étoient des piéces de conviction invincibles. Leurs interrogations ſembloient n'avoir point d'objet déterminé; elles étoient vagues, & ſautoient ſans ceſſe d'un objet à l'autre, pour embarraſſer le priſonnier, ou voir s'il ne ſe couperoit point dans ſes réponſes. Leurs demandes captieuſes rouloient non-ſeulement ſur les paroles & les actions du priſonnier, mais même ſur ſes penſées les plus intimes, ſur les perſonnes de ſa connoiſſance, ſur toute ſa conduite antérieure, & ſouvent ſur les choſes qui avoient le moins de rapport avec les cauſes de ſa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui ſe voyoit en de telles mains, & qui ſentoit que, coupable ou non, ſon juge, pour ſon propre honneur, vouloit le trouver criminel! Que l'on examine ſi de tous les tourmens, il en eſt un pareil à un tel interrogatoire, & s'il ne falloit pas avoir une patience à l'épreuve, pour ne pas bruſquer avec

E 2

dédain ces perfides agens, sans humanité ni bonne foi.

S'il arrivoit que le prisonnier fît les aveux exigés, alors les Commissaires lui déclaroient, en affectant un ton pénétré, que, pour son élargissement ils n'avoient pas encore d'autorisation précise, mais qu'ils avoient tout lieu de l'espérer; qu'ils alloient la solliciter, & que bientôt il en entendroit parler, mais il s'en falloit bien qu'on eût dessein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre son sort meilleur, donnoient lieu à de nouveaux interrogatoires, entre lesquels on laissoit écouler un espace de tems considérable, ce qui prolongeoit sa détention, compromettoit les personnes avec lesquelles il avoit eu des relations, & l'exposoit lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires ainsi que dans les entretiens & visites des officiers, on débitoit souvent aux détenus les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & observant soigneusement l'effet que ces mensonges préparés produisoient sur leurs traits. C'étoient ordinairement ces phrases banales : *Il est bien malheureux que le Roi ait été prévenu contre vous. Sa Majesté ne peut entendre prononcer votre nom sans courroux.* Ou, *l'affaire pour laquelle on vous a ravi votre liberté, n'a été qu'un prétexte; on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puissans ennemis.* Tels étoient les propos d'étiquette dont on tourmentoit un infortuné, à qui la tête tournoit en reconnoissant qu'il étoit le plastron d'un tel patelinage.

Mais le comble de l'indignité, le dernier dégré de la barbarie, c'étoit la méchanceté avec laquelle on débitoit contre le prisonnier

les calomnies les plus abſurdes, les plus contradictoires, ſoit pour l'effrayer lui-même, ſoit pour ralentir le zele de ſes parens ou de ſes protecteurs.

Les prifonniers ne recevoient jamais aucune viſite du dehors, avant que l'inſtruction, lorſqu'on en faiſoit une, ne fût conſommée. Pour obtenir cette faveur, après les interrogatoires, il falloit la demander avec inſtance & perſévérance, & ſurtout que des amis puiſſans la ſollicitaſſent. C'étoit d'abord au Gouverneur qu'il falloit s'adreſſer, puis au Lieutenant de police, qui décidoit, d'après le Miniſtre, ſi cette grace devoit être accordée ou non.

Quand un étranger étoit admis à viſiter quelque priſonnier, on prenoit les plus grandes précautions pour qu'il ne pût être vu d'aucun autre que de celui qu'il venoit voir. Dans ces viſites, il n'étoit jamais permis de parler au priſonnier des motifs de ſa détention, ni de rien qui eût rapport à ſon affaire. Le *baſtilleur*, préſent à la viſite, avoit la montre en main, & auſſitôt que le moment déſigné expiroit, il entraînoit à grands pas le viſitant; il interrompoit ſans miſéricorde le diſcours le plus intéreſſant, il falloit marcher, il falloit ſortir.

Le Major rendoit compte par écrit au Lieutenant de police des viſites reçues, de tout ce qui s'y étoit dit, & des geſtes même qu'il croyoit ſuſceptibles d'interprétation.

Quand un priſonnier tomboit malade, & qu'il ſe plaignoit à ſon porte-clefs, celui-ci en avertiſſoit le Major ou le Lieutenant de Roi, quand il pouvoit les rencontrer. Le chirurgien recevoit alors l'ordre de ſe rendre à la chambre du malade qu'il devoit exami-

ner pour en faire son rapport, & décider si le médecin devoit être appellé. Si le chirurgien ne trouvoit point de fievre au prisonnier, il n'étoit point réputé malade; il ordonnoit une tisane, il s'en alloit & ne revenoit plus. Deux ou trois jours s'écouloient, le sang s'allumoit, la fievre se déclaroit, on rappelloit le chirurgien; il venoit au bout de cinq ou six heures, il examinoit le malade en ricanant, enfin il concluoit à faire venir le docteur; celui-ci arrivoit quand il pouvoit; l'odeur ambrée de sa perruque le devançoit, il tâtoit le poulx de son malade d'un air distrait; ordonnoit quelque potion, s'en alloit, & ne revenoit plus. Si le prisonnier empiroit, on renvoyoit chez M. le médecin, qui montroit alors une mine renfrognée, & sembloit se fâcher de ce que la maladie n'avoit pas fui à son aspect.

Enfin, si le prisonnier avoit absolument perdu la santé, & si l'on craignoit pour ses jours, on le faisoit sortir, soit pour tout à fait, soit pour le transporter ailleurs, surtout si c'étoit un homme protégé de quelqu'un, ou connu. Le ministere n'aimoit pas que les gens connus mourussent à la Bastille. Il est vrai que quelques-uns y ont péri par des voies secretes, mais ces exemples sont fort rares.

Quand un prisonnier mouroit, on transportoit son corps pendant la nuit, & on le faisoit inhumer à la paroisse Saint-Paul, sous le nom d'un domestique. Ce mensonge étoit enregistré sur le livre ordinaire de la paroisse, pour tromper la postérité. Il y avoit un autre registre à la Bastille, où le nom véritable des morts étoit inscrit; mais il falloit bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il falloit auparavant que le commissaire de la

Baſtille fût informé de l'uſage que les familles vouloient faire de ces actes.

Outre les chambres & appartemens dont on a fait le détail ci-deſſus, il y avoit encore à la Baſtille de vaſtes magaſins que l'on nommoit *les dépôts*; c'eſt là qu'on renfermoit les livres ſaiſis ou dont le débit étoit arrêté; c'eſt là qu'ont pourri les premiers volumes de l'Encyclopédie. Enfin, dans une ſalle ſéparée étoit une bibliothéque fondée par un priſonnier étranger, mort à la Baſtille au commencement de ce ſiecle; quelques priſonniers obtenoient la permiſſion d'y aller; d'autres; qu'on leur portât des livres dans leur chambre; ce qui étoit une faveur auſſi rare que ſignalée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces détails ſur la Baſtille, que par un extrait ſuccinct du parallele que l'auteur des Annales fait du régime de la Baſtille avec celui de quelque *priſon d'état* que ce ſoit, ſur le globe entier.

„ Dans l'Aſie, il eſt impoſſible de découvrir une *priſon d'état* ailleurs qu'à Ceylan; encore ne peut-elle être comparée à la Baſtille, puiſque les priſonniers, détenus par l'ordre du Roi, ſont mis dans les priſons ordinaires, ou dépoſés ſous la garde des grands; ce qui aſſurément eſt fort éloigné du régime de la Baſtille. „

„ En Amérique & en Afrique il y a bien d'autres ſortes d'oppreſſions, mais on n'y connoît pas celle-là. Les indiens dans le nouveau monde ſont écraſés par des maîtres impitoyables, avilis eux-mêmes par la ſuperſtition. Une partie des côtes de l'Afrique eſt ſoumiſe à un gouvernement arbitraire qui n'a que les abus & les dangers de celui qui regne en Aſie. Le reſte n'eſt gueres dévaſté que

par notre commerce. Ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans du Congo, & non pas leurs princes qui les en accablent. On les vend, mais aucun ministre n'y a le droit de les condamner, *pour son bon plaisir*, à une inaction meurtriere. „

„ C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ce terrible fléau; & encore dans quelle partie de l'Europe? Ce n'est pas, comme on sait, dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y seroit un crime de *lèze-peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un crime de *lèze-majesté*. A la Tour de Londres un prisonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources. „

„ En Allemagne, malgré que les princes y soient en général assez despotiques, cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. On ne trouve de prison d'état, depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, que *Spandaw*. „

„ Mais; 1°. Spandaw existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse, né de nos jours, & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide, doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine. 2°. C'est spécialement aux *militaires* que la *Bastille Prussienne* est destinée; il est très rare que des *citadins* en partagent le funeste honneur: ce qui est précisément le contraire en France. „

„ Au reste, ce seroit une erreur, pour ne rien dire de plus, que de comparer *Spandaw* à la Bastille. Personne n'est enfermé à *Spandaw* sans un jugement préliminaire. Chaque prisonnier sait à merveille pourquoi il est privé de la liberté, & combien de tems doit durer sa prison. D'ailleurs le Roi de Prusse

n'a jamais fait renfermer personne pour des épigrammes bonnes ou mauvaises, & ses sujets parlent de lui & de ses opérations avec une liberté qui se trouve à peine sur les bords de la Tamise. Il est vrai que le Roi de Prusse est un grand homme. „

„ En Danemarck, depuis l'abominable *Christiern* on ne voit point d'emprisonnemens illégaux tels que ceux de la rue Saint-Antoine. Le Jutland, la Fionie, ne gémissent point sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrieres que la Bastille. En Suéde, aucun roi n'a souillé son regne par l'ordre d'en construire ou d'en faire usage. En Hollande, le château de *Loevestein* est bien éloigné d'être une Bastille, quoique destiné à servir de prison d'état. „

„ En Russie le contraste est frappant. C'est une province entiere d'une grandeur immense, qui est devenue une prison d'état. En France, un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot; en Sibérie ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensévelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortunés que soient les derniers, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les suivre, les accompagner; ils peuvent au moins pleurer ensemble: & les seules larmes vraiment ameres sont celles qui se versent dans la solitude. „

„ En Espagne, les tours de Pampelune, de Saragosse, de Valladolid, ressemblent beaucoup à la Bastille. On pourroit dire que les bonnes coutumes d'un pays ont passé dans l'autre, & que c'est ce qui fait que tout y va si bien. Mais enfin un peuple tel que ce-

lui d'Espagne & de Portugal, qui a la lâcheté de porter le joug de l'*inquisition*, & de le porter paisiblement, ne mériteroit pas d'être plaint, eût-il cent Bastilles au lieu d'une. „

„ En Italie, on trouve chez certaines puissances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. A Rome, par exemple, & à Venise, il existe des indices d'un pouvoir très redoutable & d'un *bastillage* très caractérisé. On voit dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal qui sont également des outrages à la justice, & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célébres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglois, un Hambourgeois s'embarquent pour aller à Rome admirer *Saint-Pierre*, ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder du Château *Saint-Ange*, ou de l'inquisition d'état : mais il n'y a point d'étranger allant en France à qui l'on ne dise de se défier de la Bastille. „

„ L'idée d'ériger une statue à Louis XVI, sur l'emplacement qu'occupe la Bastille, appartient à l'auteur du *Courier du bas-Rhin* qui en a parlé le premier. Cette idée est heureuse. Mais ce seroit trop peu d'une seule statue. Il en faudroit également une à Pierre-Encise; une surtout sur l'emplacement du donjon de Vincennes; une aux isles Marguerites; une à la tour de Ham; une au château de Loches. Il en faudroit encore une au sommet des Alpes dans un des forts de Briançon; une autre sur la cime du mont St.-Michel; une dans l'isle d'Ouessant; une au Château-trompette;

deux ou trois fur les pyrenées ; une dans le château de Dijon, &c. &c. deux pages d'& *cœtera*, fans compter celle qu'il faudroit placer à *Saint-Venant* où l'on renferme les curés de mauvaife vie, les curés feulement, car pour les évêques de mauvaife vie, tout le monde fait qu'on ne les renferme nulle part. „

Anecdotes pour fervir à l'Hiftoire de la Baftille.

Il eft peu de prifonniers d'Etat qui ait auffi vivement excité la curiofité que celui qui portoit un *Mafque de fer*. Sans nous arrêter à l'opinion abfurde qui vient de fe répandre que c'étoit le fur-intendant *Fouquet*, nous allons rapporter les hypothefes des écrivains les plus connus fur ce problême hiftorique. Transcrivons d'abord un extrait du Journal *de Jonca*, Lieutenant du Roi de la Baftille.

„ Jeudi 18 Septembre 1698, à trois heures après-midi, M. de Cinq-Mars, gouverneur de la Baftille, eft arrivé, pour fa premiere entrée, venant des isles Marguerites, ayant amené avec lui, dans fa litiere, un prifonnier qu'il avoit à Pignerol, dont le nom ne fe dit pas, lequel on fait tenir toujours mafqué, & qui fut mis d'abord dans la tour de la Bafiniere, en attendant la nuit, & que je conduifis enfuite moi-même, fur les neuf heures du foir, dans la troifieme chambre de la tour de la Bertaudiere, laquelle chambre j'avois eu foin de faire meubler de toutes chofes avant fon arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Cinq-Mars...... En le conduifant dans la dite chambre, j'étois accompagné du fieur Rofarges que M. de Cinq-Mars avoit amené avec lui, lequel étoit chargé de fervir & de foigner ledit prifonnier qui étoit nourri par

le gouverneur.... Du Lundi, 19 Novembre 1703. Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Cinq-Mars avoit amené avec lui des isles Marguerites, s'étant trouvé hier un peu plus mal en sortant de la messe, est mort aujourd'hui sur les 10 heures du soir, sans avoir eu une grande maladie. M. Giraut, notre aumônier, le confessa hier.... Du Mardi, 20 novembre 1703. Ce même même prisonnier a été enterré à quatre heures après-midi, dans le cimetiere de Saint-Paul, & son enterrement a coûté 40 livres. „

Voilà à-peu-près tout ce que l'on sait de positif sur cet étrange personnage, en y ajoutant l'extrait du registre de sépulture de l'Eglise paroissiale de Saint.Paul à Paris.

„ L'an mil sept cent trois, le dix-neuf Novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, auquel le corps a été inhumé dans le cimetiere de l'Eglise Saint-Paul, le vingt dudit mois, en présence de M. de Rosarges, major, & de M. Reilh, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé &c. „

Il est encore très certain que le tronc seul du cadavre fut enterré, & que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut enterrée en plusieurs autres lieux; qu'après sa mort il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à son usage, linge, habits, matelats, couvertures; que l'on fit regratter & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on poussa même les précautions jusqu'à défaire tous les carreaux, dans la crainte qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit. Son masque n'étoit point de fer, comme on le prétend, & comme le nom mê-

me lui en eſt reſté, mais ſimplement de velours noir, garni de baleines très fortes & attaché par derriere avec un cadenat ſcellé. Il étoit fait de maniere qu'il lui étoit impoſſible de l'ôter ou de l'arracher lui-même, & qu'il pouvoit manger ſans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer s'il ſe découvroit. On ne lui refuſoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une fineſſe extraordinaire; il jouoit de la guittare; on lui faiſoit la plus grande chere, & le gouverneur s'aſſeyoit rarement devant lui. Un vieux médecin de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & quelques parties de ſon corps. Il étoit de la plus belle taille, bien fait, la peau un peu brune; il intéreſſoit par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignoit jamais de ſon état, & ne laiſſoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être.

Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya à la citadelle de Pignerol, lieu de ſa premiere détention, il ne diſparut dans l'Etat aucun homme conſidérable. M. de Chamillard fut le dernier miniſtre qui eut cet étrange ſecret. A ſa mort, le maréchal de la Feuillade, ſon gendre, le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu déſigné ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. M. de Chamillard lui répondit que c'étoit le ſecret de l'Etat, & qu'il avoit fait ferment de ne point le révéler.

Un homme transféré avec de telles précautions; un priſonnier qu'on oblige à être toujours maſqué; enfin un captif, à qui le gouverneur même témoignoit des reſpects, ne pou-

vant être qu'un personnage très considérable plusieurs historiens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être. Voici les diverses opinions à cet égard : quoique l'évidence ne soit d'aucun côté, nous croyons que la derniere est la plus probable.

1°. *Le prisonnier au masque de fer étoit le Duc de Beaufort.*

Cette opinion est fondée sur une lettre de M. *la Grange-Chancel* à *Freron*, dans laquelle il dit : „ Le séjour que j'ai fait aux isles Marguerites m'a appris les particularités suivantes sur l'homme au masque de fer. M. de la Motte-Guerin, qui commandoit dans ces isles du tems que j'y étois détenu, (*) m'assura que ce prisonnier étoit M. le Duc *de Beaufort*, qu'on disoit avoir été tué dans l'isle de Candie au siege fait par les Turcs, & dont on ne put retrouver le corps, suivant toutes les relations de ce tems là. Si l'on considere en effet l'esprit remuant du Duc *de Beaufort*, & la part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du tems de la fronde, (on l'appelloit le Roi des halles) peut-être ne sera-t-on pas surpris du parti violent qu'on prit pour s'en assurer, d'autant plus que la charge de grand-amiral le mettoit journellement en état de traverser les grands desseins du ministre chargé du département de la marine; cet amiral, qui paroissoit si dangereux, fut remplacé par le Comte de Vermandois, fils du Roi & de Madame de la Valliere. „ .

Réfutation de cette opinion. Lors de la détention du prisonnier masqué, l'autorité de

(*) Comme auteur des fameuses Philippiques.

Louis XIV étoit affermie, & la puissance royale au plus haut dégré; il n'est donc pas probable que l'on craignît assez le Duc de Beaufort, pour prendre à son égard de telles précautions, tandis qu'un seul mot suffisoit pour le déplacer ou l'exiler: d'ailleurs, il y avoit bien longtems que le Duc de Beaufort étoit rentré dans son devoir, & depuis ce tems on n'avoit rien à lui reprocher. En outre, le prisonnier au masque de fer est toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure; & le Duc de Beaufort étoit ou auroit dû être alors très vieux, & il étoit singuliérement connu par sa mal-propreté en habits. Enfin, un témoin oculaire de sa mort au siége de Candie, témoin assurément de poids, M. le marquis de Saint-André Montbrun, en parle en ces termes: „ M. de Beaufort n'attendit pas qu'il fût jour pour donner le signal de l'attaque; le désordre se mit dans l'armée françoise; & pendant qu'il se précipitoit de tous côtés pour tâcher de les rallier, il fut tué & confondu dans la foule des morts.. ..... On n'a jamais bien su de quel coup il fut tué; mais on sait que le grand-visir envoya sa tête à Constantinople, où elle fut portée pendant trois jours par les rues, au bout d'une pique, comme une marque de la défaite des Chrétiens. „

Ajoutons encore que quelque grand seigneur que fût le Duc de Beaufort, le gouverneur de la Bastille n'auroit point été tenu envers lui à des respects aussi marqués que ceux qu'il témoignoit pour son prisonnier; & pour derniere preuve, c'eût été de la part de Louis XIV, ou de son ministere, une cruauté aussi ridicule qu'inutile.

2°. *Ce prisonnier étoit le Comte de Vermandois, fils du Roi & de Madame de La Valliere.*

Ce sentiment, fondé sur le récit de l'auteur des Mémoires secrets, est appuyé encore par le Jésuite Griffet, qui avait feuilleté les papiers les plus secrets des archives de ce château, & dont le suffrage à cet égard est d'un poids considérable. Voici ce que disent les *Mémoires secrets* : „ Le Comte de Vermandois, fils naturel, & bien-aimé de Louis XIV, à-peu-près du même âge que le Dauphin, mais d'un caractere tout-à-fait opposé au sien, s'oublia un jour au point de lui donner un soufflet. Cette action ayant trop éclaté pour rester impunie, le Roi le fit partir pour l'armée, & donna ordre à un confident intime de faire semer peu après son arrivée, le bruit qu'il étoit attaqué d'une fievre maligne & contagieuse, afin d'éloigner tout le monde de lui ; de le faire passer ensuite pour mort ; & tandis qu'aux yeux des troupes on lui feroit des obseques splendides, de le conduire en grand secret à la citadelle Sainte-Marguerite: ce qui fut exécuté. Le comte de Vermandois ne sortit de cette prison que pour être transféré à la Bastille, où il mourut quelques années après „. Le même auteur ajoute que le comte de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau ; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut bien faire sa cour en portant cette assiette au commanmandant, & se procurer une récompense; mais que ce malheureux fut trompé dans son attente, & que l'on se défit de lui sur le champ,

champ, afin d'empêcher que le ſecret ne fût divulgué.

Réfutation de cette opinion. Le narrateur de cette anecdote commence par dire que le Dauphin & le Comte de Vermandois étoient à-peu-près du même âge; mais cela n'eſt pas. Le Dauphin, né en 1661, étoit plus âgé de ſix ans que le Comte de Vermandois, né en 1667. Lors du prétendu ſoufflet, le Comte avoit ſeize ans & le Dauphin vingt-deux; il étoit même déjà marié, & avoit un fils, le Duc de Bourgogne: ainſi, ce n'étoient pas deux enfans de douze ou treize ans qui, jouant enſemble, peuvent en venir à ſe fâcher & ſe frapper. D'ailleurs, le Comte de Vermandois étoit doux, poli, careſſant, ſa figure rappelloit toutes les graces de ſa mere. Vers la fin de l'année 1682 Louis XIV ayant ſu qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties de débauche un peu outrée, lui fit une ſévere réprimande, & le bannit de la cour pour quelque tems: il n'y reparut qu'à la fin d'Octobre 1683 pour prendre congé, devant partir pour ſa premiere campagne, ce qui étoit déjà décidé depuis plus de trois mois, & ce qui fait abſolument tomber la fable du ſoufflet. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant ſa petite diſgrace; il faut donc qu'il l'ait commiſe à ſon retour à la cour; mais on eſt certain qu'il n'y reſta que quatre jours, & on connoît l'emploi total de ces quatre jours; il étoit d'ailleurs très mortifié de la punition qu'il venoit d'eſſuyer, & bien éloigné alors de ſe porter à aucun excès.

En outre il y a toujours trop de perſonnes autour du Dauphin, pour qu'une action auſſi inouie n'eût pas à l'inſtant été publique. Toutes les relations de ce tems-là por-

tent que le Comte de Vermandois se trouva mal le 12 Novembre au soir; que le lendemain la fievre maligne se déclara, & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout son conseil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer cette fievre maligne; il fallut donc persuader à ce prince si *violent*, si *emporté*, de faire le malade pendant six jours; il fallut donc aussi corrompre les médecins ou les mettre dans la confidence; & ce M. *Goslas*, ce prêtre si pieux que Madame de la Valiere attacha à son fils pour le suivre à l'armée, & qui revint désolé de la mort de son jeune maître dont il avoit recueilli le dernier soupir, l'avoit-on aussi gagné? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & son récit une hypocrisie?

Toutes ces improbabilités suffisent sans doute pour détruire l'opinion que le Comte de Vermandois fût le prisonnier au masque de fer.

On a fait des combinaisons sur le nom *Marchialy* qu'on lui donne sur le registre mortuaire, nom visiblement controuvé & fabriqué exprès: ce qu'il y a de singulier, c'est que ce nom bizarre est l'anagramme des deux mots latins *hic amiral* (en françois *ici est* ou *ici gît* l'*amiral*, en sous-entendant *Jacet.*) Effectivement le Comte de Vermandois étoit nommé amiral de France; mais cette particularité conviendroit également à M. de Beaufort, qui a été aussi amiral. D'ailleurs, l'anagramme n'est pas juste, en ce qu'il faudroit un *i* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du prisonnier masqué ne conviendroit pas plus au Comte de Vermandois qu'au Duc de Beaufort: l'un étoit beaucoup trop jeune, l'autre beaucoup trop vieux.

8°. Ce prisonnier étoit le Duc de Montmouth, fils de Charles II, *Roi d'Angleterre & de Lucie Walthers.*

(Son histoire est si singuliere, qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu.) --- L'extrême affection que le peuple anglois avoit pour le Duc de Montmouth, & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chasser Jacques II, lui firent former une entreprise qui auroit peut-être réussi, si elle eût été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à *Lime* dans le comté de Dorset, n'ayant que cent vingt hommes à sa suite; bientôt il en attroupa jusqu'à six mille. Quelques villes se déclarerent pour lui; il s'y fit proclamer *Roi*, soutenant que sa naissance étoit légitime, & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec sa mere; il livra bataille à l'armée royale, & déjà la victoire se déclaroit pour lui, lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes: le lord *Grai* qui commandoit sa cavalerie, l'abandonna lâchement. Au milieu des siens qui fuyoient de toutes parts, le malheureux Montmouth ne put échapper aux vainqueurs; il fut conduit à Londres, & condamné à perdre la tête le 15 juillet 1685; l'exécution se fit avec toutes les formalités ordinaires; mais, dit M. *Hume*, ses partisans se flatterent (avec quelque fondement) que ce n'étoit pas le Duc de Montmouth qui fut exécuté, mais quelqu'un de ses affidés qui, condamné à la mort comme lui, & ressemblant beaucoup à ce Prince, eut le courage & la bonne volonté de mourir à sa place, & de lui donner cette preuve de son extrême attachement.

Il eſt certain que le bruit courut dans Londres qu'un officier de ſon armée étoit mort pour lui, & que ſur ce bruit, une Dame de grande qualité ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir ſon cercueil, l'examina au bras droit, & s'écria avec ſaiſiſſement : *ah ! ce n'eſt pas lui.*

Mais, ſans s'arrêter à ces oui-dire, le caractere timoré de Jacques II, & les circonſtances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion. Le Roi Jacques, lié par un ſerment ſolemnel de reſpecter conſtamment le ſang de ſon beau-frere, ſe laiſſa facilement aller à l'idée de ſauver les jours au malheureux Montmouth, en le faiſant paſſer en lieu de ſûreré; & où le pouvoit il mieux qu'en France, où Louis XIV y étoit, pour ainſi dire, engagé par un intérêt commun ? En effet, ſi le Roi Jacques venoit à avoir un fils, alors le Duc de Montmouth étoit deſtiné à finir ſes jours entiérement ignoré; mais dans le cas contraire, Montmouth, remis en liberté, devenoit un concurrent bien redoutable au Prince d'Orange, dont le caractere ſec, dur, & les manieres froides, étoient peu propres à lui concilier l'affection des Anglois.

Quant à la ſuppoſition d'un autre coupable à la place du Duc de Montmouth, elle n'a rien d'impoſſible, ni même de trop romaneſque, quand on conſidere combien il étoit adoré de ſes amis.

Enfin, que l'on cherche, qu'on liſe, qu'on réfléchiſſe ſur tous les événemens de ces temslà ; trouvera-t-on, non pas ſeulement en France, mais dans toute l'Europe, un Prince quelconque, à l'égard de qui on puiſſe imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât ſa détention, & que l'on prît

toutes les précautions dont on usoit pour le cacher, si ce n'est le Duc de Montmouth? Qu'on en cherche un autre dont l'âge s'accorde aussi bien avec celui du prisonnier masqué? La taille, la voix, l'accent même, qui, selon le rapport du chirurgien *Nelaton*, homme sans intérêt, qui fut un jour appellé pour le saigner, & qui, sans cependant lui voir la tête, qu'on avoit enveloppée d'une serviette, reconnut sur le champ à son accent qu'il étoit Anglois; tout cela dépose en faveur de cette opinion. Enfin, pour preuve derniere, le nom de *Machmout*, écrit avec un couteau sur l'assiette qu'il lança par sa fenêtre, & qui ne fut lu ainsi, que parce qu'il n'étoit pas tracé assez bien.

II.

René-Auguste-Constantin de *Renneville*, le plus jeune de douze freres, tous militaires, dont sept avoient péri les armes à la main au service du Roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le château ou prison royale de la Bastille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille distinguée, originaire d'Anjou. Après avoir servi en qualité d'officier, il fut envoyé dans plusieurs cours étrangeres, pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut parfaitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy; le premier s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & sa fortune paroissoit assurée, lorsque la malignité ou la jalousie lui susciterent de misérables tracasseries, qui le plongerent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ses malheurs vint par des bouts rimés qu'il se permit de faire, & dans lesquel la France n'étoit pas assez ménagée. Nou

croyons qu'on ne fera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.

Madrigal en faveur de la France & de l'Espagne, alliees contre l'Autriche, par allusion aux termes du piquet quinte & quatorze, signifiant Philippe V & Louis XIV.

Contre *quinte & quatorze* on n'a jamais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie
  Ne sert de rien ou sert de peu.
Peuples, qui vous liguez, qu'avez-vous qui balance
  Ou votre perte, ou votre gain?
  Combattant l'Espagne & la France,
Vous trouverez toujours *quinte* & *quatorze* en main.

Réponse de M. de Renneville, en bouts rimés.

Contre *quinte* & *quatorze* on peut faire *beau jeu*,
On est même assuré de gagner la *partie*;
Aux plus sages conseils notre force est *unie*,
Votre *quatorze* est nul, votre *quinte* est trop *peu*.
Le ciel qui voit ce jeu, fait pencher la *balance*,
  Pour votre perte & notre *gain*.
Nous ferons un repic, & l'Espagne & la *France*
Se trouveront *capot*, *quinte* & *quatorze* en *main*.

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au ministre, de cette légere folie, & l'excuse qu'il lui en demanda, en protestant que ce n'étoit qu'un badinage d'esprit où le cœur n'avoit point de part, on ne put pardonner cette saillie à M. de *Renneville*. On prétexta des lettres reçues de Hollande, & un matin à quatre heures, au moment où il s'y attendoit le moins, un exempt & deux hoquetons, lui ayant fait ouvrir sa porte, lui présenterent le bout de leurs cara-

bines, en l'arrêtant de la part du Roi, & lui ordonnant de les suivre; ils le menerent à la Bastille, où il fut détenu depuis le 16 Mai 1702 jusqu'au 16 Juin 1713; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. A son arrivée au château, il fut enfermé dans la premiere chambre de la tour du *coin*, où Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg, les Maréchaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Bastille le 14 Mai 1666, avoit fait, pendant un séjour de deux ans, la plus grande partie de sa version de la bible.

A sa sortie, M. de *Renneville* se retira à Londres, où il composa son *Inquisition françoise*, ou Histoire de la Bastille, imprimée d'abord en deux volumes, & dédiée à Georges I; ensuite réimprimée en cinq volumes, grossie par un grand nombre d'histoires particulieres peu vraisemblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher; les détails qu'il donne sur la topographie du château sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve ici, mais le régime est devenu tout-à-fait différent. Du reste, M. de *Renneville* étoit amateur des belles-lettres, surtout de la poésie, & l'on trouve, dans son histoire, des fragmens que les meilleurs poëtes de son tems ne désavoueroient pas.

III.

C'est encore dans cette même chambre de la tour du *coin*, que M. de Voltaire fut renfermé dans sa jeunesse, par ordre du Régent. On l'accusoit entr'autres choses, d'être l'au-

teur de ce couplet ſur l'air de Joconde alors fort à la mode.:

> Enfin votre eſprit eſt guéri
>   Des craintes du vulgaire,
> Grande Ducheſſe de Berri,
>   Conſommez le myſtere;
> Un autre Loth vous ſert d'époux,
>   Mere des Moabites,
> Faites encore ſortir de vous
>   Un peuple d'Ammonites.

Voltaire ne reſta pas longtems à la Baſtille; il eut le bonheur de ſe tirer d'affaire par le moyen de ſes amis & d'une autre épigramme dans laquelle il prouvoit que les Moabites & les Ammonites lui étoient totalement inconnus, parce que, diſoit-il;

> Un homme qui ſort des Jéſuites,
> Ne connoît que les Sodomites.

Il fut peu après préſenté au Régent, qui lui ayant offert fort gracieuſement ſa protection: „ la ſeule choſe, dit Voltaire, que je prends „ la liberté de demander à votre Alteſſe royale, „ c'eſt qu'à l'avenir elle veuille bien ne plus „ ſe mêler de mon logement „.

Quelques mois après ſon entrée à la Baſtille, M. de Voltaire fut mis dans la tour de la *Baſiniere*, & c'eſt là que plus de la moitié de la Henriade fut compoſée. Ce poëme ne fut connu d'abord que ſous le titre de la *Ligue*.

I V.

L'abbé *Lenglet du Frenoy* fut renfermé dix ou douze fois à la Baſtille; une fois entr'autres, à la réquiſition du Duc d'Albermale,

pour lors Ambaſſadeur d'Angleterre à Paris. Son Excellence trouvoit mauvais que l'abbé eût placé dans un de ſes ouvrages le nom du Roi Jacques, comme Roi d'Angleterre, immédiatement après le nom du Roi Charles II. Tout le monde ſait que le pauvre abbé étoit ſi bien accoutumé aux *promenades du fauxbourg Saint-Antoine*, ainſi qu'il les appelloit lui-même, que dès qu'il voyoit paroître l'exempt *Tapin*, auſſi-tôt, ſans lui donner le tems de s'expliquer : *Allons vîte*, diſoit-il à ſa gouvernante, *mon petit paquet*, *du linge*, *du tabac*.

V.

Madame de *Staal*, une des femmes de Madame la Ducheſſe du Maine, fut renfermée à la Baſtille, à l'occaſion des intrigues de cette Princeſſe avec la Cour d'Eſpagne, & parce qu'on la regardoit comme ſa confidente. Dans ſes mémoires, cette Dame raconte la maniere dont elle fut traitée dans ce château royal ; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourd'hui envers les priſonniers. Le Lieutenant de Roi étoit même devenu amoureux d'elle, & cet attachement apportoit beaucoup d'adouciſſement à ſon ſort, quoiqu'elle fût d'ailleurs obſervée avec beaucoup de ſoin. Ce qui lui arriva à l'occaſion d'une petite incommodité, mérite de trouver place ici; on y verra la circonſpection d'un médecin de Baſtille.

„ J'eus quelques indiſpoſitions (dit Madame Staal) pour laquelle on fit venir M. Herment, médecin ordinaire de la Baſtille. Le Lieutenant de Roi me le préſenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fuſſe ſous la plus étroite garde, comme notre

Lieutenant ſe relâchoit volontiers en ma faveur, au moindre prétexte, il s'éloigna de nous en me diſant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec ſon médecin : nous continuâmes donc à nous promener, & quand M. Herment vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre, il me prit la main, & baiſſant la voix, vous avez, me dit-il, des amis & de très bons amis, des amis capables de tout pour vous; j'en ai vu un qui s'intéreſſe bien particuliérement à ce qui vous regarde. -- Ah! Monſieur, lui dis-je avec émotion, vous auroit-il chargé de quelque choſe pour moi? Oui, reprit-il, il connoit ma diſcrétion, je ſais la vôtre; il m'a dit de vous demander ce qui pourroit vous être utile, ſi vous n'auriez pas beſoin d'un couvre-pieds? -- Eh! bon Dieu, lui dis je, quel eſt cet ami ſi en peine de ſavoir ſi l'on a ici les pieds chauds? — C'eſt, me répondit-il, M. Bignon, Conſeiller d'Etat. -- Rendez lui grace de ma part, repris-je en colere, & dites-lui que ce qui l'inquiete eſt aſſurément la moindre des choſes que je voudrois demander à un ami.

V I.

Il ne faut pas laiſſer dans l'oubli un bon mot du régent. Le Comte de L*** enfermé à la Baſtille pour la même affaire que Madame de Staal, faiſoit tous ſes efforts pour intriguer au dehors, & ayant gagné le chirurgien, qui ſervoit auſſi d'apothicaire, il prétexta une maladie pour laquelle il ſe fit ordonner deux *lavemens* par jour Le Régent qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les priſonniers, examinant les mémoires du chirurgien de la Baſtille, l'abbé Dubois, qui

étoit présent, se récria sur cette quantité de *lavemens*; le Régent lui dit en souriant : *va, mon cher abbé, puisqu'ils n'ont que cet amusement là, ne le leur ôtons pas.*

V I I.

Charles de Gontault, Duc de Biron, pair, amiral & maréchal de France, quoique comblé des bienfaits d'Henri IV, eut la foiblesse de traiter avec les ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoie), qui le flatterent de lui donner en souveraineté le Duché de Bourgogne & la Franche-Comté, pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du Duc de Savoie, qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV, ayant découvert le complot; en parla à Biron; qui nia ouvertement son crime avec obstination. Le parlement de Paris instruisit son procès; il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la patrie, & fut condamné, par arrêt du 29 Juillet 1602, à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté le 31 du même mois, dans la cour intérieure de la Bastille. Les crocs de fer qui retenoient son échaffaud sont encore dans les murs. Les choses furent disposées de maniere que de sa chambre il y passa de plein pied; il n'étoit âgé que de quarante ans. Son corps fut inhumé à la paroisse de Saint-Paul. Il y a des copies manuscrites du procès du Duc de Biron, à la bibliothéque royale, à celles de Saint-Germain-des-Prés & de la ville de Paris.

C'est de lui que parle M. de Voltaire dans son immortel poëme de la Henriade, en faisant l'énumération des Seigneurs qui combattoient sous Henri IV contre les ligueurs :

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de sa gloire & ceints de ses lauriers.
D'Aumont, qui sous cinq Rois avoit porté les armes,
Biron dont le seul nom répandoit les alarmes,
Et son fils, jeune encor, ardent, impétueux,
Qui Depuis.... mais alors il étoit vertueux.

Cette illustre maison de *Biron* étoit depuis longtems attachée aux intérêts des Rois. Le pere de celui dont il est ici question, étoit un grand homme de guerre; il commandoit à Ivri le corps de réserve de l'armée de Henri IV, & contribua beaucoup au gain de la bataille, en se présentant à propos à l'ennemi. Après la victoire il dit au Roi: Sire, vous avez fait ce que devoit faire Biron, & Biron ce que devoit faire le Roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1591, au siege d'Epernai.

Le crime de son fils étoit d'autant plus impardonnable, qu'il devoit la vie à Henri IV, qui lui-même l'avoit sauvé de sa propre main au combat de Fontaine-Françoise. C'est ce que peint avec tant de noblesse M. de Voltaire, quoiqu'en transportant ce fait à la bataille d'Ivri, licence bien permise dans un poëme héroïque qui ne doit point être une gazette.

Le généreux Bourbon sut bientôt le danger
Où Biron trop ardent venoit de s'engager:
Il l'aimoit, non en Roi, non en maître févere,
Qui souffre qu'on aspire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur, & l'inflexible orgueil
Croit le sang d'un sujet trop payé d'un coup d'œil.
Henri de l'amitié sentit les nobles flammes:
Amitié, don du Ciel, plaisir des grandes ames;
» Amitié que les Rois, ces illustres ingrats

„ Sont assez malheureux pour ne connoître pas (*)
Il court le secourir. Ce beau feu qui le guide,
Rend son bras plus puissant & son vol plus rapide.
Biron qu'environnoient les ombres de la mort
A l'aspect de son Roi fait un dernier effort;
Il rappelle à sa voix les restes de sa vie;
Sous les coups de Bourbon tout s'écarte, tout plie;
Ton Roi, jeune Biron, t'arrache à ces soldats
Dont les coups redoublés achevoient ton trépas.
Tu vis..... Songe du moins à lui rester fidele.

VIII.

François de Bassompierre, Maréchal de France, né le 2 Avril 1597, se signala toujours par sa conduite & par son courage. Sa haute réputation faisant ombrage au Cardinal de Richelieu, ce Ministre le fit renfermer à la Bastille le 25 Février 1631. Bassompierre ne recouvra sa liberté que le 19 Janvier 1643, au bout de douze ans, après la mort de son ennemi, il y composa ses mémoires, & mourut en 1646, des suites d'une incommodité qu'il gagna pendant sa longue détention.

IX.

En 1674, les bagages de *Louis*, Chevalier de *Rohan*, grand Veneur de France, ayant été pris & fouillés dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le *Hâvre-de-Grace* aux Anglois; il fut arrêté & mis à la Bastille. Le sieur de la Tuanderie, son entremetteur, se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes; on nomma une commission pour instruire cette affaire comme crime de haute trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen; on y alla pour l'arrêter,

(*) Les deux plus beaux vers & les plus vrais peut-être qui aient jamais été faits en aucune langue.... O maîtres de la terre! toujours trompés & souvent trompeurs, que votre sort est peu digne d'envie!

mais il fit feu fur les affaillans, & se fit tuer fur la place. Des gens attachés au Chevalier de *Rohan* alloient la nuit autour de la Baftille corner dans des porte-voix : *la Tuanderie eft mort & n'a rien dit.* Ils ne furent point entendus du Chevalier; les Commiffaires inftruits de cette circonftance, en profiterent pour l'intimider & lui arracher des aveux; ils lui dirent que le Roi favoit tout, qu'ils avoient des preuves en main, mais *que l'on vouloit feulement fon aveu*, & qu'ils étoient autorifés à lui promettre fa grace, s'il déclaroit la vérité. Le Chevalier, trop crédule, avoua tout. Alors les perfides Commiffaires changerent de langage; ils lui dirent que pour la grace ils ne pouvoient pas précifément en répondre, mais qu'ils avoient feulement efpérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la folliciter; ils s'en mirent peu en peine, & condamnerent le Chevalier à perdre la tête. On le conduifit de plein-pied à l'échaffaud par une galerie dreffée à la hauteur de la fenêtre de la falle d'armes de l'Arfenal, qui donne fur la petite place au bout de la rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 Novembre 1674. Son procès eft à la bibliotheque royale, & l'on peut voir à ce fujet les mémoires du Marquis de Beauveau. Cologne 1688, page 407.

X.

La détention de *Roger de Rabutin*, comte de *Buffi*, lieutenant-général des armées du Roi, & meftre-de-camp général de la cavalerie légere, auteur de plufieurs ouvrages très eftimés, & fort curieux pour l'intelligence des événemens du fiecle de Louis XIV, ne paroît point avoir eu de motif bien dé-

terminé, si ce n'est la punition qu'on voulut lui faire subir pour quelques traits satyriques répandus dans une piece secrete, que l'on soupçonne être la comédie de la *comtesse d'Olonne*, ou l'histoire des amours de Madame de Chatillon, manuscrit dans lequel le prince de Condé étoit assez maltraité, & dont les ennemis de M. de Bussi-Rabutin avoient encore augmenté la malignité, en y insérant des traits bien plus envenimés & plus méchans.

Une Dame, (Madame de la Beaume,) avec qui M. de Bussi avoit été parfaitement bien, & qui, par jalousie ou autre caprice de femme, s'étoit brouillée avec lui, fut la principale cause de sa détention. Il avoit eu la foiblesse de lui confier ce manuscrit : elle en tira une copie qu'elle falsifia à son gré, & eut ensuite la lâcheté indigne de la faire parvenir à M. le Prince & au Roi, qui tous deux en furent très irrités; elle poussa même l'inimitié jusqu'à en parler à sa Majesté. Enfin, le 17 avril 1665, on vint arrêter M. de Bussi. „ Je n'en fus pas trop surpris, dit-il, dans ses mémoires; car, bien que j'eusse quelquefois des rayons d'espérance, ma mauvaise fortune, qui me faisoit toujours craindre, me faisoit toujours prendre tout au pis : ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un exempt des Gardes-du-Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva un chevalier du guet, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller, mais qu'il porteroit à sa Majesté ce que je lui remettrois. Je lui répondis que je lui donnerois tout, hormis des lettres de ma maîtresse, si j'en avois, & sur cela, je vuidai mes poches en sa présence ; je lui dis

ensuite de passer dans mon cabinet où étoient mes livres & manuscrits. Quant nous y fûmes, tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pourquoi vous m'arrêtez : le Roi l'a eu quatre jours ; reportez-le encore à sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille. „

„ En y faisant bien réflexion, ne trouvera-t-on pas qu'il est inoui qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, qui a bien servi à la guerre, & qui est pourvu d'une grande charge, pour avoir écrit, sans dessein que cela devînt public, les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine mere ? Cependant, si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'état on ne fût pas allé plus vîte, & je n'eusse pas été traité plus rudement. „

„ Le surlendemain 19 avril, Baisemaux, gouverneur de la Bastille, vint me dire que le lieutenant-criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi. „

„ Quoique ce fût là, pour un homme innocent, le chemin de sortir bientôt d'affaire, je ne laissai pas que de trouver de l'aigreur dans ce procédé, mais sans en rien témoigner. Un moment après je vis entrer M. Tardieu, lieutenant-criminel, accompagné de son greffier & d'un commis. Le lieutenant-criminel commença par me dire qu'il étoit bien fâché de me voir là, qu'il falloit que je prisse cette mortification comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde disoit que ma maniere de vivre l'avoit bien

bien mérité. Je trouvai ce discours fort impertinent, surtout dans un tel moment. Je ne suis pas dévot, lui dis-je, mais je ne suis pas impie; &, si tous ceux qui valent moins que moi, étoient à la Bastille, il y auroit peu de gens pour les interroger : mais, Monsieur, ajoutai je, est-ce sur cette matiere que vous avez ordre de me parler? Non, Monsieur, me répondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire; &, là-dessus nous étant assis, je viens ici par ordre du Roi, continua-t-il, &, afin que vous n'en doutiez pas, Monsieur, voici ma commission : en disant cela, il me présenta une lettre de cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je; car bien que vous ne soyez pas mon juge, j'ai tant de respect pour les volontés du Roi, que, s'il m'avoit envoyé un valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous. ,,

,, Après cette petite escarmouche, il procéda à l'interrogatoire. A la suite de diverses questions, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roi, je lui dis qu'il m'offensoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant servi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des graces de sa Majesté, je voulusse lui manquer de respect; & que, pour fonder un tel soupçon, il falloit de mon écriture, ou des témoins irréprochables. ,,

,, Après ce premier interrogatoire, le lieutenant-criminel me dit qu'il alloit rapporter le tout au Roi, & que dans quelques jours il reviendroit : mais il fut hors d'état de me tenir parole; car, cinq jours après, lui & sa femme furent assassinés en plein

midi dans leur maiſon par deux freres gentilshommes, qui leur étoient allés demander de l'argent dont ils avoient un extrême beſoin, & qui les tuerent ſur ce qu'en les refuſant ils avoient crié au voleur. „

„ Ce Magiſtrat avoit ſi publiquement trafiqué de la juſtice toute ſa vie, que ſa mort fut regardée comme un châtiment du ciel, & l'infâme avarice de ſa femme, qui ne lui permettoit pas, avec les biens immenſes qu'ils poſſédoient, d'avoir ſeulement un valet, fut la principale cauſe de leur malheur. (*) „

„ Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma priſon, & le Duc de Saint-Aignan, l'étant venu viſiter le jour même que je fus arrêté ; il lui dit que parlant de moi à ſa Majeſté, le Roi lui avoit dit que

(*) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie, d'une avarice pareille à celle du Lieutenant-criminel Tardieu & de ſa femme nommée Marie Ferrier. C'eſt d'elle que Racine a dit dans ſes Plaideurs :

Elle eût du buvetier emporté les ſerviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

L'aſſaſſinat de M. Tardieu & de ſa femme fut commis le 24 Avril 1665, vers les dix heures du matin, par René & François Touchet, d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentilshommes, comme le dit M. de Buſſi-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour ſortir, parce qu'il y avoit un ſecret à la ſerrure, furent pris dans la maiſon même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maiſon étoit ſituée ſur le quai des orfevres. On y trouva une ſomme très conſidérable en eſpeces, qui conſola beaucoup les héritiers, de la perte de ces parens peu regrettables.

c'étoit *pour mon bien* qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cesse d'être assassiné. (*Bravo, ma foi!* Voilà ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grace. Et *c'est un Roi qui parle!* .... juste ciel ! où en sommes-nous ?) „

Pendant le cours de sa détention qui fut de treize mois, M. de Bussi-Rabutin ne fut presque pas un jour sans solliciter, sans écrire pour qu'il plût au Roi de lui rendre sa liberté, ou de faire terminer l'instruction de son affaire, s'il étoit vrai qu'il fût coupable. Enfin le chagrin de ne pouvoir réussir auprès de S. M. joint à celui qu'il eut d'être forcé de se défaire de sa charge, lui donna une maladie assez sérieuse pour faire craindre qu'il ne mourût à la Bastille. Les ministres qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, n'aiment pas qu'on meure en ce château, persuaderent au Roi de l'en faire sortir; & en effet une lettre de cachet fut expédiée par laquelle S. Majesté rendoit la liberté à M. de Bussi-Rabutin, pendant sa maladie seulement, & à condition de revenir se constituer prisonnier après guérison. Mais par la suite le Roi ne l'exigea pas, & il fut assez reconnu que c'étoit aux mauvais services que le maréchal de Turenne lui avoit rendus auprès du Roi, par esprit de vengeance ou de jalousie secrete, que M. de Bussi avoit véritablement dû sa disgrace.

Parmi les placets, lettres, billets, &c. que M. de Bussi-Rabutin écrivit dans sa prison, on remarque surtout une requête au Roi, en vers, au nom de trois amans prisonniers. Elle est fort bien écrite: en voici la derniere strophe qui n'est pas la plus mauvaise:

Pardonnez donc, grand prince, à ses pauvres amans,
Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses,
Bien que toujours remplis de tendres sentimens,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maîtresses;
Quoique amoureux & quasi fous,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies,
Et plus de cent fois en leurs vies
Ils ont voulu mourir pour vous.

X I.

A l'avénement de Louis XVI au trône, des ministres nouveaux & humains firent un acte de justice & de clémence; en revisant les régistres de la Bastille, & en élargissant beaucoup de prisonniers.

Dans leur nombre étoit un *vieillard* qui depuis quarante-sept ans gémissoit, détenu entre quatre épaisses & froides murailles. Durci par l'adversité qui fortifie l'homme, quand elle ne le tue pas, il avoit supporté l'ennui & les horreurs de sa captivité avec une constance mâle & courageuse. Ses cheveux blancs & rares avoient acquis presque la rigidité du fer, & son corps, ployé si longtems dans un cercueil de pierre, en avoit contracté pour ainsi dire la fermeté compacte.

La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds effrayans, s'ouvre, non à demi comme de coutume; & une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir.

Il croit que c'est un rêve; il hésite, il se leve, s'achemine d'un pas tremblant, & s'étonne de l'espace qu'il parcourt. L'escalier de la prison, la salle, la cour, tout lui paroît vaste, immense, presque sans bornes. Il s'arrête comme égaré, éperdu: ses yeux ont peine à supporter la clarté du grand jour; il regarde le ciel comme un objet nouveau; son œil est

fixe ; il ne peut pas pleurer ; ftupéfait de pouvoir changer de place, fes jambes malgré lui deviennent auffi immobiles que fa langue ; il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il fe fentit rouler dans la voiture qui devoit le ramener à fon ancienne habitation, il ne put en fupporter le mouvement, il fallut l'en faire defcendre. Conduit par un bras charitable, il demande la rue où il logeoit, il arrive ; fa maifon n'y eft plus, un édifice public la remplace. Il ne reconnoît ni le quartier ni la ville, ni les objets qu'il avoit vus autrefois. Les demeures de fes voifins empreintes dans fa mémoire, ont pris de nouvelles formes. En vain fes regards interrogerent toutes les figures, il n'en vit pas une feule dont il eût le moindre fouvenir.

Effrayé, il s'arrête & pouffe un profond foupir. Cette ville a beau être peuplée d'êtres vivans, c'eft pour lui un peuple mort ; aucun ne le connoît, il n'en connoît aucun ; il pleure & il regrette fon cachot.

Au nom de la Baftille qu'il invoque & qu'il réclame comme un afyle ; à la vue de fes habillemens qui atteftent un autre fiecle, on l'environne. La curiofité, la pitié s'empreffent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des chofes qu'il rappelle. On lui amene par hafard un vieux domeftique, ancien portier, tremblant fur fes genoux, qui, confiné dans fa loge depuis quinze ans, n'avoit plus que la force fuffifante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoît pas le vifage du maître qu'il a fervi, fon nom feul l'en fait reffouvenir. Il lui apprend que fa femme eft morte, il y a trente ans, de chagrin & de mifere, que fes enfans font allés dans des climats in-

connus; que tous ſes amis ne ſont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens paſſés & preſqu'effacés.

Le malheureux gémit & gémit ſeul. Cette foule nombreuſe, qui ne lui offre que des viſages étrangers, lui fait ſentir l'excès de ſa miſere plus que la ſolitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur, il va trouver le miniſtre, dont la compaſſion généreuſe lui fit préſent d'une liberté qui lui peſe. Il s'incline, & dit: faites-moi reconduire dans la priſon d'où vous m'avez tiré. Qui peut ſurvivre à ſes parens, à ſes amis, à une génération entiere? Qui peut apprendre le trépas univerſel des ſiens ſans deſirer le tombeau? Toutes ces morts, qui pour les autres hommes, n'arrivent qu'en détail & par gradation, m'ont frappé dans un même inſtant. Séparé de la ſociété, je vivois avec moi-même; ici je ne puis vivre ni avec moi, ni avec les hommes nouveaux pour qui mon déſeſpoir n'eſt qu'un rêve. Ce n'eſt pas mourir qui eſt terrible, c'eſt mourir le dernier.

Le miniſtre fut attendri. On attacha à cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de ſa femme & de ſes enfans. Il n'eut d'autre conſolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître; il ſe fit, au milieu de la ville, une eſpece de retraite non moins ſolitaire que le cachot qu'il avoit habité près d'un demi-ſiecle; & le chagrin de ne rencontrer perſonne qui pût lui dire *nous nous ſommes vus jadis*, ne tarda point à terminer ſes jours. — *Tableau de Paris.*

XII.

Les Jésuites du collége de *Clermont*, situé rue Saint-Jacques à Paris, ayant, dans l'année 1674, invité Louis XIV à honorer de sa présence une tragédie que leurs écoliers devoient représenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtisans avoient eu soin d'insérer dans la piece plusieurs traits de flatterie, dont le Monarque, avide d'encens, fut fort satisfait. Lorsque le recteur du collége reconduisoit le Roi, un seigneur de sa suite loua le succès de la tragédie: Louis XIV dit : faut-il s'en étonner, *c'est mon college.* Les Jésuites ne laisserent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver, en grandes lettres d'or, sur un marbre noir: *collegium Ludovici Magni*, & le substituerent à l'ancienne inscription qui étoit placée au-dessous du nom de *Jesus* sur la porte principale du collége : *Collegium Claromontanum Societatis Jesus.* Le matin la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité, âgé de seize à dix-sept ans, témoin du zele des révérends peres, fit les deux vers suivans qu'il afficha le soir à la porte du collége.

Abstulit hinc *Jesum*, posuitque insignia regis
Impia gens; alium non colit illa Deum.

Traduction.

La croix fait place aux lys, & *Jésus-Christ* au Roi:
Louis, ô race impie! est le seul Dieu chez toi.

Les Jésuites ne manquerent pas de crier au sacrilége; l'auteur-enfant fut enlevé & renfer-

mé à la Bastille. L'implacable société le fit condamner, par grace, à une prison perpétuelle, & il fut transféré à la citadelle de l'isle Sainte-Marguerite. Plusieurs années après il fut ramené à la Bastille. En 1705 il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille, qui possédoit de grands biens, le Jésuite Riquelet, alors confesseur de la Bastille, remontra à ses confreres la nécessité de faire rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé, eut le même effet sur le château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme considérable, dont la famille alloit s'éteindre sans le secours de la société, ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnoissance.

X I I I.

Le sieur *Vaillant*, prêtre vertueux, mais pour son malheur, appellant de l'impertinente bulle dont la sotte extravagance a causé tant de maux en France, par la foiblesse que le ministere a eue de s'occuper trop des platitudes ecclésiastiques qu'il ne devoit que mépriser, fut détenu à la Bastille depuis l'année 1728 jusqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion, ou séduites, débiterent que ce prêtre étoit le prophete *Elie* descendu depuis peu sur la terre, qu'il étoit à la Bastille, mais qu'il en sortiroit miraculeusement, &c. &c. Les partisans de cet ecclésiastique étoient en grand nombre. (Celui des foux est toujours considérable en France comme ailleurs) On les appelloit les *Vaillantistes*. Les vexations

que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre, & ses pieuses austérités, lui avoient échauffé l'imagination; il crut lui-même quelque tems qu'il étoit effectivement le prophete *Elie*. Il s'attendoit à se voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux officiers de la Bastille. Le 26 Janvier 1739, le feu prit à sa cheminée, il crut être au moment de son enlévement, mais le feu s'éteignit, & il demeura sous les verroux comme à l'ordinaire. Alors il se crut obligé de déclarer très sérieusement par écrit, à M. Hérault, lieutenant de police: que *lui Vaillant* n'étoit en aucun sens le *prophete Elie*, qu'il ne le représentoit pas, & n'avoit même aucune mission pour l'annoncer, agir, ni parler en son nom.

La longue solitude avoit affoibli son esprit. Un dimanche étant entré à la chapelle pour entendre la messe, il s'empare des ornemens; passe l'aube, met la chasuble, & commence la messe. On appelle du secours; le major vient, veut interrompre le prêtre qui continue: l'officier s'oppose, le célébrant résiste, & les deux champions se prennent au collet. Cette scene priva pour toujours le prisonnier d'assister à la messe. Il fut transféré dans la suite au château de Vincennes, où il est mort.

X I V.

Les Mémoires de M. de *Gourville* sont écrits d'un style à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui-même. On sait combien il existe de prétendus mémoires, d'anecdotes historiques, &c. du commencement de ce siecle qui, sous l'air de la vérité, ne sont que les rapsodies de quelques

valets-de-chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces especes de productions est incroyable, ainsi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'est pas certainement sans raison qu'on se défie de ces mémoires annoncés avec tant de présomption.

Ceux de M. de *Gourville* sont peut-être dans ce cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'auteur lui-même raconte de sa détention à la Bastille.

„ Le cardinal de Mazarin, fatigué des demandes continuelles que lui faisoit le prince de Conti, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le prince de Conti, par le moyen de la princesse son épouse, sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que si son éminence me faisoit mettre quelque tems à la Bastille, le prince cesseroit sûrement de l'excéder.

„ Le Cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliere, gouverneur de cette prison royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés; & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois chez moi & ce que je faisois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant

trouvé répétant une *courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, & qu'il avoit ordre de M. le Cardinal de me mener à la Bastille.

„ Il m'y conduisit dans son carrosse; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité, il me mit dans une chambre au premier étage, laquelle étoit la plus commode de toutes; j'y fus renfermé, avec mon valet, pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le gouverneur étant enfin venu me voir, me dit que M. le sur-intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pourroient dépendre de lui, & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir, m'étant déjà ennuyé au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer.

„ Peu de tems après, ayant fait venir un brochet fort raisonnable, un jour maigre, je priai M. le gouverneur d'en vouloir bien manger sa part, ce qu'il m'accorda (*). Nous passâmes une partie de l'après-dînée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié.

„ J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je voulois; & quelquefois une personne de mes amis venoit deman-

(*) Si cela n'est pas un mensonge, il faut avouer que voilà un Gouverneur bien complaisant. Quoi! permettre à la Bastille l'importation d'un brochet! . . . Assurément M. de Launay n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce la Barrilliere ne savoit pas son métier.

der à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, surtout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai, pour passer le tems, à me faire apporter des feves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encoignures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une feve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussitôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là.

„ Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en retirer ; mais y ayant trouvé entr'autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourrois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte ; que lui ayant donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre.

„ Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boîte à la Rochefoucault, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit. Mais vers le mois de septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le Cardinal pour faire entrer & sortir les pri-

sonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce côté là.

„ Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le sur-intendant, & de voir avec son frere, si en parlant de tems en tems des autres prisonniers avec le Cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le Cardinal devoit faire pour quelques jours, l'abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être. „

„ Un jour, *dit le même*, dans le tems que j'étois détenu dans ce château, je me promenois dans la cour avec un procureur aussi prisonnier, homme goguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrace de M. l'abbé *Fouquet*. Tout-à-coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à côté de nous, & qui paroissoit n'appartenir à personne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là? — *Bon!* dit le procureur avec un grand sang-froid, *c'est un compagnon; je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'abbé Fouquet.*

X V.

Un nommé *Olricot* & son épouse, d'une honnête famille irlandoise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut-être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La dame étoit jeune & jolie; Corbé, neveu du Gouverneur, & Girant, aumônier du château, tous deux insignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause

quelconque, la fit céder à leurs pourſuites, & bientôt elle en porta des marques ſenſibles. Ru, un des portes-clefs, lui ſervit de ſage-femme à ſes couches; mais comme elle ne pouvoit décider en conſcience quel étoit le pere de ſon enfant, ou l'abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il pût être certain de ſe dire le pere. Ce miſérable en étoit devenu amoureux, & ſa qualité de Lieutenant-de Roi du château, lui donnant des facilités, il ſut empêcher que l'aumônier Giraut la vît davantage. Cette femme redevint groſſe en effet pour la ſeconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire ſortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire ſa maîtreſſe pour quelques années. Pendant ce tems la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, Odricot, comme Irlandois, profita du *bénéfice de paix*, & ſortit de la baſtille. Furieux d'apprendre la conduite de ſa femme & les ſéductions de Corbé, il réſolut d'en faire ſes plaintes à la cour. Mais l'indigne lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire enſuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre ſuppoſé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois, & le ſcélérat, coupable de tant de crimes, obtint la croix de S. Louis, en récompenſe de ſes bons ſervices à la Baſtille.

X V I.

Nicodeme *Dezimberg*, de Grenoble en Dauphiné, après avoir ſervi longtems dans les troupes du Roi, capitaine dans le régiment de Picardie, fut détaché pour aller au ſiege de Namur fait par Louis XIV en perſonne. Sa compagnie y fut entiérement défaite, & lui

dangereusement blessé. Après sa guérison, il vint solliciter auprès du ministre de quoi remettre sur pied sa compagnie; mais des envieux ayant parlé contre lui, loin de le récompenser, on le cassa. En vain il employa les sollicitations de plusieurs officiers généraux qui rendirent témoignage de sa bravoure & de sa probité, il ne put rien obtenir. La raison secrete est qu'il étoit réformé d'origine, & qu'il dédaignoit les ridicules cérémonies du papisme. Réduit au désespoir par cette injustice, il passa en Angleterre, où, par l'entremise de quelques personnes de considération, il obtint une audience du Roi Guillaume III. Il fit à ce monarque une proposition si terrible contre le Roi de France, que l'idée seule fait frémir d'horreur, & qu'il vaut mieux la laisser ensévelie dans le silence que de la répeter. L'horrible conjuration des *poudres* n'est qu'un diminutif du projet que cet homme avoit conçu. Tant il est vrai qu'il est dangereux de pousser à bout des esprits violens qui resteroient toujours de bons serviteurs, si on leur rendoit la justice qui convient! Mais on doit dire, à l'honneur du Roi d'Angleterre, que, quoiqu'on lui proposât la vengeance de son plus grand ennemi, dans un tems où lui-même découvroit tous les jours des conspirations contre sa vie, il eut horreur de cette proposition, & fit retirer ce misérable de devant lui, commandant qu'on l'envoyât pieds & mains liés à Louis XIV, avec une exposition de son infâme projet.

Dezimberg, se voyant rembarqué pour retourner en France, fut frappé d'une si grande terreur qu'il perdit entiérement le sens & la raison. Remis entre les mains des minis-

tres, ils crurent qu'il contrefaifoit le fou pour fe dérober à la mort; mais on s'apperçut bientôt que fon aliénation d'efprit étoit véritable. On fe décida à le renfermer pour toujours dans un des cachots de la Baftille. Il étoit fi furieux que pendant plus d'un an on n'avoit ofé entrer dans le lieu où il étoit, & qu'on fut contraint de faire un trou à la porte par lequel on lui jettoit du pain. Des momens lucides lui revenoient de tems en tems, & par dégrés fa raifon fe rétablit. Au bout de dix ou douze ans on lui fit efpérer qu'il pourroit obtenir fon pardon s'il abjuroit la réforme pour embraffer la religion Romaine. L'efpoir de la liberté le fit confentir à fe laiffer inftruire, mais ce n'étoit qu'un piége, & fon fort n'en devint que plus affreux. On le retira de la Baftille, & on le transféra fecrétement dans un château-fort fitué dans les Pirenées, où après avoir gémi long-tems fur la perfidie qu'il avoit effuyée des prêtres catholiques, il mourut dans les accès du délire & du défefpoir. Deux perfonnes, à qui ce malheureux avoient fait confidence de fon projet, ont langui long-tems dans diverfes prifons.

XVII.

Ce feroit fans doute abufer de la patience du lecteur que de placer ici l'hiftoire récente & bien connue de M. de *Lalli*. Voici feulement quelques particularités fur fa détention à la Baftille, où il a refté environ trois ans qu'a durée l'inftruction de fon affaire. Il étoit extrêmement violent par caractere. Un de fes propos favoris étoit qu'il ne connoiffoit point de plaifir plus doux que

la

la vengeance, & que c'étoit vraiment le plaisir des Dieux. Il disoit : *le parlement me jugera suivant toute la rigueur des loix, mais le Roi me fera grace & commuera ma peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un secrétaire ; il le harceloit par ses duretés continuelles. Un jour ce secrétaire ayant apperçu dans la grande cour du château un amas de sang caillé, provenu d'une saignée de malade, qu'un valet avoit jetté par inconsidération, il fut saisi d'effroi & se crut prêt d'être supplicié; la tête lùi tourna, il fut transféré à Charenton.

Le major de la Bastille eut ordre de conduire le comte de *Lalli* au palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier président vouloit que cet officier lui ôtât le cordon de l'ordre & les marques de ses dignités : il le refusa & les huissiers le firent. Le comte de *Lalli*, reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après avoir été prononcé. Pendant ce tems ses parens se promenoient en voiture du côté de la porte Saint-Antoine, & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le col. Tous leurs signaux furent inutiles ; le prisonnier concentré en lui-même, ne jetta point les yeux de ce côté, & laissa tout faire au bourreau qu'il eût prévenu certainement. Le major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit qui précéda son exécution. Il s'y reconcilia avec cet officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier, conseiller au parlement, lui dit : *le Roi est plein de bonté, il vous fera*

sûrement grace si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices. M. de *Lalli* entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus fortes, & proféra contre lui les plus terribles imprécations. Le magistrat ordonna qu'on lui mît un bâillon à la bouche : peu après le confesseur parut & on lui ôta le bâillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement dessus, voulant se détruire. On s'en apperçut & on le désarma. Il dit : *F.... j'ai manqué mon coup.* Le chirurgien trouva la blessure très légere; enfin il se calma & se confessa. Au moment de son exécution le comte de *Lalli* paroissant disposé à haranguer le peuple, on lui remit le bâillon, & on ne lui ôta qu'au moment où il fut décolé.

Sa famille avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du duc de Biron, elle en sollicita inutilement la répétition; mais ce qu'on a remarqué avec quelque peine, c'est que ses parens furent moins empressés encore à sauver la personne du coupable qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

XVIII.

Jusqu'à présent on a pu appercevoir les causes apparentes ou réelles de la détention des prisonniers dont nous venons de parler: en voici un qui y a été mis pour des *chansons.*

Charles Farci, soldat aux gardes, fils d'un maître couvreur de Paris, pouvoit espérer un état plus agréable, puisque son pere avoit donné 40 mille livres comptant de dot à sa fil-

le, sœur unique du soldat, en la mariant à un courier du cabinet. Le libertinage éloigna longtems *Farci* de la maison paternelle, & le conduisit enfin à la ressource ordinaire des débauchés, c'est-à-dire, à s'enrôler. Après plusieurs campagnes il prit parti dans le régiment des gardes. La veuve d'un marchand épicier, jeune & jolie, chez qui il alloit souvent boire de l'eau-de-vie, le trouva si fort à son gré qu'elle lui acheta son congé, le fit recevoir maître & l'épousa. Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage; il continua à fréquenter ses anciens camarades, & pour derniere sottise il s'enrôla de nouveau dans sa même compagnie d'où sa femme l'avoit tiré à force d'argent. Cependant à force de promesses d'être plus sage à l'avenir, il obtint de sa femme de le dégager une seconde fois, & l'affaire étoit sur le point d'être conclue, lorsqu'un matin, au plus fort de l'hiver, étant couché auprès de sa femme, dès la pointe du jour il entendit frapper à sa porte. Croyant que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de l'eau-de-vie, il se leva tout en chemise pour leur ouvrir; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il se sentit empoigner par six archers vigoureux qui lui fermerent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier, l'enleverent comme une plume, le placerent dans un carrosse, & l'emmenerent, nud comme il étoit, à la Bastille, où on le rélégua dans un cachot, en compagnie avec un prisonnier fou, qui y étoit depuis longues années.

Quoiqne l'on fût au plus fort de l'hiver, il ne put obtenir d'habits: les officiers lui dirent que son compagnon s'en passoit bien:

en effet il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille, & une mauvaise serpiliere pour couverture; il y resta trois ans sans autres meubles ni vêtement. Ayant alors tout le loisir d'examiner en lui-même ce qui lui attiroit cette méchante affaire, il crut d'abord que c'étoit le frere de sa femme qui, échevin de Paris, & orgueilleux comme un marguillier de paroisse, étoit courroucé contre sa sœur de ce qu'elle avoit épousé un soldat aux gardes. Il crut ensuite que peut-être c'étoit sa femme elle-même qui lui jouoit ce tour pour se venger de sa mauvaise conduite, & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin il en découvrit la véritable raison, à la suite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenson, lieutenant de police, en lui demandant s'il s'aviseroit encore de chanter des chansons contre les personnes de qualité? Il se ressouvint qu'étant un jour aller monter la garde à Versailles, il se trouva à boire dans un cabaret avec d'autres soldats, & qu'ils pousserent loin la débauche. Il rappella que, dans la chaleur de l'ivresse, il chanta à son tour une chanson grivoise, où Madame de Maintenon, alors dans sa plus grande faveur, n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette Dame buvoit dans une chambre à côté: scandalisé d'entendre chansonner sa maîtresse, il vint s'informer du nom de l'impudent, & huit jours après Farci fut arrêté. On auroit peine à croire un trait de vengeance aussi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur, s'il n'étoit pas aussi bien constaté.

X I X.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* eſt aſſez ſinguliere pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de dix-huit ans, qui s'étoit mis domeſtique depuis quelques jours chez un certain M. *le Fort*, lequel vivoit en chambre garnie avec une Angloiſe fort jolie qu'il avoit enlevée. Un ſoir vers les neuf heures, un exempt de police vint arrêter *le Fort* & ſa Demoiſelle, de la part du Roi. Le carroſſe étoit à la porte pour les conduire à la Baſtille, & comme ils ne firent mine d'aucune violence, la choſe ſe paſſa avec autant de douceur & de politeſſe que s'il eût été queſtion d'une viſite en ville. *Philibert*, qui ne ſavoit de quoi il s'agiſſoit, monta derriere la voiture en qualité de laquais. Lorſque le caroſſe fut entré dans la cour de la Baſtille, il deſcendit & vint à l'ordinaire ouvrir la portiere pour aider Madame à deſcendre. Qui eſt-tu donc, toi, lui dit l'exempt qui ne l'avoit pas encore vu ? Je ſuis, répondit-il, le laquais de Monſieur. — Ah, ah, eh bien tu reſteras ici. En effet, il n'en fallut pas davantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable, où, après l'avoir gardé quelques années, ſans qu'il ſût même de quoi on accuſoit ſon maître, M. d'Argenſon le vendit au Roi pour en faire un dragon. Ce pauvre homme étoit inconſolable, & l'eſprit manqua lui tourner en reconnoiſſant la bêtiſe qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

X X.

L'abbé *Rollet*, étant au collége d'Harcourt,

précepteur des enfans de M. de *Ranci*, fermier général, conduifoit, un après-midi, fes éléves, felon fa coutume, au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui venoit de Hollande, nommé *Sorel*. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une efpece de connoiffance avec lui, tira de fa poche quelques brochures qu'il avoit apportées de Hollande, & lui propofa de les acheter. Le lendemain ce même *Sorel* lui alla faire vifite au collége d'Harcourt & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occafion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit fe défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles : ce que l'abbé lui promit également. Mais, quelques jours après, Sorel, prêtre auffi emporté que libertin, eut querelle avec fon valet, le battit, le chaffa, & fut prier l'abbé *Rollet* de ne fe plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui favoit tous les fecrets de fon maître, alla le dénoncer à la police comme diftributeur de mauvais livres & furtout de livres imprimés en Hollande. Le lieutenant de police, M. d'Argenfon, envoya trois de fes gens chez le prêtre pour le faifir; mais *Sorel* qui en eut vent, avoit pris la fuite, & on ne le trouva plus. Le valet infinua à M. d'Argenfon, que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbe *Rollet*, à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'efpoir d'une bonne capture, le lieutenant de police fit inveftir le collége d'Harcourt par un grand nombre d'huiffiers, records, fergens, & s'y rendit lui-même en perfonne pour faire la vifite. On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un feul. Cependant, l'ac-

cusation étant formelle, M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé Rollet en dépôt chez un exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel*, que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la Bastille, où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer, il trouva moyen de tromper, d'une maniere bien ingénieuse, la vigilance des gens de la Bastille. Il fut par hasard que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux portes-clefs, quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux soldats de la garnison du château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à Madame de Ranci, qui avoit une grande amitié pour lui; & le fourra à tout hasard dans ce pain, bouchant le trou si adroitement, que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat, qui, en le coupant, y trouva le billet, & le porta à son adresse, s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de *Ranci*, aussi bienfaisante que spirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet*, qui depuis n'eut plus envie d'acheter des livres venant d'Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné sa paroisse pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il passa quelque tems en Hollande, vivant aux dépens des ambassadeurs étrangers; enfin, il eut l'effron-

terie de revenir à Paris, où son commerce clandestin de livres prohibés le conduisit à la Bastille pour le reste de ses jours. Il y devint fou; sa démence consistoit à se croire sans cesse à la veille d'être pendu; il se jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux portes-clefs, & leur faisoit entonner le *Salve*. Au bout de plusieurs années, il devint tellement furieux, qu'il fallut le séquestrer totalement & même l'enchaîner. Il périt de misere dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du Pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

X X I.

Pierre de la Porte, d'abord porte-manteau de la Reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, puis maître-d'hôtel & premier valet-de-chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Bastille par le cardinal de Richelieu, & n'en sortit qu'après avoir beaucoup souffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la Reine, & fut le seul ministre des intrigues & des correspondances qu'elle entretenoit secrétement en Angleterre & en Espagne, alors ennemies de la France; il connoissoit parfaitement combien le métier qu'il faisoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais son attachement pour la Reine le fit passer par-dessus toute considération particuliére; il ne sortit de la Bastille que lorsque Louis XIII se fut réconcilié avec la Reine & qu'elle fut devenue enceinte. De là il fut envoyé en exil à Saumur, où il resta jusqu'en 1643, tems auquel le Roi étant mort, la Reine le rapella à la

cour, lui fit quelque bien, & le disgracia ensuite sans le moindre fondement, excitée par le cardinal Mazarin. Si jamais personne éprouva la vérité de cet axiôme, *qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des grands*, c'est assurément M. de la Porte; il avoit risqué sa fortune & sa vie pour les intérêts de la Reine; & au moment où il devoit naturellement espérer des graces & des récompenses, il se vit obligé de vendre sa charge & de se retirer.

Le cardinal de Richelieu, qui se connoissoit en hommes, & qui savoit parfaitement distinguer ceux dont les lumieres & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eut grande envie d'attacher M. de la Porte à son service; il étoit bien sûr qu'il étoit le ministre affidé de la Reine: il fit tous ses efforts pour le gagner; il chercha à l'épouvanter & à le convaincre; enfin, n'ayant pu lui rien faire avouer, il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidele; on le voit, par ce qui est rapporté dans les mémoires du tems, qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

„ Après bien des soupçons sur les intelligences de la Reine en Espagne, & sur la part que j'y avois, le Roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrace & ma prison. „

„ Sa Majesté, qui étoit à Saint-Germain, manda à la Reine, qui étoit à Paris depuis quelques jours, de se rendre à Chantilli. Elle partit sur le champ, en m'ordon-

nant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques lettres qu'elle attendoit, & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere, qui devoit la porter à Madame de Chevreuse à Tours. „

„ Après le départ de la Reine je trouvai la Thibaudiere dans la cour du Louvre, à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche: mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là. „

„ En sortant de la cour du Louvre, j'allai voir M. de Guitau, capitaine aux gardes, où je restai jusques à six heures du soir. En m'en allant, je vis un carrosse à deux chevaux, dont le cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des vieux Augustins & de la rue Coquilliere; &, comme je passois entre le coin de la rue & le carrosse, un homme, que je ne pus voir parce qu'il me prit par derriere, me mettant les mains sur les yeux, me poussa vers le carrosse, & en même tems je me sentis enlevé par plusieurs mains, qui après rabattirent les portieres, en sorte que je ne pus voir qui m'arrêtoit, ni où l'on me menoit. Enfin le carrosse s'arrêta, & je reconnus la Bastille, ainsi que celui qui m'y conduisoit, lequel étoit *Goular*, lieutenant des mousquetaires, accompagné d'une douzaine de satellites. „

„ A la descente du carosse on me fouilla, & l'on me trouva cette lettre de la Reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir: on me demanda de qui elle étoit; je dis à *Goular* qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la Reine, & que c'étoit pour Ma-

dame de Chevreuſe, à qui la Reine ne faiſoit aucun myſtere d'écrire. On me fit enſuite paſſer le pont & entrer dans le corps-de-garde, entre deux haies de ſoldats de la garniſon qui avoient la mêche allumée & ſe tenoient ſous les armes, comme ſi j'euſſe été un criminel de lèze-majeſté. „

„ Je fus une demi-heure dans ce corps-de-garde pendant qu'on me préparoit un cachot, qui fut celui d'un nommé Dubois, qui en avoit été tiré depuis peu pour aller au ſupplice, parce qu'il avoit trompé le cardinal, à qui il avoit promis de faire de l'or. Arrivé au cachot, on me déshabilla pour me fouiller une ſeconde fois; enſuite on apporta un lit de ſangle pour moi, & une paillaſſe pour un ſoldat qu'on enferma auſſi dans le même lieu, une terrine pour nos néceſſités naturelles, & l'on ferma ſur nous les portes. „

„ Pendant ce tems le cardinal, qui vouloit faire bien du bruit pour peu de choſe, envoya au plus vîte un détachement de cavalerie vers Orléans, pour en impoſer à tout le monde, comme s'il eût été queſtion d'une grande conſpiration contre l'état. Cette démarche fit peur à Madame de Chevreuſe, qui ſe retira en Eſpagne, ſans ſonger combien cette fuite faiſoit tort à la Reine. „

„ Je ſubis pluſieurs interrogatoires où je tins ferme, réſolu de ne jamais compromettre la Reine, quelque choſe qui en pût arriver. Le cardinal, voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer, prit le parti de m'interroger lui-même. D'abord il me dit qu'il n'y avoit plus lieu pour lui de nier une choſe dont il étoit bien inſtruit, puiſ-

que la Reine l'avoit avouée au Roi & à lui ; mais qu'il vouloit avoir auſſi mon aveu. Sur ma réponſe que je dirois tout ce que je ſavois, il m'interrogea ſur toutes les correſpondances de la Reine : je niai tout fermement ; il ſe mit en colere, me menaça, ſe radoucit, promit de faire ma fortune, enfin n'épargna rien pour me faire parler ; mais, n'aboutiſſant à rien de ce qu'il avoit en vue, il me renvoya dans mon cachot. „

„ Au bout de ſix ſemaines je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire. J'appris par les ſoins de Mademoiſelle de Haute-Fort que le Roi & la Reine s'étoient réconciliés, & même que leurs majeſtés, revenues à Paris, avoient couché enſemble. Comme c'eſt de cette fois-là que la Reine devint groſſe de Louis XIV, on pouvoit l'appeller le fils de mon ſilence, auſſi-bien que des prieres de la Reine & des vœux de toute la France. „

„ On m'accorda enſuite la liberté de promenade ſur les tours, & la converſation avec quelques priſonniers. Ce petit bien-être raccommoda un peu ma ſanté. „

„ Enfin arriva le jour de ma ſortie de la Baſtille, où je demeurai neuf mois, jour pour jour, comme dans le ſein de ma mere, avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette groſſeſſe, dont j'eus ſeul toutes les douleurs. La Reine étant à mi-terme, & ayant ſenti remuer ſon enfant, elle demanda ma liberté, & l'obtint, à condition que j'irois en exil à Saumur, & que je n'en ſortirois point ſans un ordre du Roi. „

„ Le 12 mai de l'an 1638, M. le Gras, ſecrétaire des commandemens de la Reine,

avec un commis de Chavigni, vint me faire ſigner la promeſſe que je faiſois au roi d'aller à Saumur à cette condition ; je ſignai, & le lendemain je ſortis de la Baſtille. „

„ Ainſi le premier coup de pied du Roi me fit ouvrir toutes les portes de ce château royal, & m'envoya à plus de quatre-vingts lieues au-delà. Je reſtai huit jours à Paris pour mes affaires ; avant de partir pour Saumur, M. le cardinal me fit demander ſi je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois eſpérer ; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ſes offres. Je me rendis donc à mon exil, où je ne m'établis pas d'abord pour un long ſéjour : car on m'avoit toujours fait eſpérer que je retournerois à la cour auſſi-tôt que la Reine ſeroit accouchée, mais les affaires changerent de face, & la Reine eut aſſez de peine à ſe conſerver elle-même contre ſes ennemis, qui n'étoient pas moins puiſſans qu'avant ſa groſſeſſe. „

„ Enfin le cardinal étant mort & le Roi auſſi quelque temps après, je revins auprès de la Reine. „

XXII.

Le ſieur *de Bure*, libraire de Paris, diſtingué dans ſa profeſſion, a été mis dernièrement à la Baſtille, pour un ſujet qui paroîtra bien mince.

„ Le Souverain (*Mém. de M. Ling.*) juge à propos d'introduire dans la librairie une police nouvelle ; une loi ordonne que certains livres ſeront *eſtampillés*, c'eſt-à-dire, marqués d'un certain ſigne qui devoit leur donner de certains droits. Juſques-là tout alloit bien,

au moins pour ceux à qui *l'eſtampillage* devoit valoir beaucoup d'argent. „

„ Mais un ordre particulier enjoint au ſieur *de Bure* d'appliquer lui-même *l'eſtampille*, de ſe rendre le miniſtre manuel, l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de pluſieurs familles de la communauté dont il eſt le chef : il croit ſa conſcience intéreſſée, ainſi que ſon honneur à s'excuſer ; il offre ſa démiſſion, afin que l'emploi qui lui répugne paſſe ſans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point ſa démiſſion ; on lui répete deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *eſtampillez ou bien*.... Il perſiſte à ſe défendre ; on accomplit l'alternative, on le met à la Baſtille, & voilà un criminel d'Etat. „

XXIII.

En 1766, un profeſſeur de rhétorique du collége de.... nommé M. L.....t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville, qui venoient de condamner le jeune Chevalier de la Barre au ſupplice le plus terrible, pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légere réprimande, & enveloppant dans la chaleur de ſon diſcours les quinze conſeillers du parlement de Paris, qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la ſentence des ânes d'Abbeville, fut écouté par un miſérable duquel il ne ſe défioit pas. Cet homme vil étoit le paraſite ordinaire de l'Evêque de.... Il ſe fit un plaiſir malin de rapporter au prélat les paroles du profeſſeur, les envenima encore, & anima tellement le ſacré *Bishop*, en lui faiſant entendre que la Sainte Egliſe elle-même étoit compromiſe, qu'il lui perſuada d'employer

ſon crédit pour châtier un peu l'indiſcret orateur. En effet, à force d'intrigues & de femmes perdues qui s'en mêlerent, on extorqua une lettre de cachet, & un beau jour onvint s'emparer de M. L....t, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette diſtinction miniſtérielle. On le conduiſit à la Baſtille, où pendant dix-huit mois de retraite, il eut le tems de concevoir que, quand un tribunal ſouverain fait une ſottiſe, un particulier qui n'a pour lui que le bon ſens, a très grand tort d'en relever l'injuſtice, ſurtout quand l'affaire touche un peu la horde eccléſiaſtique. Ce fut à un miniſtre auſſi humain qu'éclairé, que M. L....t dut ſa liberté; le clergé s'y oppoſoit; & les juges ignares, couverts d'opprobre & de confuſion, auroient volontiers donné la moitié de leur fortune, pour enſévelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

XXIV.

Le dépôt de la Baſtille contenoit pluſieurs malles de papiers de feu M. le Duc de Vendôme, concernant ſon hiſtoire & celle des guerres d'Eſpagne, d'Italie & de Flandres: ces papiers furent ſaiſis ſur ſon fils naturel qui étoit ſon légataire, lequel étant ſoupçonné d'avoir compoſé la brochure intitulée *les trois Maries*, fut renfermé d'abord à la Baſtille & tranſféré dans la ſuite à Vincennes, où il eſt mort. Ces papiers ſont dans un lieu humide, ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés des vers, s'ils ne le ſont déjà; & la poſtérité ſera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis-Joſeph, Duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre, Général

des galeres, grand Sénéchal & Gouverneur de Provence, né le 30 Juillet 1654, fut vice-Roi & généralissime des armées de Catalogne & d'Espagne depuis 1685, jusqu'au commencement de ce siecle. En 1702 il passa au commandement des armées d'Italie, où il battit le Prince Eugene & les Impériaux ; en 1707 il fit la campagne de Flandres; trois ans après il retourna en Espagne, où il mourut à Vinaros le 11 Juin 1712. Cet homme célébre par ses exploits militaires, qui avoit le Roi Henri IV pour bisayeul, ne laissa d'autre postérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes, après une longue prison, pour une misérable brochure que peut-être il n'avoit pas faite ; les prétendues preuves qu'on en a, n'étant rien moins qu'évidentes.

X X V.

Un ministre de la marine renommé pour sa ladrerie, mais reveillé tout-à-coup de la stupeur de la lésine, par la crainte de perdre sa place, songe à un certain d'*Anouille*, un de ces piliers d'anti-chambre propres à toutes mains. „ Ces diables d'Anglois me désolent, „ lui dit-il, ils savent tout ce que nous fai- „ sons ici. Quelqu'un de mes coquins de com- „ mis a des intelligences dans les bureaux de „ Londres. Tenez, voilà une lettre de 5000 „ louis, allez-vous-en flairer dans *Cleveland-* „ *Row*, & mettez-moi sur la voie. „

Le famélique d'*Anouille*, tout extasié, se tâte d'abord lui-même; puis se voyant spiritualisé par la vertu des paroles ministérielles, il saisit le *papier talismanique* & part, ne doutant pas qu'un éveillé de Versailles n'ait bientôt fait jaser quelques butors d'Anglois; malheu-

reusement

reusement il trouve au gîte un renard ; ses finesses sont bientôt décousues ; la crainte des messagers d'état dissipe ses illusions, & atteint de frayeurs plus que paniques, il regagne au plus vîte le quai de la ferraille.

„ Quoi, mauvais serviteur, lui dit le mi-„ nistre en le revoyant, tu ne me rapportes „ ici ni de quoi faire pendre quelqu'un, ni „ l'argent que je t'ai donné ! Qu'on le sai-„ sisse & qu'on le jette dans les ténebres ex-„ térieures ! „ A été aussi-tôt fait que dit : à l'instant d'*Anouille* a disparu de la société.

XXVI.

Depuis quelque tems la médisance & la calomnie exerçoient leur rage contre une Reine jeune & belle, à qui l'éclat de son rang & peut-être la franchise de son caractere ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même, environné de l'amour & de l'estime du peuple, n'est pas a l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant, *Jacquet* est nommé pour aller à la découverte; il achete & rapporte des éditions entieres. Les suppôts de la police, jaloux de ses succès, l'accusent d'être lui-même le libelliste & le distributeur. (Le pauvre diable sait à peine signer son nom.) Il est arrêté & précipité dans le *puits royal*, ainsi que ceux que ces délations avoient donné lieu de soupçonner.

Précis exact de la prise de la Bastille, rédigé sous les yeux des principaux Acteurs qui ont joué un rôle dans cette expédition, & lu le même jour à l'Hôtel-de-Ville.

Par l'Auteur du *Courier des Planetes*, connu sous le nom du *Cousin Jacques.*

Certè digitus Dei est hic (tiré de l'Ecriture sainte) *Paraphrase*: Nous avons fait beaucoup, mais la Providence a fait plus que nous.

Parmi les troubles inséparables des événemens extraordinaires qui viennent d'avoir lieu, il y a tant de versions différentes sur les détails de cet événement, que le public n'est d'abord instruit que très imparfaitement de la vérité. Voici la relation exacte des circonstances qui ont précédé, accompagné & suivi la prise de la Bastille. La postérité ne croira qu'avec peine cette révolution mémorable, si des écrits authentiques & détaillés n'en perpétuent pas la mémoire, & ne servent pas comme d'un monument immortel, qui consacre ce trait de magnanimité. Plusieurs personnes font parade d'une bravoure qu'on ne leur conteste point, tant que les faits n'ont point été recueillis soigneusement. N'écoutons que la vérité, & gardons-nous de passer sous silence un seul des noms glorieux qui ont, dans cet événement incroyable, un droit public à notre hommage.

Le mardi 14 Juillet 1789, vers les trois heu-

res après midi, un détachement de grenadiers de Rufféville, & un autre détachement de fusiliers de la compagnie de Luberſac, projettoient depuis une heure après midi, l'attaque de la Baſtille, & s'occupoient d'en trouver les moyens, lorſqu'un bourgeois nommé Hulin, Directeur de la Buanderie de la Reine à la Briche, près S. Denis, parut au milieu d'eux, & leur dit : „ Mes amis, êtes vous citoyens ?
„ Oui, vous l'êtes. Marchons à la Baſtille; on
„ égorge les bourgeois & vos camarades : les
„ uns & les autres ſont vos freres. Souffrirez-
„ vous qu'ils ſoient la victime de la plus cruelle
„ trahiſon ? „

A ces mots les gardes-françoiſes, qui n'attendoient pas après ce nouvel encouragement, puiſqu'ils étoient d'avance diſpoſés à partir, ſe mirent en marche ſous le commandement des ſieurs Wargnier, ſergent-major des grenadiers, & Labarthe, auſſi ſergent des grenadiers, avec un zele & une ardeur bien dignes du courage qu'ils avoient déjà montré en tant d'occaſions. Ils étoient ſuivis d'un certain nombre de citoyens, auxquels ſe joignirent beaucoup d'autres chemin faiſant.

Ils prirent leur route par le port-au-bled, les gardes françoiſes commandés par leurs ſergens, & les bourgeois par le ſieur Hulin, auquel ils dirent tous d'une voix : *Vous ſerez notre commandant.* Mais les uns & les autres étoient tellement animés du même eſprit de patriotiſme, que les commandans des uns, pouvoient ſe regarder comme les commandans des autres, quoique les loix militaires, qui ordonnent aux ſoldats de n'obéir qu'à leur chef, ne fuſſent pas enfreintes.

Ils avoient avec eux trois pieces de canon,

I 2

auxquelles furent réunies deux autres pieces qu'ils rencontrerent auprès de l'Arsenal.

On entra sans difficulté dans la premiere cour, du côté des Célestins; on y trouva quelques invalides qui avoient rendu les armes le matin, & qui se joignirent aux assiégeans. De-là on pénétra sans peine dans la seconde cour, & ainsi de suite, jusques dans les cours de la Bastille.

L'action commença à l'entrée de la cour des salpêtres, on y plaça une piece de canon, dont on ne fit qu'une décharge, après que les grenadiers & fusiliers eurent fait feu de file.

On traversa la cour après plusieurs autres décharges des gardes-françoises & des bourgeois, & l'on parvint à la seconde voûte.

Là, le canon fut encore braqué, & l'on s'empara du logement des invalides, d'où l'on tira sur les embrâsures de la forteresse, pour empêcher la manœuvre de l'ennemi.

N'oublions pas ici de nommer le sieur Elie, Officier au régiment de la Reine, infanterie, qui traversa hardiment le feu & fit déranger des voitures de fumier, qu'on avoit mises à l'entrée de la seconde cour pour couper le passage aux assiégeans.

On fit alors couper à coups de canon les chaînes du pont-levis pour prévenir une trahison, & ce fut le sieur Hulin qui, le premier, conseilla cet expédient nécessaire.

On avoit mis le feu au fumier qu'on avoit déchargé des voitures, & cet incendie fut très favorable aux assiégeans, par l'épaisseur de la fumée dont l'obscurité couvroit les manœuvres des soldats & des bourgeois.

Un pauvre invalide ayant été chercher des rafraîchissemens pour les assiégeans, devint la

victime de son zele, & périt à quelques pas de l'incendie.

Les ennemis donnant alors avec plus de vigueur, on passa dans la derniere cour, malgré le danger qui n'intimidoit personne, & l'on parvint au pont qui communiquoit immédiatement à la forteresse.

Le feu des ennemis avoit duré près de deux heures, lorsqu'on arbora le pavillon blanc au haut de la tour de la basiniere, la premiere à gauche en entrant du côté du midi. (*)

Le sieur Hulin avoit eu la précaution de dire à six grenadiers de se porter sur les petits crénaux du pont-levis de la forteresse.

Alors l'ennemi voyant que le pavillon blanc qu'il avoit arboré n'avoit pas inspiré plus de confiance aux citoyens & aux soldats qui continuoient de faire feu, prit le parti de se présenter de l'autre côté du pont-levis, & passa par les fentes un papier que l'éloignement empêchoit de lire. Un particulier inconnu alla chercher une planche par le moyen de laquelle on parvint à rapprocher le papier. Ce malheureux, encore victime de son zele, tomba dans le fossé & y perdit la vie.

Dans cet instant le sieur Maillard fils, dont le pere est huissier à cheval au châtelet de Paris, remit en d'autres mains le drapeau qu'il portoit, & eut le courage de passer sur la plan-

(*) La défiance des assiégeans étoit bien fondée; l'Hôtel-de-ville avoit envoyé, le matin à la Bastille, une députation composée de MM. de Corny, Poupart, de Beaubourg, & quatres autres citoyens. Ce fut alors qu'on arbora le pavillon blanc; les députés entrerent dans la premiere cour; on les trahit, & ils faillirent être écharpés par le peuple, qui les prenoit eux-mêmes our des traîtres.

che pour aller prendre le papier ; il l'apporta entre les mains du sieur Elie & des autres chefs qui y lurent ces mots, conjointement avec tous les assiégeans qui purent y porter les yeux : *Nous avons vingt milliers de poudre, & nous ferons sauter la garnison & tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation.*

Cette menace n'eut point l'effet qu'on en attendoit. Les assiégeans fusilierent le pont-levis; trois pieces de canon s'avancerent & firent une décharge sur le pont.

L'ennemi voyant qu'on vouloit abattre le pont, fit baisser le petit pont-levis de passage, qui est sur la gauche de l'entrée de la forteresse.

Malgré le nouveau danger qui naissoit de cette manœuvre de l'ennemi, les sieurs Elie, Hulin & Maillard sauterent sur le petit pont, & demanderent à grands cris l'ouverture de la derniere porte.

Les gardes-françoises, conservant leur sang-froid au sein du péril, formerent une barriere de l'autre côté du pont, pour empêcher que la foule des assiégeans ne s'y précipitât. Cet acte de prudence, dans la chaleur de l'action, ne doit pas être passé sous silence, car sans cette précaution, des milliers de personnes auroient perdu la vie.

Alors la porte s'ouvrit, le sieur Elie entra le premier & les autres de suite, sans que personne éprouvât le moindre accident.

Tout le monde étant entré dans la grande cour de la forteresse, qui forme un quarré long de 120 pieds sur 80 de largeur, le sieur Maillard qui connoissoit le gouverneur, commença par s'en saisir, en appellant au secours, parce qu'on baissoit le grand pont-levis. Un grenadier, nommé Arné, accourut, & s'emparant

du gouverneur, de concert avec le ſieur Maillard, le mit entre les mains des ſieurs Hulin & Elie.

M. de Launay portoit une canne à pomme d'or & à épée, dont il vouloit ſe percer le ſein ; le ſieur Arné la lui arracha. Dans la même cour ſe trouvoient une trentaine de ſuiſſes, un Officier à leur tête.

Le peuple s'obſtinant à demander confuſément la prompte mort du gouverneur, les deux perſonnes (*) qui s'en étoient emparées, chercherent à le préſerver de ſa fureur; ils le conduiſirent dehors, & l'amenerent juſques ſur la place de l'Hôtel-de-ville, non ſans partager les mauvais traitemens qu'éprouvoit leur priſonnier.

On ſait quel fut le ſort de cet infortuné militaire, dont la fin tragique fit une ſenſation qui durera autant que le ſouvenir de cette action.

Tel eſt le détail exact de la priſe de la Baſtille. Toute la France retentit de ce trait de valeur; nos enfans le raconteront à nos derniers neveux, & l'étranger qui l'apprendra, ſaura ce que valent les Pariſiens.

Monarque citoyen ! Homme ſenſible & loyal ! Roi chéri de tous les François vertueux ! O Louis XVI ! tu as vu de tes yeux ce que peuvent tes fideles Sujets pour leur défenſe; tu as vu ce qu'ils pourront pour la tienne, toutes les fois que tu te rapprocheras d'eux avec la confiance d'un pere. Ils t'aiment, ils te réverent, & n'attendent que l'expreſſion de ton cœur pour le ſigner de leur ſang.

(*) Le ſieur Hulin ſur-tout, qui, par ſa taille avantageuſe, protégeoit la perſonne du gouverneur.

En tremblant pour lui-même, il pensoit à son Roi,
Et son dernier soupir auroit été pour toi (*).

Et vous, braves soldats de la nation, qu'une fureur aveugle sembloit armer contre vos freres, vous allez, au récit de cette action mémorable, apprendre à les admirer, à les chérir; & vos mains courageuses ne dirigeront plus leurs traits que sur les nations ennemies.

On ne sauroit trop admirer la bravoure & l'intrépidité des gardes-françoises, qui, sous la conduite de MM. Wargnier & Labarthe, ont donné, dans un siege de deux heures & demie, autant de preuves de vaillance qu'on en voit dans l'histoire des sieges les plus fameux. Voici les noms des soldats qui ont contribué à ce succès; nous ne nommons pas les bourgeois, parce qu'il seroit impossible de les connoître tous. (**)

3me BATAILLON, LUBERSAC, N°. 6.

Richemont, sergent.
Fléchet, *Débénath*, caporaux.
Murneur, *l'Allemand*, canoniers.
Arbout, *Bourgeois*, *Galy*, *Dion*, *Liénard*, *Henry*, *Oudot*, *Cornet*, *Lepert*, *Haller*, *Jonnas*, *Kuntzemant*, *Leroux*, *Heitz*, *Jouvart cadet*, *Lutz*, *Jacob*, *Tisac*, *Dutric*, *l'Abattelle*, *Secretain*, fusiliers.

(*) Ces deux vers sont extraits d'une Epitre du Cousin Jacques à Louis XVI, insérée dans le *Courier des Planetes*.

(**) Trente personnes, tout au plus, ont péri dans ce siege. Le sieur Hulin a eu recours au Taffetas de France, de la manufacture du sieur Vollant, rue Mêlée, n°. 30, pour guérir les blessés, & ce Taffetas a eu le plus prompt & le plus heureux effet.

3eme BATAILLON.

GRENADIERS DE REFFUVEILLE, No. 11.

M. Wargnier, fergent major. *M. Labarthe*, Serg. *Choquet*, *Fifter*, *Poulain*, *Paul*, *Hammeffer*, *Lutzler*, *Heitz*, *Moreau*, *Gili*, *Défer*, *Huget*, *Louis Davelux*, *Pachot*, *Roland*, *Hubert*, *Vachette*, *Boifard*, *Marchand*, *Champenois*, *Main*, *Laborde*, *Bilion*, *Beguin*, *Zedet*, *Chermartin*, *Legarde*, *Bareu*, *Areu*, *Manichon*, *Naviere*, *Courtois*, *Delaufiere*, *Leclerc*, *Delaiffé*, *Duvilard*, *Fleury cadet*, grenadiers.

Le fieur Elie a été porté en triomphe, & couronné à l'Hôtel-de-ville; on lui a offert pour récompenfe l'argenterie de la Baftille, (qu'il a généreufement refufée) & il a fauvé la vie à plufieurs vieux foldats invalides & à une partie de la garnifon, dont il a obtenu la grace; fatisfaction plus douce pour fon cœur, que tous les éloges qu'on lui a prodigués.



On ignore pourquoi M. Befroy de Règny a dissimulé dans cette relation l'atrocité de la conduite du sieur de Launay. Il est prouvé qu'après avoir laissé entrer dans les cours de la Bastille un nombre de citoyens, il avoit fait lever les ponts & tirer sur eux.

Une foule innombrable de citoyens, après la prise de la Bastille, s'y est précipitée, & elle a vu qu'on avoit tout récemment travaillé à en baisser les crenaux pour en rendre les bouches à feu plus meurtrieres, en enfilant plus horisontalement les rues. Cette preuve évidente du crime des aristocrates qui avoient médité la perte de Paris, a disparu malheureusement par la destruction entiere du fort.

Relevé exact des noms & inscriptions qui étoient gravés sur les murs des cachots de la Bastille.

Jean Guygny, 1748 1762.
1787, *l'Amour*.
La Bastide, 1688-1719.
Parmézan, 1710.
Delorme, 1750.
N..... a été ici depuis le 15.... 1684, *jusqu'à ce* 10 *novembre* 1687.
De Bourg-en-Bresse, ce 30 *Juillet, Amidor Dobined*, 1769.
Dameret, sit sine crimine vita.
César n'a point d'asyle où ses cendres reposent.
Et beaucoup d'hommes veulent être quelque chose.

Ci-gît qui ne fit rien, quoi qu'on dise;
Humains, foibles humains, voilà votre devise.

Adam, cette pomme (*) *est là du 4 mars 1760.*
De Bergeron, 1728.
Duverney.

Traduction d'une inscription latine.

Il y a plusieurs demeures chez Dieu & chez le prince. Prenez garde que celle-ci ne devienne pour vous un lieu de châtiment pour le corps & pour la bourse; &, de quelque maniere que les choses tournent pour vous, elle vous sera toujours un lieu d'affliction, d'ennui & de chagrin.

Autre traduction.

Simeon-Martin, prédicant très-impie, & se disant le fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité, fut brûlé vif. *Ses disciples, Remellus fut envoyé aux galeres, & Jaubert Hubart au gibet de la Bastille, pour avoir falsifié.... Ils eurent ce sort, à cause de l'incarcération de Nicolas Fouquet, ministre d'état; tous les agens du trésor ayant été très-étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteste ce fait est votre serviteur Blaise, chevalier, prêtre de Falaise, indifférent sur la vue du ciel & sur la longue détention de la Bastille, l'an du seigneur 1663.*

Autre traduction.

O vous tous, qui passez adroitement par cet escalier, examinez & voyez si jamais quelqu'un fut enfermé pour avoir récité le rosaire deux fois dans un jour. O vous tous, tant que vous êtes, sortez d'ici comme nous, car il n'y a point de cimetiere.

Le 20 novembre 1631, Dupault a été amené en

(*) Il y a un rond tracé qui désigne la pomme.

cette chambre; il sortira quand il plaira à Dieu, & 20 juin 1692 qu'il est sorti.

Pro Christo, *Bernard*, 1663.

M. Riollay, de Rennes en Bretagne, renfermé le 14 juillet 1788, pour s'être entretenu avec un particulier de cette ville des affaires des parlemens, dont on avoit juré la destruction; encore détenu le 27, & 3 août; & le 16, j'y serai, selon les apparences, 3 mois.

Riollay, procureur au parlement de Bretagne, a été condamné le 14 juillet, lors des troubles.

Pierre Lasfond.

Du Chatelet, 1750.

Trois Juillet, à midi sept minutes, je suis entré ici,
Si Dieu me fait la grace d'en sortir,
Encore vivra long-tems qui m'y verra venir.
Je connois mes devoirs, j'adore un Dieu
Qui pardonne aux coupables & soutient l'innocent.
Il n'en est pas ainsi des juges de la terre,
A nos corps, à nos biens, sans cesse ils font la guerre.

Nousse, 1781.
Hédouin.
Morvel.
Vallery.
Roland.

Ci-gît la félicité, de tout mortel si recherchée;
Hélas! je suis privé de ma chere liberté,
Et, pour tout mon soulagement,
D'inutiles regrets, des plaintes sans effet,
C'est ce qui me reste à présent.
Si . . . quand vous nous abandonnez,
Les jours nous sont comme des années,
Vivez donc, & . . . .
Si d'être soupçonné, mortel, t'as le malheur,
Ne t'imagine pas, mortel, sortir d'ici.
De sa fatale entrée on ne sait que trop l'heure;
Mais on ignore celle d'un heureux sortir.

Charruel de Châlons étant dans ces lieux, accablé de tristesse, a composé ces vers, attendant la nouvelle d'une fin plus heureuse, 1719.

> *Tu sortiras quand ce cadran*
> *Marquera l'heure & le moment.*

N. B. Au-dessous de ces vers il y a des têtes & des ossemens. Le cadran est effacé : les deux inscriptions suivantes sont dans le même cachot où est encore la chaîne qui attachoit le prisonnier.

> *Dijon, mon cher Dijon, étant de tout dénué,*
> *Dans la nécessité vous m'avez secouru ;*
> *Dans ces tristes lieux, vous m'avez revêtu ;*
> *Hélas ! d'une chemise tant de fois refusée,*
> *Puisque la loi divine, vous avez observée,*
> *Qu'après cent ans le ciel vous mette dans la gloire ;*
> *Et la terre à jamais conserve la mémoire*
> *D'un fidele* porte-clefs, *la générosité.*
> *Heureux, mille fois heureux qui sort de la Bastille,*
> *Mais mille fois plus heureux qui n'en fait pas l'entrée ;*
> *Car malheureusement y a-t-on mis les pieds,*
> *Quelqu'innocent qu'on soit, on est en grand péril.*

N. B. Dans la casemate, au-dessous de ce cachot, est l'inscription ci-dessous : „ Si d'être soupçonné, mortel t'as le malheur, *avec cette variante* : Si d'entrer dans ces lieux, mortel t'as le malheur „.

Charuël 25 *Mars* 1719.

Charuël hìc déjens hæc tristi carmina fecit.

Anno 1719.

Et si sine crimine non est virtus abire.

Claude de Saunts 1752.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de tout votre esprit & de toute votre ame.

Lamentation de Jérémie ; le prophete pleura la désolation.

In hoc ærumnæ castigationisque loco, temporatus, prudens, suspiciosus & cautus esto, 18 juin 1766.

Galland, 1725.

Lambert.

Jean Beauron.

Ch. de Guesnin,

Halandit, 1681.

Sapre.

Boujonnier.

Vive le roi & . . . .

Ex hæreditatio quam in ista carcere Renato.

Hachard. . . . (Le reste est haché).

M. Parable.

Girardin le Bossu.

De Bois-Baudry.

De la Martre, 1620.

Bouillerot.

De Belleveau. 1707.

Entre grand & petit il n'importe ;
La mort nous rend tous égaux,
Les honneurs & les biens sont faveurs du destin.

N. B. Dans la piece où étoit M. le Cardinal de Rohan.

Habe garnet lands godt reird enshelten.

Amen.

Du Barry, *anno* 1721.

N. . . . Laquais de madame Duport.

Anne Isschardet, 1702.

Dubois, imprimeur des miracles & autres ouvrages du bienheureux F. de Paris.

Daubiron, pris le 15 *août* 1663, *près Saint-Jehan.*

Nillet, emprisonné le 8 *octobre* 1742.

Et les monstres qui avoient réduit ces victimes à tant de privations, d'ennui, de douleur & de désespoir, reposoient toutes les nuits sur le duvet ! le remords ne rongeoit pas leurs ames féroces, & ne chassoit pas le sommeil de leurs yeux !

LE LANGAGE DES MURS,

Ou les cachots de la Baſtille dévoilant leurs ſecrets.

Cachots
- de M. le Comte DE LORGES.
- de M. DE SILLY.
- de M. D'AVAUX.
- de M. LINGUET.
- de M. le Comte DE MAR.... *Singularité trouvée dans ce cachot.*
- de M. RIOLAY.

L'aiguille du tems, trop lente à mon gré, venoit enfin de marquer ſept heures du ſoir; les ouvriers avoient déjà abandonné leurs travaux, leur troupe nombreuſe s'étoit diſperſée, & plus de douze cents citoyens étoient déjà répandus ſur le faîte de ces murs conſtruits par le deſpotiſme; le cœur rempli d'une foule de ſentimens, plus faciles à éprouver qu'à dépeindre; l'ame accablée ſous le poids d'un ſouvenir qui me rappelloit tous ces prétendus criminels qui avoient trouvé dans la Baſtille le tombeau de leur liberté; (combien de leur vie!) l'œil morne & abattu, je parcourois lentement l'entrée de ce lieu, dont je n'avois jamais prononcé le nom qu'avec horreur.... O François! ô peuple libre, me diſois-je, tu peux donc fouler à préſent ſous tes pas cet exécrable monument de la tyrannie! Tu peux promener tes regards inquiets, mécontens & curieux ſur la trop vaſte éten-

due de ce manoir infernal !.... Arrête un inſtant!.... Garde-toi d'avancer ! Encore un pas, & tu marches ſur la tombe de ton ami, de ton parent, de ton frere !.... Ah éprouves-tu, comme moi, me diſois-je encore, tous les ſentimens de la haine, de la rage & de la fureur, comme ces ariſtocrates anciens qui ont voulu, & qui ont établi cette inquiſition civile; contre les modernes qui l'ont protégée, & qui vouloient en faire un rempart à leurs crimes & à leur ſcélérateſſe.

Telles étoient les réflexions qui m'occupoient, lorſque je m'apperçus que j'étois déjà au delà du pont-levis que terminoit autrefois un corps-de-garde. Parvenu dans la derniere cour, je ſentis renaître en moi les mêmes émotions que j'y avois éprouvées, lorſqu'un mois auparavant j'y étois entré en vainqueur, & au mépris des balles qui ſiffloient à deux pouces de ma tête. J'y cherchai de nouveau, mais vainement, cette horloge qui n'avoit jamais ſonné que l'heure de la douleur & du déſeſpoir; elle n'exiſtoit plus, & elle n'offroit que des débris accumulés ſur d'autres débris. O Linguet ! (tous les ouvriers qui travaillent à la deſtruction de la Baſtille, ſont des Dieux pour toi, tu leur dois tes hommages!) Mes regards rouloient encore ſur toutes ces ruines amoncelées, lorſqu'un de ces ouvriers s'offrit de me conduire dans tous les cachots de cette demeure infernale.

Je commençai par la tour qui eſt à gauche, en entrant par le côté de la rue Saint-Antoine; je ne parvins au cachot le plus profond qu'après avoir deſcendu un eſcalier de quarante-quatre marches, à compter du rez de-chauſſée. J'éprouvai, en y entrant, un frémiſſement involontaire & univerſel; mes yeux

cherchoient

cherchoient à y découvrir une autre clarté que celle que répandoit la chandelle de mon conducteur ; mais ces affreux tombeaux sont sans ouvertures, & l'air ne pouvoit s'y renouveller que lorsque la plus grande nécessité obligeoit d'ouvrir, pour un instant, les doubles portes qui en fermoient l'entrée. Le froid devoit y être meurtrier, l'air puant & infect ; & l'on n'y respiroit que pour avaler des miasmes putrides.

Je m'emparai de la chandelle, & il n'est pas le plus petit espace dans tous les cachots que j'ai parcourus, sur lequel je n'aie porté mes regards.

Si j'y cherchois vainement quelque passage à la lumiere, ce ne fut point inutilement que je m'occupai à y découvrir quelques inscriptions qui pussent m'apprendre le nom des personnes qui y avoient été détenues comme victimes sacrifiées à la politique, à la haine, à l'ambition, ou à la vengeance.

Le premier de tous les noms que je déchiffrai, non pas sans peine, fut celui du Comte DE LORGES. Le milléfime étoit entiérement effacé ; mais en revanche, je lus distinctement ces mots, qui ont toute la cadence d'un vers, sans en avoir la mesure.

Exoriri possit aliquis nostris ex ossibus ultor.

Oui, me suis-je dit sur le champ, tu es vengé, & ce n'est point par un seul homme ; c'est une nation entiere, c'est un peuple impatient de la liberté, qui a vaincu dans un seul jour, un préjugé de douze siecles ; c'est le corps des François réunis, qui vient de combattre & de terrasser le monstre affreux du despotis-

me, qui, couvert des livrées de la plus haute puiſſance, dévoroit des victimes ſans nombre.

Je vis encore dans le même cachot le nom de SILLY, ayant pour date 1747, accompagné de cette phraſe effrayante :

„ L'horloge ne ſonnera jamais pour moi l'heure de la „ liberté. „

Ah! ſans doute, le malheureux étoit convaincu que rien ne pourroit appaiſer la rage miniſtérielle excitée contre lui.

Le troiſieme nom que j'apperçus fut celui d'un Monſieur D'AVAUX, avec ces vers:

„ Dijon, chere Dijon! ô toi qui m'a vu naître,
„ Pour jamais je te perds: c'en eſt fait, & peut-être
„ La main qui me retient dans ces horribles lieux
„ Va terminer mes jours par des tourmens affreux.

Sans doute que M. D'AVAUX épancha de cette maniere les ſentimens de ſon cœur, en fixant ſes yeux ſur la ſiniſtre poulie attachée à la voûte.... Je demande ici ſi elle étoit deſtinée à ſuſpendre un réverbere dans le cloaque où pourriſſoient ces illuſtres malheureux...... Non, non, ce n'eſt point à cet uſage que la deſtinoit la tyrannie. Mais éloignons de nous un pareil tableau, & gliſſons ſur de telles horreurs.

En ſortant de ce cachot, je ne vis rien de remarquable dans les chambres que l'on rencontre en parcourant la tour. Quelques-unes étoient aſſez ſpacieuſes, & avoient des cheminées ou des poëles, mais toutes étoient peu ou point éclairées. Les fenêtres ſont pratiquées dans des murs de dix pieds d'épaiſſeur; elles repréſentent une pyramide ou un cône

tronqué, dont la base se trouve dans l'intérieur de la chambre ; elles sont fermées à cette même base, au milieu & au sommet, de grilles de fer, dont l'épaisseur ne donne passage qu'à une très foible lumiere.

Je me trouvai bientôt sur le haut des murs, & ce ne fut pas sans éprouver les mouvemens de la joie la plus pure que je me vis couvert de poussiere. Ces ruines que je contemplai avec délices, étoient pour moi plus que tous les palais des Rois ; & celles dont je suis possesseur, je ne les céderai jamais qu'au péril de ma vie. Je suis François.... Quelle gloire pour moi de pouvoir me flatter d'avoir travaillé à la démolition de la Bastille !

Dans la troisieme chambre de la troisieme tour, sur le même côté, je lus distinctement ce qui suit :

„ **Riolay, Procureur au parlement de Bretagne, a été mis à la Bastille en 1788, au commencement des troubles.** "

J'ai observai que cette chambre devoit être moins sombre que les autres ; mais je ne prononcerai pas cependant sur le dégré de lumiere que recevoient ces exécrables réduits, parce que, lorsque j'y entrai, la plupart étoient assez éclairés, à raison du peu de hauteur des murs de revêtissement, dont la moitié étoit déjà détruite. . . . .

Tous les cachots étant construits sur le même modele, tous offrant le même coup-d'œil, tous révoltant également l'humanité, je n'entrerai pas dans une description plus détaillée. On trouve par-tout, & jusques dans les endroits d'aisance, des noms, des sentences, des épitaphes, & quelquefois des vers assez bien

tournés. Mais rien n'a fixé davantage mon attention, que cette phrafe que j'ai trouvée dans le cachot où l'on m'a affuré qu'a été détenu M. LINGUET. Je ne prétends pas la lui attribuer, mais cependant qu'il me foit permis de dire que le ftile en eft vraiment marqué à fon coin..... La voici :

„ La conftitution d'un Etat n'eft ordinairement qu'un
„ ouvrage du hazard, que le tems a façonné en le rou-
„ lant infenfiblement fur la pente des abus.

Le morceau de papier fur lequel cette phrafe eft écrite, & que j'ai entre les mains, eft taillé en pointe aux deux côtés, il étoit roulé & placé dans un petit trou à gauche de la cheminée.... Si ces expreffions font celles de M. LINGUET, affurément lorfqu'il les écrivit, il étoit bien éloigné de penfer qu'elles feroient lues fitôt par un patriote, qui viendroit fouler aux pieds les débris d'un cachot où il avoit tant fouffert (*).

(*) On m'affure qu'un jeune homme, parcourant comme moi tous les cachots, avec des yeux avides, trouva enfin, dans l'un d'eux, ces mots tracés fur le mur, à gauche de l'entrée, à-peu-près à deux pieds de terre : (COMTE DE MAR.....) L'humidité plus grande à la feconde partie de pierre, avoit entiérement fait difparoître le refte du nom; qu'à quelque diftance de cet endroit il apperçut la longueur du petit doigt d'un fuif noirci; qu'avec fon couteau il enleva cette couche de fuif, & découvrit une fente au mur, dans laquelle il trouva un lambeau de toile rouge, large d'environ deux pouces, fe terminant en pointe à l'une des extrémités, fur lequel lambeau font tracées, à la maniere de la marque du linge, & en fil blanc très fin, ces trois lignes :

G

L'ame remplie de tout ce que je venois d'obſerver, & tranſporté d'un noble enthouſiaſme, je m'écriai : „ Enfin le deſpotiſme eſt écraſé, „ il expire.... Enfin, nous ſavons tous que „ nous ne ſommes qu'une ſociété d'égaux ; „ nous ſavons que nous ne ſommes ſoumis à „ l'inégalité, que ſous la promeſſe expreſſe „ du bonheur. „

O vérité ſacrée !.... Tu viens donc enfin de frapper les oreilles des Rois ! Repoſes-toi toujours ſur la tête des François, & préviens à la fois les révoltes par l'eſpérance, & la tyrannie par la crainte !.... Raſſure cependant notre Monarque chéri : dis bien à LOUIS XVI, le reſtaurateur de la liberté françoiſe, que le François paye au centuple, en amour, en fidélité, tout ce que ſes Rois lui donnent, (que dis-je) tout ce qu'ils lui promettent en bonheur. Dis-lui enfin que ſeulement le François, dans ſes mécontentemens les plus violens, ne peut que ſe remuer autour du trône, mais jamais s'en approcher.

MAUCLERC, de Châlons en Bourgogne.

✝✝✝✝✝✝ 1 ans.

J'ai reſpecté les jours de mon Roi, voilà mon crime.

Ce morceau de linge étoit roulé, & contenoit un bout de même fil blanc, attaché à un brin de crin noir très fort.

Pourquoi ce malheureux, quel qu'il fût, n'a-t-il pas ajouté ſon nom ? on ſauroit actuellement quel homme fut victime du reſſentiment de ceux qui n'avoient pas craint de lui commander un ſi noir forfait.

Fin du ſecond Volume.

